A 617141

Digitized by Google

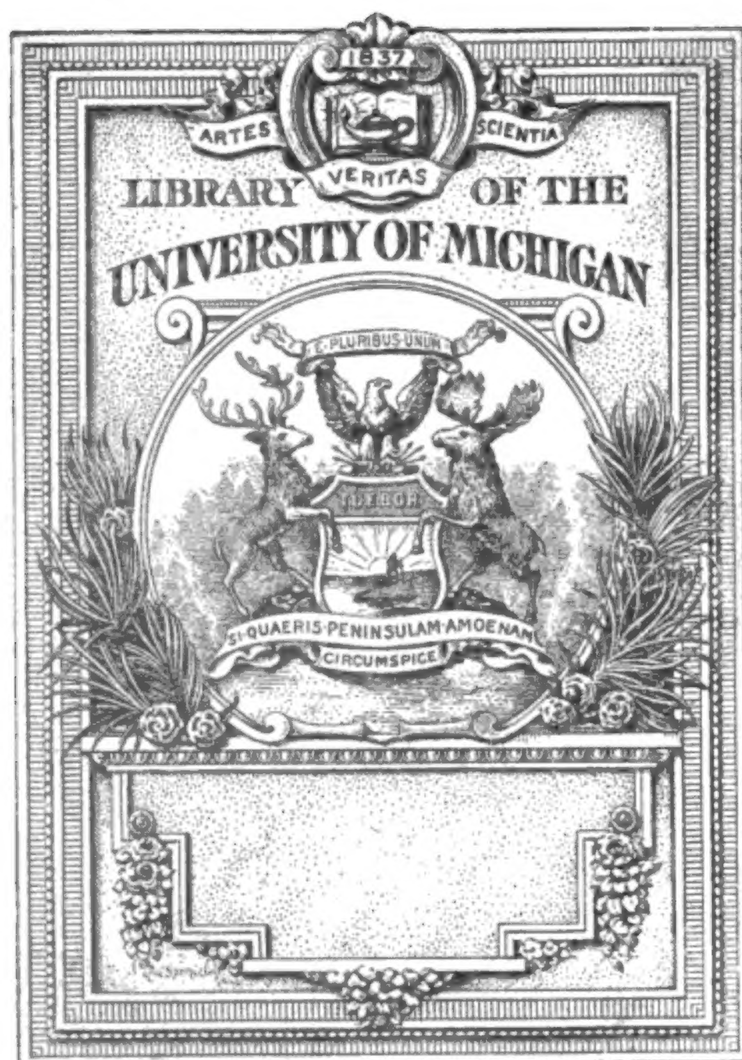
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

SAMEDI (N° 1). 7 JANVIER 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

AVIS.

M. S. DUFOUR, libraire de la cour impériale de Russie, maison de l'Église hollandaise à Saint-Pétersbourg, prie MM. les Éditeurs avec lesquels il est en relation, de vouloir bien lui envoyer *franco par la poste* le compte des fournitures qu'ils lui ont faites jusqu'au 31 décembre 1853.

Changement de domicile.

L'imprimerie en taille-douce de **ROUGIER** est transférée rue des Mathurins-Saint-Jacques 10 (près le musée de Cluny).

Les Éditeurs de la publication **LE MOYEN AGE ET LA RENAISSANCE**, rue du Pont-de-Lodi, 5, à Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les Libraires de Paris, des Départements et de l'Étranger, que s'ils ont pour leur propre compte ou pour le compte de leurs souscripteurs, à faire compléter des exemplaires encore incomplets dudit ouvrage **LE MOYEN AGE ET LA RENAISSANCE**, ils aient à prendre leurs suites jusqu'à parfait complément, d'ici à la fin de janvier 1854. — Passé cette époque, il deviendra impossible aux Éditeurs du **MOYEN AGE** de pouvoir fournir des livraisons ou des défets dudit ouvrage, à quelque prix que ce puisse être, attendu qu'ils termineront à la fin de janvier le classement définitif et le brochage en exemplaires complets de tout ce qui leur reste encore de ce grand ouvrage.

NÉCROLOGIE.

M. Antoine Augustin Renouard, (*né à Paris le 21 septembre 1765, mort à Saint-Valery-sur-Somme le 15 décembre 1853*).

M. A. A. Renouard, qui vient de mourir à Saint-Valery-sur-Somme, dans sa 89e année, était peut-être le doyen des libraires français. Il était de ces

natures solides sur lesquelles la maladie et la vieillesse ne paraissent pendant bien longtemps avoir aucune puissance; de ces hommes qui, voués au culte du devoir et de l'étude, ont traversé, non pas avec indifférence, mais sans pâlir les rudes épreuves du dernier siècle. En regrettant que la Providence n'ait pas accordé encore plus de jours à celui qui savait si bien jouir des plaisirs sans fin que la nature, la science et l'art prodiguent aux *initiés*, il faut reconnaître que c'est là, dans une sphère modeste, une belle et complète existence.

Sa vocation d'éditeur s'est révélée dans les circonstances les moins favorables; au milieu des travaux d'une toute autre industrie honorablement exercée par son père, le futur bibliophile complétait silencieusement ses fortes études, et encore étranger à la pratique de la typographie, préparait ses premières publications. Nous avons eu sous les yeux le plus ancien catalogue de livres, publié en 1797 par Antoine-Augustin Renouard, rue Apolline (on ne disait plus Sainte-Apolline); c'est une pièce curieuse et rare qui renferme la nomenclature d'une première série de petites éditions très-correctes et élégantes, encore aujourd'hui recherchées. Dans un avis placé à la fin de ce catalogue, et qu'on ne lira pas sans intérêt, l'éditeur déclare avec simplicité qu'un goût irrésistible lui a fait abandonner momentanément les travaux de son état pour se livrer à la fabrication des livres :

« D'une profession tout à fait étrangère aux lettres, fabricant de gazes, de ces riens élégants qui servent à la parure des femmes, et dont beaucoup d'hommes s'occupent avec une attention souvent plus suivie que celle qu'obtient l'étude de la morale et des sciences, je me suis livré à un genre de travail qui semble bien peu compatible avec les occupations d'un manufacturier. Pendant la déplorable inertie où les circonstances politiques avaient jeté mon commerce, je me suis réfugié chez les Muses, et ce qui, avant 1792, faisait seulement l'amusement de mes loisirs, a, pendant ces dernières années, fait mon occupation presque entière.

« Passionné pour l'art de la typographie, je n'ai pas pensé qu'il me fût suffisant de rassembler auprès de moi les chefs-d'œuvre des plus habiles imprimeurs, j'ai voulu aussi contribuer à les multiplier. Dans les imprimeries les plus célèbres de la France et de l'Italie, j'ai fait réimprimer un certain nombre d'excellents ouvrages latins et français ; dépenses, soins assidus, rien n'a été épargné pour donner à ces éditions toute la perfection qui a dépendu de moi. Je me suis surtout appliqué à ce qu'elles ne fussent pas de simples et inutiles réimpressions. J'ai cherché à les rendre, autant que possible, recommandables aux littérateurs et à leur donner pour ainsi dire un caractère qui leur fût propre, soit par quelque addition inédite, ou par la vie de l'auteur, ou par une collation plus scrupuleuse et une meilleure distribution des pièces qui les composaient, ou par une notice littéraire des précédentes éditions du même livre, etc. Si je n'avais eu en vue qu'une spéculation utile à mes intérêts, si j'avais entrepris ces impressions comme une affaire de commerce, je devrais trouver qu'elles auraient fort mal récompensé mes soins ; mais le plaisir de me livrer à mon goût dominant est entré pour beaucoup dans mes calculs et m'a fait laisser de côté toute autre considération. D'ailleurs, dans ces temps désastreux, où l'on imputait également à crime de parler ou de se taire, de rester nul chez soi, ou d'avoir quelque existence politique, j'ai regardé comme un bonheur de pouvoir me concentrer en moi-même, et de me livrer à des travaux assez arides, il est vrai, mais capables d'étourdir mon imagination sur l'état affreux dans lequel on nous forçait de vivre.

« Maintenant qu'il est permis d'espérer un avenir moins malheureux, et que les liaisons commerciales commencent à se rétablir, je sacrifie mes goûts à mes devoirs, j'abandonne les travaux d'éditeur pour reprendre la profession dans laquelle j'ai été élevé, pour redevenir fabricant de gazes; et, au moment où je cesse de faire imprimer, je crois devoir joindre à mes dernières éditions une notice exacte de toutes celles que j'ai publiées. Ces détails plaisent aux véritables amateurs de livres; et, si je suis assez heureux pour que quelques-

unes de mes éditions acquièrent l'estime qu'on est disposé à accorder à la correction scrupuleuse jointe à l'élégante exécution, peut-être n'aurai-je pas eu tort de donner sur chacune d'elle d'exacts renseignements.

« Lorsque, dans un âge plus avancé, je pourrai revenir à des occupations conformes à mes inclinations les plus chères, je ferai imprimer, de format grand in-folio, *Lucrèce* et *Salluste* avec des gravures, etc., etc........... »

Que d'années se sont écoulées depuis que M. A.-A. Renouard écrivait ces lignes, où l'on reconnaît bien plus le sentiment naïf de l'amateur passionné que la spéculation de l'éditeur. Depuis ce temps, jusqu'à la fin de sa carrière, il n'a cessé un seul jour de s'occuper de ses travaux de prédilection. Il faut croire que la fabrication et la vente de la gaze lui parurent une occupation peu attrayante après les travaux plus relevés auxquels il s'était livré comme éditeur déjà érudit, puisque nous trouvons dans les annales de sa librairie un Catalogue de A.-A. Renouard, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, nº 42, daté de l'an VII (1799). Il a publié successivement les principaux ouvrages classiques de la littérature française; il a donné une grande impulsion au commerce de la librairie. Ses éditions ont été remarquées non-seulement pour leur correction et leur élégance, mais pour les gravures, ou illustrations comme on dit aujourd'hui, dont il les ornait. Sous sa direction, l'ingénieux et infatigable Moreau accompagnait de ses compositions les écrivains du grand siècle, et tous les ouvrages alors en faveur, comme *Gresset*, *Legouvé*, *Demoustier*, etc.; Desenne ornait les œuvres de *Florian* du charmant commentaire de son crayon; Prud'hon semait quelques chefs-d'œuvre dans des pages d'éditions nouvelles; Saint-Aubin reproduisait avec facilité les portraits des écrivains et des personnages célèbres; c'est de cette époque que date le goût des livres illustrés, devenu si général.

Nous ne remplirons pas cette courte notice du détail de ses nombreuses publications continuées pendant tant d'années. Les vrais amateurs demandent encore avec instance les volumes signés de cette marque bien connue de l'*Ancre surmontée du coq*, symbole de la vigilance qui présidait à ces éditions, et de la confiance qu'on pouvait avoir dans les textes. Cette marque a été souvent imitée par les contrefacteurs qui existaient dès ce temps-là, et qui savaient bien que le pavillon couvre la marchandise.

Ces publications multipliées étaient bien une tâche suffisante pour l'activité d'un libraire qui ne s'en rapportait à personne du soin de revoir ses épreuves, qui collationnait les textes et y ajoutait des notes et des notices littéraires, etc. Mais l'éditeur infatigable était aussi un bibliophile passionné. Dès son enfance il recueillait et découvrait avec une grande sagacité les éditions les plus rares qu'il s'était appliqué à reconnaître sans autre guide que son goût et l'étude de quelques ouvrages descriptifs sur la matière. Il montrait avec vénération le petit livre qu'il avait acheté encore tout enfant et qui avait été le noyau de sa belle bibliothèque. Aujourd'hui ces précieux livres, dont il a joui jusqu'à son dernier jour, vont être dispersés entre les mains des amateurs qui en convoitent depuis longtemps le partage. Dire ce qu'il y a dans cette riche collection de livres et d'objets d'art d'un prix inestimable, d'autographes introuvables, de trésors merveilleux, n'est pas du ressort de cette notice ; nous ne pouvons que renvoyer au Catalogue détaillé que M. A.-A. Renouard a rédigé en 1853, ne s'en rapportant qu'à lui du soin de présenter au public les richesses que sa position exceptionnelle, ses connaissances spéciales et ses relations étendues lui avaient permis de réunir.

Si M. A.-A. Renouard était un éditeur expérimenté et un bibliophile éclairé, il était aussi un écrivain judicieux et un bibliographe érudit. Parmi tous ses travaux littéraires, nous citerons de préférence deux *Monographies* qu'il a étudiées toute sa vie et décrites avec l'application minutieuse qu'il portait à toutes choses. Les *Annales des Alde* et les *Annales des Estienne*, sont deux livres qui ont été vantés comme des modèles et qui feront autorité parce que M. A.-A. Renouard avait pu voir et toucher la plupart des rares

éditions qu'il enregistrait pour la première fois dans les annales glorieuses de l'imprimerie italienne et de l'imprimerie française.

Voilà des jours nombreux bien employés au profit de la science et des lettres; cependant, loin d'être absorbé par ses travaux, M. A.-A. Renouard vivait de la vie de famille et de la vie du monde, entretenant jusqu'à un âge fort avancé une correspondance animée et spirituelle. Il trouvait encore le temps de sacrifier ses goûts et ses intérêts pour les intérêts généraux. Le libraire devint magistrat au tribunal de commerce, le bibliophile devint maire d'un arrondissement de Paris pendant les temps les plus difficiles.

Le commerce de la librairie dut autrefois, à la vivacité de ses réclamations, d'être exempté du droit de timbre sur les prospectus et annonces (voir la brochure : *L'impôt du timbre sur les Catalogues de librairie, ruineux pour les libraires et arithmétiquement onéreux au trésor public.* Paris 1816, in-8°). « *Otez-lui ses liens et laissez-le aller.* » C'est pour le commerce, disait M. A.-A. Renouard, la plus facile et la plus efficace de toutes les protections; l'effet que produisit à cette époque la suppression du timbre sur les catalogues et prospectus de librairie est une preuve de cette vérité souvent méconnue.

Ami du progrès et souvent promoteur des utiles réformes, il savait cependant s'élever avec force contre tous les excès; c'est peut-être à sa vigoureuse initiative que nous devons la conservation dans nos bibliothèques et musées des monuments de la littérature et de l'art ornés des emblèmes de la monarchie (voir : *Observations de quelques patriotes sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et de l'art*). Nous trouvons dans l'ancien catalogue de sa bibliothèque (*Catalogue d'un amateur.* Paris, 1819, 4 vol. in-8°) le récit intéressant des dangers auxquels ont échappé par ses efforts les précieux dépôts de nos musées; nous reproduisons ces curieux détails :

« Vers la fin d'octobre 1793, les comités du gouvernement réunis décident qu'on ne peut sans scandale permettre plus longtemps que les livres des bibliothèques publiques, à Paris et dans les départements, offensent les yeux des républicains par de honteuses marques de servitude, qu'il faut s'empresser de les faire disparaître, c'est-à-dire de changer les reliures de tous les livres portant des armes ou des fleurs de lis, enlever les pages armoriées, les préfaces ou dédicaces à des rois, des grands, etc. Sur l'objection de l'excès de la dépense, « une grande nation ne doit pas regarder à vingt millions, » s'écrie un des membres; et la motion est accueillie, et la proposition va en être portée à l'assemblée !..........

« Le hasard fait que, le jour même, je suis informé de cet acte de démence. J'ose à l'instant concevoir l'idée de conjurer l'orage, dût-il retomber sur moi. A la hâte et d'indignation, je trace ce court écrit, un peu vif, mais qui ne devait pas être autrement. C'était le cas où, pour frapper juste, il fallait frapper fort. Dans les vingt-quatre heures, il est projeté et déjà livré à l'impression. M. Didot l'aîné, qui ne se dissimule pas plus que moi l'extrême danger d'une telle attaque, n'hésite pas un instant à le partager; il imprime, et veut de plus concourir à cette bonne œuvre, par le sacrifice d'une partie des frais d'impression. Deux personnes, M. Charlemagne et M. Chardin, (ce dernier depuis longtemps connu par un goût distingué pour les livres), veulent bien joindre leurs signatures à la mienne. La brochure est par moi adressée à tous les établissements publics et littéraires de Paris, à la Convention pour chacun de ses membres. Cet écrit pouvait, devait nous perdre, et par un hasard tout à fait inespéré, il ne fit que du bien. Dès le lendemain de la distribution, le 1er brumaire, une motion d'ordre de Thibaut et de Chenier appelle l'attention de l'assemblée sur les dégradations commises dans les établissements littéraires par un fanatisme souvent simulé; renvoi au comité d'instruction publique pour en faire un très-prompt rapport. Craignant un décret équivoque, plus funeste encore que ne l'aurait été un ordre du jour, j'adresse, le 2 brumaire (23 octobre 1793), au comité d'instruction publique, les quatre pages qui suivent le premier écrit; et le 4 (25 octobre), sur le rapport de Romme,

rapport dont les motifs et beaucoup d'expressions sont pris dans ces deux pièces, est rendu le décret qui, au moins pour les objets inanimés, pour les productions des sciences et des arts, changea dès ce moment l'affreuse manie de détruire en une manie toute différente, celle de conserver et même d'accumuler.

« Une décision rigoureuse, une loi révolutionnaire aurait eu des ailes pour voler aux extrémités de la France; je craignis que ce décret conservateur ne circulât avec une lenteur perfide; sur-le-champ, chez Baudouin, à l'imprimerie des décrets, je le fais imprimer à mes frais en in-8°, et je l'envoie à toutes les bibliothèques publiques, à toutes les administrations départementales, à tous les établissements littéraires qui sont à ma connaissance. Dans les années qui suivirent, il me fut déclaré par plusieurs bibliothécaires, que cette pièce qu'ils reçurent par la poste, bien avant l'envoi officiel, et sans savoir de qui elle venait, avait été le préservatif, le sauveur du dépôt confié à leur garde, l'eau bénite avec laquelle ils avaient conjuré les démons révolutionnaires. »

Doué d'une rare mémoire, qu'il a conservée jusqu'à son dernier jour, il racontait avec esprit, sans fatigue pour lui-même, encore moins pour ses heureux auditeurs, les anecdotes littéraires du dernier siècle. Que de souvenirs il emporte avec lui ! car il avait connu tous les célèbres amateurs, il savait non-seulement ce qu'il avait sur chaque rayon de sa bibliothèque, mais aussi ce qui était conservé dans la plupart des dépôts publics et particuliers. On raconte que, dans la bibliothèque de ***, un employé lui assura n'avoir plus depuis longtemps un manuscrit précieux, qu'il lui importait de consulter pour une édition sous presse. « Si vous ne l'avez pas vu depuis longtemps, dit le bibliophile, il est peut-être à la même place, et bien que ma vue soit faible, et votre salle assez obscure, j'espère le reconnaître au toucher. » Puis, se faisant apporter une échelle, il mit, les yeux fermés, les volumes introuvables dans la main de l'employé plus surpris que satisfait.

Pour dire un dernier mot de ses nombreuses publications, nous remarquons qu'elles ont embrassé tous les genres; mais il recherchait surtout celles qui pouvaient servir les intérêts des lettres, des sciences et des arts, repoussant seulement celles qui n'auraient pas eu un caractère complet de droiture et de moralité, et prenant pour enseigne les noms les plus respectables.

L'homme dont la vie a été si bien remplie, conserve en général, dans sa vieillesse, une grande sérénité. Aussi, après avoir transmis, il y a déjà bien longtemps, à l'un de ses fils, la suite de ses affaires commerciales, M. Antoine-Augustin Renouard, retiré à la campagne, dans l'antique abbaye de Saint-Valery-sur-Somme, au bord de la mer, entouré d'une partie de sa famille, s'occupait avec le même attrait de ses travaux littéraires et des travaux de ses champs. Au milieu des beaux livres, qui étaient ses anciens et inséparables compagnons, il jouissait avec recueillement des derniers jours que la Providence lui mesurait. Enfin, s'il nous est permis de raconter ici cette fin touchante, pendant ses derniers jours, sentant ses forces le trahir, il demanda que l'on mît dans ses mains affaiblies ceux de ses livres qui sont restés ses meilleurs amis, ses livres de prières, puis le flambeau vacillant de cette rare intelligence s'éteignit dans le sommeil.

Si l'expression d'une vive affection se laisse trop sentir dans ces lignes sincères, qu'on veuille bien l'excuser de la part de celui qui a été admis à passer sa vie dans l'intimité de cet homme éminent, et qui en conserve un profond et respectueux souvenir.

Jules Tardieu.

Paris, 30 décembre 1853.

ÉTAT DES VENTES.

16 janvier, rue des Bons-Enfants, 28. Vente des livres qui composaient la bibliothèque de feu M. P.-L. Duclos. (Voyez n° 7685 de 1853.)

Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 2). 14 JANVIER 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

CATALOGUE des livres composant la bibliothèque de M. ***, ancien receveur général des finances, dont la vente aura lieu le 17 et jours suivants, Hôtel des Commissaires-priseurs, rue Rossini, salle nº 3.

Une grande partie des ouvrages sous 1/2 reliure, cuir de Russie, principaux articles :

DOM DEVAINES. — Collection de **BREVETS D'INVENTION, VITRAUX DE BOURGES** f. col, Shakespeare. — **CHEFS-D'OEUVRE DES THÉATRES ÉTRANGERS.** — **CORNEILLE,** 12 vol. — **FÉNELON,** 1/2 maroquin rouge. — **VOLTAIRE-BEUCHOT,** 70 vol. — *Journal des Débats,* an VIII à 1841. — *Annales des mines,* an III à 1841, etc., etc.

Se distribue chez **AUGUSTE DURAND,** libraire, rue des Grès, nº 5, à Paris.

A la même librairie :

BERTAULD, prof. — **DE L'HYPOTHÈQUE LÉGALE** des femmes mariées sur les conquêts de la communauté. In-8º............... 3—00

— **DE LA SUBROGATION** de l'hypothèque légale des femmes mariées. In-8º.. 4—00

BERTIN. — **CHAMBRE DU CONSEIL** en matière civile et disciplinaire, jurisprudence de la Seine, 2 vol. in-8º........................ 15—00

FILON, prof. — **HISTOIRE** de la Démocratie athénienne. 1 vol. in-8º. Prix.. 6—00

GEOFFROY. — **CODE PRATIQUE** des faillites. In-8º....... 7—50

LACAN ET PAULMIER.—**TRAITÉ DE LA LÉGISLATION** et de la jurisprudence des théâtres, précédé d'une introduction, avec une appendice sur la propriété des ouvrages dramatiques. 2 vol. in-8º........... 14—00

MARNIER. — **ANCIENS USAGES** inédits d'Anjou, publiés d'après un manuscrit du treizième siècle de la Bibliothèque impériale. In-8º.... 1—50

MENERVILLE (de). — **DICTIONNAIRE** de la législation algérienne. Manuel raisonné, etc. Grand in 8º............................ 15—00

SIRILLE. — **JURISPRUDENCE** et doctrine en matière d'abordage, ou Commentaire pratique des art. 407, 435 et 436 du Code de commerce. In-8º. Prix.. 5—00

TRÉBUTIEN, prof. — **COURS ÉLÉMENTAIRE** de droit criminel. 2 vol. in-8º.. 14—00

En vente, 1re partie, Cours de Code pénal.

WESTOBY. — **RÉSUMÉ** de législation anglaise en matière civile et commerciale, à l'usage des étrangers. In-8º..................... 6—00

ZACHARIÆ. — **LE DROIT** civil français, traduit de l'allemand sur la 5e édition, annoté et rétabli suivant l'ordre du Code Napoléon, par MM. Massé, juge à Reims, et Ch. Vergé, docteur en droit. 4 vol. in-8º. Pour les souscripteurs... 30—00

Le premier est en vente.

GENTY, prof. — **DES DROITS** d'usufruit d'usage et d'habitation d'après le droit romain. 1854. 1 vol. in-8º............................ 6—00

BACQUA. — **CODE NAPOLÉON,** législation française, contenant en outre la Constitution et les Codes ordinaires, des Codes spéciaux sur chacune des autres matières du droit, etc. 8e édition augmentée de la constitution des lois organiques et de lois diverses, jusqu'au 1er janvier 1854. 1 vol. in-12. 5—00

RÉPERTOIRE des ouvrages de droit, de législation et de jurisprudence, publiés spécialement en France depuis 1789 jusqu'à la fin de novembre 1853, suivi d'une table analytique et raisonnée des matières. 1 vol. in-8º... 1—50

AVIS.

Mme COMON a l'honneur de prévenir MM. les Libraires de France et de l'étranger, qu'à partir du 14 janvier, les bureaux du journal l'*Artiste* seront transférés chez elles, au *Comptoir des Imprimeurs-Unis,* 15, quai Malaquais. Dorénavant les lettres et demandes d'abonnements devront lui être adressées directement.

AVIS.

UN EMPLOI DE CHEF dirigeant les recherches et les achats en librairie, est vacant chez M. HECTOR BOSSANGE.

La rémunération sera satisfaisante, et les encouragements seront en rapport avec les services rendus.

S'adresser, 25, quai Voltaire.

On désire céder **UN BREVET D'IMPRIMEUR EN LETTRES** pour Paris, et **UN BREVET DE LIBRAIRE** pour la même ville, ensemble ou séparément. S'adresser *franco* à M. **ALKAN** aîné, 53, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.

CATALOGUE de Livres anglais, français et italiens, provenant de la bibliothèque de lord ***, dont la vente aura lieu les 27 et 28 janvier courant, par le ministère de Me RIDEL, assisté de M. Lavigne, libraire-expert, faubourg Montmartre, 29, chez lequel se distribue le Catalogue.

UNE VENTE de Romans de chevalerie, Manuscrits, Livres imprimés sur vélin, Voyages, Poésies gothiques, Romanceros, Aldes, etc., aura lieu chez **LEIGHSOTHEBY** et **WILKINSON**, 3, Wellington Street, à Londres, le 13 février 1854.

Elle renfermera : **GYRON LE COURTOIS**, in-folio. Paris, Verard, s. d. — **ORLOGE DE SAPIENCE**, in-folio. Paris, Verard, 1496, *sur vélin.* — **TRISTAN**, in-folio. Paris, Verard, 1496. — Cent soixante-quatre lettres de **GUSTAVE III**, en 2 volumes. — **BREYDENBACH**, 1488. — **PEDRO DE ALCALA**, vocabolario de la lengua araviga, y arte, 2 volumes en un. Grenada, 1505. — **BOYARDO**, Orlando innamorato, Vinegia, Nicolini, 1539. — Enfin, de nombreux ouvrages avec gravures sur bois, des livres sur la diplomatie, etc., plus de *cinquante* volumes imprimés sur vélin par Verard, Kewer, Didot, etc.

Le **CATALOGUE** est imprimé et en distribution.

Londres, 10 janvier 1854.

ON DEMANDE DES VOYAGEURS en librairie, pouvant donner de bons renseignements, il leur sera fait des avantages particuliers.

S'adresser de neuf heures à midi, à M. BALDEVECK, 15, rue Servandoni.

A CÉDER DE SUITE

Fonds de Librairie et d'Abonnement de Lecture

AVEC BREVET

S'adresser de neuf heures à midi, Petite-rue-du-Bac, 5, à Paris.

A ÉDITER : Œuvre manuscrite sur la religion.

S'adresser à M. LÉCLUSE, faubourg Saint-Denis, 76.

NÉCROLOGIE.

M. Pierre Didot, fils d'Ambroise Didot et frère de Firmin Didot, vient de mourir à Paris, le 31 décembre, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Les funérailles de ce doyen des typographes français, dont il était l'honneur, ont eu lieu au cimetière du Mont-Parnasse. La longue et honorable carrière que M. Pierre Didot a parcourue a été racontée par M. Ambroise-Firmin Didot, son neveu, dans le discours que nous reproduisons et qu'il a prononcé devant les parents, les amis et les ouvriers typographes qui assistaient à ces funérailles.
Armand Bertin.

« Messieurs,

« Dans ces lieux consacrés aux solennités funèbres, où chacun vient tour à tour déposer les restes de ceux qui nous sont chers, jamais témoignage de regrets, d'af-

fection et de reconnaissance n'ont été plus sincères et plus mérités que ceux qui accompagnent dans sa tombe Pierre Didot, notre oncle. Ces regrets seront, j'ose le dire, universellement partagés, puisque les services dont l'art typographique lui est redevable ont rendu son nom cher au monde civilisé.

« Il y a quatre-vingt-treize ans que Pierre Didot l'aîné naquit dans une famille où les traditions d'honneur et de dévouement à l'art typographique se conservaient religieusement. Il avait quelques années de plus que son frère Firmin Didot, qui depuis dix-huit ans l'a précédé dans la tombe, et l'on ne peut s'empêcher de réunir dans un même souvenir deux frères si semblables en tout et *toujours unis dès l'enfance par une amitié aussi tendre qu'inaltérable, et dont les goûts se trouvaient les mêmes pour la typographie et la poésie* (1). Leur éducation sévère, je dirai même rigide, et telle qu'on la donnait alors dans la bourgeoisie, fut terminée au collége d'Harcourt, où l'amour du beau, dont ils étaient épris, les familiarisa avec tout ce que les poëtes et les plus beaux génies ont légué de plus parfait au souvenir des hommes. Aussi tous deux, doués d'une mémoire merveilleuse, se plaisaient dans un perpétuel entretien avec ces grands modèles qui, devenus l'objet de leur culte, élevaient leur âme au-dessus des tristes réalités de la vie.

« En 1785, Pierre Didot, connu par des poésies diverses, une épître sur les progrès de l'art typographique et un recueil de fables apprécié de Florian, l'ami de la famille, succéda à son père, qu'il secondait depuis longtemps dans ses travaux.

« Témoin chaque jour du soin et du zèle passionné que son père apportait à la correction des textes, ainsi qu'à la beauté de leur impression, qualités si difficiles à obtenir à une époque où le maître imprimeur devait exercer souvent de sa propre main les divers travaux de sa profession et corriger lui-même les épreuves, c'est à cette école que Pierre Didot apprit à imiter son père, à rivaliser avec les plus habiles ouvriers et à perfectionner les procédés de notre art.

« A la fin du siècle précédent, lors de la tourmente révolutionnaire, les talents des deux frères furent requis pour améliorer l'exécution des assignats, et c'est peut-être le besoin qu'on eut alors de leurs talents qui garantit de la proscription les fils d'Ambroise Didot, imprimeur du comte d'Artois, et chargé par l'infortuné Louis XVI de l'impression des belles collections dites du Dauphin, continuées avec la même perfection par Pierre Didot.

« C'est dans ces circonstances déplorables, où la vie de tout homme de bien était éphémère, que Pierre Didot préparait avec calme et enthousiasme ces belles éditions qui allaient être exécutées au Louvre, dans ces galeries du palais des rois de France que le Directoire venait de consacrer aux artistes en tout genre qui s'étaient le plus distingués par leur mérite ; c'est là que des rapports d'amitié l'unirent à Girodet, à Gérard et aux principaux peintres qui contribuèrent à l'ornement de ses belles éditions.

« Je n'entrerai pas dans plus de détails sur une carrière aussi longue, entièrement dévouée aux arts et aux lettres. Il me suffira de dire qu'à la dernière Exposition générale des produits de l'industrie à Londres, lorsque les membres du jury examinèrent au *British Museum* les éditions de Virgile, de l'Horace et du Racine imprimées au Louvre, la comparaison avec les autres chefs-d'œuvre des diverses nations confirma le jugement rendu en 1806 par le jury français, qui les déclarait *les plus belles productions de tous les pays et de tous les âges.*

« Décoré de l'Ordre de la Réunion par l'Empereur, du cordon de Saint-Michel par Louis XVIII, il reçut à soixante et quinze ans la croix de la Légion-d'Honneur, qu'il n'avait point sollicitée, mais qu'un ministre ami des lettres (M. de Salvandy) lui fit donner, s'étonnant de ne point voir figurer son nom parmi les célébrités de cet ordre. Mais vous avez tous connu la modestie de Pierre Didot, ce don si rare, qui contribue tant au bonheur, et qui est cependant à la portée de tous.

« Jeune encore, Pierre Didot, peu de temps avant la mort de son père, se vit privé d'une épouse qu'il chérissait. Bientôt après sa fille aînée lui fut également enlevée à l'âge de vingt ans. Frappé plus tard et plus cruellement encore dans ses plus chères et ses plus flatteuses espérances, il eut la douleur de voir son fils, l'héritier de sa belle typographie, dont il soutenait et accroissait la renommée, forcé de l'abandonner par un de ces coups imprévus dont sa santé, jusque alors si robuste, fut subitement atteinte. Mais du moins, comme consolation dans ce malheur, Pierre Didot trouva dans la fille chérie qui lui restait l'union des plus éminentes qualités du cœur et de l'esprit. Se consacrant entièrement à son père, elle sut par ses soins pieux, son respect et sa tendresse embellir et prolonger la fin de cette longue carrière.

---

(1) Ce sont les expressions employées par Firmin Didot dans sa dédicace à son frère, en tête de sa traduction des *Bucoliques*.

« C'est entouré de ses petits enfants, qui faisaient son bonheur, sa consolation et son espoir, que Pierre Didot vient de s'éteindre. Il a senti venir la mort sans aucun trouble, il l'accueillit avec cette douceur inaltérable de caractère que vous lui connaissiez. Il a paisiblement annoncé sa fin à ses enfants, à ses neveux. Elle lui est apparue comme le soir d'une journée bien longue et dans les ténèbres d'une nuit qui durait pour lui déjà depuis huit ans. La haute philosophie qui ne l'avait jamais abandonné dans aucune des plus pénibles comme des plus heureuses circonstances de sa vie, lui a fait envisager ses derniers moments avec cette sérénité qui rapproche l'homme de bien de l'éternité.

« Adieu, mon oncle, reçois ce dernier hommage de tes enfants et de tes neveux, qui conserveront toujours avec vénération le souvenir de tes vertus et de ta chère mémoire. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Cour impériale de Paris (1re Ch.)

Audience du 20 décembre.

L'ENCYCLOPÉDIE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. — M. LE DOCTEUR MALGAIGNE CONTRE M. DE SAINT-PRIEST.

Le rédacteur en chef d'une œuvre, collectivement exécutée, a droit, même en l'absence d'une convention spéciale, de faire aux articles de ses collaborateurs tels changements et suppressions qu'il juge utiles, pourvu que ces changements et suppressions n'altèrent pas la pensée de l'article corrigé.

C'est au rédacteur en chef qu'il appartient de signer le bon à tirer qui est nécessaire pour éditer l'article.

Ces questions, soumises au Tribunal de Commerce, avaient été jugées en sens contraire.

Mais sur l'appel, la Cour a réformé le jugement du Tribunal de Commerce, et rendu un arrêt par lequel en ce qui touche la demande de Malgaigne :

Considérant qu'en se chargeant de rédiger dans l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle* l'article *Médecine*, Malgaigne, même en l'absence d'une convention spéciale, s'est soumis implicitement au contrôle du rédacteur en chef;

Qu'en faisant à l'article qui lui était livré par Malgaigne certains changements, de Saint-Priest a usé d'un droit;

Que peut-être, il était dans les convenances de charger l'auteur des corrections qui devaient être exécutées;

Que toutefois la pensée de l'auteur a été rigoureusement conservée ;

Que le travail du rédacteur en chef de l'*Encyclopédie* a été convenablement fait, et que les changements par lui apportés à l'article, en l'appropriant à la couleur de l'œuvre générale, n'en ont altéré en rien le caractère ;

Considérant, d'autre part, que le bon à tirer doit être donné par le rédacteur en chef, toutefois qu'il s'agit d'une œuvre collectivement exécutée par plusieurs personnes;

Que c'est là un usage généralement suivi;

Que les autres rédacteurs de l'*Encyclopédie* s'y sont soumis, et qu'ils ont reconnu le droit de contrôle du rédacteur en chef, en approuvant les modifications qu'il a apportées à leurs articles;

En ce qui touche la demande reconventionnelle en dommages-intérêts formée par de Saint-Priest :

Considérant qu'il ne justifie d'aucun préjudice ;

Elle infirme ;

Donne acte à de Saint-Priest de l'offre par lui faite de livrer à Malgaigne les cent exemplaires promis et de lui payer le prix convenu ;

Déboute de Saint-Priest de sa demande en dommages-intérêts ;

Et compense les dépens.

Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 3). 21 JANVIER 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Paris : AMYOT, 8, rue de la Paix.

ŒUVRES

DE L'EMPEREUR

NAPOLÉON III

Conditions de la Souscription :

Les ŒUVRES DE L'EMPEREUR formeront 4 gros volumes grand in-8°, papier vélin.

Le prix de la Souscription est de ***40 fr.*** (***30 fr.*** net), pour les 4 volumes.

Les deux premiers volumes paraîtront le 25 février prochain, les deux derniers le 15 avril.

La liste des Souscripteurs sera publiée avec l'ouvrage.

MM. les Libraires sont instamment priés d'envoyer leurs demandes (à compte fixe) avant le 15 février prochain, époque à laquelle la liste de souscription sera irrévocablement close, et le prix de l'ouvrage porté à ***48 fr.***

Le lieutenant de vaisseau BELLOT, dont la mort prématurée a produit une si douloureuse sensation en France et en Angleterre, n'était pas seulement un courageux officier, un entreprenant voyageur; c'était aussi un esprit éclairé et un écrivain distingué; on se rappelle en effet la lucidité remarquable, la couleur ferme et vive des rapports et des quelques fragments signés de lui, qui ont été publiés dans les journaux. On n'apprendra donc pas sans intérêt que sa famille vient de recueillir et de faire mettre en ordre le journal de son premier VOYAGE AUX MERS POLAIRES, pour en former un volume in-8°.

Ce volume, édité par M. PERROTIN, sera précédé d'un portrait gravé d'après le tableau à l'huile de M. Jobbé Duval, dont la ressemblance est parfaite, de l'aveu de toute la famille de Bellot, d'une Carte des régions arctiques d'un fac-simile de l'écriture du jeune et déjà célèbre voyageur, et d'une notice biographique très-complète écrite par M. Julien LEMER sur les notes mêmes fournies par la famille. — Il paraîtra le 30 janvier. Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

Librairie de DENTU, Palais-Royal. | A. BÉDELET, 20, rue des Gr.-Augustins.

OLYMPIA

ANECDOTE GRECQUE PAR LOUIS SAGLIER

Un volume in-18. — ***Prix : 1 fr.***

Avis aux Bibliothécaires et aux Amateurs de bons livres.

On trouve à la Librairie ancienne de **J. DEMICHELIS**, rue Saint-André-des-Arts, 33, à Paris :

Toutes les principales publications du savant cardinal Ang. Mai, et entre autres la suivante, tout récemment publiée :

NOVA BIBLIOTHECA PATRUM. Romæ 1853. 6 vol. gr. in-4°. 156—00

ACTA SANCTORUM. Octobris, tom. 5us, 6us, 7us et 8us. Cum auctario tomi 5i et 6i. Le tout ensemble.................................. 250—00

THOMÆ AQUIN. (S.) opera omnia. Editio nov. 24 vol. gr. in-4°. 275—00

FERRARIS. Prompta bibliotheca canonica, theologica, civilis, liturgica, etc. Rom. 56 livraisons parues. Chaque livraison .... 1—75

Demander, par lettre affranchie, le Catalogue de librairie ancienne.

M. SEVALLE, Libraire à Montpellier, prie MM. les Libraires et Editeurs de remettre à l'avenir chez M. **MARTINON,** son commissionnaire, les Remises, Catalogues ou Prospectus qu'ils auraient à lui envoyer.

AVIS IMPORTANT.

On désire disposer (à cause de santé du propriétaire) d'une importante librairie établie depuis seize ans dans la plus belle et la plus florissante ville aristocratique d'Angleterre, avec une clientèle qui ne laisse rien à désirer,

Toutes les facilités seront accordées à l'acquéreur, et une personne intelligente pourra facilement réaliser (frais payés) de 10 à 12 mille francs de bénéfices par an. S'adresser *franco* à M. G. GANCIA, Brighton.

N. B. On ne traitera qu'avec des personnes pouvant donner d'amples garanties.

A ÉDITER : **Œuvre manuscrite sur la religion.**

S'adresser à M. LÉCLUSE, faubourg Saint-Denis, 76.

A CÉDER, ***UNE LIBRAIRIE***, avec ***Cabinet de lecture***, ayant une bonne clientèle, située dans une ville de l'Est, de 35,000 âmes. — S'adresser à Paris, chez **MM. LEDOYEN** et **PAUL GIRET**, libraires, 7, quai des Angustins.

Un jeune homme Allemand, parlant aussi le français, l'anglais et l'italien, et connaissant la librairie allemande, française et anglaise, dont il s'occupe depuis 10 ans, cherche un bon emploi dans une maison de Paris. — S'adresser chez MM. Borrani et Droz, rue des Saints-Pères, 9, à Paris.

UN JEUNE HOMME de 23 ans, ayant en partie terminé ses études françaises et latines, demande une place dans la librairie, ayant déjà six ans d'exercice. — S'adresser, pour tous les renseignements, chez **M. HACHETTE**, libraire; **M. GROGNOT**, rue St Sauveur, 18, et **M. DIARD**, rue du Bac, 41

On demande **UN COMMIS DE VILLE**, auquel on ferait des avantages successifs et proportionnés aux services qu'il rendrait.

S'adresser à la lithographie **KAEPPELIN**, quai Voltaire, 17.

M. L. Migne, pour terminer plus rapidement sa *Bibliothèque ecclésiastique* en 2,000 vol. in-4°, et se reposer enfin de ses immenses labeurs, voulant porter à 500 le nombre de ses employés ou ouvriers, demande 6 correcteurs, 2 conducteurs, 60 compositeurs, 5 clicheurs et 12 brocheuses; mais joignant tous une vraie capacité à une conduite sans reproche. S'adresser aux *Ateliers catholiques* du Petit-Montrouge, barrière d'Enfer de Paris.

Etat des ouvrages actuellement sous presse : *Patrologie*, au 175e volume sur 300. — *Encyclopédie théologique*, au 99e vol. sur 156. — *Orateurs sacrés*, au 40e vol. sur 60. — *Histoire ecclésiastique* au 7e vol. sur 25.

Librairie de PILLET aîné, rue des Grands-Augustins 5.

HERMITE DE BELLEVILLE, ou choix d'opuscules politiques, littéraires et satiriques, de Charles Colnet, précédées d'une notice sur sa vie. Nouvelle édition, 2 vol. in-8°. Au lieu de 15 fr. . . . . 8—00

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DES ENVIRONS DE PARIS, jusqu'à vingt lieues à la ronde de cette capitale, par Ch. Oudiette, ingénieur-géographe, 2e édit., 1 fort vol. in-8°. Au lieu de 8 fr. . . . . 3—00

ORIGINE DES LOIS DES ARTS ET DES SCIENCES, et de leurs progrès chez les anciens peuples, par Antoine-Yves Goguet, 6e édit., revue et corrigée, 3 vol. in-8°. Au lieu de 21 fr. . . . . 6—00

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Tribunal de commerce de la Seine.

Audience du 29 décembre 1853.

LA CONCURRENCE DES ALMANACHS. — LES ALMANACHS COMIQUES, PROPHÉTIQUES. — LES ALMANACHS DE FRANCE, LA BOUFFONADE, ETC.

M. Pagnerre est propriétaire de l'*Almanach comique.*

MM. Pagnerre et Plon sont propriétaires de l'*Almanach prophétique.*

Enfin, M. Bougie est propriétaire de l'*Almanach de France.*

Ces trois éditeurs ont vu paraître, sur le marché des almanachs, trois nouveau-venus qui ont pour titres : 1° *la Bouffonnade, almanach comique*; 2° *l'Astronome prophétique*; 3° *la France, almanach de France et d'Alger.*

Ils ont pensé que ces almanachs nouveaux étaient une contrefaçon de leurs publications, et ils ont assigné Mme Breau et Mme Desbleds, qui les ont mis en vente, pour les faire condamner à changer les titres et couvertures des trois almanachs incriminés, et à payer une somme de 2,000 fr. de dommages-intérêts.

Mmes Breau et Desbleds, qui sont simples dépositaires, ont appelé en garantie M. Lebeuf, libraire à Châtillon-sur-Seine, éditeur des trois almanachs.

Le Tribunal, après avoir entendu les plaidoiries de Me Taillandier, avocat de MM. Pagnerre, Plon et Bougie, et de Me Bordeaux, agréé des dames Breau, et Desbleds, et de Me Deleuze, agréé de M. Lebeuf, a statué en ces termes ;

« Le Tribunal,

« En ce qui touche les modifications demandées aux almanachs qui sont vendus par les défenderesses ;

« Attendu qu'il est établi que Pagnerre est propriétaire-éditeur de l'almanach intitulé l'*Almanach comique*; que Plon et Pagnerre sont également propriétaires-éditeurs de l'almanach intitulé l'*Almanach prophétique*, et Bougy, d'un autre almanach intitulé l'*Almanach de France*, qu'ils vendent depuis longtemps ces almanachs sous une forme extérieure qui les a fait connaître du public et distinguer ainsi qu'ils doivent l'être;

« Attendu qu'il résulte des débats et des pièces placées sous les yeux du Tribunal que les défenderesses ont mis et mettent en vente dans leurs magasins, trois almanachs dont les titres, couvertures, couleur du papier des couvertures, de l'impression et des vignettes forment un ensemble préparé sciemment pour opérer, aux yeux du public, une confusion calculée avec les almanachs ci-dessus désignés;

« Attendu que les défenderesses sont allées jusqu'à désigner comme lieu de publication de leurs almanachs la même ville que celle où sont publiés et imprimés les almanachs des demandeurs, quoiqu'il soit constant que ceux des défenderesses s'impriment dans une autre ville, et jusqu'à décomposer dans un catalogue spécial le titre de l'un de leurs almanachs en deux parties, de manière que l'une reproduit littéralement le titre de l'almanach de Pagnerre et induit à croire que l'almanach par elles offert est celui de ce dernier;

« Attendu qu'il ressort de toutes circonstances l'intention déloyale de la part des défenderesses de faire aux demandeurs une concurrence d'une nature que le Tribunal ne saurait tolérer ;

« Attendu qu'il appartient aux Tribunaux de combattre cette sorte de concurrence et de faire respecter la propriété individuelle, à l'égal de toute autre propriété légitime;

« En ce qui touche les dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans les journaux ;

« Attendu qu'il est constant que les demandeurs ont éprouvé à cette occasion, du fait des défenderesses, un préjudice qu'elles doivent réparer, et qu'il y a lieu, d'après les éléments d'appréciation que possède le Tribunal, de le fixer à une somme de 600 fr;

« Attendu qu'il convient, pour complément de cette réparation, d'ordonner

l'insertion du présent jugement une seule fois dans trois journaux de la capitale au choix des demandeurs et aux frais des défenderesses ;

« Par ces motifs,

« Le Tribunal ordonne que dans la quinzaine de ce jour les défenderesses seront tenues de changer et modifier l'ensemble des titres, couleur du papier de cette couverture, vignettes et l'impression de leurs almanachs, de manière à ce que la confusion ne soit plus possible entre les almanachs qu'elles vendent et ceux qui sont édités et publiés par les demandeurs, sinon qu'il sera fait droit ;

« Condamne les défenderesses, même par corps, à payer aux demandeurs la somme de 600 fr. à titre de dommages-intérêts ;

« Autorise les demandeurs à faire insérer le présent jugement, motifs et dispositif, une seule fois dans trois journaux de la capitale à leur choix et aux frais des défenderesses, et condamne les défenderesses aux dépens ;

« En ce qui touche la demande en garantie des Dames Breau et Desbleds contre Lebeuf :

« Attendu que Lebeuf (de Châtillon-sur-Seine) accepte lui-même l'appel en garantie ; qu'il se reconnaît responsable envers les dames Breau et Desbleds, et qu'il déclare prendre leur fait et cause ; qu'en conséquence il y a lieu de lui faire supporter les condamnations contre elles ci-dessus prononcées ;

« Par ces motifs,

« Le Tribunal condamne Lebeuf à garantir et indemniser les dames Breau et Desbleds des condamnations ci-dessus prononcées, etc. »

VARIÉTÉS.

La vente des livres de M. J.-J. de Bure s'est terminée de la manière la plus brillante. Les trois dernières vacations ont produit à elles seules une somme de 53,800 fr. Un Missel in-folio, manuscrit italien de la fin du quinzième ou du commencement du seizième siècle, orné de miniatures et relié par Le Gascon, a été vendu 3,565 fr.; les Heures du duc de Saint-Aignan, écrites à la main en 1647 par Jarry, 3,999 fr.; un petit manuscrit italien, contenant l'office de la sainte Vierge, avec douze miniatures, 4,850 fr.; un autre petit livre d'Heures, manuscrit flamand, de la fin du quinzième siècle, avec miniatures et encadrement en or et reliure en argent, 8,100 fr.; et enfin la fameuse Guirlande de Julie, 2,905 fr. On assure que ce dernier manuscrit a été acquis par un membre de la famille de Montausier.

Au total, cette vente, composée de 1,835 articles et divisée en dix-huit vacations, a produit la somme de 141,700 fr.

La Bibliothèque impériale vient de s'enrichir, par les soins du ministre de l'instruction publique et des cultes, d'une nouvelle collection de documents précieux. Les papiers de Catinat, que M. Le Bouyer de Saint-Gervais, petit neveu du maréchal, a cédés récemment à l'Etat, ont été déposés, par ordre du ministre, dans le département des manuscrits de la Bibliothèque.

ÉTAT DES VENTES.

27 janvier, hôtel des commissaires-priseurs, rue Drouot. Vente de livres français et étrangers, composant la bibliothèque de ***. Catalogue de M. Lavigne.

31 janvier, rue des Bons-Enfants, 28. Vente d'une collection de lettres autographes. (Voyez nº 186).

Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 4). 28 JANVIER 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

EN VENTE

Chez MARESCQ et DUJARDIN, rue Soufflot, 17, à Paris

ÉDITEURS DES OUVRAGES DE MM.

CHABOT, sur les successions.

CURASSON, sur les justices de paix.

DUMAY, GOUGET et MERGER, Dictionnaire de droit commercial.

MOURLON, répétitions écrites sur le Code civil.

PROUDHON, état des personnes, Domaine public, domaine privé, droits d'usufruit, droits d'usage.

RIVIÈRE, répétitions écrites sur le code de commerce.

RIVOIRE, tarif des frais et dépens, etc., etc.

CABANTOUS, *professeur de droit administratif à la Faculté de droit à Aix.* — **RÉPÉTITIONS ÉCRITES SUR LE DROIT ADMINISTRATIF**, contenant l'exposé des principes généraux, leurs motifs, et la solution des questions théoriques. 1 volume in-8°. Prix .... 9—00

JULES MINIER, *avocat, professeur-suppléant provisoire à la Faculté de Poitiers.* — **PRÉCIS HISTORIQUE DU DROIT FRANÇAIS**, Introduction à l'Etude du Droit. 1 fort volume in-8°. Prix.......................... 9—00

MONNIER, *avocat, ancien chef du contentieux du comptoir général du commerce.* — **MANUEL DU CONTENTIEUX COMMERCIAL, ou GUIDE PRATIQUE DU COMMERÇANT** en matière de société, commission, prêt sur consignation, lettres de change, achats et ventes, droit maritime, assurances, opérations de bourse, faillite compétence, compte-courant, brevets d'invention, contrat d'apprentissage, contrainte par corps, etc., etc., avec les formules d'actes, et les droits de timbre et d'enregistrement. *Ouvrage usuel, mis à la portée de tout le monde.* 1 fort vol., format Charpentier. Prix. 5—00

L. DE LA ROQUE, *avocat à la cour impériale de Paris.* — **CODE DES PENSIONS CIVILES**, à l'usage de tous les fonctionnaires publics, histoire, législation et jurisprudence, 1790-1853. 1 vol. in-18. Prix.............. 2—50

Mme **BREAU**, libraire-éditeur, 144, rue du Bac, nous invite à faire savoir qu'elle est la seule dépositaire de la **MAISON LEBEUF**, de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et que c'est par erreur que la même qualité a été donnée, dans la chronique judiciaire de notre dernier *Feuilleton*, à Mme V^e Desbleds.

PUBLIÉ PAR **GIDE** ET **J.**

12
VOLUMES
IN-8°.

OEUVRES

FRANÇOI

MEMBRE DE L'INSTITUT, SECRÉTAIRE

DIRECTEUR DE L'O

COM

ASTRONOMIE POPULAIRE destinée à expliquer aux pe
tous les phénomènes qui s

NOTICES SCIENTIFIQUES écrites pour les gens du mon
nerre, la pile de Volta, et

NOTICES BIOGRAPHIQUES sur Fresnel, Volta, Young, F
et Malus. 3 vol.

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES sur la vitesse de la lumièr

RAPPORTS sur les points de la science les plus variés et les plus i

HISTOIRE DE LA JEUNESSE DE FRANÇOIS A

PRÉFACE PAR ALEXANDRE DE HUMBOLDT.

12 volumes in-8° de 600 à 650 pages chacun. — Chaque

MM. GIDE et **J. BAUDRY**, libraires-éditeurs, à Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les Libraires de la France et de l'étranger qu'ils ont acquis de MM. EMMANUEL et ALFRED ARAGO, seuls héritiers de FR. ARAGO, leur père,

La propriété pleine et entière de toutes les **Œuvres de François Arago**, soit imprimées, soit inédites, sans aucune exception ni réserve.

L'auteur n'ayant, de son vivant, vendu aucun de ses droits.

En conséquence, **MM. GIDE** et **J. BAUDRY**, préviennent MM. les Libraires que le *Cours d'Astronomie* que professait M. FRANÇOIS ARAGO, à l'Observatoire, les *Discours* qu'il a prononcés, ainsi que les *Mémoires*, *Notices* et *OEuvres diverses* qui ont été imprimées précédemment, soit dans les *Annuaires du bureau des longitudes*, soit dans les recueils de l'Académie, soit autre part, leur appartiennent comme toutes les autres œuvres encore inédites, et qu'ils ne peuvent être réimprimés dans les Receuils où ils ont paru, ni reproduits dans d'autres recueils ou séparément, sans leur autorisation écrite.

MM. GIDE et **J. BAUBRY** se réservent, en outre (conjointement

JDRY, ÉDITEURS A PARIS

MPLÈTES

PRIX DE
CHAQUE VOLUME
7 fr. 50 c.

ARAGO

TUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

ATOIRE DE PARIS

r :

s plus étrangères aux sciences l'ensemble de la mécanique céleste et ent. 2 volumes.

nant les notions les plus complètes sur la machine à vapeur, le ton- volumes.

'att, Carnot, Ampère, Condorcet, Bailly, Monge, Poirson, Gay-Lussac

isation, la photométrie, le magnétisme, les planètes, etc. 2 volumes.

ls par leur application pratique. 2 volumes.

écrite par lui-même.

e vend séparément. — Prix de chaque volume : 7 f. 50 c.

avec les fils de François Arago, selon le vœu de certaines lois étrangères), le droit de faire traduire les Œuvres de François Arago dans toutes les langues, et ils poursuivront, en vertu des lois, des décrets et des traités internationaux, toute traduction, même partielle, faite au mépris de leurs droits.

Toutes les formalités prescrites à cet effet par les lois de chaque Etat, ou par les traités internationaux, seront rigoureusement remplies en France et à l'étranger.

MM. Emmanuel et Alfred Arago confirment la présente déclaration de MM. Gide et J. Baudry.

Le 1er volume des *Notices scientifiques*, et le 1er volume des *Notices biographiques*, paraîtront à la fin de février.

La traduction allemande paraîtra simultanément à Leipzig chez **M. Otto Wigand**, libraire-éditeur, cessionnaire unique du droit de traduction en langue allemande.

L'édition française sera publiée simultanément aussi en Allemagne, chez **M. T. O. Weigel**, de Leipzig, co-éditeur de l'édition française seulement pour toute l'Allemagne.

Librairie de L'ECUREUX, rue Saint-André-des-Arts, 22.

ARMORIAL GÉNÉRAL D'HOZIER, ou REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE, continués par le président d'HOZIER et par le comte Charles d'HOZIER son frère. Un tome en 2 vol. grand in-8° ornés de blasons coloriés et de 4 portraits .... 12—00

Cet Armorial est la continuation du grand ouvrage du même auteur, et non une réimpression.

Les généalogies contenues dans cet Armorial se vendent séparément **1** fr. **25** c. chaque.

Avis.

MM. J. B. PÉLAGAUD et Ce, de Lyon, ont l'honneur de prévenir MM. leurs confrères qu'ils viennent d'établir à **PARIS** un Dépôt général de toutes leurs publications; ils ont confié la direction de ce Dépôt à M. **ALBANEL** fils, libraire, rue des Saints-Pères, 57, lequel devient ainsi leur représentant exclusif à Paris, et qui est autorisé à accorder les mêmes avantages qu'on obtient en s'adressant à la maison de Lyon.

AVIS

Une vente de Romans de chevalerie, Manuscrits, Livres imprimés sur vélin, Voyages, Poésies gothiques, Romanceros, Aldes, etc., aura lieu chez Leigh-Sotheby et Wilkinson, 3, Wellington Street, à Londres, le 13 février 1854.

Elle renfermera : *Giron Le Courtois*, in-folio. Paris, Verard, s. d.

Horloge de sapience, in folio. Paris, Verard, 1496, SUR VÉLIN. — *Tristan*, in-folio. Paris, Verard, 1496. — Cent soixante-quatre lettres de *Gustave III*, en 2 volumes. — *Breydenbach*, 1488. — *Pedro de Alcala*, vocabolario de la lengua araviga, y arte, 2 volumes en un. Grenada, 1505. — *Boiardo*, *Orlando innamorato*, Vinegia, Nicolini, 1539. — *Lancelot du Lac*, in-folio, 1833. — Enfin de nombreux ouvrages avec gravures sur bois, des livres sur la diplomatie, sur les sciences, les arts, etc., plus de *cinquante* volumes imprimés SUR VÉLIN, par Verard, Kerver, Didot, etc.

Le *Catalogue*, est imprimé et en distribution.

Londres, 10 janvier 1854.

M. **LACOSTE** aîné, graveur sur bois, fondeur, éditeur des clichés des **AIGLES ET ARMOIRIES IMPÉRIALES** de France, a l'honneur de prévenir MM. les Imprimeurs et Libraires, qu'il vient d'augmenter sa nombreuse collection de vignettes et de fleurons divers de 800 sujets nouveaux pouvant s'appliquer à toutes choses.

Le spécimen de ces nouvelles vignettes en épreuves collées sur un registre, sera communiqué, aux frais, aller et retour, de la personne qui en fera la demande par lettres affranchies, 20, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Nota. Toute personne qui fera la demande d'un spécimen complet de mes fleurons imprimés, devra me déposer une somme de 15 fr., qui lui sera remboursée sur une commande de 100 fr.

M. DE FRARIÈRE, auteur du **MANUEL DE L'ÉDUCAT D'ABEILLES**, a l'honneur de prévenir MM. les Libraires de Paris, des départements et de l'étranger, qu'ils pourront se procurer des exemplaires de son ouvrage, à partir de ce jour, à la *Librairie centrale d'Agriculture et de Jardinage*, quai des Grands-Augustins, 41.

A ÉDITER : Œuvre manuscrite sur la religion.

S'adresser à M. LÉCLUSE, faubourg Saint-Denis, 76.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Tribunal civil de la Seine (1re Chambre).

Audience du 13 janvier.

DEMANDE A FIN D'INTERDICTION DES REPRÉSENTATIONS D'I PURITANI ET DE NORMA. — M. VATEL, CESSIONNAIRE DE MM. ANCELOT, SAINTINE ET SOUMET, CONTRE M. RAGANI. — CONTREFAÇON. — PRESCRIPTION.

En matière de contrefaçon la prescription peut être opposée aussi bien dans le cas où l'action civile s'exerce seule et devant les Tribunaux civils que dans le cas où l'action civile se produit simultanément avec l'action publique et devant la même juridiction.

L'auteur ou les ayants-droit d'un auteur qui prétend que son œuvre a été contrefaite par la représentation d'un libretto, *n'est plus recevable à s'attaquer au directeur à raison du préjudice qu'il prétendrait lui être causé par le fait de cette représentation, lorsque l'action en contrefaçon a été éteinte par la prescription vis-à-vis de l'auteur même du* libretto.

« Le Tribunal,

« En ce qui touche la fin de non-recevoir tirée du défaut de qualité du demandeur;

« Attendu qu'Ancelot et Saintine, en cédant à Troupenas tous les droits pouvant résulter pour eux des représentations sur le Théâtre-Italien du libretto *I Puritani*, ont entendu nécessairement l'investir de tous les pouvoirs nécessaires pour faire connaître ces mêmes droits et pour intenter les actions de nature à amener ce résultat;

« Que Vatel, cessionnaire de Troupenas, a donc qualité suffisante pour poursuivre, soit l'auteur du libretto prétendu contrefait, soit le directeur du théâtre qui le ferait représenter au mépris du droit des véritables auteurs;

« En ce qui touche le moyen tiré de la prescription en fait :

« Attendu que la demande de Vatel est fondée sur ce que le libretto italien *I Puritani* serait la contrefaçon du drame français *Têtes rondes et Cavaliers,* de Ancelot et Saintine;

« Attendu que la pièce italienne a été imprimée, publiée et représentée en 1835; qu'aucune action n'a été intentée, aucune réclamation, ni aucune protestation n'ont été faites par les auteurs français dans le cours des trois années suivantes;

« Que le premier fait par lequel se serait révélée la prétention des auteurs français est l'acte daté du 4 novembre 1841, portant cession de leurs droits à Troupenas, ledit acte n'ayant acquis date certaine que par la mort de ce dernier; « En droit :

« Attendu qu'il résulte des articles 2, 637, 638 du Code d'instruction criminelle, que l'action publique et l'action civile résultant d'un délit se prescrivent après trois ans révolus à compter du jour où le délit a été commis ;

« Que, suivant l'art. 3, l'action civile peut être exercée séparément de l'action publique, qu'elle est nécessairement séparée dans le cas de l'art. 2, § 2, qui permet de poursuivre en réparation civile, le représentant du prévenu ;

« Attendu que le texte de la loi ne faisant aucune distintion, il faut en conclure que la prescription peut être opposée aussi bien dans le cas où l'action civile s'exerce seule et devant les Tribunaux civils, que dans le cas où l'action civile se produit simultanément avec l'action publique et devant la même juridiction ;

« Attendu, d'ailleurs, qu'il y a même raison de décider dans les deux hypothèses qu'en effet il existe une différence sensible entre les actions résultant de contrats et même de quasi-délits, et les actions résultant de crimes et de délits ; que les premières n'affectent en définitive que les biens, tandis que les secondes intéressent la personne s'attaquant à son honneur et à sa considération, et touchent par suite dans une certaine mesure à l'honneur et à la considération de la famille ;

« Attendu que le législateur a voulu, dans l'intérêt général, qu'on laissât complètement dans l'oubli un fait de cette nature quand il se trouvait couvert par un silence de plusieurs années, dans la crainte que les débats auxquels il faudrait recourir pour l'établir ne vinssent à renouveler les inimitiés éteintes ou assoupies ;

« Que ces inconvénients se produiraient dans toute leur force alors qu'on débattrait l'intérêt purement civil, résultant de faits qu'il faudrait toujours établir aussi bien que si l'action civile et l'action publique s'exerçait simultanément ;

« Attendu qu'il résulte de tout ce qui précède que toute action qui tendrait à établir que le libretto publié en 1835 par le comte Pepoli serait une contrefaçon est aujourd'hui repoussée par la prescription, d'où il suit qu'il y a présomption légale que la contrefaçon n'existe pas ;

« Attendu que vainement viendrait-on dire, dans l'intérêt de Vatel, qu'il peut, sans se préoccuper de l'auteur et de la publication, s'attaquer à Ragani à raison du fait de la représentation du libretto, qui seul lui causerait un véritable préjudice ;

« Qu'en effet, pour pouvoir s'opposer à la représentation de la pièce italienne, il faut nécessairement qu'il fasse reconnaître son droit de propriété sur cette pièce, mais qu'il ne peut arriver à ce résultat qu'en prouvant qu'elle est une contrefaçon de la pièce française ;

« D'où il suit qu'admettre son action, ce serait lui permettre de faire indirectement ce que la loi lui interdit de faire directement ;

« Attendu qu'il résulte de tout ce qui précède que Ragani, en faisant représenter une œuvre dont la propriété appartient au comte Pepoli et ne peut lui être contestée, n'a rien fait de contraire aux droits de Vatel ou des auteurs ses cédants ;

« Sans s'arrêter à la fin de non-recevoir opposée par Ragani et tirée du défaut de qualité du demandeur ;

« Déclare Vatel mal fondé dans sa demande et le condamne aux dépens. »

ÉTAT DES VENTES.

31 janvier, rue des Bons-Enfants, 28. Vente d'une collection de lettres autographes. (Voyez n° 186).

2 février, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres composant la bibliothèque de feu M. A.-F. Ozanam. (Voyez n° 345).

Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 5). 4 FÉVRIER 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

MM. VIALAT ET Cie ont l'honneur de prévenir MM. les Libraires, qu'ils viennent d'établir un dépôt de leurs livres, 21, quai des Augustins.

ŒUVRES ILLUSTRÉES DE MÉRY

COLLECTION A 2 FR. 50.

En vente chez VIALAT et Cie, 21, quai des Augustins.

REMISE PAR UNITÉ : 25 0/0 — 13/10

La Floride, 1 beau volume in-18, format anglais, illustré de quatre jolies gravures.

Le Dernier fantôme, 1 beau volume in-18, format anglais, illustré de quatre jolies gravures.

Sous presse, du même auteur :

LA GUERRE DU NIZAM.

LE BONNET VERT.

LA COMTESSE HORTENSIA.

Pour paraître prochainement :

IL ÉTAIT UNE FOIS, contes de Savinien LAPOINTE.

CONTES D'HOFFMANN, précédés d'une Notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par M. ANCELOT (de l'Académie française).

Librairie d'AUGUSTE DUFRAY, rue de la Constitution, à Avranches.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DU MONT SAINT-MICHEL. Texte par M. LEHÉRICHER, dessins de M. C. BOUET. 1 magnifique vol. grand in-folio.

Prix : broché............ 40 fr. | Relié.................... 45 fr.

L'ouvrage, imprimé, se compose de trois parties, dont la première, intitulée *Légende et histoire*, unit, par un louable privilége, la solidité de l'érudition à l'éclat d'un style vif et coloré. Dans la seconde, l'auteur décrit avec un soin minutieux, mais non sans une émotion qui trahit l'enthousiasme artistique, les fortifications, la ville et l'abbaye, qu'il envisage sous toutes leurs faces et dont il parcourt successivement toutes les parties.

Un troisième chapitre est consacré à un autre rocher, que l'on ne saurait oublier lorsque l'on parle de celui qu'il avoisine, c'est-à-dire du Mont de la Tombe, connue sous son nom plus poétique de *Tombelaine.*

Une mention particulière est due à l'artiste modeste dont le talent éminent s'est révélé par des œuvres dont les hommes de goût ont reconnu depuis longtemps tout le prix. Parmi les vues du Mont Saint-Michel, que le crayon de M. Bouet a reproduites avec une rare délicatesse, il serait impossible que l'on passât sous silence l'entrée de l'abbaye, l'escalier des contreforts, la salle des chevaliers, l'intérieur et le chœur de l'église. Toutes ces beautés architecturales méritaient d'avoir un aussi habile interprète.

BIBLIOTECA NAZIONALE

Collection correcte et économique des meilleurs auteurs anciens et modernes de la littérature italienne, accompagnée de Notices biographiques, Notes et Commentaires, par Amari, Borghi, Costa, Gioberti, Giusti, Giordani, Guerazzi, Mamiani, Niccolini et autres.

Florence, 1846-1854.

CHAQUE OUVRAGE EST IMPRIMÉ SUR BEAU PAPIER SATINÉ, FORMAT IN-12 ET SE VEND SÉPARÉMENT.

AMARI (Michele). LA GUERRA DEL VESPRO SICILIANO. — Quarta Edizione (prima fiorentina), ritoccata e accresciuta dall' Autore, e corredata di nuovi Documenti. 1 vol. .... 4—00

ARIOSTO (Lodovico). ORLANDO FURIOSO, preceduto da alcuni Pensieri di Vincenzo Gioberti, e corredato di note storiche e filologiche. 2 vol. 8—00

ARIOSTO (Lodovico). ORLANDO FURIOSO, conservato nella sua epica integrità, e recato ad uso della Gioventù dall' ab. *Giovacchino Avesani*, e corredato di Note storiche e filologiche. 1 gros vol. .... 6—00

AZEGLIO (Massimo). NICCOLÒ DE' LAPI, ovvero *i Palleschi e i Piagnoni*. 1 vol. .... 4—00

AZEGLIO (Massimo). ETTORE FIERAMOSCA, ossia *la Disfida di Barletta*. 1 vol. .... 2—50

BALBO (Cesare). VITA DI DANTE ALIGHIERI, con le Annotazioni di Emmanuele Rocco. 1 vol. .... 4—00

BUFALINI (Maurizio). DISCORSI POLITICO-MORALI, alcuni già editi, altri pubblicati ora per la prima volta. 1 vol. .... 2—50

CARCANO (Giulio). ANGIOLA MARIA, storia domestica. — *Aggiuntovi* IL MANOSCRITO DEL VICECURATO. — IDA DELLA TORRE, episodio patrio. — LA NUNZIATA, racconto campagnuolo. 1 vol. .... 4—00

CARCANO (Giulio). DODICI NOVELLE. Memorie d'un fanciullo. Una povera tosa. Benedetta. La madre e il figlio. Un buon Galantuomo. Rachele. Una Simpatia, etc., etc. 1 vol. .... 4—00

CANTU (Cesare). STORIA DI CENTO ANNI (1750-1850). *Seconda edizione*, accresciuta ed emendata. 3 vol. .... 12—00

CANTU (Cesare). MARGHERITA PUSTERLA, *La Madonna d'Imbevera*, racconti ; *Isotta*, novella ; *Inni Sacri*. 1 vol. .... 4—00

CELLINI (Benvenuto). VITA, scritta da lui medesimo, restituita esattamente alla lezzione originale ; con Osservazioni filologiche e brevi Note dichiarative ad uso dei non Toscani, per cura di B. Bianchi. 1 vol. .... 4—00

COLLETTA (Pietro). STORIA DEL REAME DI NAPOLI dal 1734 al 1825 ; con una Notizia intorno alla Vita dell' Autore scritta da Gino Capponi. 2 vol. 8—00

DANTE (Alighieri). LA DIVINA COMMEDIA, coi Comenti di Paolo Costa e di Brunone Bianchi. Un gros volume .... 6—00

ture de l'altération connue sous le nom de foie gras, par M. LEREBOULLET, professeur de la Faculté des sciences de Strasbourg, *couronné par l'Académie de médecine*, in-4° avec 4 planches col........................ 7—00

RECHERCHES SUR L'ANATOMIE DES ORGANES GÉNITAUX des animaux vertébrés, par M. LEREBOULLET, couronné par l'Académie des sciences, in-4° avec 20 planches.............................. 24—00

MÉMOIRE SUR LES CRUSTACÉS de la famille des cloportes qui habitent les environs de Strasbourg, par M. LEREBOULLET; in-4° avec 10 pl. 10—00

RECHERCHES DE PATHOLOGIE COMPARÉE, par le docteur Ch. F. HEUSINGER, de Cassel. 2 vol. in-4° cartonnés................. 27—00

ANATOMIE MICROSCOPIQUE, par le docteur L. MANDL, tome IIe, comprenant l'*Histogenèse*, sera publié en 20 livraisons. Mise en vente des livraisons 6, 7, 8; in-folio avec planches. Prix de chaque........... 6—00

CODEX DES MÉDICAMENTS HOMOEOPATHIQUES, ou Pharmacopée pratique et raisonnée à l'usage des médecins et des pharmaciens, par G. WEBER, pharmacien homœopathe à Paris. 1 vol. in-12 de 450 p. 6—00

COURS D'OPHTHALMOLOGIE enseigné à l'Université de Gand, ou Traité théorique et pratique des maladies des yeux, par J. VAN ROOSBROECK, professeur de l'Université de Gand, etc. 2 vol. in 8°............... 16—00

LE GÉNIE DE LA CHIRURGIE, considéré sous le rapport des pansements, des opérations du diagnostic, et du traitement médical, par M. le docteur BURGGRAEVE, professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Gand, etc. 1 vol. grand in-8°.............................. 8—00

TRAITÉ DE PALÉONTOLOGIE, ou Histoire naturelle des animaux fossiles considérés dans leurs rapports zoologique et géologique, par F.-J. PICTET, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'Académie de Genève. *Deuxième édition*, corrigée et considérablement augmentée. 4 forts volumes in-8°, avec un bel atlas de 110 planches grand in-4°.

L'ouvrage est publié en 4 livraisons, composées chacune d'un volume in-8° de 700 pages et d'un cahier de 27 à 28 planches in-4°. Prix de la livr...... 20—00

Les livraisons 1 et 2 sont en vente. Les autres livraisons seront publiées tous les six mois.

CATALOGUE MÉTHODIQUE ET DESCRIPTIF DES VERTÉBRÉS FOSSILES découverts dans le bassin hydrographique de la Loire, et surtout dans la vallée de son affluent principal l'Allier, par M. POMEL; in-8°. 3—00

HISTOIRE NATURELLE DES VÉGÉTAUX PARASITES qui croissent sur l'homme et sur les animaux vivants, par Ch. ROBIN, docteur en médecine et docteur ès sciences, agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-8° de 700 pages, avec atlas de 15 pl. gravées, en partie coloriées.. 16—00

TRAITÉ DE CHIMIE ANATOMIQUE ET PHYSIOLOGIQUE normale et pathologique, ou des Principes immédiats normaux et morbides qui constituent le corps de l'homme et des mammifères, par Ch. ROBIN, docteur en médecine et docteur ès sciences, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et F. VERDEIL. 3 forts volumes in-8°, accompagnés d'un atlas de 45 planches dessinées d'après nature, gavées, en partie coloriées... 36—00

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES SUR LES ANIMALCULES DES INFUSIONS VÉGÉTALES, comparées aux organes élémentaires des végétaux, par P. LAURENT, professeur à l'Ecole impériale forestière de Nancy. T. I, *Infusoires*; in-4° avec 22 planches...................... 20—00

TYPES DE CHAQUE FAMILLE ET DES PRINCIPAUX GENRES DE PLANTES qui croissent spontanément en France. Exposition détaillée et complète des caractères et de l'embryologie, par F. PLÉE, ouvrage publié par livraisons, chacune d'une planche in-4°, gravée et coloriée, avec texte descriptif. 83 livraisons sont publiées. Prix de chaque............... 1—25

HISTOIRE NATURELLE DES QUINQUINAS, par M. le docteur

WEDDELL. 1 vol. grand in-folio, avec 32 planches................ 60—00

A PRACTICAL TREATISE ON THE USE OF THE MICROSCOPE, including the different methods of preparing and examining animal, vegetable and mineral structures, by John QUEKETT, assistant conservator and demonstrater of minute anatomy at the Royal college of surgeons, avec planches et fig. intercalées dans le texte. *Second edition with additions.* 1 vol. in-8° 27—00

LECTURES ON HISTOLOGY. Elementary tissues of plants and animals, by J. QUEKETT, 1852, in-8°, avec 159 fig. intercalées dans le texte.. 14—00

THE NATIVE RACES OF THE INDIAN archipelago. Papuans, by G. W. EARL, 1853; in-8° avec planches........................ 13—50

ESQUISSES ZOOLOGIQUES SUR LA COTE DE GUINÉE. Première partie, Mammifères, par M. TEMMINCK. 1 vol. in-8°................ 9—00

EN VENTE

Chez DELAROQUE, libraire, quai Voltaire, 19 et 21.

La 37e livraison de la

LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Continuation de la **FRANCE LITTÉRAIRE.** (MAULVAULT-MOIGNO).

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, rue Jacob, 56. à Paris.

Cantu (César). — **HISTOIRE UNIVERSELLE**, soigneusement remaniée par l'auteur et traduite sous ses yeux par EUGÈNE AROUX et PIERSILVESTRO LÉOPARDI. OUVRAGE COMPLET en 19 volumes in-8°. Prix. 114—00

Les tomes 1 à 4, pendant quelque temps épuisés, **SONT MAINTENANT RÉIMPRIMÉS.**

A vendre à Montpellier.

UNE LIBRAIRIE composée de livres anciens ou modernes, au nombre de **25 à 30,000** volumes environ, et relatifs à la Littérature, l'Histoire, la Théologie, la Philosophie, les Sciences physiques, naturelles et médicales, etc.

S'adresser à M. **DELION**, libraire à Paris, quai des Augustins, 47, pour les conditions, ou écrire *franco* à Montpellier, à M. **FONTANEL**, libraire, rue du Cardinal.

A LOUER PRÉSENTEMENT.

GRANDS EMPLACEMENTS, au rez-de-chaussée, pouvant servir de magasins pour dépôt de papier, librairie, etc.

S'adresser, 16, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, **AU CONCIERGE.**

GRANDS SALONS (RUE TARANNE, 12).

POUR TENUES DE COURS, SÉANCES, ASSEMBLÉES.

Le nouveau propriétaire de ce bel établissement, fondé depuis 40 ans par feu Cassin, vient de restaurer et embellir complétement ses belles salles pour les approprier désormais à la tenue *confortable* de tous cours, de toutes séances, réunions, assemblées littéraires ou artistiques.

Les locations ont lieu (*pour le jour ou le soir*), soit à la séance, soit au mois, soit à l'année.

BUREAUX OUVERTS DE 10 HEURES A 4.

A CÉDER, une très-bonne et forte **MAISON DE LIBRAIRIE ET RELIURE,** avec dépôts de livres et d'impressions d'une très-considérable et ancienne imprimerie, dans un chef-lieu de département. Très-beau et vaste local. Facilités pour payement, prix peu élevé. S'adresser au Directeur de la **correspondance générale, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.**

ERRATUM.

Feuilleton du 28 janvier, annonce de Mme veuve **JOUBERT**, au lieu de : *Essai sur les Tables de Lafontaine*, lisez : *Essai sur les Fables*, etc.

Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Avis.

MM. J. B. PÉLAGAUD et Ce, de Lyon, ont l'honneur de prévenir MM. leurs confrères qu'ils viennent d'établir à **PARIS** un Dépôt général de toutes leurs publications; ils ont confié la direction de ce Dépôt à M. **ALBANEL** fils, libraire, rue des Saints-Pères, 57, lequel devient ainsi leur représentant exclusif à Paris, et qui est autorisé à accorder les mêmes avantages qu'on obtient en s'adressant à la maison de Lyon.

Madame veuve **Dubois** prévient MM. les libraires qu'elle désire vendre son fonds de librairie, qui se compose de documents précieux, du brevet et du matériel.

S'adresser au magasin de 11 heures à 4 heures, rue de Savoie, nos 10 et 12.

Messieurs les Éditeurs de Paris sont priés de déposer désormais, chez MM. **Allouard et Kaeppelin,** celles de leurs remises qui seront destinées à M. **Hilleret,** libraire, à Poitiers.

Madame veuve **Poussielgue-Rusand** a l'honneur de rappeler à MM. ses confrères qu'elle est propriétaire en compte à-demi, des classiques français et latins **A. M. D. G.,** et de les prévenir qu'elle accordera sur ces articles les mêmes remises et avantages que M. **Pélagaud.**

A CÉDER, une très-bonne et forte **MAISON DE LIBRAIRIE ET RELIURE,** avec dépôts de livres et d'impressions d'une très-considérable et ancienne imprimerie, dans un chef-lieu de département. Très-beau et vaste local. Facilités pour payement, prix peu élevé. S'adresser au Directeur de la correspondance générale, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

UN JEUNE HOMME de 23 ans, ayant en partie terminé ses études françaises et latines, demande une place dans la librairie, ayant déjà six ans d'exercice. — S'adresser, pour tous les renseignements, chez **M. HACHETTE**, libraire; **M. GROGNOT**, rue St Sauveur, 18, et **M. DIARD**, rue du Bac, 41.

ON DEMANDE UN BON TENEUR DE LIVRES, bien habitué à la correspondance. — S'adresser au bureau du journal.

ERRATUM. — Feuilleton du 4 février, première page : Au lieu d'*Auguste* DUFRAY, lisez *Auguste* ANFRAY, libraire, à Avranches.

VARIÉTÉS.

Sur le rapport de la Direction de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg. S. M. l'empereur de Russie a daigné accorder des Médailles d'or aux commissionnaires de la Bibliothèque : Louis Armand Cluzel, libraire à St-Pétersbourg, et Joseph Baer, libraire à Francfort, en récompense de leurs services distingués et de leur zèle. Ces médailles seront portées par le premier sur le ruban de l'ordre de Saint-Vladimir, et par le second, sur celui de l'ordre de Sainte-Anne.

ÉTAT DES VENTES.

Rue Serpente 37. Continuation de la vente de livres provenant d'une grande bibliothèque étrangère. (Voyez n° 719).

15 février, Vente de livres composant la bibliothèque de feu M. Van den Zande, catalogue M. Téchener. (Voyez n° 32).

16 février. rue Saint-Martin, 122. Vente de livres composant la bibliothèque de feu M. Th. Olivier. Voyez n° 766).

17 février, rue Drouot, 5. Vente de livres composant la bibliothèque de M. P. H. (Voyez n° 769).

20 février, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres imprimés et manuscrits, provenant de la bibliothèque de M. le marquis de L. F. S. (Voyez n° 770).

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro : Un catalogue de la librairie Adolphe Delahays;

Ceux des départements et de l'étranger recevront un prospectus de la librairie Cotillon;

Enfin ceux de l'étranger seulement recevront :

1° Un catalogue de la librairie F. Chamerot;

2° Un prospectus de la librairie Sagnier et Bray.

Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 7). 18 FÉVRIER 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

.IOTHÈQUE CHARPENTIER, 19, rue de Lille.

M. MIGNET

ANÇAISE

ences morales et politiques.

eur. — Six volumes, comprenant:

4° ***MEMOIRES HISTORIQUES.***

CE VOLUME COMPREND :

LA GERMANIE AU VIII[e] SIÈCLE ET AU IX[e] SIÈCLE : sa Conversion au Christianisme ; son Introduction dans la Société civilisée de l'Europe occidentale.

ESSAI SUR LA FORMATION TERRITORIALE ET POLITIQUE DE LA FRANCE, depuis la fin du XI[e] siècle jusqu'à la fin du XV[e].

ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME RELIGIEUSE et Constitution du Calvinisme à Genève.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE, et Tableau des négociations relatives à cette succession sous Louis XIV. 1 vol.

---

o, de Turin. — 1 volume.

ES II, par **M. MACAULAY**, membre du Parlement anglais, ancien ministre du commerce, TRADUCTION NOUVELLE PAR EMILE MONTEGUT,

la maison de Son Altesse Sérénissime (Guillaume de Hollande), de l'église d'Orange, ur en théologie, qui contiennent les Persécutions arrivées aux Eglises de la princi- ion, avec des notes et une introduction par M. AD. SCHOEFFER, licencié en théolo-

ts a rendu compte dans son numéro du 30 novembre dernier.

NCY, du MÊME AUTEUR, avec des notes et des éclaircissements, par M. LUDOVIC LALANNE, de l'École des Chartes. — 1 volume.

lon la texte exact de l'auteur. Loin de là, le style en a été étrangement défiguré, et le e pour Madame de Maintenon.

l'Académie des Sciences. — 2 volumes.

ptions et la clarté du style, initieront chacun aux merveilleuses découvertes faites récem-

le *Mélomanie bourgeoise*, — *Le Tyran de la Table*, — *Les Diseurs de rien*, me, — *Une Fille à marier*, — *Le Train de Plaisir*.) — 1 volume.

jourd'hui à représenter les goûts, les idées, les sentiments, les affinités de la bourgeoisie. eaucoup plus comiques par le reflet des prétentions vaniteuses et ridicules des personnages.

lotice sur l'Auteur, par M. CH. WEISS, auteur de l'*Histoire des Réfugiés Protes-*

ettres sur la littérature moderne. — 1 volume.

troisième.

ı prix de 3 fr. 50 cent. le volume.

sera pas la même sur tous.

HISTOIRE DU SYSTÈME PROTECTEUR EN FRANCE depuis Colbert jusqu'en 1848, par M. Pierre CLÉMENT. — 1 vol. in-8°. Prix 6—00

DES SYSTÈMES DE CULTURE ET DE LEUR INFLUENCE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE, par M. H. PASSY, membre de l'Institut. — 2e édition, revue et augmentée. 1 vol. grand in-18 jésus. Prix.......... 2—50

DE LA DÉCOUVERTE DES MINES D'OR en Australie et en Californie et de ses résultats probables, ou Recherches sur les lois qui règlent la valeur et la distribution des métaux précieux, accompagnées de notes historiques sur les effets de l'exploitation des mines américaines aux XVIe XVIIe et XVIIIe siècle, par M. PATRICK JAMES STIRLING, trad. en français par M. A. PLANCHE. 1 vol. gr. in-18, jésus. Prix.......................... 2—50

Nouvelles Acquisitions.

MANUEL COMPARÉ DU CAPITALISTE, ou Tables d'intérêt simple et composé, d'annuités et de rentes viagères à tous les taux, pour tous les temps et toutes les sommes, par L. PASSOT. — 3e édition, revue et notablement augmentée. — 1 vol. in-8°. Prix, 7 fr. 50 et net 5 fr. 50.

GUIDE PRATIQUE DES COMPTES COURANTS, contenant la théorie des comptes courants, le calendrier des époques, les tables des nombres, les tables d'intérêt d'après la base du calcul des nombres, les tables de change et de commission, par L. PASSOT. — 1 vol. in-8°. Prix, 7 fr. 50 et net 5 fr. 50.

Sous presse, pour paraître en mars :

EXPOSÉ DES CAUSES PHYSIQUES, morales et politiques qui influent sur la production, par ROSSI (ouvrage inédit). 1 vol. in-8°.

OEUVRES COMPLÈTES DE FRÉDÉRIC BASTIAT. Cette édition des *OEuvres complètes* de l'illustre économiste formera 5 ou 6 volumes et paraîtra simultanément dans le format grand in-18, dit anglais, et dans le format in-8° ordinaire. — Les ŒUVRES DE BASTIAT font partie de la collection des *Economistes et Publicistes contemporains.*

LES SOPHISMES ET PAMPHLETS formeront 2 volumes. Le tome Ier paraîtra fin février. Prix de chaque volume : format in-8°, 5 fr., et format grand in-18.. 3—50

OEUVRES LITTÉRAIRES ET ÉCONOMIQUES DE ARMAND CARREL, mises en ordre et annotées par M. CH. ROMEY, et précédées d'une notice biographique par M. LITTRÉ. 1 beau et fort volume grand in-18. — Prix.. 3—50

ESSAI SUR L'ÉCONOMIE RURALE EN ANGLETERRE, en Ecosse et en Irlande, par M. LÉONCE DE LAVERGNE, ancien député et ancien professeur à l'Institut agronomique de Versailles. Un volume in-8°. Prix.. 6—00

BASTIDE, libr.-édit. à Alger. | **CHALLAMEL,** éditeur à Paris.

DICTIONNAIRE DES CONSULATS, rédigé d'après les Lois, Décrets et Conventions en vigueur et suivi du Tarif des Chancelleries, par L. ROLAND DE BUSSY. 1 vol. in-16. Alger, imprimerie du gouvernement. Prix : 5 fr. et *franco*.. 5—50

ANNUAIRE GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE, administratif, géographique, statistique, commercial et industriel, renfermant plus de 25,000 noms, dates et renseignements par A. TOMBAREL. 1 vol. in-16. Alger. Prix..... 2—00

ALMANACH DE L'ALGÉRIE, pour l'année 1854, par M. O. MAC CARTHY, géographe. In-32. Alger, imprimerie du gouvernement. Prix. 0—50

A CÉDER, une très-bonne et forte **MAISON DE LIBRAIRIE ET RELIURE,** avec dépôts de livres et d'impressions d'une très-considérable et ancienne imprimerie, dans un chef-lieu de département. Très-beau et vaste local. Facilités pour payement, prix peu élevé. S'adresser au Directeur de la correspondance générale, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

ACTES OFFICIELS.

Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et l'Espagne, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La convention conclue, le 15 novembre 1853, entre la France et l'Espagne, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, ayant été ratifiée par les deux gouvernements contractants, et les ratifications respectives ayant été échangées le 25 janvier 1854, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Convention.

Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté la reine d'Espagne, également animés du désir de protéger les arts, les sciences et les belles-lettres, et d'encourager les entreprises utiles qui s'y rapportent, ont, à cette fin, résolu d'adopter, d'un commun accord, les mesures qui leur ont paru le plus propres à garantir en France et en Espagne le droit de propriété sur les œuvres littéraires, scientifiques ou artistiques, qui seraient publiées, pour la première fois, par leurs auteurs dans les deux États respectifs.

Dans ce but, ils ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, M. Louis-Félix-Étienne, marquis Turgot, sénateur de l'Empire, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, grand-croix des ordres deCharles III d'Espagne, des Saints Maurice et Lazare de Piémont, de Saint-Janvier de Naples, du Lion néerlandais, de Pie IX de Rome, du Dannebrog de Danemark, chevalier de deuxième classe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, son ambassadeur près Sa Majesté Catholique ;

Et Sa Majesté la reine d'Espagne, don Angel Calderon de la Barca, grand-croix de l'ordre royal et distingué de Charles III et de celui d'Isabelle la Catholique, sénateur du royaume, et son premier secrétaire d'État au département des affaires étrangères, etc., etc. ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Les auteurs exerceront simultanément, dans toute l'étendue des deux pays, leur droit de propriété sur les œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, conformément aux lois, ordonnances et règlements qui le leur garantissent ou garantiront par la suite, dans chaque Etat, contre les contrefaçons.

Le droit de propriété littéraire des Espagnols en France et des Français en Espagne durera pour les auteurs toute leur vie, et se transmettra pour vingt ans à leurs héritiers directs ou testamentaires, et pour dix ans à leurs héritiers collatéraux.

Les représentants légaux, les ayants cause ou mandataires légitimes des auteurs d'œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, seront à tous égards traités sur le même pied que les auteurs eux-mêmes.

Seront considérés comme œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, les livres, les compositions dramatiques et musicales, les tableaux, les dessins, les gravures, les lithographies, les sculptures, les cartes géographiques et toutes autres productions analogues.

Les hautes parties contractantes feront concorder leurs législations respectives, et devront, en attendant, faciliter, au moyen d'un règlement spécial, l'exercice du droit de propriété artistique dans les deux pays.

Les objets d'art destinés à l'agriculture et à l'industrie manufacturière ne se trouvent pas compris dans ce traité.

Art. 2. La protection accordée aux œuvres originales s'étend aux traductions. Toutefois l'objet du présent article est simplement de protéger le traducteur, sous les conditions ci-après exprimées, par rapport à sa propre traduction, et non pas de conférer le droit exclusif de traduction au premier traducteur d'un ouvrage quelconque, hormis dans le cas et les limites prévus par les dispositions suivantes.

Art. 3. L'auteur de tout ouvrage publié dans l'un des deux pays, qui aura entendu réserver son droit de traduction, jouira pendant cinq années, à partir du jour de la première publication de la traduction de son ouvrage autorisée par lui, du privilége de protection contre la publication, dans l'autre pays, de toute traduction du même ouvrage non autorisée par lui, pourvu que la sienne soit publiée dans le délai de six mois, à partir de la publication de l'œuvre originale, et que l'auteur ait rempli toutes les formalités prescrites à cet effet dans le présent traité.

Art. 4. La traduction des œuvres dramatiques confère ces mêmes droits à l'auteur de l'original, si, toutefois, la traduction faite pour son compte ou avec son consentement est publiée dans les trois premiers mois, et qu'il ait rempli les autres formalités.

Le droit de subvention des auteurs dramatiques sur les représentations, dans les pays où la traduction de leur ouvrage sera mise en scène, est fixé au quart des droits que les lois du pays accordent au traducteur. Ce quart se trouve compris dans le montant total des droits que les entreprises théâtrales auront à payer au traducteur.

Les droits des compositeurs de musique sont assimilés à ceux des auteurs originaux, pourvu que le poëme soit écrit dans la langue originale.

Art. 5. La protection et les droits stipulés dans les deux articles précédents n'ont pas pour objet d'interdire les imitations et les appropriations faites de bonne foi des œuvres littéraires, scientifiques, dramatiques, de musique et d'art, en France et en Espagne, mais seulement d'en prévenir les contrefaçons, les réimpressions, les représentations et copies faites au préjudice des intérêts et des droits spécialement réservés aux auteurs et aux inventeurs.

Les tribunaux compétents de l'un et de l'autre État, et conformément à la législation en vigueur dans chacun d'eux, seront compétents pour résoudre, dans tous les cas, les questions auxquelles donneraient lieu les contrefaçons, falsifications, imitations ou copies desdites œuvres.

Art. 6. Les stipulations de l'art. 1er s'appliqueront également aux ouvrages publiés pour la première fois dans un journal, ainsi qu'aux sermons, mémoires, leçons et autres discours prononcés en public, et ne formant pas collection, à partir du moment où les lois des deux Etats garantiront à ces productions la protection spécifiée par l'article précité.

Dans aucun cas, un ouvrage publié pour la première fois dans un journal ne pourra être reproduit dans un autre, sans qu'il y soit fait mention du journal original et du nom de l'auteur de l'ouvrage, s'il s'y trouve indiqué.

Art. 7. Pour que les auteurs et leurs ayants droits puissent jouir de la protection qui leur est accordée par l'art. 1er, il est nécessaire qu'ils se conforment au préalable, aux dispositions suivantes : ils feront la déclaration de leur ouvrage et en déposeront gratuitement deux exemplaires aux lieux ci-après désignés, savoir :

1° Si l'ouvrage a paru pour la première fois en France, à l'établissement public désigné à cet effet à Madrid ;

2° Si l'ouvrage a paru pour la première fois en Espagne, au bureau de la librairie du ministère de l'intérieur à Paris.

Ce dépôt et l'enregistrement qui en sera fait sur les registres spéciaux ouverts, à cet effet, dans les deux établissements, ne donneront lieu à aucun frais autres que le prix du papier timbré du certificat.

Ce certificat fera foi, tant en jugement que hors, dans toute l'étendue des

territoires respectifs, et constatera le droit exclusif de propriété, de publication ou de reproduction, aussi longtemps que quelque autre personne n'aura pas fait admettre en justice un droit mieux établi.

Ces formalités du dépôt et de l'enregistrement devront être remplies dans les trois mois qui suivront la première publication de l'ouvrage dans le pays où il aura été publié.

Ces formalités ne sont naturellement pas applicables aux ouvrages de peinture et de sculpture qui seront l'objet d'un réglement spécial, ainsi qu'il a été dit dans le paragraphe 5 de l'art. 1er.

A l'égard des ouvrages publiés séparément par volumes ou par livraisons, chaque volume ou chaque livraison sera considéré comme un ouvrage séparé.

Art. 8. Pour que le droit des auteurs sur les traductions de leurs ouvrages puisse être exercé conformément à ce qui est établi dans les art. 2 et 3 du présent traité, il est nécessaire de remplir préalablement les formalités suivantes : l'auteur d'un ouvrage original, lorsqu'il le fera paraître, devra déclarer, en tête dudit ouvrage, qu'il se réserve le droit de traduction, et, en conséquence de cette déclaration, sera tenu de la publier, si l'ouvrage ne se compose que d'un seul volume, dans les premiers six mois qui en suivront la publication.

Si l'auteur publie à la fois deux ou plusieurs volumes d'un même ouvrage, le délai sera augmenté d'autant de fois six mois que l'ouvrage publié comprendra de volumes, de telle sorte que le deuxième volume devra paraître dans les douze mois au moins qui suivront l'accomplissement desdites formalités de dépôt, et ainsi de suite. A l'égard des ouvrages qui paraissent par volumes séparés ou par livraisons, il suffira que cette déclaration soit faite en tête du premier volume ou de la première livraison.

Cependant, la traduction d'un ouvrage publié par livraisons devra paraître, au plus tard, dans les trois premiers mois qui suivront le dépôt de chacune d'elles.

Art. 9. La réserve du droit de traduction d'une œuvre dramatique, avec obligation de la faire paraître dans un temps déterminé, est fixée à une durée de trois mois à compter du jour du dépôt et de l'enregistrement, par assimilation, sous ce rapport, des œuvres dramatiques aux livraisons des ouvrages de toute autre nature.

Art. 10. Le propriétaire d'un ouvrage dont la publication se fera par volumes ou par livraisons, qui ne remplira pas les formalités de dépôt et d'enregistrement prescrites par les articles précédents; celui également qui, dans les six mois au plus tard qui suivront le dépôt et l'enregistrement, s'il s'agit d'un volume, et dans les trois mois, s'il s'agit d'une livraison ou d'un ouvrage dramatique, n'aura pas publié sa traduction, perdront leur droit de traduction sur le volume ou la livraison qui n'aura pas été soumis à l'une quelconque des formalités prescrites par les articles précédents.

Ils perdront également ce droit de traduction sur tous les volumes ou livraisons du même ouvrage qui auront été déjà publiés, ainsi que sur tous les volumes ou livraisons à publier. Par suite, le droit de traduction de l'ouvrage entier tombera dans le domaine public.

Art. 11. L'introduction, même en transit, la vente et l'exposition des ouvrages ou objets reproduits en contrefaçon, contrairement aux droits consignés dans ce traité, demeurent interdites dans chacun des deux pays, soit que ces reproductions viennent de l'un des deux pays, soit qu'elles viennent de quelque autre pays étranger.

Toute tentative pour introduire en fraude de semblables ouvrages ou objets sera traitée et réprimée comme toute autre opération ordinaire quelconque de commerce interlope.

Art. 12. Au moment de la mise à exécution de la présente convention, les deux hautes parties contractantes se communiqueront respectivement la liste exacte des bureaux de douanes maritimes et terrestres, auxquels sera limitée, de part et d'autre, la faculté de recevoir et de reconnaître les envois d'ouvrages

littéraires, scientifiques et d'art, ainsi que les lois et règlements spéciaux actuellement en vigueur, et ceux que chacune d'elles pourra adopter par la suite, relativement à la propriété des ouvrages ou productions spécifiés dans les articles précédents.

La reconnaissance et la vérification de nationalité desdits ouvrages se fera dans les bureaux désignés à cet effet, avec le concours des agents particuliers chargés, dans les deux pays, de l'examen des livres arrivant de l'étranger ou destinés à l'exportation.

En cas d'infraction aux dispositions du présent traité, il en sera dressé procès-verbal, lequel, dûment légalisé, sera adressé, dans le plus bref délai possible, aux agents diplomatiques ou consulaires respectifs et aux parties intéressées, par l'entremise des autorités compétentes de l'Etat sur le territoire duquel la contravention aura été commise.

Art. 13. Pour faciliter l'exacte exécution des dispositions renfermées dans les deux articles précédents, il est, en outre, expressément convenu que tous les ouvrages expédiés, même en transit, à destination de l'un des deux Etats ou de tout autre Etat quelconque, d'ailleurs que de l'autre Etat, devront, lorsqu'ils seront rédigés dans la langue de l'un de ces deux Etats, être accompagnés de certificats délivrés par les autorités supérieures compétentes du pays de leur provenance. Ce certificat devra, d'une part, expressément énoncer le titre, la liste complète et le nombre d'exemplaires des ouvrages auxquels il s'applique, et constater que ces mêmes ouvrages sont tous publications originales et propriété légale des pays de provenance, ou qu'ils y ont été naturalisés par le payement des droits d'entrée.

Toute œuvre littéraire, scientifique ou artistique qui, dans les cas prévus par le présent article, ne sera pas accompagnée de certificats en due forme, sera, par cela seul, et conformément aux prescriptions de l'article précédent, réputée contrefaite; et l'importation ou l'exportation en sera rigoureusement interdite aux frontières ou ports respectifs.

Art. 14. Les clauses du présent traité ne pourront cependant faire obstacle à la libre continuation de la vente, publication ou introduction dans les Etats respectifs des ouvrages qui auraient déjà été publiés, en tout ou en partie, dans l'un des deux ou dans tout autre pays, avant la promulgation de ladite convention.

Bien entendu qu'on ne pourra publier aucun de ces mêmes ouvrages, ni exporter ou introduire de l'étranger des exemplaires de ceux-ci, autres que ceux destinés à compléter les expéditions ou souscriptions précédemment commencées.

Les auteurs ou les éditeurs légitimes de l'un des deux Etats, dont les ouvrages publiés en tout ou en partie n'auraient pas été reproduits ou traduits en entier, ou pour la portion déjà publiée dans l'autre nation contractante, lors de la promulgation de la présente convention, pourront être admis au bénéfice de ses dispositions, en annonçant que telle est leur intention, en tête de la première livraison ou du volume qui suivra, si l'ouvrage se trouve en voie de publication, ou en ajoutant, s'il a déjà été publié, une note imprimée sur chacun des exemplaires en vente.

Dans l'un comme dans l'autre cas, ils sont tenus de se soumettre aux formalités prescrites.

Art. 15. L'infraction aux dispositions des articles précédents donnera lieu à la saisie des contrefaçons, et les tribunaux appliqueront les peines déterminées par les législations respectives de la même manière que si le délit avait été commis au préjudice d'un ouvrage ou d'une production d'origine nationale.

Art. 16. Les dispositions de la présente convention ne pourront, en quoi que ce soit, porter préjudice au droit que chacune des deux hautes parties contractantes se réserve expressément de permettre, de surveiller ou d'interdire, par des mesures législatives ou administratives, la circulation, la représentation ou l'exposition de tout ouvrage ou production, à l'égard duquel l'un ou l'autre Etat jugera convenable d'exercer ce droit.

Aucune des clauses de cette convention ne pourra être considérée comme portant atteinte au droit qui appartient à chacune des deux hautes parties contractantes de prohiber la circulation et l'introduction dans ses propres Etats des livres qui, conformément à ses lois intérieures ou à des stipulations en vigueur avec d'autres puissances, sont ou seraient par la suite déclarés être des contrefaçons du droit d'auteur.

Art. 17. La présente convention restera en vigueur pendant quatre années consécutives, à partir du jour où les deux hautes parties contractantes seront convenues de la mettre à exécution.

Si à l'échéance des quatre années susindiquées, elle n'a pas été dénoncée six mois à l'avance, elle continuera de rester obligatoire d'année en année, jusqu'à ce que l'une des deux parties contractantes ait notifié à l'autre, un an à l'avance, son intention d'en faire cesser les effets.

Les hautes parties contractantes se réservent, cependant, la faculté d'apporter, d'un commun accord, à la présente convention toute amélioration ou modification dont l'expérience aurait démontré l'opportunité.

Art. 18. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Madrid, dans le délai de trois mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous, les plénipotentiaires respectifs, avons signé la présente convention en double original, et y avons apposé le sceau de nos armes.

Fait au palais de Madrid, le 15 novembre 1853.

(*L. S.*) *Signé* TURGOT.

(*L. S.*) *Signé* ANGEL CARDERON DE LA BARCA.

Art. 2. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat de la justice, et notre ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret;

Fait à Paris, le 4 février 1854.

NAPOLÉON.

Par l'empereur :
Le ministre des affaires étrangères.
DROUYN DE LHUYS.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :
Le garde des sceaux, ministre de la justice.
ABBATUCCI.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Cour de Cassation.

Audience du 21 janvier 1854.

IMPRIMEUR. — DÉPOT D'EXEMPLAIRES IRRÉGULIERS. — CONTRAVENTION. — EXCUSES.

Le dépôt fait à la direction de la librairie, par un imprimeur, d'un exemplaire d'un ouvrage qui ne porte ni son nom ni sa demeure, constitue la contravention prévue et punie par les art. 15 *et* 17 *de la loi du* 21 *octobre* 1814.

Cette contravention ne peut être excusée, soit parce qu'elle constituerait une simple erreur commise par voie d'omission, soit parce que le dépôt irrégulier de l'exemplaire défectueux n'aurait été suivi d'aucune publication, distribution ni mise en vente.

Au mois d'octobre dernier, M. Carion, imprimeur à Paris, après avoir fait la déclaration de vouloir imprimer l'*Agenda des dames* pour l'année 1853, déposa au ministère de la police générale les deux exemplaires exigés par l'ordonnance du 9 janvier 1828. Aucun de ces exemplaires ne portait, conformément à l'art. 15 de la loi du 21 octobre 1814, l'indication du nom ni de la demeure de l'imprimeur. Procès-verbal fut dressé de cette contravention, et le sieur Carion fut traduit devant le Tribunal correctionnel de Paris, comme passible de l'amende prononcée par l'art. 17 de la loi précitée.

Ce Tribunal, faisant application de cet article, condamna le sieur Carion à 3,000 fr. d'amende.

Ce dernier fit appel, et la Cour impériale de Paris, prenant en considération les moyens de justification présentés par l'appelant, mit au néant le jugement du Tribunal correctionnel et renvoya Carion des fins de la poursuite, par un arrêt rendu le 28 avril dernier. Cet arrêt a été déféré à la Cour de Cassation par M. le garde des sceaux qui en a requis l'annulation.

La Cour a rendu l'arrêt suivant :

« Ouï M. le conseiller Nouguier en son rapport et M. le procureur général en ses conclusions;

« Vu l'arrêt du 28 avril 1853, de la Cour impériale de Paris (Chambre des appels de police correctionnelle) ledit arrêt renvoyant Henri-Ernest Carion père, imprimeur, des fins d'une poursuite pour contravention aux art. 15 et 17 de la loi du 21 octobre 1814;

« Vu le réquisitoire du procureur général près la Cour agissant comme chargé par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, conformément à l'art. 441 du Code d'instruction criminelle, ledit réquisitoire tendant à l'annulation, dans l'intérêt de la loi, de l'arrêt ci-dessus visé;

« Vu également les art. 15 et 17 précités de la loi du 21 octobre 1814;

« Attendu que la contravention prévue par ces articles existe par le seul fait matériel de l'omission du nom et de la demeure de l'imprimeur sur chacun des exemplaires de l'écrit imprimé;

« Qu'à la vérité, quand aucun exemplaire n'est sorti de l'imprimerie, l'imprimeur peut échapper à toutes poursuites en rectifiant la feuille sur laquelle manquent les énonciations exigées, ou en la supprimant et la remplaçant par une feuille régulière, mais que la contravention est consommée dès qu'il a laissé sortir de ses ateliers un seul exemplaire défectueux;

« Qu'il suit de là que la bonne foi prétendue de l'imprimeur, l'erreur qui aurait été commise lors du tirage, la circonstance que cette erreur ne saurait être imputée qu'à un oubli dans l'examen des exemplaires sortant des presses, le fait qu'aucun exemplaire n'aurait été vendu ou mis en vente, sont autant de compositions et d'excuses que n'autorise pas la loi précitée, et qui sont, dès lors, sans force légale pour faire disparaître une contravention qui réside dans le seul fait de la sortie des ateliers d'un exemplaire défectueux;

« Et, attendu, en fait, qu'il est constaté par l'arrêt attaqué que Carion a déposé à la direction de la librairie, à l'appui de la déclaration qu'il avait faite en exécution de l'article 14 de la loi du 21 octobre 1814, deux exemplaires de l'*Agenda des dames*, ne portant pas l'indication du nom de l'imprimeur;

« Que, nonobstant ce fait, et sous le double prétexte, d'une part, qu'il y avait une simple erreur commise par voie d'omission, et d'autre part, que ce dépôt irrégulier n'avait été suivi d'aucune publication, distribution ni mise en vente, ledit arrêt a renvoyé Carion des poursuites;

« Qu'en statuant ainsi, l'arrêt dénoncé a créé une excuse non autorisée par la loi et formellement violé les art. 15 et 17 ci-dessus visés;

« Par ces motifs,

« La Cour casse et annule, mais dans l'intérêt de la loi seulement, l'arrêt de la Cour impériale de Paris (Chambre des appels de police correctionnelle) du 28 avril 1853; ordonne qu'à la diligence du procureur général, le présent arrêt sera imprimé et transcrit en marge de l'arrêt annulé. »

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro : Un prospectus de l'*Athenæum français*;

Ceux de Paris et des départements recevront de plus un prospectus de la librairie TRUCHY;

Ceux des départements et de l'étranger un prospectus de la librairie MALLET-BACHELIER;

Enfin ceux des départements seulement un catalogue de la librairie REY et BELHATTE.

Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de J.-B. CLAREY, 26, rue Serpente-Saint-André.

ORNITHOLOGIE DE LA SAVOIE, ou histoire des oiseaux qui vivent en Savoie à l'état sauvage, soit constamment, soit passagèrement, par M. J. B. BAILLY, conservateur d'ornithologie au muséum de la société d'histoire naturelle de la Savoie. 4 vol. in-8°, Atlas. Tome I et II (*en vente*)....... 10—00
Les Tomes III et IV paraîtront de deux mois en deux mois.

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES ÉTATS SARDES, par J. DEPOISIER, membre correspondant de l'Académie de Dijon. 1 beau vol. in-8° de 516 pages.. 5—00

DES INTÉRÊTS POLITIQUES ET MATÉRIELS DE LA SAVOIE, par F. DEPOISIER. 1 vol. in-12.. 1—00

HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN, en italien, par POUJOULAT. 3 vol. in-8°.. 6—00

FABULISTE DES ALPES, par M. A. DE JUGE, président de l'Académie royale de Savoie. 1 vol. format Charpentier..................... 4—00

ALMANACH DE LA VILLE DE ROUEN et de la **SEINE-INFÉRIEURE POUR 1854.** Histoire, Littérature, Arts, Industrie, Commerce, Annonces, AVEC UN TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES RUES DE ROUEN, PAR TENANTS ET ABOUTISSANTS.

La dernière partie de cet almanach est exclusivement consacrée à un grand nombre de renseignements indispensables tant aux habitants qu'aux personnes étrangères à la ville de Rouen. 300 pages, couverture illustrée.

Prix : 50 CENTIMES.

Rouen. — A. AILLAUD, éditeur, rue Saint-Nicolas, 31.

Remises pour MM. les Libraires : 14/10 pour 5 fr. — 145/100 pour 50 fr. 440/300 pour 150 fr. — 735/500 pour 250 fr. — 1,500/1,000 pour 500 fr.

On en fournira avec estampille sur demande.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU des journaux c'est:

LE COURS GENERAL DES ACTIONS par JACQUES BRESSON, paraissant tous les jeudis, indiquant les payements d'intérêts, dividendes, le compte-rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, banques foncières, etc., place de la Bourse, 31, à Paris. — Prix : pour un an, 7 fr. pour Paris; 8 fr. pour les départements, 10 fr. pour l'étranger.

IL TIENT LIEU D'UNE GAZETTE DES CHEMINS DE FER.

STASSIN ET XAVIER

Libraires pour les Langues Étrangères, 22, rue de la Banque, près la Bourse.

BIBLIOTECA NAZIONALE

Collection correcte et économique des meilleurs auteurs anciens et modernes de la littérature italienne, accompagnée de Notices biographiques, Notes et Commentaires, par Amari, Borghi, Costa Gioberti, Giusti, Giordani, Guerazzi, Mamiani, Niccolini et autres.

Florence, 1846-1854.

CHAQUE OUVRAGE EST IMPRIMÉ SUR BEAU PAPIER SATINÉ, FORMAT IN-12 ET SE VEND SÉPARÉMENT.

(*Voir les* FEUILLETONS *des* 4, 11 *et* 18 *février*.)

MAFFEI (G.). STORIA DELLA LETTERATURA ITALIANA dall' origine della lingua sino a' nostri giorni. — Terza edizione riconosciuta dall' Autore, emendata ed accresciuta colla Storia dei primi trentadue anni del secolo XIX. 2 vol. .... 8—00

MAMIANI (T.). SCRITTI POLITICI.—L'edizione ordinata dall' Autore. 1 vol. Prix .... 4—00

MANUALE STORICO DELL'ARTE GRECA. 1 vol. .... 4—00

MANZONI (Alessandro). I PROMESSI SPOSI. Storia milanese del secolo XVII. 1 vol. .... 4—00

MARCHESE (V°). MEMORIE dei più insigni PITTORI, SCULTORI E ARCHITETTI DOMENICANI, del Padre Vincenzo Marchese dello stesso Instituto. — Seconda edizione riveduta dall' Autore. 2 vol .... 8—00

MONTI (Vincenzo). PROSE E POESIE, novamente ordinate accresciute di alcuni scritti inediti, e precedute da un Discorso intorno alla Vita ed alle Opere dell' Autore, dettato per questa edizione da Giulio Carcano, Con *ritratto.* e *fac-simile.* 6 vol., avec portrait .... 22—50

NICCOLINI (G.-B). OPERE. Edizione notabilmente accresciuta, ordinata e rivista dall' Autore. 3 vol .... 12—00

NICCOLINI (G.-B.). ARNALDO DA BRESCIA, tragedia. La sola edizione rivista dall' Autore. 1 vol .... 4—00

NICCOLINI (G.-B.). FILIPPO STROZZI, tragedia; corredata d'una Vita di FILIPPO e di Documenti inediti. 1 vol .... 4—00

PARINI (Giuseppe). VERSI E PROSE, con un Discorso di Giuseppe Giusti intorno alla Vita di Lui. 1 vol. .... 4—00

PARUTA (Paolo). OPERE POLITICHE, precedute da un Discorso intorno alla Vita e alle Opere di lui, di C. Monzani, e dallo stesso ordinate e annotate. 2 vol .... 8—00

PELLICO (Silvio). PROSE, cioè : *Le mie Prigioni*, con XII Capitoli aggiunti; le *Addizioni* di Piero Maroncelli; I *Doveri degli Uomini*; vari Articoli di Letteratura e di Morale, estratti dal Giornale milanese *il Conciliatore*. 1 vol. .... 4—00

Suite des Publications de MM. Stassin et Xavier.

PETRARCA (Francesco). LE RIME, con l'interpretazione di Giacomo Leopardi, migliorata in varj luoghi la lezione del testo, e aggiuntovi nuove osservazioni. 1 vol.. 4—00

PLUTARCO. LE VITE PARALLELE, tradotte da Girolamo Pompei, con nuove note e osservazioni; precedute da una *Vita di Plutarco* scritta dal prof. Silvestro Centofanti. 4 vol. .... 16—00

POERIO (Alessandro). POESIE EDITE E POSTUME, la prima volta raccolte, con cenni intorno alla sua vita, per MARIANO D'AYALA. 1 vol..... 2—50

PORZIO (Camillo). OPERE, arricchite di schiarimenti storici per cura di C. Monzani. — *La Congiura de' Baroni.* — *Storia d'Italia,* contenente i successi *dell' anno* 1547 *in Genova, in Napoli ed in Piacenza.* — *Relazione del regno di Napoli.* 1 vol............................ 4—00

ROSINI (Giovanni). LUISA STROZZI, *Storia del Secolo XVI.* Nuova edizione riveduta dall' Autore. 1 vol.................................. 4—00

SOLWAN EL MOTA', ossiano **CONFORTI POLITICI DI IBN ZAFER** arabo siciliano del XII secolo. Versione italiana di Michele Amari sul Testo Arabico inedito, non tradotto in alcuna lingua dell' Occidente. 1 vol. 4—00

TASSO (Torquato). LA GERUSALEMME LIBERATA, preceduta da un Discorso di Ugo Foscolo, e corredata di note storiche. 1 vol.......... 4—00

TASSO (Torquato). LE LETTERE, disposte per ordine di tempo ed illustrate da Cesare Guasti. Vol. 1 à 3.................................... 12—00

TOMMASÉO (Niccolo). DESIDERII SULL' EDUCAZIONE. 1 vol..... 4—00

VERRI (Pietro). STORIA DI MILANO, continuata fino al MDCCXCII da Pietro Custodi, preceduta da un Discorso sulla Vita e sulle Opere di Pietro Verri per Giulio Carcano. 2 vol.................................. 8—00

VERRI (P.). OPERE FILOSOFICHE ED ECONOMICHE, arricchite di alcuni Scritti inediti e di altri rarissimi, per cura di Giulio Carcano. 2 vol.. 8—00

VASARI (Giorgio). VITE DE' PIU ECCELLENTI PITTORI, SCULTORI E ARCHITETTI, avec de nombreux portraits. Vol. 1 à 9.............. 36—00

Excellente édition avec notes et commentaires, très-estimée et très-recherchée par les artistes et les amateurs.

BENJAMIN DUPRAT

Libraire de l'Institut, de la Bibliothèque nationale, des sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Malte, de Calcutta, etc.

RUE DU CLOITRE SAINT-BENOIT, 7, A PARIS.

SOUVENIRS SUR GASPARD MONGE

ET SES RAPPORTS AVEC NAPOLÉON

Par M. JOMARD, membre de l'Institut, ancien directeur de la mission égyptienne en France, etc.

1 *volume in*-12. *Broché*. . . 3 *fr.*

Le but de l'auteur, en publiant ces Souvenirs anecdoctiques et biographiques, a été principalement de faire voir les rapports qui ont existé entre Monge et Napoléon, rapports qui n'ont pas été sans influence sur les affaires publiques. Il n'a été mis dans le commerce que cent exemplaires de cet ouvrage.

ON DEMANDE UN COMPTABLE - CORRECTEUR d'épreuves pour une imprimerie. On l'intéressera s'il le désire. — S'adresser, rue et hôtel Gît-le-Cœur, 3, chambre n° 8.

Il y a peu de jours, nous annoncions dans ce journal la mort de M. Ant.-Aug. Renouard, ancien libraire et célèbre bibliophile.

Aujourd'hui, nous avons le chagrin d'annoncer que l'un de ses fils, M. JULES RENOUARD, libraire, ancien juge au Tribunal de commerce, ancien membre de la Chambre de commerce, membre de la Légion-d'Honneur, vient d'être enlevé, en quelques jours, dans la force de l'âge et de l'intelligence, à sa famille et à ses amis. Cette mort si rapide d'un homme si justement estimé et si universellement aimé a causé, dans la librairie, une profonde et douloureuse impression.

Si grande que soit cette perte pour la maison de librairie qui porte son nom, nous sommes heureux d'annoncer que cette maison, dans l'intérêt des jeunes enfants de M. Jules Renouard, continuera les affaires sous la même raison sociale, avec le concours et le dévouement de M. Jules Tardieu, gérant de la maison depuis longtemps, et depuis longtemps aussi l'associé et l'ami de M. Jules Renouard.

Le CERCLE DE LA LIBRAIRIE, dont M. Jules Renouard était membre, se propose de publier prochainement sur lui une notice nécrologique.

AMÉDÉE GRATIOT.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 9). 4 MARS 1854.

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, rue Jacob, 56, à Paris.

PUBLICATIONS NOUVELLES ET SUITES.

NOUVELLE BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les éclaircissements bibliographiques et l'indication des sources à consulter, publiée par MM. FIRMIN DIDOT frères, sous la direction de M. le docteur HOEFER. T. VIII (CABACIUS-CASELLES.). 1 vol. grand in 8° de plus de 30 feuilles à deux colonnes. Prix........... 3—50

Le même ouvrage publié par livraisons, livr. 78 à 80 (Fin du tome VIII). Livr. 81e (*Commencement du tome IX.* CASENAVE.....). Prix de la livraison.. 0—35

Berzelius. — **TRAITÉ DE CHIMIE.** *Suite*, par M. Charles GERHARDT. Traité de chimie organique. Livr. 4e et 5e (*Commencement et suite du tome II*). Grand in-8°. Prix de la livraison.............................. 3—00

Gobineau (A. DE). — **ESSAI SUR L'INÉGALITÉ DES RACES HUMAINES.** T. 1 et 2. In-8°. Prix.......................... 15—00

Cet ouvrage formera 4 volumes. Il a pour but de développer une nouvelle formule historique, et résume dans un tableau complet les grandes phases de l'humanité. Il appuie ses démonstrations sur l'ensemble des plus récentes découvertes de la science.

Lorichs (GUST DAN. DE). — **RECHERCHES NUMISMATIQUES** concernant principalement les médailles Celtibériennes. T. I, avec 81 planches dont une double. 1 vol. grand in-4°. Prix......................... 40—00

Delatre (LOUIS). — **LA LANGUE FRANÇAISE** dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes. Livr. 4e, 5e et 6e (*Fin du tome I.*). In-8°. Prix de la livraison.................... 3—00

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE L'INSTITUT DE FRANCE. Tome XXIV. 1 vol. in-4°. Prix.................. 25—00

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. PREMIÈRE SÉRIE : HISTOIRE POLITIQUE.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SAVIGNY suivi du PETIT CARTULAIRE DE L'ABBAYE D'AINAY publiés par Aug. BERNARD. *Ire partie.* — Cartulaire de Savigny. — *IIe partie.* Cartulaire d'Ainay. — Tables, etc. 2 volumes grand in-4°. Prix.. 24—00

ARCHIVES ADMINISTRATIVES ET LÉGISLATIVES DE LA VILLE DE REIMS. Collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des Institutions dans l'intérieur de la cité, par P. VARIN. — TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, par M. L. AMIEL. 1 vol. grand in-4°. Prix........................ 12—00

BIBLIOTHÈQUE DES AUTEURS GRECS, avec la traduction latine en regard et les index. Tome XXXIX. Grand in-8°.

ARISTOTELIS OPERA OMNIA. Græce et latine, cum Indice nominum et rerum absolutissimo. Volumen III, continens libros de animalibus, de partibus animalium, de generatione animalium, de anima, de sensu et sensili, de memoria et reminiscentia, de somno et vigilia, de insomniis, de divinatione per somnum, de animalium motione, et longitudine et brevitate vitæ, de juventute et senectute, de vita et morte, de respiratione, meteorologicorum libros quartos. — De mundo ad Alexandrum, de coloribus, de audibilibus, de spiritu, de Xenophane (Melisso), de Gorgia. Prix................. 15—00

TABLEAUX, STATUES, BAS-RELIEFS ET CAMÉES DE LA GALERIE DE FLORENCE et du palais Pitti, dessinés d'après WICAR, peintre; gravés sous la direction de C.-L. MASQUELIER, ex-pensionnaire de l'Académie de France, à Rome, avec les explications par MONGEZ, membre de l'Institut de France. Livraisons 57 à 66. In-folio. Prix de chaque livraison.... 3—00

MM. Firmin Didot frères *viennent de publier et d'expédier à MM. leurs correspondants un nouveau* **CATALOGUE** *complété jusqu'à ce jour. Ceux de MM. leurs correspondants qui ne l'auraient pas encore reçu sont priés de vouloir bien en faire la réclamation.*

ACTES OFFICIELS.

Paris, le 17 février.

Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La convention conclue, le 16 décembre de l'année 1853, entre la France et a principauté de Schharzbourg-Rudolstadt, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, ayant été ratifiée par les deux gouvernements contractants, et les ratifications respectives ayant été é-

changées le 29 janvier 1854, ladite convention dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Convention.

Sa Majesté l'Empereur des Français et Son Altesse Sérénissime le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, également animés du désir de protéger les sciences et les arts, et d'encourager les entreprises utiles qui s'y rapportent, ont, à cette fin, résolu d'adopter, d'un commun accord, les mesures les plus propres à garantir, dans les deux pays, aux auteurs ou à leurs ayants cause, la propriété des œuvres littéraires ou artistiques, publiées pour la première fois en France ou dans la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Dans ce but, ils ont nommé pour leurs plenipotentiaires, savoir ;

Sa Majesté l'Empereur des Français, le sieur Auguste, marquis de Tallenay, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et de l'ordre de Philippe-le-Magnanime du grand-duché de Hesse, commandeur de l'ordre de la Conception de Portugal et de l'ordre de Saint-Grégoire de Rome, officier de l'ordre de Léopold de Belgique, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la sérénissime confédération germanique, son ministre plénipotentiaire près Son Altesse le duc de Nassau, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la ville libre de Francfort;

Son Altesse Sérénissime le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, le sieur Guillaume de Eisendecher, docteur en droit, conseiller d'Etat, envoyé et ministre plénipotentiaire d'Oldenbourg, d'Anhalt et de Schwarzbourg à la diète germanique, grand-croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

Art. 1er. Le droit exclusif des auteurs de publier (*verviel faltigen*) leurs ouvrages d'esprit ou d'art, tels que livres, écrits, œuvres dramatiques, compositions musicales, tableaux, gravures, lithographies, dessins, travaux de sculpture et autres productions littéraires et artistiques, sera protégé également dans les deux états, de telle sorte que la protection accordée en France, par le décret du 28 mars 1852, aux ouvrages publiés dans la principauté de Schwarzbourg Rudolstadt, sera également accordée, d'après les termes des lois et ordonnances qui régissent la matière dans la principauté, aux ouvrages publiés en France. Les représentants légaux ou les ayants cause des auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques jouiront, dans la même mesure, de la protection qui leur est accordée par ces lois.

Art. 2. Les stipulations de l'article 1er s'appliqueront également à la représentation ou exécution des œuvres dramatiques ou musicales, en tant que les lois de chacun des deux états garantissent ou garantiront, par la suite, protection aux œuvres susdites, exécutées ou représentées pour la première fois sur les territoires respectifs.

Art. 3. Pour assurer à tous ouvrages littéraires ou artistiques la protection stipulée dans les articles précédents, il suffira que leurs auteurs établissent au besoin, par un témoignage émanant d'une autorité publique, que l'ouvrage en question est une œuvre originale qui, dans le pays où elle a été publiée, jouit de la protection légale contre la contrefaçon ou réimpression illicite.

Les hautes parties contractantes se réservent de désigner les autorités publiques des deux Etats qui seront compétentes pour l'expédition de tels témoignages d'originalité. s

Art. 4. L'exposition et la vente de réimpressions et reproductions illicite, des œuvres indiquées dans l'article 1er sont prohibées dans les deux Etatst sans qu'il y ait à distinguer si ces réimpressions ou reproductions proviennen de l'un des Etats mêmes, ou de tout autre pays.

Art. 5. Les deux hautes parties contractantes s'engagent à assurer, par tous les moyens en leur pouvoir, l'exécution des stipulations contenues dans les

articles précédents, et à faire jouir réciproquement leurs ressortissants de la protection légale assurée aux nationaux.

Les tribunaux de chaque pays auront à décider, d'après la législation existante, la question de contrefaçon ou de reproduction illicite.

Art. 6. La présente convention ne pourra faire obstacle à la publication ou à la vente des réimpressions ou reproductions qui auraient été déjà publiées, introduites ou commandées, en tout ou en partie, dans chacun des deux Etats, antérieurement à sa publication.

Un an après la mise en exécution du traité, la vente des réimpressions indiquées dans le présent article ne pourra plus avoir lieu.

Art. 7. Pour faciliter l'exécution de ce traité, les deux hautes parties contractantes se communiqueront respectivement les lois et ordonnances que chacune d'elles aurait promulguées ou pourrait, à l'avenir, promulguer pour garantir le commerce légitime contre la réimpression et reproduction illicite.

Art. 8. Les stipulations de ce traité ne sauraient infirmer le droit des deux hautes parties contractantes de surveiller, de permettre ou d'interdire, à leur convenance, par des mesures législatives ou administratives, le commerce, la représentation, l'exposition (*feilhaltung*) ou la vente de productions littéraires et artistiques. De même, aucune des stipulations de la présente convention ne saurait être interprétée de manière à contester le droit des hautes parties contractantes de prohiber l'importation, sur leur propre territoire, de livres que leur législation intérieure ou des traités avec d'autres Etats feraient entrer dans la catégorie des reproductions illicites.

Art. 9. La présente convention aura force et vigueur pendant dix ans, à partir du jour où ses ratifications auront eu lieu, et dans le cas où aucune des deux parties n'aurait signifié, douze mois avant l'expiration de ladite période de dix années, son intention d'en faire cesser les effets, la convention continuera à rester en vigueur encore une année, et ainsi de suite, d'année en année, jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des parties l'aura dénoncée.

Art. 10. La présente convention sera ratifiée, et l'échange des ratifications aura lieu à Francfort-sur-Mein, dans le délai de deux mois au plus tard.

Après l'échange des ratifications, le présent traité sera publié par les deux hautes parties contractantes aussitôt que possible, et il sera mis en vigueur après la publication accomplie dans les deux États.

Fait à Francfort, le 16 décembre 1853.

(L. S.) *Signé* TALLENAY. (L. S.) *Signé* W. DE EISENDECHER.

Art. 2. — Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, et notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 février de l'an 1854. NAPOLÉON.

Vu et scellé du sceau de l'Etat: Par l'Empereur:

Le garde des sceaux, ministre de la justice, ABBATUCCI. *Le ministre des affaires étrangères,* DROUYN DE LHUYS.

ÉTAT DES VENTES.

Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de feu M. Van den Zande, catalogue M. Téchener. (Voyez nº 32).

Place du Parvis-Notre-Dame, 22. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de feu M. l'abbé J. Labouderie. (Voyez nº 766).

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente d'une collection de lettres autographes provenant du cabinet de M. H**. (Voyez nº 911).

6 mars, rue de l'Eperon, 12. Vente de livres qui composaient la bibliothèque de M. G.-B. Depping. (Voyez nº 1060).

10 mars, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres composant la bibliothèque de feu M. J.-J.-G. Fœlix (Voyez nº 767.)

13 mars, rue Drouot, 5. Vente d'objets d'art, livres, etc., provenant du cabinet de feu M. Visconti, (Voyez nº 1061).

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 10). 11 MARS 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

SAINTJORRE, Libraire, 7, boulevard des Italiens.

Rabais extraordinaire.

PORTRAITS DES PERSONNAGES CÉLÈBRES DE LA RÉVOLUTION par QUENARD et BONNEVILLE, avec des notices raisonnées sur chacun de ces portraits. Paris, 1796 à 1802. 4 vol. in-4° ornés de 200 portraits. Ouvrage resté en magasin depuis cette époque; au lieu de 100 fr. 22—00

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ESPAGNOLE, traduite de l'allemand de Bouterweck, professeur à l'Université de Gottingue. 2 vol. in-8°. Paris, Renard, 1812; au lieu de 10 fr.......................... 3—00

OEUVRES COMPLÈTES DE LAFONTAINE, avec notice par AUGER. 1 vol. in-8° de 500 p. Paris, 1826, Delongchamps; au lieu de 10 fr. 2—50

ANECDOTES DU XIX^e SIÈCLE ou collection inédite d'historiettes et d'anecdotes récentes, de traits et de mots connus, d'aventures singulières, de citations, de rapprochements et de pièces curieuses, etc., etc. Paris, Collin de Plancy, 1821. 2 vol. in-8°; au lieu de 9 fr............. 2—00

DICTIONNAIRE CRITIQUE DES RELIQUES ET DES IMAGES MIRACULEUSES, par COLLIN DE PLANCY. Paris, 1821. 3 vol. in-8°; au lieu de 18 fr.. 6—00

OEUVRES DE MALFILATRE, nouvelle édition plus complète que les précédentes, ornée de 4 vignettes et portrait. 1 vol. in-18. Paris, Collin de Plancy, 1822; au lieu de 3 fr. 50.......................... 1—10

Le même ouvrage, papier grand raisin superfin; au lieu de 6 fr... 1—50

Le même ouvrage sans figure, papier ordinaire; au lieu de 2 fr... 0—60

Et papier superfin, au lieu de 5 fr.......................... 1—00

MÉMOIRE D'UN VILAIN DU XIV^e SIÈCLE, traduits d'un manuscrit de 1369, par J. A. S. — Collin de Plancy, 2 vol. in-12; Paris, 1820. Ouvrage épuisé depuis longtemps .... 6—00

TABLETTES CLASSIQUES, ou recueil de morceaux choisis des meilleurs écrivains français, depuis Malherbe et Balzac jusqu'à nos jours. — Paris, Fanzat, 1825. 2 vol. in-32 relié en veau plein. Ouvrage épuisé.... 5—00

Le même, doré sur tranche.......................... 6—00

ORIGINES GAULOISES, par LATOUR D'AUVERGNE-CORRET.—Paris, 1801, 1 vol. in-8°.

VIE POLITIQUE DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, dernier duc d'Orléans. 1 vol. in-12. — Paris, Barba, 1802; au lieu de 3 fr........ 1—25

Le même, avec portrait .... 1—50

DES DÉLITS ET DES PEINES, par BECCARIA, avec commentaire de Voltaire, notes de Diderot, Morellet, etc., traduit et publié par Collin de Plancy. 1 vol grand in-18, papier vélin, avec 2 portraits, l'un sur chine et l'autre sur papier ordinaire; au lieu de 12 fr.................. 7—00

Le même ouvrage, papier ordinaire, avec un portrait; au lieu de 9 fr. 5—00

LETTRES PERSANES, par MONTESQUIEU, accompagnées de notes. 1 vol.

in-18 de 535 pages, papier vélin. — Paris, Collin de Plancy, 1823 ; au lieu de 4 fr. . . . . 1—00

Le même, papier ordinaire, au lieu de 3 fr. . . . . 0—75

OEUVRES DE REGNARD, 6 v. in-8°. — Paris, Brière, 1823, imprimé par Crapelet; au lieu de 36 fr. . . . . 22—00

Le même ouvrage. — Paris, Tenré, 1820. 6 vol. in-8°. . . . . 15—00

TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS DE L'ESPRIT HUMAIN, par CONDORCET, précédé d'une notice sur la vie de l'auteur. 1 vol. in-18. — Paris, Brissot, 1823.

MÉMOIRES TURCS, ou aventures d'un jeune Turc, avec l'histoire de son séjour en France, par M. G. DAUCOURT. Nouvelle édition, ornée de 4 fig. — Paris, Collin de Plancy, 1822. 2 vol. in-18; au lieu de 4 fr. . . . . . 0—80

OEUVRES CHOISIES DU POÈTE LEBRUN. Paris, Beaudouin, 1821. 2 vol. in-18 ; au lieu de 3 fr. . . . . 1—10

GUIDE DE LA CONVERSATION ESPAGNOLE-FRANCAISE, contenant un traité de la prononciation, un vocabulaire des mots les plus usités, etc. 1 vol. in-16 oblong; au lieu de 2 fr. . . . . 0—50

VOCABULAIRE ANGLAIS-FRANCAIS, par M. BRADLEY, maître de pension. 1 vol. in-12 ; au lieu de 2 fr. . . . . 0—80

LA HENRIADE, de Voltaire, avec un commentaire classique, par FONTANIER.—Paris, Bossange, 1823 ; 1 vol. in-8° de 600 p.; au lieu de 8 fr. 1—50

OEUVRES COMPLÈTES DE REGNARD, 4 vol. in-18, imprimerie de Didot. — Paris, Lheureux, 1824 ; au lieu de 12 fr. . . . . 3—00

OEUVRES COMPLÈTES DE BOILEAU, nouvelle édition contenant les passages imités des poëtes latins. — Paris, Froment, 1824, 4 vol. in-18, imprimerie de Didot; au lieu de 12 fr. . . . . 3—00

OEUVRES COMPLÈTES DE CREBILLON, imprimerie de Didot.—Paris, Lheureux, 1824. 3 vol. in-18; au lieu de 6 fr. . . . . 2—00

HISTOIRE DE CHARLES VIII, roi de France, par M. le comte de SÉGUR. 2 vol. in-8°. — Paris, 1838 ; au lieu de 10 fr. . . . . 2—00

FLEURS D'OUTRE-RHIN, chants, ballades et légendes, par F. DELCROIX. 1 vol. in-18, format Charpentier; au lieu de 3 fr. 50. . . . . 1—00

Le même, avec une gravure représentant le château de Liebeneck. . 1—25

TRAITÉ DU PARTICIPE, par LEQUIEN. 1 vol. in-12 cartonné. . . 0—30

THÉATRE DE M. J. CHENIER. 3 vol. in-18. — Paris, Beaudoin, 1821 ; au lieu de 9 fr. . . . . 3—00

LE PETIT NEVEU DE BERQUIN, théâtre d'éducation pour le deuxième âge, par E. VANDERBURCH.—Paris, Imbert, 1825, 2 vol. in-12, fig. 4—50

Bonne occasion, 180 francs.

Un exemplaire broché très-propre, mais coupé :

ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE publiée sous la direction de l'abbé GLAIRE et de M. le vicomte WALSH. 18 vol. in-4°.

Une rectification doit être apportée à l'annonce de notre dernier *Feuilleton*, relative aux ouvrages publiés par MM. FIRMIN DIDOT frères, et dont le sujet se rattache aux affaires d'Orient :

L'ouvrage de M. D'OHSSON forme sous ce titre : **TABLEAU GÉNÉRAL DE L'EMPIRE OTTOMAN**, 3 VOL. GRAND IN-FOLIO avec un grand nombre de planches. Prix, cartonné.. 500—00

Prix du 3e vol. séparé.. 200—00

Les tomes 1 et 2 contiennent le Code religieux. Le 3e et dernier volume comprend les Codes civil, criminel, politique et militaire. Il complète la législation mahométane. Cet ouvrage est tellement estimé des Turcs eux-mêmes, qu'ils l'ont fait traduire dans leur langue.

Sur le même sujet :

BEAUJOUR (Félix), consul général en Orient. — **VOYAGE DANS L'EMPIRE OTTOMAN ET DESCRIPTION DE SES FRONTIÈRES NATURELLES ET ARTIFICIELLES.** 2 forts vol. in-8°...... 15—00

VARIÉTÉS.

— Dans la séance du mercredi 8 mars, le Corps législatif vient d'adopter à l'unanimité un projet de loi portant à trente ans la durée de la jouissance des droits de la propriété littéraire et artistique accordés aux enfants des auteurs, des compositeurs et des artistes. En voici le texte :

Article unique. Les veuves des auteurs, des compositeurs et des artistes jouiront pendant toute leur vie des droits garantis par les lois des 13 janvier 1791 et 19 juillet 1793, le décret du 5 février 1810, la loi du 3 août 1844 et les autres lois ou décrets sur la matière.

La durée de la jouissance accordée aux enfants par ces mêmes lois et décrets est portée à *trente ans*, à partir soit du décès de l'auteur, compositeur ou artiste, soit de l'extinction des droits de la veuve.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Mise en vente chez L. MAISON, 17, rue de Tournon :

CONTES SUISSES

TRADUITS DE L'ALLEMAND DE HENRI ZSCHOKKE.

Deuxième série. 1 vol. in-18 jésus. Prix : **3** fr. **50** c.

Du MÊME AUTEUR : **CONTES SUISSES**, traduits par LOEVE-VEIMARS. 1 vol. in-18 jésus, formant la *première série*. Prix : **3** fr. **50** c.

Librairie de GUILBERT, quai Voltaire, 25.

Le 15 avril prochain, OUVERTURE D'UNE BELLE SALLE DE VENTE DE LIVRES placée au centre du commerce de la librairie, rue Gît-le-Cœur, 5, au premier étage.

M. GUILBERT se charge de faire les ventes publiques de livres, en nombre ou en détail, et achète les bibliothèques et toutes parties de livres anciens et modernes.

GARNIER Libraire à Rio, prie MM. les libraires de vouloir bien lui faire remettre **DEUX EXEMPLAIRES** de leurs catalogues, rue des Saints-Pères, 6.

A VENDRE **UN BREVET DE LIBRAIRE**, s'adresser à M. J. Huet, 12, rue de Savoie.

Librairie d'AUG. AUBRY, rue Dauphine, 16.

En distribution :

1° **CATALOGUE** de livres à figures, anciens et modernes, suites de vignettes, belles-lettres, histoire, etc., composant la Bibliothèque de MM. P.-D., B. et G., dont la vente aura lieu le 29 mars et jours suivants.

2° **CATALOGUE** de bons livres anciens, ouvrages à figures, etc., provenant de la bibliothèque de M. Del..., dont la vente aura lieu les 4 et 5 avril.

3° **CATALOGUE** de lettres autographes composant la collection de M. BRISSOT-THIVARS, ancien préfet, dont la vente aura lieu le 6 avril et jours suivants.

UN COMPTABLE, employé pendant dix ans dans une forte maison de librairie, **DÉSIRE UN EMPLOI**. S'adresser à M. RAYSON, 10, faubourg Montmartre.

Avis aux Bibliothécaires et aux Amateurs de bons livres.

On trouve à la Librairie ancienne de **J. DEMICHELIS**, rue Saint-André-des-Arts, 33, à Paris :

Toutes les principales publications du savant cardinal Ang. MAI, et entre autres la suivante, tout récemment publiée :

NOVA BIBLIOTHECA PATRUM. Romæ 1853. 6 vol. gr. in-4°. 156—00

ACTA SANCTORUM. Octobris, tom. 5us, 6us, 7us et 8us. Cum auctario tomi 5i et 6i. Le tout ensemble.......... 250—00

THOMÆ AQUIN. (S.) opera omnia. Editio nov. 24 vol. gr. in-4°. 275—00

FERRARIS. Promptabibliotheca canonica, theologica, civilis, liturgica, etc. Rom. 56 livraisons parues. Chaque livraison .... 1—75

Demander, par lettre affranchie, le Catalogue de librairie ancienne.

Paris, le 18 mars 1854.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons cédé notre maison de Commission à **MM. SCHULZ et THUILLIÉ.**

Ils sont entrés en possession depuis le 1er mars courant.

Ces Messieurs ont une connaissance parfaite des affaires de commission.

Tous deux occupaient, M. SCHULZ depuis dix-sept années, et M. THUILLIÉ depuis dix années, des emplois importants dans la maison de commission pour l'étranger de **M. HECTOR BOSSANGE.**

Leur intelligence des affaires et leur activité étant incontestables, vous pouvez être assuré que vos ordres seront exécutés avec ponctualité, et ne souffriront pas entre leurs mains; d'ailleurs nous demeurons intéressés dans la nouvelle maison, et nos efforts combinés tendront à justifier votre confiance.

Veuillez bien, nous vous en prions, continuer à nos successeurs la bienveillance dont vous nous avez favorisé, ils la méritent à tous égards.

Nous sommes, avec une parfaite considération, vos dévoués serviteurs,

J. J. LEDOYEN et Paul GIRET.

Paris, le 18 mars 1854.

Monsieur,

La circulaire d'autre part vous informe de la vente que **MM. J. J. LEDOYEN** et **PAUL GIRET** nous ont faite de leur maison de Commission.

Ces bons amis, qui demeurent intéressés dans notre établissement, nous aideront de leur collaboration et de leurs conseils, afin que les affaires n'éprouvent pas la moindre interruption.

Il n'y aura absolument rien de changé, si ce n'est la raison sociale, qui sera: **SCHULZ et THUILLIÉ.**

Nous osons espérer, Monsieur, que vous voudrez bien reporter sur nous la bienveillance dont vous avez honoré MM. J. J. LEDOYEN et PAUL GIRET, nous ne négligerons rien pour justifier la confiance que nous vous prions de nous accorder.

Les affaires de Commission nous sont très-familières, elles ont fait l'occupation de toute notre vie.

Des capitaux suffisants, beaucoup d'activité et de zèle vous sont un sûr garant que nous pourrons remplir vos ordres à votre entière satisfaction.

Veuillez prendre note de nos signatures respectives et agréer, Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur de vous saluer.

SCHULZ et THUILLIÉ.

M. VICTOR GLADY, imprimeur-libraire à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et Garonne), prie MM. les libraires et ses divers correspondants de Paris, de remettre chez **M. A. COURCIER**, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 9, son nouveau commissionnaire, les catalogues, paquets, etc., qu'ils auraient à lui envoyer.

Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La convention conclue, le 16 décembre de l'année 1853, entre la France et la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, ayant été ratifiée par les deux gouvernements contractants, et les ratifications respectives ayant été échangées le 3 février 1854, ladite convention dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Convention.

Sa Majesté l'Empereur des Français et Son Altesse Sérénissime le prince de Schwarzbourg-Sondershausen, également animés du désir de protéger les scien-

ces et les arts, et d'encourager les entreprises utiles qui s'y rapportent, ont, à cette fin, résolu d'adopter, d'un commun accord, les mesures les plus propres à garantir, dans les deux pays, aux auteurs ou à leurs ayants cause, la propriété des œuvres littéraires ou artistiques, publiées pour la première fois en France ou dans la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen.

Dans ce but, ils ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir ;

Sa Majesté l'Empereur des Français, le sieur Auguste, marquis de Tallenay, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et de l'ordre de Philippe-le-Magnanime du grand-duché de Hesse, commandeur de l'ordre de la Conception de Portugal et de l'ordre de Saint-Grégoire de Rome, officier de l'ordre de Léopold de Belgique, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la sérénissime confédération germanique, son ministre plénipotentiaire près Son Altesse le duc de Nassau, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la ville libre de Francfort;

Son Altesse Sérénissime le prince de Schwarzbourg-Sondershausen, le sieur Guillaume de Eisendecher, docteur en droit, conseiller d'Etat, envoyé et ministre plénipotentiaire d'Oldenbourg, d'Anhalt et de Schwarzbourg à la diète germanique, grand-croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

Art. 1er. Le droit exclusif des auteurs de publier (*verviel faltigen*) leurs ouvrages d'esprit ou d'art, tels que livres, écrits, œuvres dramatiques, compositions musicales, tableaux, gravures, lithographies, dessins, travaux de sculpture et autres productions littéraires et artistiques, sera protégé également dans les deux états, de telle sorte que la protection accordée en France, par le décret du 28 mars 1852, aux ouvrages publiés dans la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen, sera également accordée, d'après les termes des lois et ordonnances qui régissent la matière dans la principauté, aux ouvrages publiés en France. Les représenants légaux ou les ayants cause des auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques jouiront, dans la même mesure, de la protection qui leur est accordée par ces lois.

Art. 2. Les stipulations de l'article 1er s'appliqueront égalcment à la représentation ou exécution des œuvres dramatiques ou musicales, en tant que les lois de chacun des deux états garantissent ou garantiront, par la suite, protection aux œuvres susdites, exécutées ou représentées pour la première fois sur les territoires respectifs.

Art. 3. Pour assurer à tous ouvrages littéraires ou artistiques la protection stipulée dans les articles précédents, il suffira que leurs auteurs établissent au besoin, par un témoignage émanant d'une autorité publique, que l'ouvrage en question est une œuvre originale qui, dans le pays où elle a été publiée, jouit de la protection légale contre la contrefaçon ou réimpression illicite.

Les hautes parties contractantes se réservent de désigner les autorités publiques des deux Etats qui seront compétentes pour l'expédition de tels témoignages d'originalité.

Art. 4. L'exposition et la vente de réimpressions et reproductions illicites des œuvres indiquées dans l'article 1er sont prohibées dans les deux Etats, sans qu'il y ait à distinguer si ces réimpressions ou reproductions proviennent de l'un des Etats mêmes, ou de tout autre pays.

Art. 5. Les deux hautes parties contractantes s'engagent à assurer, par tous les moyens en leur pouvoir, l'exécution des stipulations contenues dans les articles précédents, et à faire jouir réciproquement leurs ressortissants de la protection légale assurée aux nationaux.

Les tribunaux de chaque pays auront à décider, d'après la législation existante, la question de contrefaçon ou de reproduction illicite.

Art. 6. La présente convention ne pourra faire obstacle à la publication ou à la vente des réimpressions ou reproductions qui auraient déjà été publiées, introduites ou commandées, en tout ou en partie, dans chacun des deux Etats, antérieurement à sa publication.

Un an après la mise en exécution du traité, la vente des réimpressions indiquées dans le présent article ne pourra plus avoir lieu.

Art. 7. Pour faciliter l'exécution de ce traité, les deux hautes parties contractantes se communiqueront respectivement les lois et ordonnances que chacune d'elles aurait promulguées ou pourrait, à l'avenir, promulguer pour garantir le commerce légitime contre la réimpression et reproduction illicite.

Art. 8. Les stipulations de ce traité ne sauraient infirmer le droit des deux hautes parties contractantes de surveiller, de permettre ou d'interdire, à leur convenance, par des mesures législatives ou administratives, le commerce, la représentation, l'exposition (*feilhaltung*) ou la vente de productions littéraires et artistiques.

De même, aucune des stipulations de la présente convention ne saurait être interprétée de manière à contester le droit des hautes parties contractantes de prohiber l'importation, sur leur propre territoire, de livres que leur législation intérieure ou des traités avec d'autres Etats feraient entrer dans la catégorie des reproductions illicites.

Art. 9. La présente convention aura force et vigueur pendant dix ans, à partir du jour où ses ratifications auront eu lieu, et dans le cas où aucune des deux parties n'aurait signifié, douze mois avant l'expiration de ladite période de dix années, son intention d'en faire cesser les effets, la convention continuera à rester en vigueur encore une année, et ainsi de suite, d'année en année, jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des parties l'aura dénoncée.

Art. 10. La présente convention sera ratifiée, et l'échange des ratifications aura lieu à Francfort-sur-Mein, dans le délai de deux mois au plus tard.

Après l'échange des ratifications, le présent traité sera publié par les deux hautes parties contractantes aussitôt que possible, et il sera mis en vigueur après la publication accomplie dans les deux États.

Fait à Francfort, le 7 décembre 1853.

Signé : TALLENAY. *Signé :* DE EISENDECHER.

Art. 2. — Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, et notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 février de l'an 1854. NAPOLÉON.

Vu et scellé du sceau de l'Etat: Par l'Empereur:

Le garde des sceaux, ministre de la justice, ABBATUCCI. *Le ministre des affaires étrangères,* DROUYN DE LHUYS.

ÉTAT DES VENTES.

Place du Parvis-Notre-Dame, 22. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de feu M. l'abbé J. Labouderie. (Voyez n° 766).

20 mars, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres, composant la bibliothèque de M. G.-D.-L. M. (Voyez n° 910).

20 mars, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres composant la bibliothèque de M. P. de La Jarrie. (Voyez n° 1357).

29 mars, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. Rodet. (Voyez n° 909.)

21 mars, rue Drouot, hôtel des Ventes. Vente de livres provenant de la bibliothèque de M. Ch. C***. (Voyez n° 1494).

28 mars, rue Serpente, 37. Vente de livres composant la bibliothèque de feu M. Thiéron-d'Avançon. (Voyez n° 1495).

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro : un prospectus de la librairie DIDIER. Ceux des départements et de l'étranger recevront de plus un catalogue de la librairie VICTOR LECOU.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

LE VOYAGE AUX MERS POLAIRES,

par **BELLOT** (*), lieutenant de vaisseau de la Marine française, chevalier de la Légion d'honneur et Membre des Sociétés de Géographie de Londres et de Paris, mort si malheureusement dans une des dernières expéditions envoyées à la recherche de sir John Francklin, paraît mercredi prochain 29 mars, à la librairie de PERROTIN. Cet ouvrage, d'un puissant intérêt pittoresque, scientifique et géographique, forme un fort volume in-8°, et contient, outre le journal de voyage du jeune officier français, une curieuse Notice biographique écrite sur des renseignements émanés de la famille, par M. Julien LEMER, une carte très-exacte et très-détaillée des régions polaires, un fac-simile de l'écriture de Bellot et un portrait gravé sur acier.

M. Perrotin, éditeur de Béranger, de l'Histoire des Deux Restaurations, par M. de VAULABELLE, mettra également en vente le 7e volume des Mémoires et Correspondance politique et militaire du Roi Joseph.

(*) 1 vol. in-8°. Prix : 6 fr.

AVIS.

La vente de la **BIBLIOTHÈQUE DE M. BURNOUF**, qui devait avoir lieu le 18 avril 1854, est remise à l'hiver prochain, et le Catalogue ne sera distribué qu'en septembre.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 13). 1er AVRIL 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Suite des annonces de la librairie GUILLAUMIN et Cᵉ.

ANN

PHILOSOPHI

RECUEIL

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE TOUT CE QUE LES SCIE
EN FAVEU

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAV

Et dirigé par
de l'Académie de la religion catholi

Paris, rue de Babylone,

Pour savoir si cette Revue a justifié son titre, il suffit de savoir qu'elle date de *vingt-trois ans*, et qu'elle a réimprimé ses *douze* premiers volumes. Les *Annales*, en effet, forment une *vraie bibliothèque* de ce que l'on trouve d'important pour la religion dans les découvertes modernes. Pour qu'on en puisse juger, nous allons citer ici les principaux articles qui ont paru dans le courant de l'année 1853.

1° *Archéologie et monuments.* — Voici la liste des gravures et lithographies, accompagnées des dissertations qui les expliquent : Croix sculptée dans le monument de Si-Gan-Fou, en Chine. — Vue intérieure du temple chinois où elle se trouve. — Coupe impériale chinoise des oblations. — Scène d'initiation assyrienne. — Le *Pater* en langue phénicienne et samaritaine, lu à l'envers en lettres latines. — Dissertation sur la Trinité assyrienne et la Trinité chinoise, avec gravures offrant le symbole du Dieu suprême et de la Trinité chez les Assyriens et chez les Chinois.—Détails des nouvelles découvertes faites à Ninive. — Recherches sur les traditions étrusques. — *Fac-simile* de l'inscription du tombeau de sainte Theudosie, avec le récit de tout ce qui s'est passé depuis sa découverte jusqu'à sa réception dans la cathédrale d'Amiens. — *Fac simile* d'une lettre écrite par les Samaritains actuels de Naplouse, avec traduction et explication par M. Drach, etc., etc., etc.

2° *Philosophie.* — Les *Annales* s'occupent spécialement des questions philosophiques et des erreurs qui ont surgi de nos
questions : Une lettre
— Un traité du ratio
nalisme véritable, pa
de philosophie au g
Examen critique d'u
du système tradition
cile d'Amiens sur le
Une discussion très-s
Revue rédigée par le

3° *Théologie.* — Le
trer la nécessité de c
telle qu'elle est ensei
dans cet esprit qu'elle
du Souverain-Pontif
logie de Bailly. — Ré
sur le Droit coutumie
les difficultés élevées
ecclésiastiques, y com
la dénonciation de M.
tres des évêques, enfi
a mis fin à ce débat. —
les huit premiers Con
sité de l'interventio
semblées. — Détails
pascales, de saint Ath
tique, de Jean d'Asie.
teur des *Philosophou*
Papes de la primitive

DE

CHRÉTIENNE

IODIQUE

S RENFERMENT DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES
ANISME.

ANÇAIS ET ÉTRANGERS

NETTY,

la Société Asiatique de Paris.

'rix : 20 francs par an.

t publié sur ces
abite de Rome.
eux et du ratio-
pert, professeur
le Versailles.—
M. l'abbé *Bouix*
Actes du con-
osophiques. —
Civilta cattol ica,
Rome.
s est de démon-
tion du Christ,
e romaine. C'est
es actes officiels
tion de la Théo-
noire clandestin
èces concernant
ains laïques et
s de M. Veuillot,
, toutes les let-
e de Pie IX, qui
pprofondies sur
et sur la néces-
ces grandes as-
rte des *Lettres*
istoire ecclésias-
tation sur l'au-
re anonyme des
clamations offi-

cielles et professions de foi quasi-chrétiennes du nouvel empereur chinois, etc., etc.

La *Collection des Annales* contient, analysés ou complets, tous les travaux qui ont été publiés depuis 50 ans sur les sciences orientales; elle renferme en particulier : La dissertation de M. de Rougé sur l'*Egypte*, de M. de Bunzen, et celle de M. de Saulcy sur la *Chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane*; ce n'est que là que l'on trouve aussi la dissertation de M. Akerman sur la *numismatique de l'Evangile*, avec 82 médailles. — Cette collection se compose des volumes suivants, avec le *prix réduit* pour les abonnés :

1° D'une 1re *série*, composée de 12 *volumes* réimprimés en entier, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

2° D'une 2e *série* composée de 7 *volumes*, du tome 13 au tome 19, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

3° D'une 3e *série*, composée de 20 *volumes*, terminés par une *Table générale* de ces volumes ; à 4 fr. le volume.

4° D'une 4e *série*, composée de 8 *volumes* ; au prix ordinaire d'abonnement. — Chaque volume se vend séparément ; et on donne des *facilités* pour le payement.

S. Em. le savant cardinal Maï a rendu le témoignage suivant à cette utile publication : *A. Bonnetty in suis* PHILOSOPHIÆ CHRISTIANÆ ANNALIBUS *religioni catholicæ, sanis dogmatibus publicisque moribus, tandiu tantoque opere prodest.* (Nov. Bibli. Patrum.)

ES, les ouvrages suivants :

YSE DES RECHERCHES DE M. LETRONNE SUR LES REPRÉSEN-TIONS ZODIACALES, ou Etude des Monuments astronomiques des anciens les de l'Egypte, de l'Asie et de la Grèce; renfermant une réfutation scientifique plète du sytème de Dupuis ; par M. Ed. CARTERON. Prix.............. 3—00
st la seule réfutation de Dupuis, basée sur la science et la connaissance des monuments ; été revue par M. Letronne lui-même.

E ALPHABÉTIQUE, ANALYTIQUE ET RAISONNÉE de tous les auteurs s et profanes qui ont été découverts et édités récemment par S. E. le cardinal , rédigée par M. BONNETTY. In-8°. Prix........................ 3—00

Dans notre numéro du 21 janvier dernier, nous avons inséré un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, le 29 décembre 1853, qui condamnait les dames Desbleds et Bréau en 600 fr. de dommages-intérêts envers MM. Pagnerre et consorts, pour vente d'Almanachs formant, par les titres, couvertures, couleur du papier, etc., une concurrence préjudiciable aux Almanachs publiés par la maison Pagnerre et autres.

Ce jugement avait en outre condamné M. Lebœuf, libraire, à Châtillon-sur-Seine, éditeur desdits Almanachs, à garantir les dames Desbleds et Bréau des condamnations contre elles prononcées.

Ce jugement a été déféré à la cour impériale de Paris, qui, considérant qu'il existe une différence essentielle entre les Almanachs de Lebœuf et ceux de Pagnerre et consorts, a mis à néant ledit jugement, et condamné Pagnerre et consorts à payer à chacun des trois appelants une somme de 200 fr. à titre de dommages-intérêts.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

REFUS D'INSERTION. — M. Eugène de Mirecourt, homme de lettres, a cité devant le Tribunal correctionnel (7e Chambre), M. Rouy, gérant du journal la *Presse*, pour refus d'insertion.

Le Tribunal a prononcé le jugement suivant :

« Attendu que le journal la *Presse*, dans son numéro du 14 février, a inséré une lettre signée George Sand ; que, dans cette lettre, Jacquot de Mirecourt a été nommé et indiqué, ce qui lui conférait le droit de faire une réponse ;

« Qu'en effet, il a sommé Rouy, gérant de la *Presse*, d'insérer cette réponse qui est conçue dans des termes convenables et mesurés ;

« Attendu, cependant, que Rouy ne l'a insérée que le 9 mars ;

« Attendu qu'aux termes de l'art. 11 de la loi du 25 mars 1852 sur la presse, les propriétaires ou éditeurs de tout journal ou écrit périodique sont tenus d'y insérer dans les trois jours de la réception ou dans le plus prochain numéro, s'il n'en était pas publié avant l'expiration des trois jours, la réponse de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique, sous peine d'amende et de dommages-intérêts s'il y a lieu ;

« Attendu que Rouy a pu se croire, en raison des circonstances particulères de la cause, autorisé à ne pas faire immédiatement l'insertion dont il s'agit, mais que ce fait, qui lui est tout à fait personnel, ne fait pas disparaître sa responsabilité ;

« Le Tribunal,

« Dit qu'il n'y a lieu de prononcer aucune peine contre Rouy, et attendu qu'il n'est pas demandé de dommages-intérêts, le condamne seulement aux dépens de l'instance. »

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de M. P. de La Jarrie. (Voyez n° 1357.)

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. Rodet. (Voyez n° 909.)

Rue Serpente, 37. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de feu M. Thiéron-l'Avançon. (Voyez n° 1495.)

4 avril, hôtel des Ventes, rue Drouot. Vente de livres composant la bibliothèque de M. Del. (Voyez n° 1644.)

6 avril, hôtel des Ventes, rue Drouot. Vente de lettres autographes, composant la collection de feu M. Brissot-Thivars. (Voyez n° 1541.)

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro :
1° un prospectus de la librairie COMON ;
2° un prospectus de la librairie MICHEL LÉVY frères;
3° un catalogue de la librairie ADOLPHE DE AHAYS ;
4° un prospectus de la librairie E. BOURDIN;
Ceux de l'étranger seulement, recevront de plus :
Un catalogue de la librairie A. LENENEU.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

POUR PARAITRE CHEZ **FURNE** LE JEUDI 13 AVRIL

CARTE DE LA

BALTIQUE

COMPRENANT :

LA MER DU NORD, LE DANEMARCK, LA SUÈDE, LA NORVÈGE, LA FINLANDE
ET TOUT LE LITTORAL DE LA PRUSSE ET DE LA RUSSIE

CARTE

DU DANUBE

Digitized by Google

AVIS A MM. LES LIBRAIRES.

M. **HIPPOLYTE SOUVERAIN** a l'honneur de prévenir la librairie en général et ses correspondants en particulier, qu'il vient de céder son fonds de romans et sa commission pour les cabinets de lecture, à M. CHAPPE, libraire, qui en continuera l'exploitation au même domicile, rue des Beaux-Arts, 5.

En conséquence, M. SOUVERAIN prie les libraires avec lesquels il est en relations d'affaires, de vouloir bien conserver leur bienveillance à la nouvelle maison, et adresser, comme à l'ordinaire, leurs demandes à son successeur, M. CHAPPE, qui mettra à les remplir toute la diligence, l'exactitude et l'économie possibles.

M. SOUVERAIN reste seul chargé de sa liquidation.

ŒUVRES COMPLÈTES DE FRÉDÉRIC SOULIÉ.

Par acte passé devant Mc GOSSART et son collègue, notaires à Paris, le 11 mars 1854, les héritiers bénéficiaires de Melchior FRÉDÉRIC SOULIÉ, né à Foix (Ariége), le 23 décembre 1800, décédé à Bièvre, le 23 septembre 1847, ont vendu à M. Armand-Jean-Michel DUTACQ, propriétaire demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auverge, n° 13, LA PROPRIÉTÉ pleine et entière de toutes les œuvres de Melchior FRÉDÉRIC SOULIÉ, soit imprimées, soit inédites ; ensemble:

1° Les ouvrages posthumes et les écrits épistolaires ;

2° Le droit d'abréger, celui d'extraire des pensées et maximes et des morceaux ou fragments de choix ;

3° Le droit de reproduction ;

4° Le droit de traduction en langues étrangères :

5° Le droit de conversion en ouvrages dramatiques ;

6° Le droit d'impression, de publication et de vente en France et à l'étranger, sous toutes les formes de la librairie, des journaux, etc.

En un mot, tous les droits quelconques de propriété littéraire, et toutes les facutés et modes d'exploitation, de publication et de vente par tous procédés, sousltoutes les formes et dans toutes les conditions, sans exception ni réserve.

Cette vente a été faite moyennant un prix payé comptant.

En conséquence, MM. les Editeurs sont prévenus que M. DUTACQ peut seul autoriser la réimpression et la publication des *OEuvres de Frédéric Soulié*, sous quelque forme que ce soit. Toute publication ou réimpression faite au mépris des droits ci-dessus énoncés, sera poursuivie comme une contrefaçon.

M. **DUTACQ** prépare dès à présent une édition des *OEuvres complètes de Frédéric Soulié*, dans laquelle entreront, pour plus d'un tiers, les ouvrages inédits ou non encore recueillis en volumes. Il fait un appel aux personnes qui pourraient avoir entre les mains des lettres de l'illustre romancier, et il les prie de vouloir bien les lui communiquer, soit en copie, soit en original.

Avis aux Bibliothécaires et aux Amateurs de bons livres.

On trouve à la Librairie ancienne de **J. DEMICHELIS**, rue Saint-André-des-Arts, 33, à Paris :

Toutes les principales publications du savant cardinal Ang. MAI, et entre autres la suivante, tout récemment publiée :

NOVA BIBLIOTHECA PATRUM. Romæ 1853. 6 vol. gr. in-4°. 156—00

ACTA SANCTORUM. Octobris, tom. 5us, 6us, 7us et 8us. Cum auctario tomi 5i et 6i. Le tout ensemble.......................... 250—00

THOMÆ AQUIN. (S.) opera omnia. Editio nov. 24 vol. gr. in-4°. 275—00

FERRARIS. Prompta bibliotheca canonica, theologica, civilis, liturgica, etc. Rom. 56 livraisons parues. Chaque livraison.................... 1—75

Demander, par lettre affranchie, le Catalogue de librairie ancienne.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Tribunal correctionnel de la Seine (6e Ch.).

REPRODUCTION DES STATUES DE PRADIER. — LE DAGUERRÉOTYPE ET LE STÉRÉOSCOPE. — CONTREFAÇON.

Le fait de transporter sur des plaques ou sur papier, et de mettre en relief, au moyen du stéréoscope, une statuette, au préjudice du propriétaire de cette œuvre artistique, constitue le délit de contrefaçon.

Le Tribunal a rendu le jugement suivant :

« Attendu que l'idée et la manifestaion de l'idée par un art quelconque est la propriété de son auteur;

« Attendu que la reproduction d'une œuvre d'art, de quelque manière qu'elle soit faite, de quelque procédé et de quelque matière que se soit servi son auteur, constitue une véritable contrefaçon, toutes les fois qu'elle a lieu sans l'assentiment de l'auteur originaire de l'œuvre ou de ses ayants-droit;

« Attendu qu'une semblable reproduction est de nature à porter atteinte aux droits et aux intérêts de l'auteur originaire, en vulgarisant ainsi son œuvre, et conséquemment en en diminuant par ce moyen la valeur artistique ou commerciale;

« Attendu qne Marchi justifie de sa propriété relativement à l'œuvre entière de feu Pradier; qu'a ce titre il a droit et intérêt à poursuivre la répression d'une contrefaçon qui lui porte préjudice;

« Attendu que le délit n'est pas suffisamment constaté à l'égard de Richebourg;

« Mais attendu qu'il est constaté par le débat que Samson, Deschamps et Bertrand ont contrefait en transportant sur des plaques ou sur papier, et en mettant en saillie et relief, par le moyen du stéréoscope, les statuettes de feu Pradier dont Marchi est devenu propriétaire;

« Que Gaudin, Dubosc et Monfort ont débité sciemment les ouvrages ainsi contrefaits;

« Attendu qu'ils ont ainsi, et en dehors du délit en lui-même, causé à Marchi un préjudice dont il lui est dû réparation et que le Tribunal a les éléments suffisants pour apprécier ; Par ces motifs,

« Renvoie Richebourg de la plainte;

« Faisant application à Samson, Bertrand, Gaudin, Dubosc et Montfort, chacun en ce qui le concerne, des articles 425, 26 et 27 du Code pénal;

Condamne Bertrand, Samson et Deschamps chacun en 100 fr, d'amende; Gaudin à 200. ; Dubosc et Montfort à 100 fr. chacun;

« Fixe à 4,000 fr. le montant de la réparation pécunière due à Marchi;

« Condamne, en conséquence, solidairement les susnommés à lui payer ladite somme;

« Fixe à deux années la durée de la contrainte par corps;

« Ordonne l'insertion des motifs et du dépositif du jugement dans deux journaux, au choix de Marchi ; Ordonne la confiscation des objets saisis. »

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de M. P. de La Jarrie. (Voyez no 1357.)

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. Rodet. (Voyez no 909.)

Hôtel des Ventes, rue Drouot. Vente de lettres autographes, composant la collection de feu M. Brissot-Thivars. (Voyez no 1641.)

12 avril, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres provenant de la bibliothèque de M. Clachet, (Voyez no 1918.)

18 avril, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres composant la bibliothèque de Mme Deflorenne. (Voyez no 1919.)

18 avril, rue Serpente, 37. Vente de livres composant la bibliothèque de M. Dumont de Sainte-Croix. (Voyez no 1920.)

Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 15). 15 AVRIL 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

E, LE JEUDI 22 AVRIL

MER NOIRE

CESSIFS DE LA RUSSIE

UVERNEMENTS

CENTRALE

E PRUSSE, DE HANOVRE, DE SAXE,

ONFÉDÉRATION GERMANIQUE

ır, sur 45 centimètres de largeur, — se vend séparément :

, format in-18 anglais : 1 fr,

En vente depuis le 1er avril :

A BALTIQUE, comprenant la mer du Nord, le Danemarck, la Suède, la Norvège, la Finlande, et tout le littoral de la Prusse et de la Russie.

E DANUBE, LA TURQUIE ET LA GRÈCE, comprenant la Hongrie, la Bosnie, la Servie, la Valachie, la Moldavie, une partie de la mer Noire, l'Archipel grec et la mer Ionienne.

RTE-RÉSUMÉ DU THÉATRE DE LA GUERRE, comprenant les Provinces Danubiennes, Constantinople et la mer Noire, — le Sund, la Baltique et Saint-Pétersbourg. In-4°, coloriée.................................... **50 cent.**

3/20—45/30—85/50.

Nouvelles publications de JULES DELALAIN

Imprimeur-libraire à Paris.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'HISTOIRE DE FRANCE, précédé de notions d'histoire ancienne, rédigé conformément au nouveau programme d'histoire des classes de sixième, de cinquième et de quatrième, avec résumés et questionnaires à chaque leçon, par M. H. Chevallier, professeur agrégé d'histoire au lycée de Saint-Omer. *Cours de cinquième.* 1 vol. in-12, publié en trois cahiers, *br.* ou *cart* .... 3—50

Chaque cahier. In-12, *br* .... 1—25

Les Cours de sixième et de quatrième sont sous presse pour paraître prochainement.

LECTURES CHOISIES SUR LES SCIENCES. Morceaux choisis des auteurs classiques qui ont écrit sur les sciences, avec des remarques et des notes scientifiques, à l'usage des élèves des classes de troisième, de seconde et de rhétorique, par M. A Comte, professeur au lycée Charlemagne. 1 fort vol. in-8°, *br.* .... 4—50

BIBLIOTHÈQUE USUELLE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, composée de traités élémentaires sur toutes les matières de l'instruction primaire, prescrites par la loi de 1850, à l'usage des élèves des écoles primaires et des classes d'adultes, par M. Gillet-Damitte, ancien instituteur à Paris. 25 vol. grand in-18. Chaque volume de 50 pages, *br.*, 20 c. — Le cartonnage se paye 5 c. en sus.

Volumes en vente : LIVRE DE RÉCITATION, choix de fables en vers et de morceaux en prose. — **GRAMMAIRE FRANCAISE,** d'après Lhomond. — **ARITHMÉTIQUE ET CALCUL.** — **HISTOIRE DE FRANCE.**

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE PROCHAINEMENT.

MANUEL DES ASPIRANTS AU BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES, par MM. J. Langlebert et E. Catalan. Septième partie : *Histoire naturelle*, par M. J. Langlebert. Premier cahier, *Zoologie.* 1 vol. grand in-18, *avec un grand nombre de gravures intercalées dans le texte.*

PRÉCIS D'HISTOIRE DE FRANCE pendant les temps modernes, rédigé d'après le programme d'histoire exigé pour l'admission à l'École militaire de Saint-Cyr, et accompagné de tracés géographiques pour l'intelligence des grands événements historiques et des opérations militaires, par M. A. Broutta, professeur à l'École impériale spéciale militaire. 1 vol. in-8°.

LAGNY frères, éditeurs, rue Bourbon-le-Château, 1, à Paris.

Nouveau tirage de **LE PERE-LA-CHAISE,** recueil des monuments de ce célèbre cimetière dessinés à l'échelle de proportion, par M. Quaglia, ancien peintre de l'Impératrice Joséphine; in 4° .... 12—00

Recueil nécessaire à MM. les architectes, entrepreneurs, serruriers, etc.

Chez les mêmes éditeurs, en vente :

La 4e édition des **ÉLÉMENTS de MATHEMATIQUES** et de Cosmographie à l'usage des aspirants aux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, par M. F. Coince, ancien professeur de mathématiques supérieures au lycée de Reims, in-8°. Prix .... 4—50

Nota. Les demandes qui ont été faites seront expédiées suivant leur date.

A VENDRE

BONNE LIBRAIRIE, SALON LITTÉRAIRE et **CABINET DE LECTURE** dans une des principales villes de France.

S'adresser à MM. Allouard et Kaeppelin, libraires, 12, *rue de Seine-Saint-Germain*, à Paris.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 16). 22 AVRIL 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

NOUVEAU RABAIS CHEZ SAINTJORRE

7, BOULEVARD DES ITALIENS.

Avec remise de 10 0/0 pour les Libraires.

(Voir le *Feuilleton* du 11 mars dernier.)

PORTRAITS DES PERSONNAGES CÉLÈBRES DE LA RÉVOLUTION, par F. BONNEVILLE, avec tableaux historiques et notices, par QUÉNARD, avocat, représentant de la commune de Paris, en 1789, ouvrage resté en magasin depuis 1789. 4 vol. in-8° avec 200 portraits; au lieu de 100 f. 18—50

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ESPAGNOLE, traduite de l'allemand de BOUTTERWIEK. Paris, Renard, 1812; au lieu de 10 fr., 2 fr. et 15°.

REVUE RÉTROSPECTIVE, ou bibliothèque historique contenant des mémoires et documents inédits et originaux, 3 séries, formant ensemble 63 numéros; au lieu de 250 fr. .... 60—00

Ouvrage épuisé. On peut fournir la 3° série séparément, et des numéros séparés des trois séries.

DICTIONNAIRE CRITIQUE DES RELIQUES ET DES IMAGES MIRACULEUSES, par Collin de PLANCY. Paris, 1821, 3 vol. in-8°; au lieu de 18 fr. .... 5—60

MÉMOIRES D'UN VILAIN DU XIV° SIÈCLE, traduits d'un manuscrit de 1369, par Collin de PLANCY. Paris, 1820; au lieu de 8 fr. .... 4—25

OEUVRES DE MALFILATRE, 1 vol. in-18, 4 gravures et portrait de l'auteur. Paris, 1822, Collin de Plancy; au lieu de 3 fr. 50 .... 1—00

Les mêmes, grand papier, avec 4 gravures et portrait. .... 1—25

— petit format sans figures .... 0—50

— grand papier sans figures .... 0—60

MÉMOIRES TURCS, ou aventures d'un jeune Turc, avec l'histoire de son séjour en France, par DANCOURT, 2 vol. in-18 ornés de 4 figures; au lieu de 4 fr. .... 0—60

TABLEAU DES PROGRÈS DE L'ESPRIT HUMAIN, par CONDORCET, précédé d'une notice sur la vie de l'auteur. Paris, 1823, 1 vol. in-18 de 460 pages; au lieu de 3 fr. .... 0—75

FLEURS D'OUTRE-RHIN, CHANTS, BALLADES ET LÉGENDES, par F. DELACROIX. 1 vol. in-18, format Charpentier; au lieu de 3 f. 50. 0—60

VOCABULAIRE ANGLAIS-FRANÇAIS, par BRADLEY, maître de pension à Paris; au lieu de 2 fr. .... 0—60

LETTRES PERSANES, par MONTESQUIEU, accompagnées de notes. Paris, 1823, Collin de Plancy. 1 vol. in-18, papier vélin, de 535 pages; au lieu de 4 fr. .... 0—80

Le même, papier ordinaire, au lieu de 3 fr. .... 0—60

HISTOIRE DE CHARLES VIII, ROI DE FRANCE, par le vicomte de SÉGUR. 2 vol. in-8°; au lieu de 10 fr. .... 2—00

GUIDE DE LA CONVERSATION FRANÇAISE-ESPAGNOLE, con-

tenant un traité de la prononciation, un vocabulaire des mots les plus usités. 1 vol. oblong; au lieu de 2 fr .... 0—40

DES DÉLITS ET DES PEINES, par BECCARIA, avec un commentaire de Voltaire, Diderot, Morellet, traduit et publié par Collin de PLANCY. 1 vol. grand in-18. Paris, 1823, papier vélin, avec 2 portraits, l'un sur Chine, et l'autre sur papier ordinaire; au lieu de 12 fr.................... 5—00

Le même ouvrage, papier ordinaire, avec un portrait............ 4—00

TABLETTES CLASSIQUES, ou recueil de morceaux choisis des meilleurs écrivains français, depuis Malherbe et Balzac jusqu'à nos jours. Paris, Fanjat, 1825. 2 vol., prose et poésie, rel. en veau plein; au lieu de 8 fr. 4—50

ANECDOTES DU XIX^e^ SIÈCLE, ou collection inédite d'historiettes et d'anecdotes récentes, de traits et de bons mots connus, d'aventures singulières, de citations, de rapprochements divers et de pièces curieuses pour servir à l'histoire des mœurs et de l'esprit du siècle où nous vivons, comparé aux siècles passés, par S. A. Collin de PLANCY. Paris, 1821. 2 vol. in-8°; au lieu de 9 fr.. 2—00

OEUVRES COMPLÈTES DE LA FONTAINE, avec notice par AUGER, de l'Académie. 1 vol. grand in-8°, imprimé par Jules Didot aîné, 1826; au lieu de 12 fr.. 4—50

LA HENRIADE, de VOLTAIRE, avec un commentaire classique, par FONTANIER. 1 vol. in-8° de 600 pages. Paris, Bossange, 1823; au lieu de 8 fr. 1—50

OEUVRES DE REGNARD, 6 vol. in-8°, imprimés par Crapelet. Paris, Brière, 1823; au lieu de 36 fr.................................... 15—00

Le même ouvrage, Paris, Tenré, 6 vol. in-8°, fig.; au lieu de 24 fr. 12—00

OEUVRES COMPLÈTES DE BOILEAU, contenant les passages imités des poëtes latins. Paris, Froment, 1824. 4 vol. in-18, imprimé par Didot; au lieu de 12 fr.. 3—00

OEUVRES COMPLÈTES DE CREBILLON, imprimées par Didot. Paris, Lheureux, 1824. 3 vol. in-18; au lieu de 6 fr.................... 1—50

OEUVRES DE REGNARD, imprimées par Didot. 4 vol. in-18; au lieu de 12 fr.. 2—50

Le même, édition stéréotype d'Herhan, 4 vol. in-18.............. 1—50

LE PETIT NEVEU DE BERQUIN, théâtre d'éducation pour le second âge, par Emile VANDERBURCH. Paris, 1825. 2 vol. in-12; au lieu de 7 fr. 4—00

MÉMOIRE DE MADAME ROLAND, édition accompagnée de notes et ornée d'un portrait. Paris, Rapelly, 1823. 2 vol. in-18; au lieu de 8 fr. 4—00

GUIDES-RICHARD

L. MAISON
ÉDITEUR
17, rue de Tournon, Paris.

ITINÉRAIRES EUROPÉENS, A L'USAGE DES VOYAGEURS

PAR RICHARD, ADOLPHE JOANNE, J. A. DU PAYS, LOUIS VIARDOT, PH. BLANCHARD, L. ENAULT, ETC., ETC.

Enrichis de Cartes routières générales, de Cartes spéciales, de Panoramas, de Plans de villes, dressés par A. H. DUFOUR, et gravés sur acier.

TOUS CES OUVRAGES SE VENDENT BROCHÉS OU RELIÉS EN PERCALINE.

Il n'a jamais été publié en France qu'une seule collection complète et sérieuse d'itinéraires à l'usage des voyageurs; cette collection est celle des Guides-Richard.

Depuis bientôt trente années qu'elle existe, cette collection s'est incessamment complétée, corrigée, transformée; aujourd'hui, elle a pris rang parmi les meilleures publications de ce genre en Europe.

Depuis près de vingt années surtout, elle a subi des métamorphoses non moins merveilleuses que les moyens de transport. A mesure que la science des voyages — cette science toute moderne — faisait de nouveaux progrès, la collection des *Guides-Richard* s'empressait de se perfectionner à son tour. C'est ainsi qu'elle a su conquérir et conserver la confiance des touristes.

Si toutes les choses de ce monde sont soumises à l'inévitable loi du progrès, il en est surtout ainsi pour les *Itinéraires*. Aussi l'éditeur des *Guides-Richard* vient-il d'entrer résolument dans une nouvelle voie de transformation et de sacrifices.

L'année dernière (1853), il avait acquis l'*Itinéraire de la Suisse*, de M. Adolphe Joanne, excellent ouvrage que la critique parisienne a proclamé le roi des itinéraires; il publiait en outre, du même auteur, l'*Itinéraire de l'Écosse*, qui manquait à sa collection.

Cette année (1854), en même temps qu'il met en vente la 24e édition du *Guide du voyageur en France, de Richard* (en trois formats différents : in-12,
[illegible]
bords du Rhin par des ouvrages entièrement nouveaux, rédigés sur les lieux
[illegible]

des *bords du Rhin, du Neckar et de la Moselle*; des *trains de plaisir du Rhin*; de *Bade et la Forêt noire*; de *Spa et ses environs* ont pour auteur M. Adolphe Joanne, dont le nom seul est une garantie d'exactitude et de succès.

Ce qui, outre leur mérite intrinsèque, donne aux nouveaux *Guides-Richard*, une supériorité réelle sur les autres collections de ce genre, publiées soit en Angleterre, soit en Allemagne, c'est le nombre et la valeur des cartes, plans et panoramas dont ils se sont successivement enrichis. Pour ne citer qu'un exemple, l'*Itinéraire de l'Allemagne* contient plus de *trente cartes* ou *plans*, dessinés par M. Dufour et gravés sur acier par MM. Gérin et Langevin, un véritable atlas, artistement composé et fait tout exprès pour cet ouvrage, d'après les documents les plus récents.

Enfin, M. L. Maison en acquérant la propriété des *Musées d'Europe*, a obtenu de M. Louis Viardot l'achèvement de cette remarquable collection qui sera complétée cette année par la mise en vente des *Musées de France*.

Grâce à ces améliorations et à ces métamorphoses incessantes, la collection des *Guides-Richard et Ad. Joanne*, ne sert plus seulement aux touristes, elle a pris sa place dans toutes les bibliothèques sérieuses, car elle contient un intéressant et utile résumé de tous les faits géographiques, historiques, statistiques, littéraires, artistiques, moraux, etc., qui ont été recueillis jusqu'à ce jour sur les diverses contrées de l'Europe, qu'elle a pour but de faire connaître et apprécier.

Guides de la conversation dans les principales langues de l'Europe, dispo-
[illegible]

GUIDE CLASSIQUE DU VOYAGEUR EN EUROPE, par RICHARD; 2e édit. 1 très-fort vol. in-12, imprimé à deux colonnes, br............ 15—00

GUIDE DU VOYAGEUR AUX BAINS D'EUROPE, par RICHARD; 1 fort vol. grand in-18, br.. 8—00

TABLEAU DES MONNAIES D'EUROPE, comparées à la monnaie française; 1 vol. in-18.. 1—00

GUIDE CLASSIQUE DU VOYAGEUR EN FRANCE ET EN BELGIQUE, par RICHARD; 21e édition. 1 fort vol. in-12, imprimé à deux col., br.. 8—00

GUIDE CLASSIQUE DU VOYAGEUR EN FRANCE (abrégé du précédent), par RICHARD; 1 vol. in-18, br................................ 5—00

CONDUCTEUR DU VOYAGEUR EN FRANCE (abrégé du précédent), par RICHARD; 1 vol. in-32, br................................ 3—00

GUIDE DU VOYAGEUR DANS LA FRANCE MONUMENTALE (*Itinéraire archéologique*), par RICHARD et E. HOCQUART; 1 fort vol. in-12 imprimé à 2 colonnes, br.................... 9—00
(Cet ouvrage peut servir de complément à tous les Guides du voyageur en France.)

GUIDE DU VOYAGEUR AUX PYRÉNÉES, par RICHARD; 1 fort vol. in-18, br............ 7—50

ATLAS PORTATIF DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, composé d'une série de cartes dressées par A.-M. PERROT et gravées sur acier; précédé d'un texte explicatif; 1 joli vol. in-12, cartonné. (*Paraîtra le 1er mai.*)

GUIDE DU VOYAGEUR EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE, par RICHARD; 1 fort vol. in-18, br. Prix............................ 8—00

GUIDE DU VOYAGEUR EN BELGIQUE, par RICHARD; 1 fort vol. in-18, br............ 6—00

GUIDE DU VOYAGEUR EN HOLLANDE, par RICHARD; 1 joli vol. in-18, br............ 4—50

SPA ET SES ENVIRONS, par ADOLPHE JOANNE; 1 charmant vol. in-18. (*Paraîtra le 1er mai.*)

ITINÉRAIRE DES BORDS DU RHIN, DU NECKAR ET DE LA MOSELLE, par AD. JOANNE; 1 fort vol. in-18. (*Paraîtra le 1er mai.*)

LES TRAINS DE PLAISIR DES BORDS DU RHIN, OU DE PARIS A PARIS, par Strasbourg, Bade, Carlsruhe, Heidelberg, Manheim, Francfort, Mayence, Coblentz, Cologne, Aix-la-Chapelle, Spa, Liége et Bruxelles; par ADOLPHE JOANNE; 1 joli vol. in-18. (*Paraîtra le 1er mai.*)

BADE ET LA FORÊT NOIRE, par ADOLPHE JOANNE; 1 charmant volume in-18. (*Paraîtra le 1er mai.*)

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DE L'ALLEMAGNE, par AD. JOANNE; 1 fort vol. in-12, imprimé à 2 colonnes. (*Paraîtra le 15 mai.*)

ITINÉRAIRE DE LA SUISSE ET DU JURA FRANÇAIS, par AD. JOANNE; 2e édition. 1 fort vol. in-12, imprimé à 2 colonnes, br............ 11—50

NOUVEL-EBEL. MANUEL DU VOYAGEUR EN SUISSE, par AD. JOANNE; 1 fort vol. in-18, br. Prix............................ 6—50

GUIDE DU VOYAGEUR EN SUISSE, SAVOIE ET PIÉMONT, traduit du Hand-book de Murray; 1 fort vol. in-18, br.................... 8—00

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DE L'ITALIE, par J.-A. DU PAYS; 1 fort vol. in-12, imprimé à 2 colonnes. (*Paraîtra fin mai.*)

VOYAGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE ET EN ITALIE, par A. ASSELIN; 1 vol. in-12, br. 3—00

GUIDE DU VOYAGEUR EN SICILE, par le comte de KARACZAY; 1 vol. in-18, br............ 3—00

ROME ET SES ENVIRONS, par G. ROBELLO, 1 beau vol. in-12, br........................ 7—50

ROME VUE EN HUIT JOURS, par RICHARD; 1 joli vol. in-18, br........................ 2—00

GUIDE DU VOYAGEUR EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL, par RICHARD; 1 fort vol. in-18, br. Prix............................ 9—00

ITINÉRAIRE DE LA LA GRANDE-BRETAGNE : Angleterre, Ecosse et Irlande, par RICHARD et AD. JOANNE; 1 fort vol. in-12, imprimé à 2 colonnes, broché............................ 12—00

ITINERAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DE L'ÉCOSSE, par AD. JOANNE; 1 joli vol. in-18, br............................ 7—50

GUIDE DU VOYAGEUR A LONDRES ET DANS SES ENVIRONS, par LAKE; 1 fort vol. in-18, br. Prix............................ 7—50

LONDRES TEL QU'IL EST, par RICHARD; 1 joli vol. in-18, br........................ 2—00

GUIDE DU VOYAGEUR EN ORIENT, par RICHARD et QUÉTIN; 1 fort vol. in-12, br.... 10—50

GUIDE DU VOYAGEUR A CONSTANTINOPLE ET DANS SES ENVIRONS; précédé de la route de Paris à Constantinople; par PH. BLANCHARD. 1 fort vol. in-12, br. (*Paraîtra le 15 mai.*)

LA TERRE SAINTE. — RÉCIT D'UN PÈLERINAGE ACCOMPLI EN 1853; par L. ENAULT; 1 beau vol. in-12. (*Paraîtra le 15 mai.*)

GUIDE DU VOYAGEUR EN ALGÉRIE, par RICHARD; 1 joli vol. in-18, br............ 5—00

L'ALGÉRIE EN 1854, ITINÉRAIRE DE TUNIS A TANGER; par JOSEPH BARD; 1 beau vol. in-8o, br. (*Paraîtra le 15 mai.*)............................ 6—00

DESCRIPTION DE LA NOUVELLE-CALIFORNIE, par H. FERRY; 1 vol. in-18........ 3—50

ROUTE DE LA CALIFORNIE à travers l'isthme de Panama; par SAINT-AMAND; 1 v. in-18, br. 2—50

Les Musées d'Europe, par L. VIARDOT

LES MUSÉES D'ITALIE, 2e édition; 1 vol. in-18, br............................ 3—50

LES MUSÉES D'ALLEMAGNE, 2e édition; 1 vol. in-18, br............................ 3—50

LES MUSÉES D'ESPAGNE, 2e édition; 1 vol. in-18, br............................ 3—50

LES MUSÉES D'ANGLETERRE, DE BELGIQUE, DE HOLLANDE, DE RUSSIE, 2e édition; 1 vol. in-18, br............................ 3—50

LES MUSÉES DE FRANCE. (*Sous presse.*)

Guides de la Conversation.

DIALOGUES FRANÇAIS-ALLEMANDS, par RICHARD et WOLTERS.
— **FRANÇAIS-ANGLAIS**, par RICHARD et LARAN.
— **FRANÇAIS-ESPAGNOLS**. par RICHARD et DE CORÒNA.
— **FRANÇ.-ITALIENS**, par RICHARD et BOLETTI.
— **ANGLAIS-ALLEMANDS**, par HORWITZ.
— **ANGLAIS-ITALIENS**, par WAHL et BRUNETTI.
— **ANGLAIS-ESPAGNOLS**, par de CORÒNA et LARAN.

Chaque volume, élégamment cart., se vend 1 f. 50 c.

Le huitième volume des **MÉMOIRES DU ROI JOSEPH**, paraît aujourd'hui chez *PERROTIN*, éditeur, rue Fontaine-Molière, 41. Prix de chaque volume, 6 fr.

Nous espérions que huit volumes suffiraient, ainsi que nous l'avions annoncé, à contenir les *Mémoires du roi Joseph*, mais l'abondance et l'intérêt toujours croissant des matériaux que nous avons entre les mains nous forcent de reculer les limites que nous avions nous-même posées à notre publication. Ne voulant rien supprimer, rien scinder dans un livre destiné à rester comme un des monuments les plus importants de l'histoire moderne, nous nous voyons contraint de faire *dix volumes* au lieu de *huit*.

Ces deux derniers volumes n'offriront pas moins d'intérêt que les précédents; car le *neuvième* présentera le tableau des *affaires d'Espagne en 1813*; et le *dixième* contiendra un récit des *campagnes de 1814 et de 1815*, et à l'appui une curieuse correspondance de Napoléon; viendront ensuite un très-grand nombre de lettres écrites *après* 1815 par les principaux personnages de l'époque, et adressées au roi Joseph, devenu comte de Survilliers.

Le même éditeur a mis en vente, il y a quelques jours, le **JOURNAL D'UN VOYAGE AUX MERS POLAIRES**, exécuté à la recherche de sir John Franklin, en 1851 et 1852, par *J.-R. BELLOT*, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, membre des sociétés de géographie de Londres et de Paris. Précédé d'une notice sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. *J. Lemer*, et accompagné d'une carte des régions arctiques, d'un fac-simile de l'écriture de l'auteur et de son portrait gravé sur acier.

Un volume in-8°. Prix. . . 6 fr.

LIBRAIRIE DE JULIEN, LANIER ET C^IE,

Paris, 4, rue de Buci. — Le Mans, 12, place des Halles.

Nouvelles publications.

OEUVRES DE SAINTE THÉRÈSE, traduites d'après les manuscrits originaux, par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. Tome II^e : *Le livre des fondations. Le livre des exclamations. Glose ou cantique de sainte Thérèse.* 1 fort vol. in-8°.. 6—00

Nota. Cet écrit de sainte Thérèse paraît pour la première fois en entier dans notre langue.

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCRIVAINS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, ou notices bibliographiques de tous les ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours, par les PP. Augustin et Alois de Backer, de la même Compagnie. Première série. 1 vol. grand in-8° à deux colonnes.......................... 12—00

CONSEILS DE LA SAGESSE, ou le recueil des maximes de Salomon, avec des réflexions sur ces maximes, par le P. Michel Boutaud, de la Compagnie de Jésus, nouvelle édition, par un Père de la même Compagnie. 1 fort vol. in-12.. 2—50

SCUTUM FIDEI ad usus quotidianos sacerdotum, opera et studio rev. P. Conradi Boppert, editio altera. 12 vol. in-12. Prix de chaque vol. 1—50

NOTICE HISTORIQUE sur le B. A. ROBOLA, de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Olivaint, de la même Compagnie. 1 vol. in-12........ 0—75

L'UNION AVEC N. S. J.-C. dans ses principaux mystères pour tout le temps de l'année, par le P. J. B. Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition par un père de la même Compagnie. 1 vol. in-12...... 2—50

PETITE PHILOSOPHIE, par M. Louis Veuillot. Seconde édition, corrigée et augmentée. 1 fort. vol. in-18.............................. 1—25

ÉTUDE SUR SAINT VINCENT DE PAUL, par M. Louis Veuillot. In-18.. 0—75

ENTRETIENS DE DÉVOTION SUR LE SAINT SACREMENT DE L'AUTEL, par le R. P. J. Crasset, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition, revue et augmentée d'une méthode de visites au Saint-Sacrement, par le R. P. J. Croiset, de la même Compagnie. 1 vol. in-32....... 0—75

DES ÉTUDES CLASSIQUES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE, par le R. P. Ch. Daniel, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-8°..... 5—00

LE MOIS DE MARIE, à l'usage de la jeunesse, par Mlle Julie Gocnaud. 1 joli vol. in-32.. 1—00

MOIS DE MARIE DES AMES PIEUSES, par un prêtre du diocèse de Belley. Nouvelle édition, augmentée, contenant de nouveaux exemples, etc., par un aumônier de communauté religieuse. 1 vol. in-18........... 1—00

Avis aux Bibliothécaires et aux Amateurs de bons livres.

On trouve à la Librairie ancienne de **J. DEMICHELIS**, rue Saint-André-des-Arts, 33, à Paris :

Toutes les principales publications du savant cardinal Ang. Mai, et entre autres la suivante, tout récemment publiée :

NOVA BIBLIOTHECA PATRUM. Romæ 1853. 6 vol. gr. in-4°. 156—00

ACTA SANCTORUM. Octobris, tom. 5^us, 6^us, 7^us et 8^us. Cum auctario tomi 5^i et 6^i. Le tout ensemble.................................. 250—00

THOMÆ AQUIN. (S.) opera omnia. Editio nov. 24 vol. gr. in-4°. 275—00

FERRARIS. Prompta bibliotheca canonica, theologica, civilis, liturgica, etc. Rom. 56 livraisons parues. Chaque livraison .... 1—75

Demander, par lettre affranchie, le Catalogue de la librairie ancienne.

Le Conseil d'administration de la Société pour la défense de la propriété littéraire et artistique, chargé de veiller aux intérêts des membres de la Société et désireux de remplir sa mission, s'occupe de l'étude des questions nouvelles soulevées par la Convention signée avec la Belgique, et prépare dans ce but une instruction spéciale pour MM. les Editeurs français. Une assemblée générale de la Société aura lieu à cet effet jeudi prochain, à huit heures du soir, au Cercle de la librairie.

Avis au commerce de la librairie.

Messieurs les libraires, marchands d'estampes et de musique sont invités à transmettre, sans retard, au ministère de l'intérieur (bureau de la librairie) la liste des ouvrages publiés par eux, dont la reproduction aurait eu lieu en Belgique.

Le bureau de la librairie recevra également des auteurs, et, en général, de toutes personnes intéressées, les renseignements propres à assurer l'exécution complète des garanties stipulées en leur faveur par la convention littéraire du 22 août 1852.

Messieurs les libraires, marchands d'estampes et de musique, ont été invités, par une note insérée dans *le Moniteur* du 20 courant, à vouloir bien transmettre au ministère de l'intérieur (bureau de la librairie) la liste des ouvrages publiés par eux dont la reproduction aurait eu lieu en Belgique.

On croit devoir les prier de compléter ces renseignements en faisant connaître également au bureau de la librairie les ouvrages *publiés par eux, et contrefaits ailleurs qu'en Belgique.* (*Moniteur*.)

ACTES OFFICIELS.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Snr le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur ;

Vu la convention littéraire conclue le 22 août 1852 entre la France et la Belgique, et notamment les art. 10, 13, 14, 15, 16 et 17 ;

Vu la déclaration en date du même jour annexée à ladite convention ;

Vu l'article additionnel en date du 27 février 1854 ;

Notre conseil d'Etat entendu ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er Immédiatement après la mise en vigueur de la convention du 22 août 1852, il sera procédé, par les soins de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, chez tous les libraires, éditeurs et imprimeurs, à l'inventaire de tous les livres publiés ou en cours de publication en France d'après des ouvrages originairement édités en Belgique et non encore tombés dans le domaine public.

Art. 2. Dans un délai de trois mois, à dater du jour de la publication du présent règlement, sauf prolongation en cas d'impossibilité matérielle, il sera apposé gratuitement, par les délégués de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, un timbre uniforme sur tous les ouvrages inventoriés chez chaque libraire détaillant. Quant aux éditeurs, un compte leur sera ouvert au ministère de l'intérieur pour chaque ouvrage publié par eux ou dont ils auront acquis la propriété, d'après l'inventaire général des ouvrages, brochés ou non, qu'ils possèdent en magasin.

Les timbres seront apposés pour chacun des ouvrages, sur la demande desdits éditeurs, au fur et à mesure de leurs besoins, jusqu'à concurrence du nombre d'exemplaires porté à leur compte dans l'inventaire général mentionné à l'art. 1er.

Art. 3. Après l'expiration du délai mentionné à l'art. 2 pour l'apposition du timbre, toute réimpression non autorisée de livres belges brochés ou en feuilles, mise en vente ou expédiée par l'éditeur, sera passible de saisie si elle n'est pas revêtue du timbre; et, en ce qui concerne les détaillants, toute réimpression non autorisée et dépourvue du timbre dont, à partir de la même époque, ils seront trouvés détenteurs, pourra être saisie et confisquée.

Art. 4. Toute contrefaçon, falsification ou tout usage frauduleux des timbres sera passible des peines portées par les art. 142 et 143 du Code pénal.

Art. 5. En ce qui concerne les ouvrages en cours de publication, mentionnés dans l'art. 14 de la convention, les éditeurs français seront tenus, dans les dix jours qui suivront la mise en vigueur du traité, de faire le dépôt, au ministère de l'intérieur, à Bruxelles, ou à la chancellerie de la légation belge, à Paris, d'un exemplaire de tous les volumes ou livraisons parus des ouvrages dont il s'agit. Ce dépôt sera accompagné d'une déclaration du nombre des exemplaires tirés pour chaque livraison, soit en une, soit en plusieurs éditions.

Art. 6. Les nouveaux volumes mentionnés à l'art. 14 de la convention ne pourront être mis en vente qu'après que les conditions de dépôt et de l'apposition des timbres spéciaux auront été remplies. L'apposition de ces timbres par les délégués de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur sera subordonnée à l'acquittement de l'indemnité de 10 p. 100 due à l'éditeur belge.

Art. 7. Les clichés, bois et planches gravés de toute sorte, ainsi que les pierres lithographiques existant en magasin chez les éditeurs ou imprimeurs français, constituant une reproduction non autorisée de modèles belges, seront également inventoriés par les soins du département de l'intérieur.

Art. 8. Les impressions, gravures ou lithographies, qu'elles soient isolées, qu'elles fassent partie des collections ou qu'elles appartiennent à des corps d'ouvrage, qui seront produites ou tirées à l'aide de ces clichés, bois, planches gravées ou pierres lithographiques, ne pourront être mises en vente qu'après avoir été revêtues du timbre spécial, et après payement de l'indemnité de 10 p. 0/0 due à l'éditeur belge, sauf le délai de deux ans accordé par le dernier paragraphe de l'art. 16 de la convention, afin de faire tirer les épreuves nécessaires pour compléter les volumes du texte imprimé au profit de l'éditeur original.

Art. 9. L'importation de Belgique en France des livres de réimpression non autorisée, qui auront été soumis à la formalité du timbre, ne pourra être effectuée qu'avec le consentement des auteurs et éditeurs français intéressés, ou lorsque l'ouvrage original sera tombé dans le domaine public.

Art. 10. Aucun ouvrage imprimé en Belgique, et portant sur le titre ou la couverture la mention : *Edition autorisée pour la Belgique et l'étranger*, ne pourra être introduit en France, sous les peines portées par les lois.

Art. 11. Les livres d'importation licite venant de Belgique seront admis en France, conformément au premier paragraphe de l'art. 11 de la convention, tant à l'entrée qu'au transit direct ou par entrepôt, par les bureaux de Givet et de Longwy, sans préjudice des autres bureaux déjà actuellement ouverts, et qui sont ceux de Lille, Valenciennes, Strasbourg, les Rousses, Pont-de-Bsauvoisin, Marseille, le Havre, Bayonne et Bastia.

Art. 12. Le certificat d'origine prescrit par le dernier paragraphe de l'art. 10 précité sera souscrit par l'expéditeur, confirmé et dûment légalisé par l'autorité administrative du lieu de l'expédition.

Art. 13. Nos ministres secrétaires d'Etat aux départements des affaires étrangères, des finances et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 19 avril 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,
F. DE PERSIGNY.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Tribunal civil de la Seine 2e (Chambre.)

Audience du 15 février.

TIMBRE. — CIRCULAIRES IMPRIMÉES. — EXCEPTION RELATIVE AUX SCIENCES.

Il y a contravention à la loi sur le timbre de la part de l'imprimeur et du distributeur, lorsque ceux-ci n'ont pas soumis audit impôt les feuilles d'un écrit composé pour faire ressortir l'efficacité d'un remède, et formant corps avec l'annonce du lieu et du prix de vente de ce remède. C'est là un prospectus purement mercantile et qui n'est pas exempté du timbre comme les écrits purement scientifiques.

Le Tribunal, sur le rapport de M. PAGE DE MAISONFORT, et conformément aux conclusions de M. DESCOUTURES, substitut de M. le procureur impérial, a rendu le jugement suivant :

« Attendu que les avis imprimés qui se crient et se distribuent dans les rues ou lieux publics, ou que l'on fait circuler de toute autre manière, sont, quel que soit l'objet, assujettis au timbre par la loi du 6 prairial an VII, art. I;

qu'il n'est fait d'exception à cette disposition, soit par la même loi, soit par les lois postérieures du 25 mars 1817, art. 76, du 15 mai 1818, art. 85, et le décret du 28 mars 1852, art. I, qu'en faveur: 1° des adresses contenant simple indication de domicile ou le simple avis de changement; 2° des annonces-prospectus ou catalogues de librairie; 3° des annonces-prospectus et catalogues d'objets relatifs aux sciences et aux arts; 4° enfin des écrits périodiques ou non périodiques exclusivement relatifs aux lettres, aux sciences, aux arts et à l'agriculture; qu'il s'ensuit qu'en dehors de ces quatre cas exceptionnels la disposition générale de la loi de prairial an VII doit recevoir pleinement son application;

« Attendu, dans l'espèce, que l'avis sur timbre imprimé par Guillois, adressé aux médecins par Labelonye, au nombre de 17,335 exemplaires, pour leur annoncer qu'il tenait le dépôt général de l'huile iodée de Jules Personne, fabriquée par lui-même, et leur faire connaître le prix de ce médicament, la marque distinctive des flacons et les pharmaciens où ils peuvent se le procurer, ne fait, avec les seize feuilles d'impression qui le précèdent, qu'un seul et même corps, d'un format uniforme, broché sous une seule et même couverture;

« Que ces seize feuilles d'impression, qui rapportent les recherches faites par Jules Personne pour démontrer que le phosphore se trouvant dans quelques huiles de foie de morue et n'existant point dans l'huile iodée, ne contribue en rien aux propriétés médicales des premières; qui reproduisent un rapport fait sur l'huile iodée, à l'Académie, par le professeur Guibourt, en faisant ressortir en gros caractères les passages où il est dit notamment : que l'huile iodée est un médicament d'une haute valeur et qu'elle présente beaucoup d'avantages sur l'huile de foie de morue ; que la formule et le mode de préparation indiqués pour l'huile iodée par J. Personne doivent être adoptés, et qui citent plusieurs cas de guérison obtenus à l'aide de ce médicament, n'ont évidemment d'autre but que de venir à l'appui de l'avis qu'elles précèdent, à l'effet d'accroître le plus possible le débit de l'huile iodée de J. Personne, en faisant ressortir sa supériorité sur l'huile de foie de morue ;

« Que ces pages ne font avec cet avis qu'un seul et même tout, et forment avec lui un prospectus purement mercantile qui tombe, pour toutes les feuilles qui le composent, sous l'application de la disposition générale de la loi de prairial an VII, et ne saurait, pour aucune d'elles, rentrer dans le cadre circonscrit des quatre exceptions précitées ;

« Qu'il importe peu que les rapport, recherches et constatations relatés soient de nature à trouver place dans des ouvrages, ou en aient été extraits, du moment qu'ils sont distribués sous forme de prospectus, non plus dans l'intérêt exclusif des sciences, mais pour aider à la vente d'un médicament, et qu'ils reçoivent ainsi, comme on l'a dit, une destination purement mercantile ;

« Attendu que les contraventions aux prescriptions de l'art. 1er de la loi du 6 prairial an VII donnent lieu, aux termes de l'art. 4 de la même loi et des art. 68 et 69 de celle du 28 avril 1816, modifiée par l'art. 10 de la loi du 16 juin 1824, à une amende de 58 fr. contre l'imprimeur, et de 20 fr. contre le distributeur, solidairement, indépendamment de la restitution des droits de timbre fraudés;

« Que c'est en conformité et par une juste appréciation de ces dispositions, que la contrainte du 3 octobre 1853 a été décernée contre Labelonye et Guillois solidairement, à fin de payement de la somme de 1,837 fr.;

« Reçoit en la forme Guillois et Labelonye opposant à la contrainte dont il s'agit ;

« Et statuant au fond, les déclare mal fondés dans leurs oppositions, et les déboute d'icelles ;

« Dit et ordonne, en conséquence, que ladite contrainte sortira effet, et les condamne aux dépens. »

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 17). 29 AVRIL 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, imprimeurs de l'Institut,

RUE JACOB, 56.

Lamartine (De). — **LECTURES POUR TOUS,** ou extrait des œuvres générales de M. De Lamartine, choisis, destinés et publiés par lui-même à l'usage de toutes les familles et de tous les âges. 1 fort v. in-18. 4—00

Beulé. — **L'ACROPOLE D'ATHÈNES.** *Publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes.* In-8°, tome II^e et dernier, avec 4 planches.. 10—00

Prix de l'ouvrage complet, 2 volumes........................ 20—00

LA SAINTE BIBLE, résumée dans son histoire et dans ses enseignements, par H. Wallon, membre de l'Institut. (Ancien Testament.) Ouvrage approuvé par NN. SS. les archevêques de Paris et de Cambrai. 1 fort vol. in-8°.. 6—00

NOUVELLE BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les éclaircissements biographiques et l'indication des sources à consulter, publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. le docteur Hoefer. Livraisons 82 à 88. (*Suite du tome IX.*) Prix de chaque livraison.. 0—35

Le tome IX paraîtra complet le 15 mai prochain.

SOUS PRESSE :

VICTOIRES ET CONQUÊTES, désastres, revers et guerres civiles des Français depuis 1792. Nouvelle édition, soigneusement revue et continuée jusqu'à nos jours, comprenant la guerre d'Espagne en 1823, — la bataille de Navarin en 1827, — l'expédition de Morée, — la conquête de l'Algérie. 12 volumes environ, in-8°, avec 200 planches.

JOURNAL DU MARQUIS DE DANGEAU, publié et annoté par MM. Soulié, Dussieux, de Chenevières, de Montaiglon et Mantz, avec le commentaire inédit du duc de Saint-Simon, publié et annoté par M. Feuilles de Conches, environ 12 volumes.

Librairie ancienne d'AUG. AUBRY, rue Dauphine, 16.

Avis à MM. les Bibliophiles.

Les œuvres poétiques du sieur **VAUQUELIN DES-YVETEAUX** (poëte normand du xvii^e siècle), publiés pour la première fois par Prosper Blanchemain, bibliothécaire-adjoint au ministère de l'intérieur. 1 vol. in-8°, publié dans le style du xvii^e siècle, avec un joli portrait, armoiries et fac-simile, dessinés et gravés par Alp. Boilly. — *Tiré à 300 exemplaires numérotés.*

Beau papier vergé de Hollande (274 *ex.*)........................ 8—00

Grand papier vélin blanc, portrait sur Chine avant la lettre. (15 *ex.*) 14—00

Grand papier vélin chamois, portrait sur Chine et portrait sur papier de couleur. (9 *ex.*).. 16—00

La BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER est maintenant rue de l'Université, 39.

ACTES OFFICIELS.

CONVENTION

POUR LA GARANTIE RÉCIPROQUE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, CONCLUE LE 12 AOUT 1852 ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE.

Art. 1er Les auteurs de livres, brochures ou autres écrits, de compositions musicales, d'œuvres de dessin, de peinture, de sculpture, de gravure, de lithographie et de toutes autres productions analogues du domaine littéraire et artistique, jouiront, dans chacun des deux Etats réciproquement, des avantages qui y sont ou y seront attribués par la loi à la propriété des ouvrages de littérature ou d'art, et ils auront la même protection et le même recours légal contre toute atteinte portée à leurs droits, que si cette atteinte avait été commise à l'égard d'auteurs d'ouvrages publiés pour la première fois dans le pays même.

L'exception qui résulte, pour certaines catégories de productions, de l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1817, sera levée, en ce qui concerne les auteurs français, à partir de la mise à exécution de la présente convention.

Il est entendu que la propriété des œuvres musicales s'étend aux morceaux dits *arrangements*, composés sur des motifs extraits de ces mêmes œuvres; les contestations qui s'élèveraient sur l'application de cette clause demeureront naturellement réservées à l'appréciation des tribunaux respectifs.

Il est également entendu que tout privilége ou avantage qui serait accordé ultérieurement par l'un des deux pays à un pays tiers, en matière de propriété d'œuvres de littérature ou d'art dont la définition a été donnée dans le présent article, sera acquis de plein droit aux citoyens de l'autre pays.

Art. 2. La jouissance du bénéfice de l'art. 1er est subordonnée à l'accomplissement, dans le pays d'origine, des formalités qui sont prescrites par la loi pour assurer la propriété des ouvrages de littérature ou d'art.

Pour les livres, cartes, estampes ou œuvres musicales publiés pour la première fois dans l'un des deux Etats, l'exercice du droit de propriété dans l'autre Etat sera en outre subordonné à l'accomplissement préalable, dans ce dernier, de la formalité du dépôt et de l'enregistrement effectuée de la manière suivante :

Si l'ouvrage a paru pour la première fois en France, un exemplaire devra en être déposé gratuitement et enregistré, soit à Bruxelles, au ministère de l'intérieur, soit à Paris, à la chancellerie de la légation de S. M. le roi des Belges en France.

Si l'ouvrage a paru pour la première fois en Belgique, un exemplaire devra en être déposé gratuitement et enregistré, soit à Paris, à la direction de l'imprimerie, de la librairie et de la presse, au ministère de la police générale, soit à Bruxelles, à la chancellerie de la légation de France en Belgique;

Dans tous les cas, le dépôt et l'enregistrement devront être accomplis dans les trois mois qui suivront la publication de l'ouvrage dans l'autre pays pour les ouvrages publiés postérieurement à la mise en vigueur de la présente convention, et dans les trois mois qui suivront cette mise en vigueur pour les ouvrages publiés antérieurement.

A l'égard des ouvrages qui paraissent par livraisons, le délai de trois mois ne commencera à courir qu'à dater de la publication de la dernière livraison, à moins que l'auteur n'ait indiqué, conformément aux dispositions de l'art. 5, son intention de se réserver le droit de traduction, auquel cas chaque livraison sera considérée comme un ouvrage séparé.

La double formalité du dépôt et de l'enregistrement qui en sera fait sur des registres spéciaux tenus à cet effet ne donnera de part et d'autre ouverture à

la perception d'aucune taxe, si ce n'est au remboursement des frais résultant de l'expédition, jusqu'à Bruxelles ou Paris respectivement, des livres, cartes, estampes ou publications musicales qui seraient déposés à la chancellerie de la légation de Belgique en France.

Les intéressés pourront se faire délivrer un certificat authentique du dépôt et de l'enregistrement; le coût de cet acte ne pourra dépasser 50 centimes.

Le certificat relatera la date précise à laquelle l'enregistrement et le dépôt auront eu lieu; il fera foi dans toute l'étendue des territoires respectifs et constatera le droit exclusif de propriété et de reproduction aussi longtemps que quelque autre personne n'aura pas fait admettre en justice un droit mieux établi.

Art. 3. Les stipulations de l'art. 1er s'appliqueront également à la représentation ou exécution des œuvres dramatiques ou musicales publiées ou représentées pour la première fois dans l'un des deux pays après la mise en vigueur de la présente convention.

Le droit des auteurs dramatiques ou compositeurs sera perçu d'après les bases qui seront arrêtées entre les parties intéressées; à défaut d'un semblable accord, le taux exigible de ce droit ne pourra respectivement dépasser les chiffres suivants :

		À Paris et à Bruxelles	Dans les villes de 80,000 âmes et au-dessus.	Dans les villes de moins de 80,000 âmes.
Pour les pièces	en quatre ou cinq actes.	18 fr.	14 fr.	9 fr.
Idem	en trois actes........	14	10	8
Idem	en deux actes........	10	8	6
Idem	en un acte..........	6	5	4

Toutefois, il est entendu que la perception des droits dont il s'agit au présent article ne pourra respectivement être réclamée qu'à dater du 31 janvier 1853.

Art. 4. Sont expressément assimilées aux ouvrages originaux les traductions faites, dans l'un des deux Etats, d'ouvrages nationaux ou étrangers. Ces traductions jouiront, à ce titre, de la protection stipulée par l'art. 1er, en ce qui concerne leur reproduction non autorisée dans l'autre Etat. Il est bien entendu toutefois que l'objet du présent article est simplement de protéger le traducteur par rapport à la version qu'il a donnée de l'ouvrage original, et non pas de conférer le droit exclusif de traduction au premier traducteur d'un ouvrage quelconque, écrit en langue morte ou vivante, hormis le cas et les limites prévus par l'article ci-après.

Art. 5. L'auteur de tout ouvrage publié dans l'un des deux pays, qui aura entendu se réserver le droit de traduction, jouira pendant cinq années, à partir du jour de la première publication de la traduction de son ouvrage autorisée par lui, du privilége de protection contre la publication, dans l'autre pays, de toute traduction du même ouvrage non autorisée par lui, et ce sous les conditions suivantes :

1° L'ouvrage original sera enregistré et déposé dans l'un des deux pays, dans un délai de trois mois, à partir du jour de la première publication dans l'autre pays, conformément aux dispositions de l'art. 2 précédent;

2° Il faudra que l'auteur ait indiqué, en tête de son ouvrage, l'intention de se réserver le droit de traduction;

3° Il faudra que ladite traduction ait paru, au moins en partie, dans le délai d'un an à compter de la date de l'enregistrement et du dépôt de l'original, effectués ainsi qu'il vient d'être prescrit, et, en totalité, dans le délai de trois ans, à partir dudit dépôt;

4° La traduction devra être publiée dans l'un des deux pays, et être elle-même enregistrée et déposée conformément aux dispositions de l'art. 2 précédent.

Pour les ouvrages publiés par livraisons, il suffira que la déclaration de l'auteur qu'il entend se réserver le droit de traduction soit exprimée dans la première livraison.

Toutefois, en ce qui concerne le terme de cinq ans assigné par cet article pour l'exercice du droit privilégié de traduction, chaque livraison sera considérée comme un ouvrage séparé; chacune d'elles sera enregistrée et déposée dans l'un des deux pays, dans les trois mois à partir de sa première publication dans l'autre.

Relativement à la traduction des ouvrages dramatiques, l'auteur qui voudra se réserver le droit exclusif dont il s'agit au présent article devra faire paraître sa traduction trois mois après l'enregistrement et le dépôt de l'ouvrage original.

Art. 6. Les mandataires légaux ou ayants cause des auteurs, traducteurs, compositeurs, dessinateurs, peintres, sculpteurs, graveurs, lithographes, etc., jouiront, à tous égards, des mêmes droits que ceux que la présente convention accorde aux auteurs, traducteurs, compositeurs, dessinateurs, peintres, sculpteurs, graveurs et lithographes eux-mêmes.

Art. 7. Nonobstant les stipulations des art. 1er et 4 de la présente convention, les articles extraits des journaux ou recueils périodiques publiés dans l'un des deux pays pourront être reproduits ou traduits dans les journaux ou recueils périodiques de l'autre pays, pourvu qu'on y indique la source à laquelle on les aura puisés.

Toutefois, cette permission ne s'étendra pas à la reproduction, dans l'un des deux pays, des articles de journaux ou de recueils périodiques publiés dans l'autre, lorsque les auteurs auront formellement déclaré, dans le journal ou le recueil même où ils les auront fait paraître, qu'ils en interdisent la reproduction. En aucun cas, cette interdiction ne pourra atteindre les articles de discussion politique.

Art. 8. L'introduction, la circulation, la vente et l'exposition dans chacun des deux Etats d'ouvrages ou objets de reproduction non autorisés (définis par les art. 1er, 3, 4 et 5 ci-dessus) sont prohibées, sauf ce qui est dit ci-après aux art. 13 et suivants, soit que lesdites reproductions non autorisées proviennent de l'un des deux pays, soit qu'elles proviennent d'un pays étranger quelconque.

Les dispositions qui précèdent s'appliqueront également aux livres expédiés en transit dans les limites et conditions fixées par la législation de chacun des deux Etats.

Art. 9. En cas de contravention aux dispositions des articles précédents, la saisie des objets de contrefaçon sera opérée, et les tribunaux appliqueront les peines déterminées par les législations respectives, de la même manière que si l'infraction avait été commise au préjudice d'un ouvrage ou d'une production d'origine nationale.

Les caractères constituant la contrefaçon seront déterminés par les tribunaux de l'un ou l'autre pays, d'après la législation en vigueur dans chacun des deux Etats.

Art. 10. Les livres d'importation licite venant de Belgique seront admis en France, tant à l'entrée qu'au transit direct ou par entrepôt, par les bureaux de Givet et Longwy, sans préjudice des autres bureaux qui leur sont déjà actuellement ouverts, ou qui pourraient le devenir par la suite.

Si les intéressés le désirent, les livres déclarés à l'entrée seront expédiés directement en France sur la direction de l'imprimerie, de la librairie et de la presse au ministère de la police générale, et en Belgique sur l'entrepôt de Bruxelles, pour y subir les vérifications nécessaires, qui auront lieu dans le plus bref délai possible.

Les certificats d'origine accompagnant les livres expédiés d'un pays dans l'autre seront délivrés dans la forme et par les autorités que chacun des deux gouvernements aura désignées à cet effet.

Art. 11. Dans le cas où un impôt de consommation viendrait à être établi sur le papier dans l'un des deux pays, il est bien entendu que cet impôt atteindrait proportionnellement les livres, papiers, estampes, gravures, lithographies, importés de l'autre pays, et qu'il s'ajouterait au droit normal d'entrée fixé à l'art. 18.

Néanmoins, en ce qui concerne les livres, la surtaxe ne sera éventuellement appliquée qu'à ceux qui auront été publiés dans l'un ou l'autre pays postérieurement a la création de l'impôt de consommation dont il s'agit.

Art. 12. Les dispositions de la présente convention ne pourront porter préjudice en quoi que ce soit au droit qui appartiendrait à chacune des deux hautes parties contractantes de permettre, de surveiller ou d'interdire, par des mesures de législation ou de police intérieure, la circulation, la représentation ou l'exposition de tout ouvrage ou production à l'égard desquels l'autorité compétente aurait à exercer ce droit.

Rien dans cette convention ne sera non plus considéré comme portant atteinte au droit de l'une ou de l'autre des deux hautes parties contractantes de prohiber l'importation dans ses propres Etats des livres qui, d'après ses lois intérieures ou des stipulations souscrites avec d'autres puissances, sont ou seraient déclarés être des contrefaçons.

Art. 13. Les deux gouvernements prendront, par voie de règlement d'administration publique, les mesures nécessaires pour prévenir toute difficulté ou complication quant au passé, à raison de la possession et de la vente par les éditeurs, imprimeurs ou libraires français ou belges de réimpressions d'ouvrages de propriété belge ou française non tombés dans le domaine public, fabriqués ou importés par eux antérieurement à la mise en vigueur de la présente convention, ou actuellement en cours de fabrication et de réimpression non autorisée.

Art. 14. Les éditeurs français et belges pourront publier les volumes ou livraisons nécessaires pour l'achèvement des ouvrages de reproduction non autorisée en cours de publication, dont une partie aurait déjà paru avant la date de la signature de la présente convention.

Pour prix de cette autorisation, l'éditeur français ou belge paiera à l'éditeur original une indemnité qui est dès à présent fixée à 10 pour 100 du prix fort de chaque volume ou livraison en France ou en Belgique.

Dans aucun cas, le tirage des volumes ou livraisons à paraître ne pourra dépasser le chiffre le plus faible du tirage des volumes ou livraisons déjà parus.

Ces nouveaux volumes ne pourront être mis en vente qu'après que les conditions à déterminer, en vertu de l'art. 13, auront été dûment remplies.

Art. 15. Pour les revues ou recueils périodiques réimprimés jusqu'ici en France ou en Belgique, les éditeurs français ou belges sont autorisés à publier les livraisons destinées à compléter, jusqu'au 31 décembre 1852, les souscriptions de leurs abonnés, ainsi que les collections non vendues existant en magasin, sans indemnité au profit de l'éditeur original.

Art. 16. Les règlements d'administration publique mentionnés à l'art. 13 s'appliqueront également aux clichés, bois et planches gravées de toute sorte, ainsi qu'aux pierres lithographiques existant en magasin, chez les éditeurs ou imprimeurs français ou belges, et constituant une reproduction non autorisée de modèles belges ou français.

Il est accordé un délai d'un an pour la reproduction, à l'aide des clichés des ouvrages imprimés ou en voie d'impression, au moyen de ce procédé, antérieurement à la mise en vigueur de la présente convention. Le nombre des exemplaires qui pourront être tirés pendant ce délai est limité à quinze cents.

Les éditeurs français ou belges qui voudront user de cette faculté paieront aux éditeurs belges ou français une indemnité fixée à 10 pour 100 du prix *fort* de chaque exemplaire en France ou en Belgique.

Il en sera de même pour les planches gravées de toute sorte et les lithographies publiées isolément; les éditeurs français ou belges pourront, aux mêmes conditions et dans le même délai que les propriétaires de clichés, en tirer un nombre d'exemplaires nouveaux également limité à quinze cents.

Il est d'ailleurs entendu que les éditeurs français ou belges qui voudront profiter des dispositions qui précèdent ne pourront, dans aucun cas, mettre en vente les exemplaires de leurs clichés, bois, planches gravées ou lithographiées, imprimés ou tirés après la mise en vigueur de la présente convention, sans avoir préalablement satisfait aux prescriptions des règlements mentionnés à l'art. 13.

Quant aux bois, planches gravées et lithographies destinés à orner le texte d'un livre imprimé, il est accordé aux éditeurs français ou belges un délai de deux ans pour faire tirer les épreuves nécessaires pour compléter les volumes du texte imprimé sans indemnité ou profit de l'éditeur original.

Art. 17. Il demeure formellement entendu que les stipulations des art. 13, 14, 15 et 16 ne seront obligatoires pour les parties intéressées qu'autant qu'elles n'y auront pas dérogé par des conventions particulières, intervenues d'un commun accord avant ou après la conclusion de la présente convention.

Art. 18. Pendant la durée de la présente convention, les droits actuellement établis à l'importation licite par terre ou par mer dans le royaume de Belgique, des livres, papiers de toutes sortes, autres que les papiers de tenture, estampes, gravures, musique, lithographies, cartes géographiques ou marines, planches gravées, publiées dans toute l'étendue du territoire de la République française, ainsi que des caractères et de l'encre destinés à l'impression, demeureront réduits et fixés au taux ci-après :

	Par 100 kil.	
Livres en langue française en feuilles, brochés, cartonnés ou reliés	10 fr.	» c.
Papiers de toute espèce, blanc, gris, bleu, à l'usage des raffineries de sucre, et tous autres papiers, sauf ceux compris sous les rubriques ci-après, et à l'exception aussi des papiers de tenture et des papiers gaufrés, moirés ou présentant des dessins en relief	12	50
Papier colorié ou maroquiné	9	»
Papier rayé pour musique Papier destiné à la fabrication des cartes à jouer Carton en feuilles	4	50
Estampes Gravures Lithographies Cartes géographiques ou marines Musique Planches gravées, destinées à l'impression sur papier autre que du papier de teinture	10	»
Caractères d'imprimerie neufs ou clichés	15	»
Encre d'imprimerie	2	»

Les droits établis à l'importation licite, par terre ou par mer, dans le territoire de la République française, des livres, papiers de toute sorte autres que les papiers de tenture, estampes, gravures, musique, lithographies, cartes géographiques ou marines, planches gravées, publiées dans toute l'étendue du royaume de Belgique, ainsi que des caractères et d'encre destinés à l'impression, demeureront réduits et fixé aux taux ci-après :

	Par 100 kil.	
Livres en langue française, brochés, cartonnés ou reliés	20 fr.	» c.

Papiers de toute espèce, blanc rayé pour musique, à pâte de couleur, colorié ou maroquiné et tous autres, hormis les papiers de tenture et le papier gaufré, moiré ou représentant des dessins en relief	25	»
Cartons en feuilles	25	»
Estampes Gravures Lithographies Cartes géographiques ou marines Musique Planches gravées, destinées à l'impression sur papier autre que du papier de tenture	20	»
Caractères d'imprimerie neufs ou clichés	30	»
Encre d'imprimerie	25	»

Il est convenu que le taux des droits ci-dessus spécifiés ne sera augmenté, pendant la durée de la présente convention, ni en France ni en Belgique.

Art. 19. La présente convention restera en vigueur pendant dix années à partir du 1er janvier prochain, et, dans le cas où aucune des deux parties n'aurait notifié, douze mois avant l'expiration de ladite période de dix années, son intention d'en faire cesser les effets, la convention continuera à rester en vigueur encore une année, et ainsi de suite d'année en année, jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des parties l'aura dénoncée.

Art. 20. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Paris, le dix décembre prochain, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an de grâce mil huit cent cinquante-deux.

DROUYN DE LHUYS, FIRMIN ROGIER, LIEDTS.

DÉCLARATION

Au moment de signer la convention pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique, les plénipotentiaires soussignés sont mutuellement convenus de ce qui suit :

1° Les règlements d'administration publique sous forme de décrets présidentiels ou d'arrêtés royaux qui sont mentionnés dans l'art. 13 de la convention littéraire et artistique, en date de ce jour, comprendront les dispositions suivantes :

A. Il sera procédé, par les soins et diligences du gouvernement français ou belge, immédiatement après la mise en vigueur de la présente convention et simultanément, autant que possible, chez tous les libraires, éditeurs et imprimeurs, à l'inventaire de tous les livres publiés ou en cours de publication, en Belgique et en France, d'après des ouvrages originairement édités en France ou en Belgique et non encore tombés dans le domaine public.

B. Dans un délai de trois mois, à dater du moment de l'échange des ratifications de la convention en date de ce jour, et sauf prolongation en cas d'impossibilité matérielle, l'administration française ou belge fera apposer gratuitement par ses délégués un timbre uniforme sur tous les ouvrages inventoriés chez chaque libraire détaillant. Quand aux éditeurs, un compte leur sera ouvert pour chaque ouvrage publié par eux, ou dont ils auront acquis la propriété, d'après l'inventaire général des ouvrages, brochés ou non, qu'ils possèdent en magasin, et les timbres seront délivrés pour chacun des ouvrages, sur la demande desdits éditeurs, au fur et à mesure de leurs besoins, jusqu'à con-

currence du nombre d'exemplaires porté à leur compte dans l'inventaire général.

C. Après l'expiration du délai mentionné au paragraphe précédent pour l'apposition du timbre, toute réimpression non autorisée de livres français ou belges, brochés ou en feuilles, mis en vente ou expédiés par l'éditeur, sera passible de saisie si elle n'est pas revêtue du timbre, et, en ce qui concerne les détaillants, toute réimpression non autorisée et dépourvue de timbre, dont, à partir de la même époque, ils seront trouvés détenteurs, pourra être saisie et confisquée.

Toute reproduction frauduleuse ou falsification des timbres sera passible des peines édictées par le Code pénal des deux pays.

D. L'apposition des timbres ne pourra faire obstacle, en France ou en Belgique, à l'importation des livres qui auraient été soumis à cette formalité, lorsque cette importation se fera du gré des auteurs et éditeurs français ou belges intéressés, ou que l'ouvrage original sera tombé dans le domaine public.

E. En ce qui concerne les ouvrages en cours de publication mentionnés dans l'art. 14 de la convention, les éditeurs belges ou français seront tenus, dans les dix jours qui suivront la mise en vigueur du traité en date de ce jour, de faire le dépôt, pour la France, au ministère de la police générale, à Paris, ou à la chancellerie de la légation de France, à Bruxelles, et, pour la Belgique, au ministère de l'intérieur, à Bruxelles, ou à la chancellerie de la légation belge, à Paris, d'un exemplaire de tous les volumes ou livraisons parus des ouvrages dont il s'agit. Ce dépôt sera accompagné d'une déclaration du nombre des exemplaires tirés pour chaque volume ou livraison, soit en une, soit en plusieurs éditions.

F. Les nouveaux volumes mentionnés à l'art 14 de la convention ne pourront respectivement être mis en vente qu'après que les conditions du dépôt et l'apposition des timbres spéciaux auront été remplies, et la délivrance de ces timbres par les administrations respectives sera subordonnée à l'acquittement de l'indemnité de 10 pour 100 due à l'éditeur français ou belge.

G. Les clichés, bois et planches gravées de toute sorte, ainsi que les pierres lithographiques existant en magasin chez les éditeurs ou imprimeurs belges ou français constituant une reproduction non autorisée de modèles français ou belges seront également inventoriés par les soins du gouvernement.

Les impressions, gravures ou lithographies, qu'elles soient isolées, fassent partie de collections ou appartiennent à des corps d'ouvrages, qui seront produites ou tirées à l'aide de ces clichés, bois, planches gravées ou pierres lithographiques, ne pourront respectivement être mises en vente qu'après avoir été munies du timbre spécial mentionné *sub* litt. *B*, et après paiement de l'indemnité de 10 pour 100 due à l'éditeur français ou belge, sauf ce qui est dit au dernier paragraphe de l'art. 16 de la convention littéraire.

2° Les règlements d'administration publique précités seront respectivement promulgués en même temps que la convention spéciale d'où ils découlent : ils demeureront obligatoires pendant toute la durée de celle-ci.

3° Les deux gouvernements s'engagent l'un vis-à-vis de l'autre :

a. A échanger le texte de ces règlements en même temps que les ratifications de l'arrangement signé à la date de ce jour;

b. A se communiquer en copie authentique, dès qu'il sera achevé, l'inventaire général des ouvrages de toute nature reproduits sans autorisation des ayants-droit respectifs, qui existent actuellement dans les magasins particuliers de l'un ou l'autre pays.

Fait à Paris, le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an de grâce mil huit cent cinquante-deux.

DROUYN DE LHUYS, FIRMIN ROGIER, LIEDTS.

Article additionnel à la Convention littéraire conclue le 22 août 1852 entre la France et la Belgique.

L'échange des ratifications des conventions, l'une littéraire, l'autre commerciale, signées entre la France et la Belgique le 22 août 1852, ayant été, de commun accord, ajourné jusqu'à ce qu'il intervînt un traité de commerce définitif entre les deux pays, et cet événement s'étant réalisé aujourd'hui, les dispositions suivantes ont été arrêtées entre les hautes parties contractantes :

La perception des droits d'auteur pour la représentation ou exécution des œuvres dramatiques ou musicales (art. 3 *in fine*), ne pourra respectivement être réclamée qu'à dater du trente et unième jour après la mise à exécution de la convention littéraire.

Le terme *actuellement*, employé à l'art. 3 de la même convention, s'entendra de la date du présent article additionnel.

La même date est substituée à celle du 22 août 1853, dans le cas prévu par l'art. 14.

Pour les revues ou recueils périodiques réimprimés jusqu'ici en France ou en Belgique (art. 15), les éditeurs belges ou français sont autorisés à publier les livraisons destinées à compléter, jusqu'au 30 juin 1854, les souscriptions de leurs abonnés, ainsi que les collections non vendues existant en magasin, sans indemnité au profit de l'auteur original.

Les délais d'un et de deux ans laissés par l'art. 16 pour la reproduction, à l'aide des clichés, des ouvrages imprimés ou en voie d'impression et pour le tirage des bois, planches gravées et lithographiées, courront à partir de la mise en vigueur de la convention.

Il est entendu que les deux conventions du 22 août 1852 entreront en vigueur à la même date que le traité de commerce signé aujourd'hui entre les hautes parties contractantes, et que le terme de dix années pour lequel elles ont été conclues courra à partir de leur mise à exécution.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot pour mot dans le texte même des conventions du 22 août 1852.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, en double original, le vingt-septième jour du mois de février de l'an de grâce mil huit cent cinquante-quatre.

AD. BARROT, H. DE BROUCKERE.

ERRATUM

Feuilleton du 22 avril, page 195, annonce JULIEN, LANIER et Cᵉ :

OEuvres de sainte Thérèse, lisez : *Térèse*.

Notice sur le B. A. Robola, lisez : *Bobola*.

Mois de Marie, par Mlle GOCNAUD, lisez : GOURAUD.

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. J.-L.-A. Coste. (Voyez nᵒˢ 1497 et 1612.)

4 mai, rue de l'Université, 11. Vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. A. Bertin, (Voyez nº 2205.)

10 mai, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de lettres autographes, manuscrits, etc., provenant du cabinet de feu M. de la Bouisse-Rochefort. (Voyez nº 2356.)

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro :

1º un catalogue de la librairie RORET;

2º un catalogue de la librairie ADRIEN LE CLÈRE;

Ceux des départements et de l'étranger, recevront de plus un catalogue de la librairie REY et BELHATTE.

Ceux de l'étranger, seulement, recevront un catalogue de la librairie TANERA.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 18). 6 MAI 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

NOUVELLES PUBLICATIONS

A la Librairie J.-B. BAILLIÈRE, à Paris.

DICTIONNAIRE D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ, ou Répertoire de toutes les questions relatives à la santé publique, considérées dans leurs rapports avec les subsistances, les épidémies, les professions, les établissements et institutions d'hygiène et de salubrité, complété par le texte des lois, décrets, arrêtés, ordonnances et instructions qui s'y rattachent; par le docteur Ambroise Tardieu, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. **Tome 3e et dernier.** In-8° de 728 pages............ 8—00
L'ouvrage complet, 3 fort vol. grand in-8°.................. 24—00

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE. Tome XVIIIe. In-4° de 800 pages.............................. 20—00

ANATOMIE MICROSCOPIQUE, par le docteur L. Mandl. Tome II, comprenant l'**HISTOGENÈSE**, ou Recherches sur le développement, l'accroissement et la reproduction des éléments microscopiques des tissus et des liquides organiques dans l'œuf, l'embryon et les animaux adultes. **Douze livraisons** sont publiées. Prix de chaque................... 6—00

ICONOGRAPHIE OPHTHALMOLOGIQUE, ou Descriptions et figures coloriées des maladies de l'organe de la vue, comprenant la pathologie et la thérapeutique médico-chirurgicale; par le Dr J. Sichel. Livraisons I à IX. Gr. in-4°, composées chacune de 36 pages de texte et 4 planches coloriées. Prix de chaque.................................... 7—50

TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE COMPARÉE DES ANIMAUX DOMESTIQUES, par M. G.-C. Colin, chef du service d'anatomie et de pathologie à l'École impériale vétérinaire d'Alfort. Le Tome premier, in-8° de 668 pages, avec 57 figures................................ 9—00

ÉTUDES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES SUR L'ALIÉNATION MENTALE, par L.-F.-E. Renaudin, directeur de l'Asile public d'aliénés de Mareville (Meurthe). 1 beau vol. gr. in-8° de 812 pages........... 12—00

DU TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE DES AFFECTIONS NERVEUSES et des maladies mentales, par G.-H.-G. Jahr. 1 vol. in-12 de 600 pages.. 6—00

LES MÉDECINS DE L'ÉCOLE OFFICIELLE DEVANT L'HOMOEOPATHIE, par le frère Alexis Espanet. In-8° de 56 pages... 1—25

L'HOMOEOPATHIE DANS LES FAITS, par le comte H. de Bonneval, docteur en médecine, etc. In-8° de 176 pages.................... 2—50

CODEX DES MÉDICAMENTS HOMOEOPATHIQUES, ou Pharmacopée pratique et raisonnée à l'usage des médecins et des pharmaciens, par George-P.-F. Weber, pharmacien homœopathe. Un in-12 de 440 pag. 6—00

GLOSSOLOGIE BOTANIQUE, ou Vocabulaire donnant la définition des mots techniques usités dans l'enseignement. Appendice indispensable des livres élémentaires et des traités de botanique, par F. Plée, auteur des *Types des familles des plantes de France.* 1 vol. in-12.................. 1—25

ÉTUDES SUR LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE DE L'EUROPE, et en particulier sur la végétation du plateau central de la France, par H. Lecoq, professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand. Tome I. 1 beau vol. grand in-8°, avec 2 planches coloriées.............. 8—00

DES MÉTAMORPHOSES DE LA SYPHILIS. Recherches sur le diagnostic des maladies que la syphilis peut simuler, et sur la syphilis à l'état latent, par le docteur P. Yvaren, précédées du rapport fait à l'Académie impériale de médecine. In-8° de 600 pages.......................... 7—50

ESSAI SUR L'ACCLIMATEMENT DES EUROPÉENS dans les pays

chauds, par le docteur Aubert-Roche, ex-médecin en chef au service d'Egypte. In-8° de 207 pages avec une carte de la mer Rouge....... 3—50

OEUVRES D'ORIBASE, texte grec, en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, des notes, des tables et des planches; par les docteurs Bussemaker et Daremberg. Tome II. In-8° de 940 pages. Prix du volume...... 12—00

LEÇONS CLINIQUES DE MÉDECINE MENTALE faites à l'hospice de la Salpétrière, par M. Falret, médecin de l'hospice de la Salpétrière, membre de l'Académie impériale de médecine, etc. In-8° de 270 pages... 4—00

MÉMOIRE SUR LE TRAITEMENT DES FRACTURES NON RÉUNIES et des difformités des os, par le docteur D. Brainard, professeur de chirurgie au collége médical de l'Illinois, à Chicago, chirurgien de l'hôpital général, etc. Grand in-8° de 72 pages avec 2 planches gravées..... 3—00

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE LE 20 MAI.

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE, DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire, de P.-H. Nysten. *Dixième édition*, revue et considérablement augmentée, avec la synonymie *grecque*, *latine*, *anglaise*, *allemande*, *espagnole*, *italienne*, suivie d'un Vocabulaire de ces diverses langues, par E. Littré, membre de l'Institut de France, et Ch. Robin, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Illustrée de 300 figures intercalées dans le texte. In-8° de 1,100 pages à deux colonnes.

A. GOIN, libraire-éditeur, quai des Augustins, 41.

TRAITÉ PRATIQUE DE LA CULTURE ET DE L'ALCOOLISATION DE LA BETTERAVE, par N. Basset. 1 vol. in-18....... 2—00

AMENDEMENTS ET PRAIRIES. Traité populaire extrait des œuvres de Jacques Bujault, avec des notes explicatives et un résumé complet des notions les plus exactes sur les amendements et les engrais, par N. Basset. In-18.. 0—60

DU BÉTAIL EN FERME. Extrait des œuvres de Jacques Bujault, accompagné de notes et d'un supplément, par M. Basset. In-18...... 0—60

LE FUMIER DE FERME ÉLEVÉ A SA PLUS HAUTE PUISSANCE DE FERTILISATION et n'étant plus insalubre, par M. Quénard, propriétaire-agriculteur. 1 vol. in-18. 2e *édition*, revue et augmentée... 1—25

SYSTÈME GUÉNON en forme de catéchisme, à l'usage des élèves des fermes-écoles, par Anacharsis Combes. In-18................... 0—30

Ces cinq ouvrages font partie de la **Bibliothèque rurale**, publiée par les rédacteurs de l'*Agriculteur praticien*.

TRAITÉ SUR LES MALADIES CHARBONNEUSES comparées à la maladie du sang chez les animaux domestiques, par L. Gillet. In-8°. 1—50

NOTICE SUR LE MARAIS A SANGSUES de Monsalut (Landes), par Soubeiran, etc., etc. In-8°................................ 0—75

DE L'ÉLÈVE ET DE LA MULTIPLICATION DES SANGSUES. Visite aux marais des environs de Bordeaux, par M. Quénard. In-8°. 0—30

OBSERVATIONS SUR LA MALADIE DE LA VIGNE en 1853, par Henri Morès. In-8°.. 1—00

DE LA TAILLE DU POIRIER ET DU POMMIER EN FUSEAU, par Choppin. 3e *édition*. 1 vol. in-8°......................... 3—00

TRAITÉ PRATIQUE DE L'ESTIMATION DES FORÊTS et de l'exploitation des bois de charpente, par Théophile Challeton. 1 v. in-8°. 3—00

A CÉDER.

Un joli fonds de librairie, papeterie et objets religieux.

S'adresser rue du Vieux-Colombier, 4, près de Saint-Sulpice.

NOUVELLE PUBLICATION.

Chez J.-B. BAILLIÈRE, éditeur à Paris

Et Michel SAVY, libraire à Lyon.

DESCRIPTION

DES

POISSONS FOSSILES

Provenant

des gisements coralliens du Jura dans le Bugey

PAR VICTOR THIOLLIÈRE

Membre de plusieurs académies et autres sociétés savantes.

Publiée en deux livraisons grand in-folio, papier vélin, avec des figures de grandeur naturelle et lithographiées en couleur, pour *faire suite* à l'Atlas des recherches sur les poissons fossiles, par M. AGASSIZ.

La *première livraison comprenant dix planches*, dont cinq doubles et huit feuilles de texte, est en vente. Paris et Lyon, 1854.

PRIX : 20 FRANCS.

En vente chez DELAROQUE, q. Voltaire, 19-21.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Continuation de

LA FRANCE LITTÉRAIRE

Par MM. Félix Bourquelot et Alfred Maury.

38e LIVRAISON

(MOIGNO — MYNAS.)

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE

Par PAUL DUPONT.

2 vol. de 600 pages, in-18, format anglais, 8 fr.; 2 vol. grand in-8°, 15 fr.

Tome premier.

CHAPITRE 1er. Des moyens d'exprimer et de communiquer sa pensée avant et depuis l'invention de l'imprimerie. — CHAP. 2. Découverte de l'imprimerie. — CHAP. 3. L'imprimerie en France. — CHAP. 4. L'imprimerie sous l'ancienne monarchie. — CHAP. 5. L'imprimerie pendant la révolution, sous la République, le Consulat et l'Empire. — CHAP. 6. L'imprimerie sous la monarchie constitutionnelle. — CHAP. 7. L'imprimerie sous la République de 1848. — CHAP. 8. L'imprimerie dans les diverses contrées de la terre.

Tome second.

CHAPITRE 9. De la profession d'imprimeur. — CHAP. 10. Des livres. — CHAP. 11. Ouvrages périodiques. — CHAP. 12. Librairie. — CHAP. 13. Des papiers. — CHAP. 14. Matériel et personnel typographiques. — CHAP. 15. Lithographie et autres arts graphiques auxiliaires de la typographie. — CHAP. 16. Imprimerie impériale. — Appendice.

Imprimerie et Librairie administratives de PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Nouvelles publications en vente à la Librairie Militaire, Mari

DANGERS POUR L'EUROPE. — ORIGINE, PROGRÈ
TION D'ORIENT AU POINT DE VUE POLITIQUE,
militaire en retraite. Un fort volume in-8°. avec carte..........................

PROJETS DE DEUX CANONS A BOMBES POUR
avec planche, par **COQUILHAT**, major de l'artillerie belge. In-8°...........

EXPOSÉ SUCCINCT D'UNE BALISTIQUE NOUVELL
TRAJECTOIRE RÉELLE LES VITESSES DU PR
TOUTES LES CIRCONSTANCES DE SON MOUVEMENT POUR LA LO

PLAN DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE KRONSTA
coloriée avec le plus grand soin..
IDEM, en noir..

Remises : 5/4 — 13

Pour paraître sam

GUIDE MARITIME ET STRATÉGIQUE DANS LA ME
GUERRE EN ORIENT. Ouvrage utile aux Officiers des armées de
d'Orient, publié par J. Corréard, directeur du *Journal des Sciences milita*
vues, etc., dont nous donnons ici la table générale. Prix de l'ouvrage complet :

TABLE

Planches. — Nombre des Cartes, Plans et

1 CARTE DE LA MER NOIRE ET DE LA MER D'AZOF.....................
2 DÉTROIT DE CONSTANTINOPLE et six vues de son entrée..............
3 CÔTE DE LA ROMÉLIE, depuis le détroit de Constantinople jusqu'au cap Galadji. — Midia. — Iniada..........................
4 CÔTE DE LA ROMÉLIE, depuis Agathopolis jusqu'au cap Zounarista...........
5 CÔTE DE LA ROMÉLIE, depuis le cap Zeïtune jusqu'au cap Emona. — Sizopoli.
6 CÔTE DE LA BULGARIE, depuis le cap Kotsane jusqu'au cap Kaliakri. — Varna.
7 CÔTE DE LA BULGARIE, depuis le cap Kaliakri jusqu'à Karakermane.—Kustundji.
8 DELTA DU DANUBE. — BOUCHES DE KILIA. — ILE FIDONISI.............
9, 10, 11, 12 BRANCHE DU DANUBE, dite de Soulina, depuis la mer Noire jusqu'à la branche de Kilia..........................
13 CÔTE DEPUIS LE DANUBE jusqu'au cap Fontaine d'Odessa. — Les deux passes du Limane du Dniestre..........................
14 CÔTE DEPUIS LE CAP FONTAINE jusqu'à Otchakov. — Odessa...............
14 *Bis*. FORTS D'ODESSA. — Etendue des quatre ports de Sevastopole en 1805 et jusqu'en 1825. — Akmetchèle. — Evpatorie..........................
15 LIMANE DU DNIÈPRE ET LE BOUG jusqu'à Nicolaïev..............
16 LES ILES DU DNIÈPRE jusqu'à Khersone..........................
17 ILE DE TENDRA ET GOLFE DE KARKINITE..........................
18 CÔTE OCCIDENTALE DE LA CRIMÉE, depuis le cap Tarkhanekoute jusqu'au cap Khersonèse..........................
19 PORT DE SÉVASTOPOL, d'après les cartes russes de 1836 et les constructions faites en 1852..........................
20 CÔTE MÉRIDIONALE DE CRIMÉE, depuis le cap Khersonèse jusqu'à Kogtébel...
21 CÔTE MÉRIDIONALE DE LA CRIMÉE, depuis le cap Aïtodor jusqu'au cap Plaka. Balaclava. Soudak..........................

ABRÉVIATIONS. — **AB**

C.	Coquilles.	G. S. C.	Gros sable et coquill.	P. C.	Pierres et coqui
C. P.	Coquilles et pierres.	H.	Herbes.	R.	Roche.
C. Pour.	Coquilles pourries.	H. pét.	Herbes pétrifiées.	S.	Sable.
G.	Gravier.	P.	Pierres.	S. C.	Sable et coquille
G. C.	Grosses coquilles.	P. P.	Pierres plates.	S. V.	Sable et vase.
G. S.	Gros sable.	P. S.	Pierres et sables.	S. H.	Sable et herbes.

'olytechnique de **J. CORRÉARD**, r. Christine, 1.

TAT ACTUEL DE LA PUISSANCE RUSSE. — QUES-
GIEUX ET MILITAIRE, par BARAULT-ROULLON, sous-intendant
.... **7 f. 50 c.**

LLERIE DE COTE DU CALIBRE DE 0,20 ET 0,29,
.... **3 fr.**

'ANT LES MOYENS DE DÉDUIRE DU TROUÉ D'UNE
ILE ET LES RÉSISTANCES DE L'AIR; DE CALCULER
ISTANCES TROUVÉES, par **J. F. G. MALLAT**, ingénieur civil. In-8°. **2 fr.**

: légendes explicatives, par **J. CORRÉARD**. Une feuille in-plano grand raisin,
.... **1 fr.**
.... **75 c.**

/20 — 45/30 — 85/50.

chain, 13 courant :

RE, LA MER D'AZOF, ET SUR LE THÉATRE DE LA

mer, à la marine du commerce et à toutes les personnes que préoccupe la guerre
: volume in-8°, avec un Atlas composé de 40 planches, contenant 82 cartes, plans,
Atlas seul : **20 f.** — Chaque planche, séparément : **75 c.** en noir, et coloriée : **1 f.**

ANCHES :

nches.	Nombre des Cartes, Plans et Vues.
CÔTE OCCIDENTALE DE LA CRIMÉE, depuis Kogtébel jusqu'au cap Takli. — Baie de Tékié. — Théodosie	3
DÉTROIT DE KERTCHE	1
PARTIE ORIENTALE DE LA MER D'AZOV	1
GOLFE DU DON. — Delta du Don jusqu'à Rostov	2
PARTIE SEPTENTRIONALE DE LA MER D'AZOV	1
PARTIE OCCIDENTALE ET MÉRIDIONALE DE LA MER D'AZOV	1
CÔTE DU CAUCASE, depuis l'embouchure du Kouban jusqu'au cap Sotchabitkhe. — Anapa	2
BAIE DE TSÉMÈSE. — BAIE DE GHÉLENDJIK	2
CÔTE DU CAUCASE, depuis Agoura jusqu'à Poti.—Rades de Soukhoum et d'Ardler.	3
CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis Kentziche jusqu'au cap Falkos. — Batoum.—Rizo.	3
CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis le cap Falkos jusqu'au cap Yazone.—Trébizonde. Platana. — Herazonde	4
CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis le cap Yazone jusqu'au cap Tchaïagzi. — Samsoune. — Ounié	3
CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis Koumina jusqu'au Mésète. — Cherzé. — Sinope. Aklimane.	4
CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis le cap Kérempé jusqu'à Pendéraklia. — Amastra.	2
CÔTE DE L'ANATOLIE, depuis le détroit de Constantinople jusqu'à Akché-chari. Pendéraklia. — Kefkéne et Kirpé	3
CARTE DE LA TURQUIE D'EUROPE (coloriée)	1
CARTE DE LA RUSSIE ET DE LA TURQUIE D'ASIE (id.)	1
CARTE DES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA RUSSIE depuis Pierre le Grand jusqu'à ce jour (id.)	1
Nombre total	82

S.

Sable et pierres.
V. Sable, coquilles et vase.
Vase.
Vase et coquilles.
. Vase et sable.

AVERTISSEMENT.

Les milles sont de 60 au degré.
Les pieds sont anglais.
Les brasses sont six pieds anglais.
Les chiffres des sondes soulignés marquent, qu'à cette profondeur, le plomb n'a pas atteint le fond.

Paris, AMYOT, 8, rue de la Paix.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Mémoires du maréchal-général Soult, duc de Dalmatie, publiés par son fils. Ire Partie : Guerres de la Révolution. 3 vol. in-8° et Atlas .... 25—00

De la Neutralité de l'Autriche dans la guerre d'Orient, par un Européen. In-8°.. 2—00

Le Livre du Promeneur, ou les Mois et les Jours, par M. Le Fèvre Deumier. 1 beau vol. in-12 illustré.................. 5—00

L'Angleterre et l'Allemagne en France. De l'influence des idées anglaises et germaniques sur l'esprit français, par M. Loudun. 1 vol. in-12.. 2—00

Histoire des livres populaires, ou de la Littérature du colportage depuis le xve siècle, par M. Charles Nisard, secrétaire-adjoint de la Commission d'examen des livres du colportage au ministère de l'intérieur. 2 forts vol. grand in-8°. 150 gravures....... 20—00

Tome IIIe : *Histoire des Pyrénées* et des relations internationales de la France avec l'Espagne, par M. Cénac Moncaut. Gr. in-8°. 6—50

Etudes sur l'Allemagne, par M. Philarète Chasles, professeur au Collége de France. In-12.......................... 3—50

Le Côté religieux de la question d'Orient, par le comte de Ficquelmont. In-8°.. 2—50

Nouveaux portraits littéraires, par M. Gustave Planche. 2 vol. in-12. .... 7—00

Louis XV et la société du xviiie siècle, par M. Capefigue. In-12. 3—50

Histoire de Napoléon Ier, par le baron Martin de Gray, ancien membre du Corps législatif. 3 vol. in-8°.................... 15—00

Tomes I et II : *OEuvres de Napoléon III*, gr. in-8°. .... 20—00

Une Ambassade française en Chine, par M. de Ferrière le Vayer. 1 vol. in-8°.. 5—00

Le comte Lucanor, apologues et fabliaux du xive siècle, traduits de l'espagnol, par M. de Puibusque. 1 fort vol. in-8...... 7—00

Tome VIe : *Histoire des luttes et rivalités au XVIIe siècle*, par le baron de Grovestins. In-8°.............................. 6—00

Histoire abrégée du royaume des Deux-Siciles, par M. de Trégain. 1 fort vol. in-8° de 39 feuilles.................... 6—50

Mémoires de sir Hudson Lowe sur Sainte-Hélène. 4 vol. in-8°. Prix.. 26—00

Tome Ier : *Histoire de l'Eglise pendant les quatre derniers siècles*. par M. Capefigue. In-8°............................ 5—00

Troisième série : *Contes de Charles Dickens*, traduits par M. Amédée Pichot. In-12.. 3—00

RÉDUCTION DE PRIX.

ROMAN DE LANCELOT (XIIIe siècle), publié par le professeur JONCKBLOET. 2 vol. in-4°, au lieu de.. 50—00

Prix net, 13 fr.

DIE DIEBSCHE DOCTRINALE, poëme didactique, par J. DECKERS, publié par le même ; au lieu de.. 9—50

Prix net, 3 fr.

S'adresser chez l'éditeur W.-P. van STOCKUM
A La Haye (Hollande).

La BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER est maintenant rue de l'Université, 39.

Librairie de **PILLET** aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE

Par M. le Marquis de CHAMBRAY.

Troisième édition, augmentée de plus de cent lettres inédites de Napoléon, 3 volumes in-8°, avec un atlas et une vue du passage du Niémen, de la bataille de la Moskowa et du passage de la Bérézina. Prix......... 18—00

Avis au commerce de la Librairie.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur croit devoir rappeler à MM. les libraires, éditeurs et imprimeurs, qu'en exécution de l'art. 1er du décret du 19 avril 1854, il sera procédé, *dès le* 12 *mai courant*, jour de la mise en vigueur de la convention littéraire avec la Belgique, à l'inventaire de tous les livres publiés, ou en cours de publication en France, d'après des ouvrages de propriété belge.

L'exécution des formalités relatives à l'apposition du timbre prescrit par l'art. 2 du même décret, ainsi qu'à l'ouverture d'un compte spécial au nom des éditeurs de reproductions belges, étant subordonnée aux renseignements que fournira l'inventaire, il est nécessaire que MM. les libraires veuillent bien faire connaître, sans retard, les publications imprimées, lithographiées ou gravées, existant dans leurs magasins, à quelque titre que ce soit, qui seraient sujettes à être inventoriées et timbrées.

Les déclarations doivent être adressées à Paris, au bureau de la librairie, et dans les départements, aux préfets, chargés de les transmettre au ministre de l'intérieur. (*Moniteur.*)

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. J.-L.-A. Coste. (Voyez nos 1497 et 1642.)

Rue de l'Université, 11. Continuation de la vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. A. Bertin. (Voyez n° 2205.)

10 mai, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de lettres autographes, manuscrits, etc. provenant du cabinet de feu M. de la Bouisse-Rochefort. (Voyez n° 2356.)

Les abonnés des départements et de l'étranger recevront avec ce numéro un catalogue de la librairie ADOLPHE DELAHAYS :

Ceux de l'étranger, seulement, recevront de plus : 1° un catalogue de la librairie PASSARD ; 2° un prospectus de l'éditeur A. CADOT.

Paris, imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 19). 13 AVRIL 1854.

Feuilleton

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

En vente ce jour chez AUGUSTE VATON, éditeur des ÉTUDES PHILOSOPHIQUES,

50, RUE DU BAC.

Poujoulat. — **LETTRES SUR BOSSUET ADRESSÉES A UN HOMME D'ÉTAT,** 1 beau vol. in-8°, br. . . . . 6—00

— **HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN,** couronnée par l'Académie française. 2 vol. in-8°, portrait. . . . . 10—00

Le même ouvrage, 2 vol. in-18, br. . . . . 7—00

L'abbé **Jager**. — **HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII,** de J. Vogt, traduit de l'allemand, 4e édition, 2 vol. in-18, br. . . . . 7—00

— **HISTOIRE DU PATRIARCHE PHOTIUS,** 1 v. in-18, b. 3—00

L'abbé **Bautain**, vicaire général. — **LA MORALE DE L'ÉVANGILE** comparée aux divers systèmes de morale. 1 beau v. in-8°, br. 6—00

Il paraît en ce moment deux livraisons, les autres seront publiées successivement.

R. P. Ventura. — **LES FEMMES DE L'ÉVANGILE,** homélies prêchées à Saint-Louis-d'Antin. 1 beau vol. in-8°, fig. . . . . 7—50

— **ESSAI SUR L'ORIGINE DES IDÉES.** 1 vol. in-8°, br. . 4—00

Aug. Nicolas. — **DU PROTESTANTISME ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES,** 2e édition, considérablement augmentée, 2 vol. grand in-18, br. . . . . 7—00

Jacques Balmès. — **ART D'ARRIVER AU VRAI,** philosophie pratique, 3e édit., 1 vol., br. . . . . 3—00

— **LE PROTESTANTISME COMPARÉ AU CATHOLICISME,** dans ses rapports avec la civilisation européenne, 3e édit., 3 vol. in-18, portrait. . . . . 10—00

PHILOSOPHIE FONDAMENTALE, 3 vol. in-18, br. . . 10—00

Comte **Joseph de Maistre.** — **LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS**, précédés d'une notice biographique, par le comte Rodolphe de Maistre. 2e édit. 2 vol. in-8°, portrait, br. . . . . . 12—00

Le même ouvrage, 2 vol grand in-18, br. . . . . 7—00

Dom **J. Gonzalès.** — **LE PAPE EN TOUS LES TEMPS** et spécialement au XIXe siècle, traduit par le comte Raynold Chauveney, 1 vol. in-8°, portrait. . . . . 5—00

Le même ouvrage, 1 vol. in-18, br. 3—00

Imprimerie et Librairie classiques de JULES DELALAIN, à Paris.

Mise en vente le lundi 15 mai :

MANUEL DU BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES, par MM. Langlebert et Catalan. Septième Partie, Histoire Naturelle ; Premier Cahier, Zoologie ; 1 vol. gr. in-18, *avec 120 gravures intercalées dans le texte*, br. 2 fr.

Le Deuxième Cahier, Botanique et Géologie, paraîtra prochainement.

Pour paraître le 20 de ce mois,

Chez l'Éditeur, rue de Seine-Saint-Germain, 36.

LES ÉCRIVAINS PSEUDONYMES ET AUTRES MYSTIFICATEURS DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE pendant les quatre derniers siècles, restitués à leurs véritables noms; par J. M. QUÉRARD, avec des notes d'un grand nombre de bibliophiles. Deuxième Livraison. **MARC-OZ.** In-8° de 96 pages en caractères compactes et à deux colonnes .... 4—00

Ce volume, qui est promis en trente feuilles, constitue le tome XI de *la France littéraire*, et renferme non un dictionnaire des ouvrages, mais des *écrivains anonymes et pseudonymes*, depuis 1690 jusqu'en 1853.

« On proclamait que la grande race des bénédictins était perdue, et grâce au ciel, c'était une assertion fausse comme tant d'autres. Il existe parmi nous un travailleur infatigable, piocheur du jour et de la nuit, qu'aucun bruit proche ou lointain ne réussirait à arrêter un moment dans son œuvre si belle et si utile. J'ai nommé l'honorable M. Quérard, l'auteur du dictionnaire bibliographique et biographique intitulé *la France littéraire*. Sachez que le tome XI^e de cette admirable collection vient de voir le jour sous la rubrique que voici : « *La* « *France littéraire*, tome XI^e. — Les Écrivains pseudonymes et autres mys- « tificateurs de la littérature française pendant les quatre derniers siècles, res- « titués à leurs véritables noms. » — Ce simple exposé est assez éloquent. »

Indépendance Belge (correspondance parisienne), 29 décembre 1853.

« L'objet du dernier volume publié par M. Quérard est, d'une part, de résumer dans une table raisonnée les *Supercheries littéraires dévoilées*, du même auteur; de l'autre, d'introduire dans le cadre ainsi tracé de nombreux matériaux bibliographiques qui avaient été mis en réserve pour une seconde édition. Aujourd'hui, plus que jamais, de pareils travaux sont utiles. Les tendances industrielles qui ont envahi notre littérature ont singulièrement compliqué la tâche du laborieux auteur de *la France littéraire*. Pseudonymes, plagiats, déguisements de toute sorte, tout cela s'est développé sur une grande échelle, et le catalogue des *Supercheries littéraires* exige de plus en plus un zèle, une pénétration à toute épreuve. Ce sont ces qualités que possède à un haut degré M. Quérard, et on ne peut que l'encourager à poursuivre un travail qui deviendra quelque jour un guide indispensable pour quiconque voudra étudier notre histoire littéraire. »

(*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1854.)

« L'auteur de *la France littéraire*, M. Quérard, qui tient à la fois de Plutarque et de Photius, vient d'ajouter à sa savante collection un volume sur les *Ecrivains pseudonymes*, suite naturelle de ses *Supercheries littéraires*. C'est un travail important que nous signalons à l'attention des bibliophiles, et auquel nous consacrerons un article spécial. »

(H. Lucas, *Siècle*, 1^{er} et 2 mars 1854.)

Les amateurs de bibliographie et les libraires qui penseraient que ce volume n'est que la reproduction de la table des « Supercheries » sous un autre titre, commettraient une grave erreur; car, *les Ecrivains pseudonymes* sont, ainsi que l'a dit le prospectus, la fusion de cette table, non-seulement avec la valeur de quatre gros volumes de manuscrit, qui avaient été mis en réserve dans la prévision d'une seconde édition prochaine des « Supercheries, » mais encore, avec des matériaux considérables, non employés, sur les *écrivains anonymes*, pour faire de ce volume un Dictionnaire complet des littérateurs français peu ou point connus; enfin, et toujours à l'occasion d'ouvrages anonymes et pseudonymes, avec une série d'articles sur des écrivains français à l'étranger, passés sous silence par nos historiens littéraires. Le tout présenté tour à tour sous la forme soit de simples indications bibliographiques, ou de notices bio-bibliographiques, selon l'importance des noms propres.

Le besoin de faire la lumière sur cette question a obligé de scinder en deux livraisons la publication de la deuxième partie des *Ecrivains pseudonymes*, afin que MM. les souscripteurs puissent juger par eux-mêmes combien cette opinion préconçue serait erronée. La nomenclature des principaux articles bio-bibliographiques que renferme la premier demi-volume qui a vu le jour en décembre dernier, suffira pour établir la distinction entre les deux volumes de l'auteur en cours de publication.

Principaux articles de la première partie : Les Bonapartes littéraires, Borjon de Scellery, A.-A. Boullée, la duch. de Bourbon, Bourbon-Leblanc, Théod. Bourg, dit Saint-Edme; Bourguignon-d'Herbigny, Boursault-Malherbe, Dmitri Boutourline, Braccini, Bressier, H.-A. Cahaisse, B. Campan, médec. et poëte; de Cayrol, U. Capitaine (de Liége), El. Carmoly, Jean de Carro, Châlon (de Mons), J.-B.-J. Champagnac, Mlle Chastenay de Lenty, Mlle H. Chavannes (de Lausanne), Fréd. Chavannes, Mlle Julia Chevalier, les Coiffier, L.-J. Dejaer (de Liége), Paul Delasalle, les frères Delhasse (de Bruxelles), G. Delmas, l'abbé Gosselin, Mme Ch. Gosselin, F. Grille, A. Hope, l'abbé Hunckler, l'abbé James, V.-V. Joly, littér. belge; Juin, Lamothe-Langon, Ch.-A. Lefebvre (de Cambrai), Lefebvre-Duruflé, P. Legrand (de Lille), avocat et député; l'Héritier (de l'Ain), Libri Baguano, Lingay, Mme Long, de Genève; le P. Loriquet, la marq. Loyré d'Arbouville, L.-Ph. Machet, Cés. Malan, F. Malapert, etc., etc.; etc.

Parmi les articles principaux de la livraison annoncée aujourd'hui, on trouvera les noms suivants, qui ne sont même pas cités dans la table des *Supercheries* : Eug. Marchoux, Marette, réd. actuel de *la Bibliographie de la France*; Marlin et Marsigny, écrivains belges; Mme Anna Martin, Vict. Masson, Den. Mater, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation; Ad. Mathieu, littérateur belge; Mazade Davèze, conventionnel; Mazade d'Avèze, écrivain légitimiste; Alex. Mazas, Ménégault (de Gentilly), la comt. Merlin, Alex. Mesnier, anc. libraire à Paris; le prince Mestsersky, Paul Meurice, Mevolhon, Mlle Julie Miéville, écrivain suisse; J.-J.-A. Mignon, le marq. de Mirville, J.-G. Modave, écrivain belge; Mme Ch. de Monpézat, Xav. de Montépin, Moquin-Tandon, Ch. Motteley, And. Mouraviêf, écrivain russe; Ch. Mourier, auteur dram.; P. Moussard, les Moyria, Murzynowski, V.-D. Musset, Naryschkine, le comte Neni, l'abbé Nicod, J.-B.-M. Nolhac, P.-J.-B. Nougaret.

La troisième livraison, qui s'imprime actuellement, renferme parmi les articles qui doivent la composer, ceux de M. et Mme Olivier, écrivains suisses; Alb. d'Otreppe de Bouvette, savant belge; S. d'Oubril et S. Ouvaroff, écrivains russes; Geo. Ozaneaux, Mme Gabr. Paban, Pagnerre, Palloy, le patriote; Mme S. Pannier, Paradis de Raymondis, Parent-Réal, etc., etc , etc.

Ces noms ne sont pas à la vérité tous également célèbres, plusieurs même sont parfaitement inconnus; mais comme l'a dit le savant Daunou, en parlant de *la France littéraire* de l'auteur : « Nous ne manquons point de renseignements sur les hommes illustres; c'est sur les moins connus que nous avons besoin d'informations. » Ce volume renferme à chaque page des noms que l'on chercherait en vain dans *la Bibliographie de la France*, noms dont la connaissance est le résultat des recherches persévérantes de l'auteur, et d'heureux hasards. Les Additions, qui ne sont point comprises dans les trente feuilles, en renfermeront beaucoup d'autres, trop nouveaux pour avoir été compris à leur place, ou découverts trop tardivement.

SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES. Tome V. Table. *Ger-Nz*. In-8° de 144 pages.

La composition de la *Table des Supercheries* étant la même que celle du tome XI de *la France littéraire*, la fin n'en sera délivrée qu'après que ce dernier volume sera terminé d'imprimer.

FRÈRES, imprimeurs-éditeurs

MENT RUE DE VAUGIRARD, 36.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DU

OURNAL DU PALAIS

CONTENANT

LA JURISPRUDENCE DE 1791 A 1850

HISTOIRE DU DROIT, LA LÉGISLATION ET LA DOCTRINE DES AUTEURS

Par une Société de Jurisconsultes et de Magistrats.

Douze volumes in-4° ou in-8°

SUIVIS D'UN VOLUME DE TABLE, CONTENANT LA TABLE ONOLOGIQUE DES ARRÊTS ET DÉCISIONS RAPPORTÉS PAR LE JOURNAL DU PALAIS ET PAR LES RECUEILS SIREY-DEVILLENEUVE ET DALLOZ, AVEC RENVOI AUX TROIS RECUEILS.

f.; net, 130 f. — Le volume de table seul, 20 f.; net, 15 f.

MM. PLON frères viennent de se rendre adjudicataires ous les exemplaires restant de cet important ouvrage, et ils pré- nent leurs correspondants qui voudront bien s'occuper du place- t de ce livre, qu'ils sont disposés à s'entendre avec eux pour leur rder des remises et des termes particuliers, afin de les mettre à ne d'accorder ces mêmes termes à leurs clients.

ACTES OFFICIELS.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu l'ordonnance du 6 novembre 1842, sur le tarif des chancelleries consulaires;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les certificats destinés à constater le dépôt légal de livres, gravu-

res, lithographies, compositions musicales, etc., effectué dans nos chancelleries diplomatiques et consulaires, en vertu de dispositions spéciales inscrites dans les traités sur la propriété littéraire et artistique, seront soumis à un droit uniforme de cinquante centimes (0 fr. 50 c.) par certificat.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 29 avril 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, DROUYN DE LHUYS.

Paris, le 20 Avril.

Loi sur le droit de propriété garanti aux veuves et aux enfants des auteurs, des compositeurs et des artistes.

NAPOLÉON,
Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
A tous présents et à venir, salut :
Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

LOI.

(Extrait du procès-verbal du Corps législatif.)

Le Corps législatif a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique. Les veuves des auteurs, des compositeurs et des artistes jouiront, pendant toute leur vie, des droits garantis par les lois des 13 janvier 1791 et 19 juillet 1793, le décret du 5 février 1810, la loi du 3 août 1844, et les autres lois ou décrets sur la matière.

La durée de la jouissance accordée aux enfants par ces mêmes lois et décrets est portée à trente ans, à partir, soit du décès de l'auteur, compositeur ou artiste, soit de l'extinction des droits de la veuve.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 mars 1854.

Le président, BILLAULT.
Les secrétaires, JOACHIM MURAT,
ED. DALLOZ, baron ESCHASSÉRIAUX.

(Extrait du procès-verbal du Sénat.)

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi relative au droit de propriété garanti aux veuves et aux enfants des auteurs, des compositeurs et des artistes.

Délibéré en séance, au palais du Sénat, le 3 avril 1854.

Le président, TROPLONG.
Les secrétaires, comte DE LA RIBOISSIÈRE,
AM. THAYER, baron T. DE LACROSSE.

Vu et scellé du sceau du Sénat :
Baron T. DE LACROSSE.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État et insérées au *Bulletin des lois*, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre ministre secrétaire d'État au département de la justice est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais des Tuileries, le 8 avril 1854.

NAPOLÉON
Par l'Empereur :
Le ministre d'Etat,
ACHILLE FOULD.

Vu et scellé du grand sceau :
Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice,
ABBATUCCI.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

COUR DE CASSATION (Chambre criminelle).

Audience du 15 Avril.

CLICHÉS. — NOUVEAU TIRAGE. — NOM D'IMPRIMEUR. — DÉPOT. — EXEMPLAIRES INCOMPLETS. — RÉGULARISATION.

Lorsque des clichés, portant le nom d'un imprimeur, sont employés par un autre pour un tirage nouveau, avec adjonction d'un titre qui indique son nom et son adresse, le défaut de suppression du premier nom ne fait pas encourir au nouvel imprimeur les peines édictées par les articles 15 et 17 de la loi du 21 octobre 1814 pour le cas d'indication d'un faux nom ou d'une fausse demeure.

Encore bien que le dépôt au ministère de l'intérieur d'un exemplaire n'indiquant pas les vrais nom et demeure de l'imprimeur, consomme la contravention et la rende irréparable, elle peut néanmoins ne pas être réputée commise, lorsque, sur les observations des employés chargés de recevoir le dépôt, le défaut de titre dans les exemplaires offerts en dépôt est signalé à l'imprimeur et qu'il s'empresse d'apporter deux nouveaux exemplaires complets, et contenant notamment le titre et les indications prescrites par la loi de 1814.

Ces questions importantes étaient de nouveau soumises aujourd'hui à la Chambre criminelle, par suite de l'arrêt de partage dont nous avons rendu compte, et à l'occasion du pourvoi dirigé par le procureur général près la Cour Impériale de Paris, contre un arrêt de cette Cour, du 19 novembre 1853, rendu au profit du sieur Migne, imprimeur à Montrouge.

La Cour, après un fort long délibéré en la Chambre dn Conseil, a rejeté le pourvoi.

VARIÉTÉS.

— On vient d'inventer un nouveau modèle de *télégraphe imprimant*. Les expériences ont admirablement réussi, et les dépêches sont écrites en lettres romaines parfaitement formées.

L'appareil comprend d'abord un clavier formé d'un aussi petit nombre de touches qu'il y a de lettres, de signes ou de chiffres à transmettre. Ce clavier communique par un seul fil avec la station de réception, dans laquelle se trouve un mécanisme destiné à l'impression de la dépêche, et dont il suffit d'ouvrir et de fermer le circuit une seule fois pour la formation de chaque lettre. Ce mécanisme est pourvu d'un échappement qui assure l'uniformité. Une de ses particularités essentielles, c'est que la roue est, après l'impression d'une lettre quelconque, ramenée à sa position initiale, et il en résulte que la machine rectifie elle-même immédiatement l'erreur qui peut se commettre dans la transmission, et qui, du reste, ne peut guère affecter qu'une lettre. On obtient déjà, avec ce modèle, une lettre par seconde, et l'auteur assure que cette limite sera facilement dépassée.

Ce télégraphe imprimant, non-seulement offre l'avantage de ne rien laisser à faire à l'habileté et à l'attention du télégraphiste, mais il présente en outre plusieurs combinaisons mécaniques fort ingénieuses, et entre autres celles-ci :

1° L'application de l'échappement libre au jeu du récepteur ;

2° La disposition à l'aide de laquelle on réduit à deux les parties du commutateur qui fonctionnent pour la transmission de chaque lettre ;

3° Le mécanisme du remontoire spontané du ressort qui régit le rouleau entraînant la bande de papier sans fin ;

4° L'artifice à l'aide duquel l'intervalle d'une lettre à l'autre sur le papier demeure constant et à l'abri de toute impression. (*Cosmos.*)

Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de GARNIER frères,
6, RUE DES SAINTS-PÈRES.

HISTOIRE INTIME DE LA RUSSIE

SOUS LES EMPEREURS ALEXANDRE ET NICOLAS

Par M. SCHNITZLER.

2 vol. grand in-18 anglais. — Prix : 3 fr. 50 c. le vol.
REMISE D'USAGE.

LA MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

NOUVEAUX MÉLANGES
DE CRITIQUE ET DE LITTÉRATURE MUSICALES,
PAR P. SCUDO,
Auteur de la *Littérature musicale.*
1 volume grand in-18 anglais. — Prix : 3 fr. 50 c.
REMISE D'USAGE.

DUSACQ, Librairie agricole de la Maison Rustique,
RUE JACOB, 26, A PARIS.

Pour paraître très-prochainement :

CATALOGUE DES LIVRES

PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE M. FRANÇOIS ARAGO

Dont la vente se fera le 19 juin prochain et jours suivants.
Un volume in-8°.

EN VENTE AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS.
Librairie COMON, 15, quai Malaquais.

VEILLÉES MILITAIRES, par **Alphonse Balleydier**. 1 beau vol. in-8° . . . . 5—00

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA LANGUE FRANÇAISE, avec la prononciation, les étymologies, les synonymes, un relevé critique et raisonné des fautes échappées aux écrivains les plus célèbres, etc, par **C. M. Gattel**. 8e édition. 2 forts vol. grand in-8° . . . . 15—00

FRÈRES, imprimeurs-éditeurs

IMENT RUE DE VAUGIRARD, 36.

ERRATUM:

C'est par erreur que le PRIX NET du *Répertoire du Journal du Palais* été porté à ***130 francs*** dans le dernier numéro; le prix net de ***120 francs***.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DU

OURNAL DU PALAIS

CONTENANT

LA JURISPRUDENCE DE 1791 A 1850

HISTOIRE DU DROIT, LA LÉGISLATION ET LA DOCTRINE DES AUTEURS

Par une Société de Jurisconsultes et de Magistrats.

Douze gros volumes in-4° ou in-8°

SUIVIS D'UN VOLUME DE TABLE, CONTENANT LA TABLE
RONOLOGIQUE DES ARRÊTS ET DÉCISIONS RAPPORTÉS PAR LE JOURNAL
DU PALAIS ET PAR LES RECUEILS SIREY-DEVILLENEUVE
ET DALLOZ, AVEC RENVOI AUX TROIS RECUEILS.

EN TOUT 13 VOLUMES

0 f.; net, 120 f. — Le volume de table seul, 20 f.; net, 15 f.

MM. PLON frères viennent de se rendre adjudicataires ous les exemplaires restant de cet important ouvrage, et ils pré- nent leurs correspondants qui voudront bien s'occuper du place- t de ce livre, qu'ils sont disposés à s'entendre avec eux pour leur rder des remises et des termes particuliers, afin de les mettre à ne d'accorder ces mêmes termes à leurs clients.

Avis.

Nous avons l'honneur de prévenir MM. les éditeurs et libraires de Paris qu'à partir de ce jour nos remises pour l'étranger seront accompagnées d'un certificat d'origine lorsqu'elles seront destinées à des pays pour lesquels cette formalité est exigée par les conventions internationales relatives à la propriété littéraire, notamment à la Belgique.

Nous les prions de vouloir bien suivre la même marche dans les remises qu'ils auront à faire chez nous aux mêmes destinations, attendu que nous ne pourrions joindre à nos envois aucun volume qui ne serait pas accompagné d'une déclaration régulière.

Paris, le 16 mai 1854. L. HACHETTE et Cie.

Avis.

Nous avons l'honneur d'informer MM. les libraires des départements, avec lesquels nous sommes en rapport d'affaires, qu'à partir du jour où la loi nouvelle sur la taxe des lettres sera mise en vigueur, nous adresserons franc de port à nos correspondants tous les comptes, factures, avis et circulaires que nous aurons à leur faire parvenir.

Par contre, nous les invitons à affranchir toutes les lettres qu'ils auront à nous adresser, en les prévenant que nous porterons à leur compte les ports non payés par eux.

Le désir d'entrer dans l'esprit de la nouvelle loi et la différence notable des frais de port entre les lettres affranchies et celles qui ne le sont pas, expliquent suffisamment la notification contenue dans le présent avis.

Paris, le 16 mai 1854. L. Hachette et Cie.

COURS DE LANGUE ITALIENNE, méthode Robertson, deuxième édition, par V. Vimercati. Ouvrage autorisé par l'Université, approuvé par le président de l'Académie de la Crusca de Florence, et particulièrement recommandé par M. Robertson dans la 8e édition de son *Cours de langue anglaise*, page 42. A Paris, chez l'auteur, 10, rue Vivienne.

Première partie, contenant la grammaire et des exercices pratiques. 4—00
Deuxième partie, contenant un choix de morceaux italiens, notes, etc. 4—00

M. Alfred Michiels nous communique la note suivante : « Dans le dernier numéro du *Journal de la Librairie*, M. Amyot a fait annoncer, parmi des publications nombreuses, un nouvel ouvrage de M. Philarète Chasles, ayant pour titre : *Etudes sur l'Allemagne*. J'ai publié en 1840 deux volumes qui portent le même titre, et dont la seconde édition a paru en 1850. M. Philarète Chasles connaît parfaitement mon livre, puisqu'il lui a consacré un article très-long et très-favorable, publié dans le *Journal des Débats*, le 9 mai 1840.

« Je prépare depuis quelque temps une troisème édition de mon livre, édition très-augmentée, qui paraîtra dans le même format, et sera vendue au même prix que l'ouvrage de M. Chasles. »

La BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER est maintenant rue de l'Université, 39.

Librairie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE DU CLERGÉ DE FRANCE

PAR J. BOUSQUET

4 vol. grand in-8o. Prix : 20 f.; net : 16 f.

Par suite d'arrangements particuliers faits avec l'administration du

MESSAGER DE LA CHARITÉ

Tout Souscripteur à l'**Histoire du Clergé de France** aura droit à un Abonnement d'un an audit journal, qui paraît tous les dimanches, sous la direction de M. l'abbé **MULLOIS**, auteur du *Livre des Classes ouvrières* ; *Confiance, il y a du pain pour tous*, etc., etc.

MM. les Libraires qui enverront sept abonnements au *Messager* en un mandat de **48 fr.** à l'ordre de M. Pillet fils aîné, recevront, à titre de prime, un exemplaire de l'**Histoire du Clergé de France**.

Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 21). 27 MAI 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

MM. KIESSLING, SCHNÉE et Cie, Libraires-Commissionnaires à Bruxelles et à Leipzig, croient l'occasion favorable, au moment de la mise en vigueur de la Convention littéraire entre la France et la Belgique, pour offrir leurs services aux Éditeurs français pour l'exploitation en Belgique et à l'étranger de leurs publications nouvelles. — L'extension considérable de leurs bonnes relations avec l'Étranger leur permet de garantir une vente avantageuse, suivant la nature des ouvrages.

Les offres et les exemplaires servant d'échantillon peuvent être remis chez leurs commissionnaires à Paris, MM. BORRANI et DROZ, 9, rue des Sts-Pères.

DERNIÈRES PUBLICATIONS de MM. KIESSLING, SCHNÉE et Cie.

Dépôt chez MM. BORRANI et DROZ.

ANNUAIRE STATISTIQUE ET HISTORIQUE BELGE

Par M. AUG. SCHELER, bibliothécaire du roi. 1 vol. in-12.......... 4—00

GALESLOOT. **RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA MAISON DE CHASSE DES DUCS DE BRABANT** et de l'ancienne cour de Bruxelles, avec une gravure. 1 vol. in-12........... 3—50

MOSELEY. **LA RUSSIE DANS SON DROIT.** Broch. gr. in-18 1—25

EPISODES HISTORIQUES EXTRAITS DES

CHRONIQUES INÉDITES DE JEAN D'OUTRE-MEUSE.

1° **HENRIS DE DYNANT**, de 1247 à 1257, 1 vol............. 1—25

2° **LA BATAILLE DE WOERINGEN**, 1288. 1 vol.......... 0—50

D'autres parties paraîtront successivement.

DUMAS (Al.). **LA JEUNESSE DE LOUIS XIV**, comédie en 5 actes et en prose. 1 vol. in-32.................... 1—50

ESQUIROS (A.). **LE CHATEAU D'YSSY.** 1 vol. in-32..... 1—50

Editions autorisées pour la Belgique et l'Etranger, mais interdites pour la France.

COLLECTION HETZEL. — NOUVEL IN-32.

Georges Sand. — **LAURE**, 2 vol........................ 3—00

— **LA FILLEULE**, 2 vol.................. 3—00

Alex. Dumas. — **EL SALTEADOR**, 2 vol................ 3—00

— **AVENTURES ET TRIBULATIONS D'UN COMÉDIEN.** 1 vol...................... 1—50

— **LES MOHICANS DE PARIS.** Premier volume. (SOUS PRESSE.)........................ 1—50

— **LE PAGE DU DUC DE SAVOIE.** 1er vol. 1—50

Eugène Sue. — **LA FAMILLE JOUFFROY**, 6 vol....... 9—00

Jacq. Arago. — **LES DEUX OCÉANS.** Nouveau voyage de l'auteur des *Souvenirs d'un Aveugle*, 3 vol....... 4—50

Fr. Arago. — **HISTOIRE DE MA JEUNESSE**, complétée d'une suite de la Vie de François Arago, d'après MM. de HUMBOLDT, etc. 1 vol. in-32............ 1—50

Claude Tillier. — **MON ONCLE BENJAMIN**, histoire du bon vieux temps. 2 vol. in-32....................... 3—00

ERRATUM.

Feuilleton du 20 mai, page 248, annonce **COURS DE LANGUE ITALIENNE**, l'auteur demeure rue Vivienne, 16, et non 10.

On sait que M. DE **TANNYON**, peintre photographe, a été désigné officiellement par le ministre de la guerre pour suivre et reproduire les opérations des armées alliées en Orient. L'éditeur BOURDIN a acquis de cet artiste distingué la propriété exclusive de ces épreuves photographiques, et prépare dès ce moment une vaste publication qu'il a placée sous le patronage de S. E. le ministre de la guerre et du général en chef de l'armée d'Orient. Ce beau livre, qui sera écrit et illustré d'après les documents les plus authentiques, et suivra les opérations militaires des armées pour ainsi dire jour par jour, sera intitulé : **LE MÉMORIAL DE LA GUERRE D'ORIENT.**

VARIÉTÉS.

On lit dans le *Journal général de l'instruction publique* :

« L'achèvement du catalogue de la Bibliothèque Impériale, département des imprimés, en ce qui concerne l'*Histoire de France*, est un fait capital pour tous les gens d'étude. Désormais ces richesses immenses, au milieu desquelles il fallait pour ainsi dire aller à la découverte, seront d'un accès facile, grâce au secours de ces catalogues si nécessaires et si impatiemment attendus. Tous

ceux qui s'occupent d'une manière spéciale de quelque point particulier de notre histoire sauront sur-le-champ et sans hésitation à quels auteurs ils doivent s'adresser, quelles ressources la Bibliothèque peu toffrir à leur travail. Ces avantages seront partagés, même sans déplacement, par tous les savants de France et d'Europe, car ces catalogues, tombés dans le domaine public et livrés à toutes les mains, apprendront à quiconque voudra y recourir, que tel livre, tel exemplaire unique, existe à la Bibliothèque Impériale ; et, sûr d'y rencontrer la lumière, on n'hésitera plus à venir à sa recherche. Enfin, pour bien faire comprendre quels trésors d'érudition, quelles forces intellectuellee l'exécution de cette immense entreprise met à la disposition du public studieux, il nous suffira de rappeler que ces catalogues comprendront, pour l'histoire de France seulement, quatre fois autant de matières que la bibliotèque historique du P. Lelong.

« Depuis bien des années, l'accomplissement de cette mesure était réclamée aussi bien pour assurer la surveillance facile des collections de la Bibliotèque Imbériale, que pour aider les travailleurs dans leurs recherches. Dès l'année 1838, un crédit fut ouvert pour subvenir aux frais d'exécution du catalogue. L'expérience devait faire connaître des difficultés qu'on n'avait pu prévoir; mais long-temps on se contenta de s'en effrayer sans les combattre sérieusement. Lorsqu'en 1850 une commission fut nommée par l'Assemblée Nationale pour examiner l'état des travaux, elle fut obligée de constater que tout ce qui avait été fait dans ce long intervalle n'avait rien de précis ni de définitif. Un pareil état de choses appelait un remède énergique. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes nomma donc, le 24 Janvier 1852, M. Taschereau administrateur adjoint à la Bibliothèque Impériale, avec mission spéciale de diriger les travaux du catalogue. Cette œuvre, entreprise aussitôt avec résolution, vient d'atteindre le terme vers lequel douze années de tentatives incertaines avaient fait faire quelques pas à peine.

« Un rapport adressé par M. Taschereau à M. le ministre de l'instruction publique annonce cet important résultat.

« M. le ministre de l'instruction publique a dû chercher quels étaient les moyens de livrer au public, le plus promptement et avec le moins de dépense possible, l'œuvre importante dont le rapport de M. Taschereau lui annonçait l'achèvement, et qui a déjà coûté à l'État des sommes considérables. Après avoir essayé diverses combinaisons, il a traité avec MM. Firmin Didot, qui ont pris l'engagement de publier, à leurs frais, la première édition du catalogue de l'*Histoire de France*. Cette publication, répertoire le plus curieux et le plus étendu des documents de notre histoire nationale, formera probablement huit volumes in-4° qui seront mis en vente à un prix qui ne pourra excéder 40 fr. par volume. L'impression va être immédiatement commencée.

— Il vient d'être créé à Londres une nouvelle Société de bibliophiles qui a pris le nom de *Philobiblon*, terme inventé par M. Richard de Bury. Cette Société se propose de marcher sur les traces du Roxburgh-club, et, comme celui-ci, de publier de temps à autre des miscellanées. Elle est placée sous le patronage du prince Albert; son bureau est composé comme il suit : M. le comte de Gosford, président; MM. Monkton et Miles, secrétaires.

Le Philobiblon tiendra des séances le dernier samedi de chacun des six premiers mois de l'année.

ÉTAT DES VENTES.

22 mai, rue Drouot, 3. Vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. Ph. D***, (Voyez n° 2278.)

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro :

1° un prospectus de l'éditeur P. Boizard;

2° un catalogue de la librairie P. Martinon;

Ceux de l'étranger seulement, recevront de plus un prospectus de la librairie Lenneveu;

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 22). 3 JUIN 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 19, à Paris
et A STRASBOURG, 15, Grand'Rue.

ŒUVRES DE SWEDENBORG

TRADUITES EN FRANÇAIS

Par J.-F.-E. Le Boys Des Guays.

Arcanes célestes. 16 vol. grand in-8° .... 120—00
Doctrine de vie. In-18 .... 1—00
Doctrine de l'Ecriture-Sainte. In-18 .... 1—00
Doctrine sur le Seigneur. In-8° .... 2—00
Doctrine sur la Foi. In-8° .... 1—50
Du Divin amour. (Ouvrage posthume.) In-8° .... 2—00
Du Cheval blanc de l'Apocalypse. In-8° .... 1—00
Exposition sommaire du sens interne. (Prophètes et Psaumes.) In-8° .... 3—00
Doctrine de la charité. (Ex. d. *Arc. célestes*) In-8° et in-32 1—50
Doctrine de la charité. (Ouvr. posthume). In-8° et in-32. 1—00
Des Biens de la charité et du Décalogue. In-8° et in-32 .... 1—50
Exposition sommaire des doctrines de la nouvelle Eglise. In-8° .... 2—50
Idem. In-18 .... 1—50
De la Parole et de la Sainteté. In-32 .... 0—75
Du Commerce de l'âme et du corps. In-18 .... 1—00
Appendice à la vraie religion chrétienne. In-18 1—50
Du Jugement dernier. In-18 .... 2—00
Continuation sur le Jugement dernier. In-18. 1—00
Du Ciel et de l'Enfer. Grand in-18 .... 2—00
Des Terres dans l'univers. In-18 .... 2—00
Sagesse angélique sur le divin amour. Gr. in 18. 5—00
— ***sur la divine Providence***. In-18 . 5—00
La Vraie religion chrétienne. 3 vol. in-18 .... 15—00
Neuf questions sur la Trinité. In-18 .... 0—25
De la toute-présence et de la toute-science de Dieu. In-32 .... 0—50
Lettres à un homme du monde, par Le Boys des Guays. 1re série. In-18 .... 3—00
L'Apocalypse dans son sens spirituel, par le même. Gr. in-8° .... 7—50

SOUS PRESSE :

Le Tome 1er de l'*Apocalypse expliquée, et la doctrine céleste.*

LE

MONITEUR DE LA FLOTTE

ORGANE DES INTÉRÊTS MARITIMES DE LA FRANCE

Journal paraissant tous les Cinq Jours, et donnant les nouvelles Maritimes les plus récentes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN : **28** FRANCS ; — SIX MOIS : **15** FRANCS.

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

On s'abonne à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, n. 11, et pour les Départements dans tous les Bureaux de Poste et de Messageries.

Le premier numéro du MONITEUR DE LA FLOTTE, qui a paru le 23 février 1854, contenait en tête l'article suivant, qui explique le plan et le but de ce journal :

« L'importance que prend chaque jour notre Marine ; les progrès immenses qu'elle a faits dans ces derniers temps et qui ont attiré l'attention de tous les hommes spéciaux en Europe ; les services éminents qu'elle rend au pays dans un moment où les grandes questions politiques dont le gouvernement de l'Empereur est l'arbitre s'agitant au loin, nécessitent le développement de forces navales puissantes ; toutes ces considérations nous ont engagé à fonder un journal spécialement destiné à être l'organe des intérêts maritimes de la France.

« Avant de réaliser cette pensée, notre premier devoir était de la soumettre à l'administrateur éclairé qui a fait entrer la marine dans la voie nouvelle de prospérité et de progrès où elle se trouve aujourd'hui.

S. Exc. le ministre de la Marine et des Colonies, qui nous a admis à lui faire connaître notre plan, a bien voulu, en réponse au mémoire que nous avons eu l'honneur de lui remettre, nous écrire la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

CABINET DU MINISTRE.

—

« Paris, le 12 février 1854.

« *la Flotte*, un journal spécialement consacré à l'étude et à la défense des « intérêts maritimes de la France, a droit à toute ma sympathie ; vous pou- « vez donc être assuré à l'avance que vous trouverez auprès de mon dépar- « tement toute la bienveillance et toutes les facilités qui pourront venir en « aide à votre entreprise.

« Le champ que vous vous êtes donné pour mission de parcourir est vaste « et fertile : reproduire tous les documents officiels de mon département, « mettre en lumière les faits et les discussions qui se rapportent à notre « puissance navale et aux intérêts du personnel maritime, suivre enfin nos « marins dans leurs lointains voyages pour être à même de fournir à leurs « familles des renseignements et des nouvelles qui seront vivement appré- « ciés ; c'est là une belle tâche, et je comprends que votre dévouement aux « choses de la marine vous ait fait concevoir la légitime ambition de l'entre- « prendre.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le ministre secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies.*

Boussingault, membre de l'Institut. — **RECHERCHES SUR LES MOYENS D'EXTRAIRE, POUR LES BESOINS DES ARTS, LE GAZ OXYGÈNE CONTENU DANS L'AIR ATMOSPHÉRIQUE.** In-8° avec planches; 1852.. 2—25

Barreswil et **Davanne**. — **CHIMIE PHOTOGRAPHIQUE**, contenant les éléments de Chimie expliqués par les manipulations photographiques. — Les procédés de Photographie sur plaque, sur papiers sec ou humide, sur verres au collodion et à l'albumine. — La manière de préparer soi-même, d'employer tous les réactifs et d'utiliser les résidus. — Les recettes les plus nouvelles et les derniers perfectionnements. — La Gravure et la Lithophotographie. In-8°; 1854.. 5—00

Croizet (V.), ingénieur-géomètre. — **GÉODÉSIE GÉNÉRALE ET MÉTHODIQUE**, considérée sous le rapport de la mesure et de la division des terres, et suivie de la Table des Logarithmes à sept décimales des nombres, depuis 1,000 jusqu'à 10,000, avec les différences. 3° édition. Vol in 4° avec 21 planches.. 12—00

Duvignau, ancien élève de l'École Polytechnique. — **BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES. — PROBLÈMES DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE POUR LA PRÉPARATION A LA COMPOSITION**, contenant la plupart des questions proposées aux différents concours. In-12 avec figures dans le texte; 1854.. 2—00

Emile With, ingénieur civil. — **LES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER, LEURS CAUSES, LES RÈGLES A SUIVRE POUR LES ÉVITER**, augmenté d'une Préface, par M. Auguste PERDONNET, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. In-12, 1854.. 2—00

Finance (Ch.-S.), maître à l'École primaire supérieure de Saint-Dié (Vosges). — **ARITHMÉTIQUE**, à l'usage des Ecoles primaires supérieures, des Écoles normales primaires, des petits Séminaires, des Communautés religieuses et des Pensions. In-12; 1854.. 2—50

Francœur (L.-B.). — **URANOGRAPHIE**, ou Traité élémentaire d'Astronomie, à l'usage des personnes peu versées dans les Mathématiques, des Géographes, des Marins, des Ingénieurs, accompagnée de Planisphères; 6e édition, revue, corrigée par M. FRANCOEUR, professeur de Mathématiques à l'Ecole des Beaux-Arts. (Dédiée à M. *F. Arago*). In-8° avec pl.; 1853. 10—00

Delisle (A.), examinateur pour l'admission à l'Ecole Navale, et **Gerono**, professeur de Mathématiques. — **GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE.** In-8° avec planches; 1853.. 8—00

Duhamel, membre de l'Institut. — **COURS DE MÉCANIQUE.** 2e édition; 2 vol. in-8°, avec planches; 1854.. 12—00

Leroy (J.-B.), professeur de calculs. — **MÉTHODE SIMPLE ET RAISONNÉE DU CALCUL MENTAL OU THÉORIQUE**, de problèmes dont la solution doit être obtenue par le travail de tête et sans plume; approuvée par le Conseil royal et recommandée à MM. les recteurs des diverses académies. 2e édition. Vol. in-8°; 1854.. 5—00

JOURNAL DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE, 35e cahier. Vol. in-4° avec planches. 1854.. 10—00

Reech, ingénieur de la marine. — **THÉORIE GÉNÉRALE DES EFFETS DYNAMIQUES DE LA CHALEUR.** Vol. in-4° av. pl.: 1854. 10—00

Leroy, ancien professeur à l'Ecole Polytechnique. — **ANALYSE APPLIQUÉE A LA GÉOMÉTRIE DES TROIS DIMENSIONS**, comprenant les surfaces du second degré, avec la théorie générale des surfaces courbes et des lignes à double courbure. 4e édit. In 8° avec pl.; 1854.... 5—00

Liais (Emmanuel). — **DE L'EMPLOI DE L'AIR CHAUFFÉ COMME FORCE MOTRICE.** In-8° avec planches, 1854.. 2—00

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Chez LABÉ, éditeur, Libraire de la Faculté de médecine de Paris,

PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

LEÇONS PRATIQUES SUR LES MALADIES DE LA PEAU, professées à l'Ecole de médecine de Paris, par le docteur ALPHÉE CAZENAVE, médecin de l'hôpital Saint-Louis. *Les livraisons 7 et 8 viennent de paraître.* Prix de chacune.. 12—00

L'ouvrage se composera de 11 ou 12 livraisons, chacune de 4 feuilles de texte, format in-folio, et de 5 planches gravées et coloriées avec beaucoup de soin.

COMPENDIUM DE CHIRURGIE PRATIQUE, ou Traité complet des maladies chirurgicales, et des opérations que ces maladies réclament, par MM. DENONVILLIERS, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et le docteur GOSSELIN, ancien chef des travaux anatomiques et agrégé de la même faculté. — LA 12e LIVRAISON vient de paraître. Prix............... 3—50

TRAITÉ D'ANATOMIE CHIRURGICALE, ou de l'anatomie dans ses rapports avec la pathologie externe et la méd. opératoire, par JARJAVAY, chef des travaux anatomiques et agrégé de la Faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux, 2 vol. in-8°. Prix........................... 14—00

COURS D'HYGIÈNE fait à la Faculté de médecine de Paris, par le docteur Louis FLEURY, professeur agrégé. LES LIVRAISONS 1 à 6 sont en vente. Prix de chacune.. 2—00

NOUVEAU DICTIONNAIRE LEXICOGRAPHIQUE ET DESCRIPTIF DES **SCIENCES MÉDICALES ET VÉTÉRINAIRES**, comprenant l'Anatomie, la Physiologie, la Pathologie générale, la Pathologie spéciale, l'Hygiène, la Thérapeutique, la Pharmacologie, l'Obstétrique, les Opérations chirurgicales, la Médecine légale, la Toxicologie et les Sciences accessoires; avec planches intercalées dans le texte; suivi d'un **VOCABULAIRE BIOGRAPHIQUE**; par MM. RAIGE-DELORME, D. M., bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris, rédacteur en chef des *Archives générales de médecine*; Ch. DAREMBERG, D. M., bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine; H. BOULEY, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort; J. MIGNON, docteur en médecine, ancien chef de service à l'Ecole vétérinaire d'Alfort; avec la collaboration de M. Ch. LAMY, pour la partie chimique.

LES LIVRAISONS 1 et 2 sont en vente. Prix........................ 10—00

L'ouvrage sera publié en 4 livraisons grand in-8° à 2 colonnes, texte compacte; il contiendra la matière de 8 vol. in-8°.

TRAITÉ PRATIQUE D'AUSCULTATION, ou Exposé méthodique des diverses applications de ce mode d'examen à l'état physiologique et morbide de l'économie, suivi d'un précis de percussion, par MM. BARTH et ROGER, professeurs agrégés à la Faculté de méd. de Paris, médecins des hôpitaux. *4e édition*, revue et augmentée. 1 fort vol. in-18................. 6—00

TRAITÉ DE PERCUSSION ET D'AUSCULTATION, par le professeur SKODA (de Vienne), traduit de l'allemand sur la 4e édition, avec des notes et des remarques critiques, par le Dr ARAN, profess. agrégé à la Faculté de méd. de Paris, méd. des hôpitaux. 1 vol. in-18, format Charpentier. 4—50

TRAITÉ PRATIQUE DES RÉTRÉCISSEMENTS DU CANAL DE L'URÈTRE, par le Dr REYBARD (de Lyon). 1 vol. in-8° avec pl.... 7—50

Ouvrage couronné par l'Académie impériale de médecine, qui lui a décerné le grand prix d'Argenteuil (12,000 fr.).

DE LA SUETTE MILIAIRE, de sa nature et de son traitement, par le Dr FOUCART, ancien chef de clinique de la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-8°.. 6—00

TRAITÉ SUR LA POURRITURE ou cachexie aqueuse des bêtes à laine, par le professeur O. DELAFOND. In-8° avec planches......... 1—25

Suite des publications de M. LABE.

TRAITÉ DE MATIÈRE MÉDICALE ET DE PHARMACIE VÉTÉRINAIRES THÉORIQUE ET PRATIQUE, par MM. O. DELAFOND et J.-L. LASSAIGNE, professeurs à l'Ecole impériale vétérinaire d'Alfort. 2e édit., revue, corrigée, augmentée, et renfermant un choix de **FORMULES** publiées à l'Etranger. 1 fort vol. in-8° de 844 pages, avec des figures intercalées dans le texte .... 9—00

ÉLÉMENTS DE CHIRURGIE VÉTÉRINAIRE, par J. GOURDON, chef des travaux d'anatomie et de chirurgie à l'Ecole impériale vétérinaire de Toulouse. 2 forts vol. in-8°, accompagnés de 350 à 400 figures dans le texte. — L'ouvrage sera publié en 6 livraisons qui paraîtront successivement de trois mois en trois mois. La 1re livraison, de près de 300 p., est en vente.. 3—50

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. Tome IIe, de près de 700 p. In-8°.. 5—00

FONDERIE GÉNÉRALE DES CARACTÈRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

RUE DE MADAME, 30, A PARIS.

M. CH. LABOULAYE, directeur de la *Fonderie générale*, a l'honneur de prévenir MM. les Editeurs que les efforts qu'il fait depuis huit années pour perfectionner les *machines-types* américaines, sont aujourd'hui couronnés de succès, comme le prouve l'excellent emploi de plusieurs milliers de kilogrammes de caractères fabriqués avec ces machines, déjà livrés à l'imprimerie.

Cette invention (brevetée s. g. du g.), permet d'exécuter des fontes qui conviennent tout particulièrement pour les ouvrages qu'il peut être bien plus avantageux de conserver en caractères mobiles que de clicher, à cause des remaniements qu'il est utile de leur faire subir fréquemment, ce qui a lieu dans nombre de cas. En effet, ces fontes sont non-seulement d'un prix inférieur à celles fabriquées à la main, mais encore elles contiennent plus de lettres au kilogramme (un huitième en plus). L'économie qui résulte de l'emploi de ces fontes peut souvent permettre de renoncer aux clichés si imparfaits, d'un tirage si coûteux, qui ne permettent pas de corrections importantes.

On peut livrer dès aujourd'hui huit caractères différents (du 6 au 11), fabriqués par ce procédé; 1,500 kilos de chacun de ces caractères sont toujours fondus d'avance et peuvent être livrés immédiatement.

MM. CH. LABOULAYE et Ce seront heureux de se mettre à la disposition de MM. les Editeurs pour seconder les efforts de ceux qui voudraient entrer dans une voie, où ce progrès de la fonderie peut conduire à de grands résultats.

A CÉDER DE SUITE POUR CAUSE DE SANTÉ.

Dans un chef-lieu de préfecture, à 18 myriamètres de Paris, population de 18,000 âmes (2 imprimeries seulement dans la localité).

UN TRÈS-BEL ETABLISSEMENT

D'IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

BONNES CONDITIONS.

S'adresser, pour les premiers renseignements, à Paris :

1° A M. **CH. LABOULAYE,** directeur de la Fonderie générale, 30, rue Madame.

2° A MM. **RENAULT** et **ROBCIS,** fondeurs, 151, rue de Vaugirard.

3° A MM. **LAURENT** et **DEBERNY,** fondeurs, 17, rue des Marais-Saint-Germain.

4° A M. **LORILLEUX,** 16, rue Suger.

5° A M. **MOREAU,** 34, rue Saint-Roch.

LA N

CARTE DE

GÉOGRAPHE DE S. M. L'EMPER

ES

Cette Carte est en 2 Feuilles, dont la 1

LA GUERR

LA TURQUIE, L'A

Cette première feuille, qui avait paru depuis quelque temps, vie
pour suiv

La Deuxième Feuille

LA GUERRE D

LA PRUSSE, — LE HANOVRE, —
LA PARTIE DE LA RUSSIE QUI S'ÉTEN

La deuxième feuille comprend, outre le Théatre de la Guerre
la partie de la Russie qui s'étend de la Mer Glaciale à Moscou et
Les divisions administratives des provinces russes, les voies d
indiqués avec l'exactitude la plus scrupuleuse. La carte entière, dr
s'étendent de la mer Blanche à l'extrémité de la Grèce, et du lac de
C'est un des plus beaux travaux dans ce genre que l'on ait faits

Prix de chaque feuille, sur

CHEZ L'AUT

ET A LA LIB

15, BOULEVARD DES ITA

VELLE

AGANSAN

DE L'ADMINISTRATION DES POSTES

ENTE

rend, outre le Théâtre proprement dit de

EN ORIENT

E, LA GRÈCE, ETC.

oir des additions considérables qui en font la Carte la plus complète
tions militaires.

end, outre le Théâtre de

S LA BALTIQUE

OGNE, — LA SAXE, — LE DANEMARK,

A MER GLACIALE A MOSCOU ET AU DELA

ALTIQUE, la PRUSSE, le HANOVRE, la POLOGNE, la SAXE, le DANEMARK,

cation de toute nature, les fleuves, rivières, chemins de fer, etc., sont
s des documents nouveaux et inédits, comprend ainsi tous les pays qui
à la mer Caspienne.
iers temps.

aigle : 3 fr.; net : 2 fr. 13[12.

UE JOUBERT, 9

RIE NOUVELLE

FACE DE LA MAISON DORÉE.

SOCIÉTÉ POUR LA DÉFENSE

DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

L'Assemblée générale de la Société, tenue le 28 avril dernier au Cercle de la Librairie, a décidé la publication d'un bulletin spécial destiné : 1° à faire connaître aux sociétaires les actes et documents officiels relatifs à la propriété littéraire et artistique, et aux conventions signées entre la France et les pays étrangers pour la reconnaissance de cette propriété; 2° à leur transmettre des instructions particulières sur les formalités à remplir pour jouir des droits garantis par les conventions.

Ce bulletin, tiré à petit nombre, n'est envoyé qu'aux membres de la Société; il n'est pas reçu d'abonnements. Trois numéros viennent d'être publiés à l'occasion de la convention franco-belge. Le n° 1 contient une instruction détaillée sur les formalités à remplir par MM. les éditeurs français; le n° 2, les documents officiels relatifs à la convention franco-belge ; le n° 3, les dispositions nouvelles prescrites par l'administration belge pour les certificats d'origine.

Le conseil de la Société a fait imprimer, pour l'usage de ses membres, des bulletins de déclaration de dépôt à la légation belge et des certificats d'origine pour les expéditions, dont des modèles sont à leur disposition. MM. les Sociétaires pourront s'en procurer au prix de 2 f. le cent et 1 f. le demi-cent, chez M. Victor MASSON, secrétaire de la Société, place de l'Ecole-de-Médecine.

Le conseil vient de recevoir de M. TARDIEU, agent général de la Société à Bruxelles, la liste des déclarations faites à la légation française par les éditeurs belges, pour les ouvrages en cours de publication. MM. les Sociétaires peuvent en prendre communication au Cercle de la Librairie, rue Bonaparte, 5.

ERRATA.

Dans le numéro de samedi dernier, annonce de la **LIBRAIRIE PASSAGE DU COMMERCE**, 3, une erreur s'est glissée dans le classement des ouvrages. Les ŒUVRES DE FRANÇOIS ARAGO ne font nullement partie des livres de fonds de cette librairie, mais s'y trouvent comme nouveauté.

C'est par erreur également que l'**ASTRONOMIE POPULAIRE** a été annoncée comme parue.

Imprimerie de Pillet fils aîné rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 23). 10 JUIN 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

En vente, à la Librairie d'ALPHONSE TARIDE,

GALERIE DE L'ODÉON.

LES

HOMMES DE LA GUERRE D'ORIENT

PAR EDMOND TEXIER.

EN VENTE :

1. **L'empereur Nicolas.**
2. **L'amiral Napier.**
3. **Schamyl.**
4. **Omer-Pacha.**
5. **Menchikoff.**
6. **Abdul-Medjid.**
7. **Le maréchal St-Arnaud.**
8. **Le maréchal Paskéwitsch.**
9. **L'amiral Hamelin.**
10. **Le roi Othon.**
11. **Le prince du Monténégro.**
12. **L'empereur d'Autriche.**
13. **Lord Raglan.**
14. **Parseval-Deschesne.**
15. **Reschid-Pacha.**

Chaque biographie se vend 50 c. — Remise : 7/5 assorties.

Sous presse : *Le Roi de Prusse*, *l'amiral Dundas*, *Gorlschakoff*, etc., etc.

L'ECHO DE LA GUERRE

PAR LÉOUZON-LEDUC.

1 vol. in-4° illustré de 36 GRAVURES,

Et d'un grand nombre de plans du théâtre de la guerre, accompagné des cartes complètes de la Baltique, du Danube et de la mer Noire.

PRIX : **1** FR. **50** C. — REMISE : 3/2 EXEMPLAIRES.

GÉOGRAPHIE DU THÉATRE DE LA GUERRE

Accompagnée de trois cartes complètes coloriées de la Baltique, du Danube, de la mer Noire, et ornée des plans des principales villes du théâtre de la guerre.

PAR V. A. MALTE-BRUN,

Professeur de géographie au collége Stanislas.

1 vol. in-12 de près de 100 pages. Prix : **1** f. **50** c. Remise : 7/5 exémplaires.

CARTE GÉNÉRALE ET COMPLÈTE COLORIÉE DU THÉATRE DE LA GUERRE

CONTENANT :

Une Carte de la Baltique, une du Danube, une de la mer Noire, les plans de Silistrie, Schoumla, St-Pétersbourg, Constantinople, Sébastopol, Odessa, Kronstadt, Helsingfors.

Une feuille jésus : **1** fr. **50** c. — Net : **90** c.

SÉRIE DES PRINCIPATX PLANS DU THÉATRE DE LA GUERRE

EN VENTE AU 1er JUIN.

Plans de Silistrie, Schoumla, St-Pétersbourg, Constantinople, Sébastopol, Odessa, Kronstadt, Helsingfors.

Chaque plan colorié : **25** c. — Net : **15** c.

Les autres plans paraîtront successivement.

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

Chez Jules RENOUARD et Cie, éditeurs, rue de Tournon, 6, à Paris.

ET CHEZ **ALPHONSE DURR** (LIBRAIRIE TWIETMEYER), A LEIPSIG.

LES MONDES NOUVEAUX

VOYAGE ANECDOTIQUE DANS L'OCÉAN PACIFIQUE

(LE CHILI, LE PÉROU, L'OCÉANIE, LES ILES SANDWICH ET LA CALIFORNIE),

PAR PAULIN NIBOYET

Auteur de la **CHIMÈRE**, d'**ÉLIM**, etc., etc.

Un joli volume grand in-18 anglais.

En vente, lundi 11 juin.

BOURSE DE LONDRES

Chroniques et Portraits par John FRANCIS.

Traduit de l'anglais avec l'assentiment de l'Auteur.

AVEC UNE INTRODUCTION,

PAR M. LEFEBVRE-DURUFLÉ,

Sénateur, ancien Ministre du Commerce et des Travaux publics.

« C'est une des plus sombres histoires qui aient été jamais écrites ; c'est un tableau non interrompu de fraudes, de misères, de catastrophes et de dépravations ; un tel livre vaut le plus foudroyant sermon. » (*L'Atlas*, journal.) — « L'auteur a produit un ouvrage qui, sous le rapport de l'intérêt, rivalise avec les romans de Walter Scott et de Dickens. » (*Herapath's journal.*)

Un volume in-8°. — Prix : 6 francs.

Cet ouvrage, qui jouit en Angleterre d'une grande renommée, et dont plusieurs éditions ont été rapidement épuisées, malgré le prix élevé des livres anglais, n'est pas connu sur le continent, et fera sensation dans le monde financier. L'Introduction de M. Lefebvre-Duruflé donne une nouvelle valeur à cette publication très-opportune.

MM. JACQUES LECOFFRE et Cie ont l'honneur de prévenir MM. les Libraires de Paris et des départements, qu'à partir du 1er juillet prochain ils ne recevront plus les lettres non affranchies. De leur côté, ils n'en mettront aucune à la poste sans l'affranchir. Le port des lettres nécessitées par des demandes inexactes ou ne traitant que d'affaires de très-minime importance, sera porté au débit des correspondants.

Avis aux Éditeurs d'ouvrages illustrés, gravures et lithographies.

UN HOLLANDAIS, faisant de temps à autre le tour des principales places de la Hollande, désire se voir chargé par quelques maisons de l'étranger, du placement des nouvelles publications d'ouvrages illustrés, ouvrages de luxe, gravures et lithographies, spécialement les images religieuses. — On est prié d'envoyer, *franco*, les *specimen* des ouvrages et échantillons au bureau de l'*Echo universel*, journal des Pays-Bas, à La Haye, sous l'initiale N., auquel bureau on peut se procurer les renseignements.

Librairie de **PILLET** aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE

Par M. le Marquis de CHAMBRAY.

Troisième édition, augmentée de plus de cent lettres inédites de Napoléon, 3 volumes in-8°, avec un atlas et une vue du passage du Niémen, de la bataille de la Moskowa et du passage de la Bérézina. Prix......... 18—00

Librairie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE DU CLERGÉ DE FRANCE

PAR J. BOUSQUET

4 vol. grand in-8°. Prix : 20 f.; net : 16 f.

Par suite d'arrangements particuliers faits avec l'administration du

MESSAGER DE LA CHARITÉ

Tout Souscripteur à l'**Histoire du Clergé de France** aura droit à un Abonnement d'un an audit journal, qui paraît TOUS LES DIMANCHES, sous la direction de M. L'ABBÉ **MULLOIS**, auteur du *Livre des Classes ouvrières* ; *Confiance, il y a du pain pour tous*, etc., etc.

MM. les Libraires qui enverront SEPT ABONNEMENTS au *Messager* en un mandat de **48 fr.** à l'ordre de M. PILLET fils aîné, recevront, à titre de prime, un exemplaire de l'**Histoire du Clergé de France**.

Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, etc.

Une assemblée générale du *Cercle de la librairie*, etc., a eu lieu le 7 de ce mois, sous la présidence de M. Lecoffre. La réunion s'est occupée avec intérêt de la situation que va faire aux diverses industries qui composent le cercle *la loi du 20 mai dernier, sur la taxe des lettres*. Elle a reconnu tous les avantages que cette loi présente au commerce, et après les explications fournies par les chefs des plus notables maisons, MM. Didot, Hachette, Langlois, Duverger, etc., elle a émis le vœu de voir la librairie, la papeterie, etc., entrer

pleinement dans les vues de l'administration, en adoptant sans restriction, l'usage de l'affranchissement réciproque.

Dans la même séance, M. Jules Basset a lu la notice nécrologique suivante sur le regrettable et excellent M. Jules Renouard, que la librairie a perdu, il y a peu de temps. M. Pagnerre, auteur de cette notice, n'avait pu en donner lecture lui-même, étant retenu chez lui par une grave indisposition.

Chers confrères,

C'est la première fois que nous sommes réunis en assemblée générale depuis que la mort a frappé, d'un coup aussi prompt qu'imprévu, l'un de nos plus regrettables collègues, M. Jules Renouard. Nous venons, en lui donnant un souvenir, payer à sa mémoire le tribut dont notre cœur, à défaut de nos usages, eût suffi pour nous imposer la facile obligation.

M. Jules Renouard naquit à Paris, en 1798. Après avoir reçu les premiers enseignements de sa mère, femme d'une grande instruction, il se fit remarquer dans ses études littéraires, au lycée Louis le Grand, au milieu de condisciples dont il retrouva dans le monde et sut conserver l'affection jusqu'à son dernier moment. Pour former son cœur, il eut l'exemple de la famille.

Le chef de cette famille estimable, M. Antoine-Augustin Renouard, libraire, joignait aux qualités solides du négociant les trésors d'une vaste érudition. Il aimait sa profession, il s'y était distingué; il voulut que l'un de ses fils l'aimât et s'y distinguât comme lui. C'était une sorte de noblesse dont il tenait à assurer l'hérédité dans sa maison.

Les voyages eurent la première place dans le plan qu'il forma pour l'éducation de son successeur. M. Jules Renouard visita successivement les grands centres commerciaux de l'Europe, où son père avait de tous côtés étendu ses relations. A Londres, il fit son premier apprentissage des affaires chez un banquier, et contracta dès lors, avec les principaux libraires de cette ville, des amitiés qui ont duré autant que sa vie. Le commerce recevait à cette époque, sous l'influence de la paix, une impulsion d'autant plus puissante, qu'elle avait été longtemps comprimée par les désastres de la guerre; M. Jules Renouard en étudia les divers ressorts, tantôt en Allemagne, tantôt en Russie, tantôt en Italie. Mais cette étude générale n'absorbait pas tellement ses instants qu'il n'en pût consacrer spécialement quelques-uns à la bibliographie, science aimée de son père, et qui lui fit faire de précieuses découvertes dont il enrichit la bibliothèque déjà si riche de M. Antoine-Augustin Renouard. Le séjour qu'il fit dans la patrie des beaux-arts lui valut des connaissances nouvelles, et ne fut pas sans influence sur le genre des publications qu'il entreprit dans la suite.

Ce fut en 1826 que M. Antoine-Augustin Renouard, cédant à la fatigue des longs travaux qui avaient si bien rempli sa carrière, fit revenir son fils pour lui remettre la direction de sa maison de librairie. Le soin de continuer une réputation noblement conquise ne pouvait être confié à des mains plus dignes. M. Jules Renouard, par sa droiture et sa loyauté, ne tarda point à se concilier la sympathie de ses confrères, et, jeune encore, il sut obtenir cette considération qui semble ne devoir être l'apanage que de l'âge mûr.

S'occuper de ses affaires et de sa fortune, ce n'est remplir, dans ce monde, que la moitié de sa tâche; chacun de nous doit à la société une partie de son temps, de ses travaux, de son intelligence. M. Jules Renouard, pénétré de cette vérité, s'est largement acquitté de sa dette. Il fut un des fondateurs du Cercle de la Librairie et de la Société formée pour la défense de la propriété littéraire et artistique. A ce sujet, qu'il nous soit permis de rappeler que déjà nous soutenions ensemble, il y a plus de vingt ans, cette lutte difficile qui vient de se dénouer en Belgique, en assurant aux principes pour lesquels nous combattions, un triomphe dont il ne lui était pas, hélas! réservé, comme à nous, d'être le témoin. Ajoutons que, durant six années, le suffrage des notables commerçants l'appela à siéger comme son père au tribunal con-

sulaire du département de la Seine, et qu'il fit ensuite partie de la chambre de commerce, où son esprit judicieux et conciliant lui gagna l'estime de ses collègues. La croix d'honneur fut la juste récompense de ses services et de son dévouement.

Grâce à la collaboration active d'un associé, ami intime de sa famille, et qui vient aujourd'hui lui succéder parmi nous, M. Jules Renouard avait pu, depuis longtemps, se partager entre les soins de sa maison et ceux d'exploitations agricoles où il apportait le même esprit d'ordre et de progrès qui marquait toutes ses actions. Mais il ne devait point jouir du fruit de tant de travaux. La mort est venue tout à coup, prématurément, l'enlever à sa famille, à ses amis, le 20 février 1854. Elle venait de lui ravir à lui-même, le 15 décembre précédent, le père qui était l'objet de sa vénération; et tout récemment encore elle atteignait un de ses fils qu'on destinait à lui succéder, frappant ainsi, dans une même famille et dans un espace de quelques mois, trois générations de libraires.

Mais le désir qu'il avait manifesté d'avoir lui aussi des continuateurs dans sa famille, ne sera point trompé, grâce aux soins de l'ami qui s'est chargé de répondre au vœu d'un père mourant; nous conservons l'espoir que le nom si honorable de la maison Jules Renouard ne s'éteindra pas parmi nous.

La mort de M. Jules Renouard a été pour notre cercle une perte cruelle; nous l'avons tous vivement ressentie; et nous regretterons longtemps le citoyen utile, le négociant instruit et modeste, le confrère éclairé qui se plaisait à nous apporter le tribut de son expérience, parlant toujours à propos, sachant dire beaucoup en peu de paroles, et possédant surtout l'art d'inspirer la confiance à ceux dont il avait déjà l'amitié.

Pagnerre,
Président du Cercle.

Avis au commerce de la librairie.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur croit devoir rappeler à MM. les libraires qu'aux termes de l'article 10 de la convention littéraire du 22 août 1852, les livres expédiés de France en Belgique doivent être accompagnés d'un certificat d'origine dont la forme est réglée par l'article 12 du décret impérial du 19 avril 1854.

MM. les libraires expéditeurs n'oublieront pas qu'à défaut de la production de certificat, les livres seront retenus à la frontière.

Cette pièce, dont un modèle officiel est joint au présent avis, sera, autant que possible, placée dans le colis au-dessus des livres auxquels elle se rapportera, et de manière à être facilement aperçue.

Elle pourra également être présentée aux employés de l'administration belge, soit par les correspondants des libraires français, soit par les agents chargés du transport des colis.

A dater de ce jour, les certificats d'origine seront visés, à Paris, par le *chef* ou les *sous-chefs du bureau de la librairie*, et, dans les départements, par les *préfets* et *sous-préfets*.

Le ministre de l'intérieur rappelle, en outre, au public intéressé les dispositions de l'article 2 de la convention relatives à l'accomplissement des formalités propres à assurer, dans le pays cocontractant, la propriété des œuvres d'origine française.

Le dépôt et l'enregistrement des livres, gravures, lithographies, cartes géographiques, etc., publiés pour la première fois en France, doivent être effectués, soit directement à Bruxelles, au ministère de l'intérieur, soit à Paris, à la chancellerie de la légation de S. M. le roi des Belges (rue de la Pépinière, nº 97).

La double formalité du dépôt et de l'enregistrement doit être remplie:

1° Pour les ouvrages publiés avant la convention, dans les trois mois qui suivent la mise en vigueur de cet acte.

Le délai expire, pour cette catégorie de livres, *le 12 août prochain*.

2° Pour les ouvrages nouveaux, dans les trois mois de la publication.

Le dépôt doit être accompagné d'une déclaration souscrite par le déposant, et dont le modèle est ci-dessous.

Le certificat constatant le dépôt et l'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit fixe de 50 centimes.

Ce certificat est, du reste, facultatif.

Les auteurs ou éditeurs ne perdront pas de vue que l'inobservation des prescriptions dont il s'agit, dans les délais convenus, entraînerait la déchéance de tout droit de propriété en Belgique.

Certificat d'origine.

Je soussigné
demeurant à
déclare que les ouvrages désignés ci après,

Savoir :

NUMÉROS d'ordre.	TITRE DES OUVRAGES.	NOMBRE d'exemplaires.	NOMBRE de marque des colis.

sont expédiés de France en Belgique par le bureau de

à M.

J'affirme, en outre, que cet envoi ne comprend que des ouvrages de propriété française, en édition originale, ou des ouvrages du domaine public.

Le 185

Signature de l'expéditeur :

Vu par nous

Le 185

Déclaration du dépôt légal.

Je soussigné
demeurant à (*éditeur* ou *représentant*)
déclare déposer un exemplaire de l'ouvrage désigné ci-dessous :
Titre.
Noms { de l'auteur
{ de l'imprimeur
Edition
Format
Dates { du dépôt légal en France
{ de la publication

(Date et signatures.)

ÉTAT DES VENTES.

19 juin, rue Serpente, 37. Vente de livres composant la bibliothèque de feu M. François Arago. (Voyez n° 3070.)

20 juin, rue du Sentier, 8. Vente de tableaux composant la collection de feu Mme Gentil de Chavagnac. (Voyez n° 3071.)

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro, un prospectus de la librairie Didier.

Imprimerie de Pillet fils aîné rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 24). 17 JUIN 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de **FIRMIN DIDOT** frères et Cie, imprimeurs de l'Institut,

Rue Jacob, 56.

VICTOIRES, CONQUÊTES, DÉSASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES DES FRANÇAIS DEPUIS 1792. Nouvelle édition, soigneusement revue et continuée jusqu'à nos jours, comprenant la guerre d'Espagne en 1823, la bataille navale de Navarin, 1827, l'expédition de Morée, la conquête de l'Algérie depuis 1830, la Révolution de février 1848. Première et deuxième livraison (chacune de 5 feuilles de texte et 3 cartes). In-8°.

Cet ouvrage formera environ 12 volumes imprimés sur beau papier, ornés de près de 200 planches, cartes, plans de bataille et fac simile.

Prix de chaque livraison.......................... 1—00

Prix de chaque volume............................ 6—00

LA VERSION COPHTE DU PENTATEUQUE, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris, avec des variantes et des notes, par A. Fallet, docteur en philosophie. 1re livr. Gr. in-8° de 6 feuilles. 6—00

Gomont (M. H.). — **LES CHEVALIERS ROMAINS**, depuis Romulus jusqu'à Galba. In-8°........................ 1—00

Féline (A.). — **GUERRE D'ORIENT**. De la coopération nécessaire des puissances neutres. In-8°........................ 1—00

Berzelius. — **TRAITÉ DE CHIMIE.** Suite, par M. Charles Gerhardt, Traité de chimie organique. Livr. 6e (fin du tome II). Grand in-8°.

Prix de la livraison.............................. 3—00

Chez L. POTIER, libraire, quai Malaquais, 9.

CATALOGUE COMPLET DES RÉPUBLIQUES, imprimé en Hollande, in-24, avec des remarques sur les diverses éditions par de La Faye, nouvelle édition, revue, corr. et aug., par J. Chenu. Petit in-12, br. 2—50
Tiré à 200 exemplaires.

OEUVRES DE LOUISE LABÉ. Paris, imprimerie de Raçon. Petit in-8° de 195 pages.................................... 25—00
Cette édition, publiée par les soins de MM. L. Cailhava et J.-B. Monfalcon, a été tirée à 120 exemplaires numérotés à la presse. Chaque page du volume, imprimé avec la plus grande élégance, est entourée d'un encadrement gravé sur bois, d'après le Petit Bernard.

THÉATRE LIÉGEOIS, nouvelle édition, revue et annotée par F. Bailleux, précédée d'une introduction historique par V. Capitaine. Liége, 1854, in-12, fig. (En patois liégeois.)................................ 3—50
— Le même, papier fort, tiré à 50 exemplaires, avec les figures sur papier de Chine.................................... 6—00

Librairie de HUET, successeur de A. DUBOIS, 12, rue de Savoie.

ANNALES MARITIMES ET COLONIALES, publiées par BAJOT e POIRÉE, 1809 à 1847 inclus, complet. 110 vol. in-8°, demi-rel. et br.; au lieu de 800 fr.. 300—00

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE, publiée par JULLIEN de Paris, 1819-1834. 60 vol. in-8° cart. et br.. 66—00

REVUE DE BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE, publiée par MILLER, 1840-45. 12 vol. in-8° demi-rel. et br........................ 25—00

NOUVELLE REVUE ENCYCLOPÉDIQUE, 1846-47 (complet). 5 vol. in-8° br.. 10—00

REVUE DE L'ORIENT, 1re série, 1843-46. 11 vol. in-8° br. 20—00

REVUE DU NORD ET DES PAYS GERMANIQUES, 1835-38. 11 v. in-8° (complet).. 25—00

REVUE INDÉPENDANTE, 1841, au 25 février 1848. 30 vol. in-8° br. (complet).. 60—00

BULLETIN GÉNÉRAL DES ANNONCES ET NOUVELLES SCIENTIFIQUES, publiées par le baron de FERUSSAC, 1823 à 1831 (collect. compl.). 170 vol. in-8° br.. 150—00

On vend séparément :

Annales scientifiques, 1823.	4 vol.	8 fr.	5e sect. Scienc. technologiq.	19 vol.	20 fr
1re sect. Scienc. mathémat.	16 vol.	20 »	6e — — géographiq.	28 vol.	30 »
2e — — naturelles.	27 vol.	30 »	7e — — historiques..	19 vol.	25 »
3e — — médicales.	27 vol.	30 »	8e — — militaires...	11 vol.	12 »
4e — — agricoles..	19 vol.	20 »	Des numéros, des volumes, tables, etc.		

ARAGO (JACQ.). PROMENADES AUTOUR DU MONDE de 1817-1820. Paris, 1822. 2 vol. in-8°, papier vél. et atlas in-4° de 20 pl.; au lieu de 30 fr.. 6—60

— Le même atlas, papier de Chine.. 10—00

VAUCHER (J.-P.). HISTOIRE DES CONFERVES D'EAU DOUCE. Genève, 1803. 1 vol. in-4°, avec 17 pl., br............. 2—00

Collections complètes, années et numéros séparés de toutes les Revues et Journaux périodiques littéraires, scientifiques, industriels, etc., etc., et spécialement :

Revues

Des **Deux-Mondes**.
Britannique.
De Paris.
De Genève.
De Législation.
Nouvelle.
Française.
Du XIXe siècle.
Européenne.
Rétrospective.
De l'Orient.
Du Droit français.
Encyclopédique.
Mens. d'Economie politique.
Coloniale.
Maritimes.
Germanique.
Républicaine.
Scientifique.
Du Progrès.

Annales

Maritimes et coloniales.
Des Sciences naturelles.
De Physique et chimie.
Des Voyages.
De la Prop. de la foi.
Des Ponts et chaussées.
Des Mines.
De Philosophie chrétienne.
De la Charité.
De l'Industrie française.

Journaux

Des savants.
Asiatique.
D'Agriculture pratique.
Des Economistes.
Des Mines.
Des Connaissances utiles.
Des Connaiss. nécessaires.
Sciences militaires.
Des Chasseurs.
Des Haras.
Du Génie civil.
Des Voyages.
De Pharmacie.
Des Armes spéciales.

Bulletins

De la Soc. d'encouragement.
De la Soc. de Géographie.
De la Société d'Œnologie.
De la Société de Géologie.
De la Société de Mulhouse.

Divers

Comptes rendus de l'Académie des sciences.
Spectateur militaire.
Correspondant.
Bibl. de la France.
Cabinet de l'amateur.
Archives de médecine.
Archives de botanique.
Archives du commerce.
Le Catholique.
Le Globe.
Technologiste.
Mémorial encyclopédique
Mémorial des percepteurs.
Université catholique.
Chronique.
Nouv. Minerve.
Recueil industriel, manufacturier.
Biog. et nécrologie, etc.

POUR PAR

LES TROIS RÈG

L. CURMER
47, Rue Richelieu, au premier.

HISTOI

MAMM

CLASSÉ

AVEC L'INDIC
ET DE LEURS APPLICATIONS DANS

PAR M. P

PROFESSEUR DE ZOOLOGIE ET D'ANATOM

Un magnifique volume très-grand in-8° jésus, imprim fabriqué par

1° TRENTE MAGNIFIQUES PLANCHES GRAVÉES SUR ACIER
2° VINGT GRANDES PLANCHES GRAVÉES SUR BOIS, IMPR
3° Une TRÈS-GRANDE QUANTITÉ DE BOIS GRAVÉS, représe
Illustrations par MM. WERNER, FREEMANN, OUDART, FA
GAUCHARD, MORICE,

L'OUVRAGE FORMERA DEUX SÉRIES

50 Livraisons. { 30 / 20

Le prix de chaque volume n'excédera

MODE D

Il paraîtra TOUS LES SAMEDIS, une livrai

La 1re partie du 1er volume, contenant le

LE 24 JUIN:

S DE LA NATURE

ATURELLE

L. CURMER
47, Rue Richelieu, au premier.

IFÈRES

DIQUEMENT

DE LEURS MOEURS,
TS, LE COMMERCE ET L'AGRICULTURE

GERVAIS

A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

I. PAUL DUPONT et Ce, sur papier superfin glacé des Vosges
TZ, contenant :

ES, représentant les principaux types dans les sites qu'ils affectionnent.
UX TEINTES.
du de chaque genre.
AYE, DE BAR, QUARTLEY, GUSMAN, BRUNIER, ANNEDOUCHE,
et autres sommités artistiques.

PAR VOLUMES. — CHACUN CONTIENDRA :

ES COLORIÉES.	à 50 cent. . . .	15 fr.
ES NOIRES.	à 30 cent. . . .	6
		21 fr.

et l'ouvrage sera complet en deux volumes.

LICATION:

ages de texte et une gravure, soit coloriée, soit noire.

lates, est en vente. — Prix : 10 fr. 50 cent.

Digitized by Google

AVIS. J'ai l'honneur de prévenir MM. les Libraires de *France* et de *l'Etranger* que je mettrai en vente, lundi, 26 du courant, la **CINQUIÈME ÉDITION** du *Commentaire des* **PRIVILÉGES** et **HYPOTHÈQUES**, par M. TROPLONG, premier président de la Cour de cassation.

Cette édition ne comprend, comme les précédentes, que 4 vol. in-8°, quoiqu'elle soit augmentée de toute la jurisprudence intervenue depuis 1833, de la discussion des questions importantes qui ont surgi pendant cette période de vingt ans, de l'examen des opinions des Cours d'appel consultées par le gouvernement; et enfin de l'exposé des projets de réforme hypothécaire et des rapports présentés à cette occasion à l'Assemblée législative.

MM. les libraires qui pourraient assortir 13/12 volumes des Œuvres de M. TROPLONG peuvent faire entrer les 4 volumes des *Hypothèques* dans le choix qu'ils auraient à faire.

Leur empressé confrère, C. HINGRAY,
Paris, le 17 juin 1854. *Editeur*, 20, *rue des Marais-Saint-Germain.*

Marseille, le 13 juin 1854.

A Monsieur le Gérant du Journal de la Librairie.

Monsieur le Gérant,

Votre journal contient dans ses derniers numéros deux avis de MM. L. Hachette et C^ie^, Jacques Lecoffre et C^ie^, et le résumé d'une discussion qui a eu lieu le 7 du courant au Cercle de la Librairie, relatifs à la nouvelle loi des postes.

La position qui serait faite aux libraires de province, par l'adoption pleine et entière du mode d'affranchissement des lettres proposé par ces honorables maisons, me paraît nécessiter quelques observations.

Ces messieurs désirent, pour entrer dans l'économie générale de la nouvelle loi, que les correspondances soient réciproquement affranchies, afin de profiter du bénéfice de 10 centimes établi en faveur des lettres préalablement affranchies au moyen des timbres-postes.

Ce mode présente le grave inconvénient de mettre à la charge des libraires de province la presque totalité des frais de poste, qui, sous l'empire de la législation actuelle, sont payés par les éditeurs de Paris; en effet, un libraire de province adressait, je suppose, dix demandes par trimestre à MM. Firmin Didot frères; il recevait à la fin dudit trimestre le relevé de son compte avec avis de traite: MM. Didot avaient déboursé dix ports de lettres et leur commettant un seul; par l'adoption du nouveau mode proposé, ce serait l'inverse qui arriverait, et la prétendue compensation obtenue par l'affranchissement réciproque n'aurait tourné qu'à grever les libraires de province de frais de poste très-onéreux.

Ainsi la mesure proposée aurait pour but non-seulement d'économiser aux éditeurs de Paris les 10 centimes qu'ils payeraient de plus, si les lettres qui leur seront adressées à l'avenir n'étaient pas affranchies, comme on le pratique actuellement, mais encore de les exonérer complétement des frais de poste actuellement à leur charge.

Un moyen qui me paraît juste et équitable serait l'affranchissement réciproque, mais le compte du commettant crédité des lettres qu'il aurait affranchies et débité de celles qu'il aurait reçues de même; le vœu de la nouvelle loi serait alors accompli, et les intérêts de toutes les parties parfaitement sauvegardés. Autant il est juste que par l'affranchissement préalable les libraires de province fassent bénéficier les éditeurs de Paris des 10 centimes en question, autant il serait injuste que par l'application rigoureuse du nouveau système, et sous le prétexte d'une compensation qui en fait n'existe pas, ils fussent forcés de supporter entièrement des frais de poste, dont auparavant ils étaient exempts. C'est ce que n'ont pas voulu, sans doute, les honorables maisons dont j'ai parlé, et je pense que leur but serait pleinement atteint par le mode que j'ai proposé ci-dessus.

Je vous serai très-reconnaissant, Monsieur le Gérant, de vouloir bien réserver une place à ma lettre dans le feuilleton de votre prochain numéro.

Veuillez agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

André BERGAMIN.
Libraire du tribunal civil et de l'ordre des avocats de Marseille.

ACTES OFFICIELS.

Paris, le 9 juin.

Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et le grand-duché de Bade pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art.

NAPOLÉON, etc.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er Une convention ayant été conclue, le 3 avril 1854, entre la France et le grand-duché de Bade, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, et les actes de ratifications ayant été échangés le 12 du présent mois de mai, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Convention.

S. M. l'Empereur des Français et S. A. R. le régent de Bade, également animés du désir de protéger les sciences et les arts, et d'encourager les entreprises utiles qui s'y rapportent, ont, à cette fin, résolu d'adopter, d'un commun accord, des mesures propres à garantir réciproquement leurs sujets contre la réimpression et la reproduction illicites de leurs œuvres littéraires ou artistiques.

Dans ce but, ils ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

S. M. l'Empereur des Français, le sieur Charles, baron de Reinach, son chargé des affaires de France à Carlsruhe ;

Et S. A. R. le régent de Bade, le sieur Louis, baron Rudt de Cottenberg, grand-croix de l'ordre du Lion de Zaëhringen, chevalier des ordres de l'Aigle-Rouge de Prusse de 1re classe, et de Frédéric de Wurtemberg, grand-croix des ordres de Saint-Michel de Bavière, de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne, commandeur des ordres de la Couronne de Wurtemberg, et de Guillaume de Hesse-Électorale, son ministre de la maison et des affaires étrangères.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Les hautes parties contractantes s'engagent réciproquement à faire jouir les nationaux, dans les États respectifs, quant à leurs ouvrages d'esprit et d'art, tels que livres, écrits périodiques, œuvres dramatiques, compositions musicales, tableaux, gravures, lithographies, dessins, travaux de sculptures et autres productions littéraires et artistiques, de la même protection contre la réimpression ou reproduction (*vervielfaltigung*) illicite dont jouissent les nationaux dans leur propre pays, de sorte que toutes les lois, ordonnances et stipulations aujourd'hui existantes ou qui pourraient être promulguées à l'avenir, relativement à la contrefaçon et à la reproduction illicites, seront également applicables aux ressortissants des deux États.

Il est toutefois bien entendu que les nationaux ne jouiront pas dans l'autre pays de cette protection au delà du terme fixé pour la durée de cette protection par la législation de leur propre pays.

Quant à ce qui a rapport à l'exposition et à la vente de réimpressions et reproductions illicites des œuvres mentionnées ci-dessus, provenant de tout autre pays que les deux pays contractants, les hautes parties s'en réfèrent, quant à présent, aux dispositions aujourd'hui existantes dans les deux États.

Art. 2. Les stipulations de l'article 1er s'appliqueront également à la représentation ou exécution des œuvres dramatiques ou musicales, en tant que les

lois de chacun des deux Etats garantissent ou garantiront par la suite protection aux œuvres susdites exécutées ou représentées pour la première fois sur les territoires respectifs.

Art. 3. Pour assurer à tous les ouvrages d'esprit ou d'art la protection stipulée dans les articles précédents, il suffira que leurs auteurs établissent, au besoin, par un témoignage émanant de l'autorité publique compétente en chaque pays, que l'ouvrage en question est une œuvre originale qui, dans le pays où elle a été publiée, jouit de la protection légale contre la contrefaçon ou réimpression illicite.

Art. 4. Les deux hautes parties contractantes s'engagent à assurer par tous les moyens en leur pouvoir l'exécution des stipulations contenues dans les articles précédents, et à faire jouir réciproquement leurs ressortissants de la protection légale assurée aux nationaux.

Les autorités compétentes de chaque pays auront à décider, d'après la législation existante, la question de contrefaçon ou de reproduction illicite.

Art. 5. La présente convention ne pourra faire obstacle à la publication ou à la vente des réimpressions ou reproductions qui auraient été déjà publiées ou commandées, en tout ou en partie, dans chacun des deux Etats, antérieurement à sa publication. Les deux hautes parties contractantes se réservent de s'entendre sur la fixation d'un délai après lequel la vente des réimpressions et reproductions indiquées dans le présent article ne pourra plus avoir lieu.

Art. 6. Pour faciliter l'exécution de ce traité, les deux hautes parties contractantes se communiqueront respectivement les lois et ordonnances que chacune d'elles aurait promulguées ou pourrait à l'avenir promulgner, pour garantir le commerce légitime contre la réimpression et reproduction illicites.

Art. 7. Les stipulations de ce traité ne sauraient infirmer le droit des deux hautes parties contractantes de surveiller, de permettre ou d'interdire, à leur convenance, par des mesures législatives ou administratives, le commerce, la représentation, l'exposition (*feilhaltung*) ou la vente de productions littéraires ou artistiques.

De même, aucune des stipulations de la présente convention ne saurait être interprétée de manière à contester le droit des hautes parties contractantes de prohiber l'importation, sur leur propre territoire, des œuvres que leur législation intérieure ou des traités avec d'autres États feraient entrer dans la catégorie des reproductions illicites.

Art. 8. La présente convention aura force et vigueur pendant six années, à partir du jour où elle pourra être mise à exécution.

Si, à partir de cette époque, elle n'est pas dénoncée six mois à l'avance par l'une ou l'autre des deux parties, elle continuera à être obligatoire d'année en année, et cela jusqu'à ce que l'une des deux parties ait annoncé à l'autre, un an à l'avance, son intention d'en faire cesser les effets.

Art. 9. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Calrsruhe, dans le délai de deux mois, à partir du jour de la signature, ou plus tôt, si faire se peut.

Elle sera mise à exécution, de part et d'autre, le trentième jour après l'échange des ratifications.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armes. Fait à Carlsruhe, le 3 avril 1854.
(L.S.) Signé : Ch. baron de Reinach. (L. S.) Signé : L. baron Rudt.

Art. 2. Notre garde des sceaux, ministre et secretaire d'État au département de la justice et notre ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Saint-Cloud, le 30 mai 1854. NAPOLÉON.
Vu et scellé du sceau de l'État :
Le garde des sceaux, ministre de la justice, Abbatucci.

Par l'empereur :
Le ministre des affaires étrangères, Drouyn de Lhuys.

Imprimerie de Pillet fils aîné rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 25). 24 JUIN 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie GARNIER frères, 6, rue des Saints-Pères.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

NEUVIÈME VOLUME DES

CAUSERIES DU LUNDI

PAR M. SAINTE-BEUVE.

Ce charmant recueil, renfermant des appréciations aussi justes que spirituelles sur les personnages les plus éminents, se compose aujourd'hui de 9 volumes in-18 à **3** fr. **50** c. Net : **2** fr. **40** c.

PLAN DE KRONSTADT

Colorié, avec ses fortifications, ses batteries et la portée de ses canons, dressé d'après les documents anglais et russes les plus récents.

1 feuille 1/2 colombier pliée et renfermée en un portefeuille in-18. Net, **50** c.

PLAN DE SÉVASTOPOL

Colorié, avec ses fortifications, ses batteries et la portée de ses canons, dressé d'après les documents anglais et russes les plus récents.

1 feuille 1/2 colombier pliée et renfermée en un portefeuille in-18. Net, **50** c.

CARTES DU THÉATRE DE LA GUERRE

Dressées par **P. LAPIE**, gravées et mises en harmonie avec tous les changements survenus jusqu'à ce jour, par **TARDIEU.**

1° **LA MER NOIRE,** comprenant les provinces danubiennes, la Transylvanie, tout le littoral de la mer Noire, etc., etc.

Une feuille grand colombier de 64 *centimètres sur* 90, *coloriée avec soin.*

2° **LA MER BALTIQUE,** comprenant le golfe de Finlande, Kronstadt, Revel, St-Pétersbourg, etc., etc.

Une feuille grand colombier de 64 *centimètres sur* 90, *coloriée avec soin.*

Chacune de ces cartes contient tous les points importants des événements de la guerre.

Prix net, **1** *fr. — Par cent, de la même ou assorties,* **80** *c.*

THÉATRE COMPLET DE LA GUERRE

Une feuille grand-monde (double-colombier), coloriée avec soin.

Illustrée de 4 portraits et de 2 pavillons,

Dessinés par M. COLLETTE. — Prix : **7** fr. **50** c.; net, **1** fr. **50** c.

LA MÊME CARTE, RÉDUITE DE MOITIÉ,

Ornée également de 4 portraits et de 2 pavillons.

1 feuille gr. colombier. Prix : **4** fr.; net, **75** c.

Chez BORRANI et DROZ, rue des Sts-Pères, 9, à Paris.

DÉPOT CENTRAL DE PUBLICATIONS BELGES.

TRAITÉ DE L'EXPLOITATION DES MINES DE HOUILLE, ou EXPOSITION COMPARATIVE DES MÉTHODES employées en Belgique, en France, en Allemagne et en Angleterre, pour l'extraction des minéraux combustibles, par A.-T. PONSON, ingénieur civil des mines. 4 volumes grand in-8o de chacun 600 pages, et un atlas in-folio de 80 planches. 1854........... 80 fr.

TYPES D'ARCHITECTURE GOTHIQUE EMPRUNTÉS AUX ÉDIFICES LES PLUS REMARQUABLES CONSTRUITS EN ANGLETERRE PENDANT LES XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, et représentés en plans, élévations, coupes et détails géométraux, de manière à compléter l'étude et à faciliter la construction pratique des diverses variétés du style ogival, par A. W. PUGIN, architecte archéologue. Ouvrage traduit de l'anglais par L. DELOBEL, lieutenant-colonel d'artillerie ; la partie graphique revue par GODEFROID UMÉ, architecte. Trois volumes gr. in-4o contenant 225 planches avec texte. 1853......... 120 fr.

PARALLÈLE DES MAISONS DE BRUXELLES ET DES MAISONS PRINCIPALES DE LA BELGIQUE, CONSTRUITES DEPUIS 1830 JUSQU'A NOS JOURS, représentées en plans, élévations, coupes, détails intérieurs et extérieurs, mesurés et dessinés par Auguste CASTERMANS, architecte. In-folio. Livraisons 1 à 8. Prix de la livraison, contenant 6 planches......... 4 fr.

L'ouvrage complet se composera de 120 planches in-folio gravées au trait et sera publié en 20 livraisons. Un titre gravé, une table et un texte seront donnés gratis aux souscripteurs, avec la dernière livraison.

AVIS IMPORTANT.

MM. BORRANI et **DROZ** ont été avertis par **Mme BOUCHARD-HUZARD**, que les deux ouvrages suivants de son fonds :

Éléments de Chimie agricole et de Géologie, par *James F. G. Johnston* ; traduit de l'anglais par M. *Exschaw*, ancien élève de l'école d'agriculture de *Grand-Jouan*, et revus par M. *J. Rieffel*, directeur de cet établissement. 2e édit. augmentée de tout ce que contient la nouvelle édit. publiée à Londres par *M. Laverrière*. 1 beau vol. in-12, fig., 1849. 3 f. 50 c.

Cours d'Économie rurale professé à l'institut agricole de *Hohenheim*, par M. *Gœritz*; traduit sur manuscrit allemand et annoté par *Jules Rieffel*, directeur de la ferme régionale d'agriculture de *Grand-Jouan*. 1850. 2 vol. in-8o, fig. . . . , 12 fr.

ont été contrefaits en Belgique, et que ces contrefaçons font partie de la *Bibliothèque rurale* annoncée dans le dernier numéro du *Journal de la Librairie*. Ils préviennent, en conséquence, MM les Libraires qui auraient reçu le prospectus de cette Bibliothèque, de regarder comme annulés, non-seulement l'annonce des deux ouvrages cités plus haut, mais encore le prospectus entier. Quelques doutes s'étant élevés sur d'autres volumes de la même collection, MM. BORRANI et DROZ soumettent à un sévère examen les ouvrages qui en font partie, et annonceront plus tard dans ce *Feuilleton* les ouvrages reconnus étrangers à toute publication française.

Comme MM. BORRANI et DROZ feront toujours connaître, par la voie du *Journal de la Librairie*, AVANT TOUTE EXPLOITATION, les ouvrages belges dont ils auront la vente, si, malgré l'attention qu'ils y apporteront, quelque livre dont la propriété fût établie en France, se trouvait à leur insu dans ces annonces, ils prient MM. les Editeurs de vouloir bien les en avertir ; ils s'empresseraient de faire par le numéro suivant la rectification demandée, et de renoncer à la vente de l'ouvrage non autorisé.

CET AVIS ne concerne pas le catalogue de l'**Encyclopédie populaire, 125 volumes in-12**, dont les ouvrages sont tous d'origine belge, sans exception.

PLON FRÈRES, éditeurs, imprime

SOUSCRIPTI

HIS

NAPO

Magnifique Portrait
EN TAILLE DOUCE
DE S. M. NAPOLÉON III
DESSINÉ
AU QUART DE GRANDEUR NATURELLE
Par GEOFFROY
Hauteur de la Gravure 62 cent., largeur 44
Prix : 12 fr.; net : 8 fr.

DE SA FAMILL

AU POINT DE VUE DE L'INFLUENC

É

Cinq forts volumes in-8

(L'OUVRAGE

L'ouvrage et les deux gr
dans toute localité desservie par les mes
qui enverront un mandat de

Les Editeurs font frapper en ce moment, à l'hôtel des Monnaie une magnifique Médaille du module de 5 centimètres, c'est-à-d de 15 centimètres de circonférence, aux effigies réunies de Le Majestés Impériales, et dont le grand module a été gravé sur l'ord de l'Empereur par M. ARMAND CAQUÉ, graveur breveté de Sa M jesté. Cette médaille, portant inscrit au revers le nom du destinata et renfermée dans une jolie boite-écrin, est offerte en bronze a

Il est indispensable, pour jouir des av
une valeur à vue sur Paris; cependant les conditio
qui feront pren

Digitized by Google

'Empereur, rue Garancière, 8, à Paris.

NATIONALE

IRE

ÉON Ier

SON ÉPOQUE

NAPOLÉONIENNES SUR LE MONDE

: 30 f.; net : 22 f. 50 c.

EN VENTE.)

Magnifique Portrait
EN TAILLE DOUCE
DE S. M. L'IMPÉRATRICE
DESSINÉ
AU QUART DE GRANDEUR NATURELLE
Par GEOFFROY
Hauteur de la Gravure 62 cent., largeur 44
Prix : 12 fr.; net : 8 fr.

seront adressés FRANCO,
ou les chemins de fer, aux personnes
le 36 francs, net: 32 francs.

onnes qui, voulant concourir à cette œuvre nationale, adresse- une souscription de *trois exemplaires* accompagnée d'un mandat oste de 100 fr. seulement, net : 90 f. La demande de *six exem- res* accompagnée d'un mandat de poste de 200 fr., net 180 fr., ne droit à la même Médaille en *argent*. Cette Médaille serait en *neil* si la souscription était de *dix exemplaires* avec un mandat de fr., net : 300 fr.

-dessus, d'envoyer avec les demandes
aires seront conservées pour nos Correspondants,
vrages à Paris.

Digitized by Google

ERRATA.

C'est par erreur que dans notre annonce de l'ouvrage *Terre et Ciel*, insérée dans notre dernier numéro, le nom de M. Jean Reynaud a été écrit Raynaud.

Imprimerie de Pillet fils aîné rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 26). 1er JUILLET 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de J.-B. PÉLAGAUD et Ce

PARIS 57, rue des Saints-Pères. — **LYON** 50, Grande rue Mercière.

PUBLICATIONS NOUVELLES

CONFÉRENCES SUR L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE, par le P. Finetti. 2e édition. 2 vol. in-8°.......... 12—00

CONFÉRENCES SUR LES GRANDEURS DE LA SAINTE-VIERGE, par l'abbé Combalot. 6e édition. 1 vol. in-8°.......... 8—00

DIRECTOIRE DU PRÊTRE dans sa vie privée et sa vie publique, par le P. Valuy, de la Compagnie de Jésus. In-18.......... 1—00

EXPLICATION DU CATÉCHISME DE L'EMPIRE FRANÇAIS. 1 vol. in-8°.......... 4—00

JÉSUS ENFANT, modèle du jeune âge, par le P. Cl. de Bussey, de la Compagnie de Jésus, revu par le P. Valuy, de la même Compagnie. In-18. Prix.......... 1—50

MÉMORIAL DU PRÉDICATEUR, par l'abbé Hubert. 2 volumes in-8°. Prix.......... 12—00

NOUVEAUX PETITS OFFICES FRANÇAIS. 2e édition, augmentée de la Messe et des Vêpres du dimanche. Grand in-32.......... 0—70

TRÉSOR DE DÉVOTION ou la **FLEUR DES OEUVRES DE SAINT LIGUORI**, par un Religieux rédemptoriste. 1 volume grand in-32, sur beau papier.......... 2—00

Pour paraître le 15 juillet :

HISTOIRE DU BIENHEUREUX PIERRE CLAVER, apôtre des Nègres, par S. Daurignac. Un beau volume in-8°. Portrait.......... 5—00

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Tous les Ouvrages de M. l'abbé MULLOIS;
ceux de M. l'abbé ROUSSELOT, sur Notre-Dame de la Salette,
l'Echo de la Sainte-Montagne, etc.

Des Remises importantes sont accordées aux personnes qui s'adressent directement à nous.

ADJUDICATION

EN VERTU D'UNE SENTENCE ARBITRALE

En l'étude et par le ministère de Mᵉ WASSELIN-DESFOSSES, *notaire à Paris*

Le Mercredi 5 Juillet 1854, heure de midi,

1° DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE L'OUVRAGE AYANT POUR TITRE :

DICTIONNAIRE

DE

CONVERSATION

A L'USAGE

DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES

10 *volumes grand in*-18 *jésus.*

2° ET DES EXEMPLAIRES DE CET OUVRAGE

EXISTANTS AUJOURD'HUI, SOIT :

2,470 Exemplaires complets;
120 Exemplaires des tomes 2 à 10 inclusivement;
300 Volumes détachés;
Et 800 Vignettes sur bois.

Mise à Prix du tout . . . . 30,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements :

A Mᵉ WASSELIN-DESFOSSES, notaire à Paris,
parvis Notre-Dame.

LIBRAIRIE DE HECTOR BOSSANGE ET FILS

EXTRAIT DU

Catalogue de JOHN HENRY PARKER, d'Oxford.

Dépôt : 25, quai Voltaire, à Paris.

AN INTRODUCTION TO THE STUDY OF GOTHIC ARCHITECTURE. By J. H. Parker. With 110 illustrations. 1 vol. in-16, percal. 5—75

A GLOSSARY OF TERMS USED IN GRECIAN, ROMAN, ITALIAN, and GOTHIC ARCHITECTURE. *5th Edition enlarged.* Exemplified by more than 1700 Woodcuts. 3 vol. in-8°, dont 2 de planch., percal, tr. d. 60—00

DOMESTIC ARCHITECTURE OF THE MIDDLE AGES, with numerous Engravings from existing Remains, and Historical Illustrations from contemporary Manuscripts. By T. Hudson Turner, Esq. From the Norman Conquest to the thirteenth century; interspersed with Remarks on Domestic Manners during the same Period. In one handsome volume. 1 vol. in-8°, percaline, tr. d. .... 26—25

— Vol. II, containing the Fourteenth century. In-8°, tr. d. .... 26—25

A MANUAL FOR THE STUDY OF SEPULCHRAL SLABS AND CROSSES OF THE MIDDLE AGES. By the Rev. Edward L. Cutts, B. A. illustrated by upwards of 300 Engravings. 1 vol. in-8°, percaline.... 15—00

AN ATTEMPT TO DISCRIMINATE THE DIFFERENT STYLES OF ARCHITECTURE in England. By the late Thomas Rickman, F. S. A. With 30 Engravings on Steel by Le Keux, etc., and 465 on Wood. *5th edition.* In-8°, percaline. .... 26—25

THE ARCHÆOLOGICAL JOURNAL, published under the Direction of the central committee of the Archæological Institute of Great Britain and Ireland for the encouragement and prosecution of Researches into the arts and monuments of the Early and middle ages. With numerous illus trations. 5 vol. in-8°, percaline, tr. sup. d. .... 70—00

CLINTON, EPITOME OF THE FASTI ROMANI, or Civil and Literary Chronology of Rome and Constantinople. In-8°, percaline........... 8—75

GRESWELL, FASTI TEMPORIS CATHOLICI et origines Kalendariæ. 4 vol. in-8° et les tables in-4° .... 90—00

HARPOCRATIONIS LEXICON ex Recensione G. Dindorfii. 2 vol. in-8°, percaline .... 26—25

MAY, HISTORY OF THE LONG PARLIAMENT. A new Edition, in-8°, percaline.. 8—40

ORIGINIS PHILOSOPHUMENA sive omnium HÆRESIUM REFUTATIO e codice Parisino nunc primum edidit EMMANUEL MILLER. In-8°, perc. 10—50

THEODORETI ECCLESIASTICÆ HISTORIÆ libri V, cum interpretatione latina, et annotationibus Henrici Valesii, recensuit Thomas Gaisford. In-8°, percaline.

SCHELLER'S LATIN LEXICON, translated by Riddle. In-fol. 37—50
Ce dictionnaire latin et anglais est le PLUS COMPLET qui existe. Le prix a été réduit.

CLASSIQUES GRECS ET LATINS.

Caractères anglais.

ÉDITIONS DE POCHE. — JOLI FORMAT. — RELIÉS EN PERCALINE.

Æschylus,	3 fr. 75	Homer, Odyssey,	3 fr. 75	Phædrus.	1 fr. 75
Aristophanes, 2 vol.	7 fr. 50	Horace.	2 fr. 50	Sallust.	2 fr. 50
Cæsar.	3 fr. 25	Juvenal and Persius.	2 fr.	Sophocles.	3 fr. 75
Euripides,	4 fr. 50	Livy, 4 vol.	8 fr.	Tacitus, 2 vol.	6 fr. 25
Herodotus, 2 vol.	7 fr. 50	Lucan.	3 fr. 25	Thucydides, 2 vol.	6 fr. 25
Homer, Iliad.	4 fr. 50	Lucretius.	2 fr. 50	Virgil.	3 fr. 25

Xenophon, Memorabilia. 1 fr. 75

M. **L. MIGNE**, aux ateliers du Petit-Montrouge, barrière d'Enfer de Paris, a besoin, pour terminer sa ***PATROLOGIE*** et ses ***ORATEURS***, des ouvrages suivants. Les personnes de France ou de l'étranger qui en posséderaient quelques-uns, sont priés d'en écrire, sans affranchir, les conditions de vente à M. L. MIGNE.

1° **GUILLELMUS MALMESBURIENSIS**. — Edit. Hardy. Londres, 1840, 2 vol.

2° **DOM FÉLIBIEN**. — HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

3° OEUVRES SPIRITUELLES D'ECCARD, CHANOINE DE SAINT-VICTOR, lat. fr. par le R. P. Gourdan. Paris, 1729.

4° PETRI PICTAVIENSIS SUMMAM HISTORICAM BIBLIÆ PRÆMISIT CHRONOLOGIÆ Huldricus Zwinglius Junior, Basil, 1592, apud Leon. Ostenium.

5° **BANDINII**. — THEOLOGI DOCTISSIMI AC PERVETUSTISSIMI SENTENTIAR., lib. IV, Viennæ, 1519. — Lovanii, 1557, in-fol.

6° ORDINARIUM DIVINI OFFICII ECCLESIÆ LAUDUNENSIS, edente Bellot. Paris, 1662, in-fol.

7° **ACHARDUS CISTERCIENSIS**. — VITA S. GOTSELINI EREMITÆ. Edit. Arnold. Raisius, Duaci, 1626, in-12.

8° CANDELA EVANGELICA STUDII SALUTARIS, curante Joanne Justo Carthusiensi, Coloniæ, 1527, in-8°.

9° **YVES DE CHARTRES**. — PANORMIA SEU DECRETUM. Bâle, 1499, in-4°, par Michel Furter, ou Louvain, 1557, in-8°, curante Melchiore a Vosmediano. (L'éditeur a confondu dans son titre la PANORMIE avec le DÉCRET.)

10° **GILBERTI FOLIOT**. — EXPOSITIO IM CANT. CANT. edid. Patricius Junius ; Londini, 1638.

11° **PETRUS COMESTOR**. — SERMO DE CONCEPTIONE B. M. V.; Antverp., 1506.

12° **BERNARDI MORLACENSIS**. — DE CONTEMPTU MUNDI. Edition d'Eilhard Lubin à Rostock, en 1610, ou du P. Poussine, à Rome, en 1663.

13° **ALANI AB INSULIS**. — OPERA, Curante Carolo de Wische Antverp., 1653.

14° **GARNERIUS HOMILIARIUS**. — (GERNERII ABBATIS DEFLORATIONES SUPER EVANGELIA DE TEMPORE PER ANNI CIRCULUM) Basileæ, 1494.

15° **ABSALONIS** abbatis HOMILIÆ FESTIVALES, édition Daniel Schilling; Coloniæ, 1584. — Autre édit. de Milan, en 1604, in-4°, apud Bas. Sorenium.

16° **ADAMUS DE PERSEIGNE**. — MARIALE, sive SERMONES DE B. M. V. edit. Hipp. Marraccio ; Rom., 1652 ; 1 vol. in-8°.

17° **BEURRIER**. — SERMONS OU DISCOURS POUR LES DIMANCHES ET FÊTES DE L'AVENT ET DU CARÊME ; MYSTÈRES du même auteur.

18° **LE COUTURIER**. — DISCOURS SUR LA RÉVÉLATION ; Paris, 1773, in-12. — ÉLOGE DE MARIE-THÉRÈSE, REINE DE HONGRIE ; Paris, 1781, in-8°. — ÉLOGE DE MGR. LE DAUPHIN ; Saint-Quentin, 1766, in-12. — ÉLOGE FUNÈBRE DE M^me DE LIGNY, ABBESSE DE FERVAQUES ; St.-Quentin, 1767, in-4°. — Deux PANÉGYRIQUES DE SAINT LOUIS ; Paris, 1746 et 1769, in-4°. — PANÉGYRIQUES DE SAINTE ÉLISABETH ; 1754, in-12. — RECUEIL DE DISCOURS, 1774, in-12.

19° **LE CHAPELAIN**. — DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS DE PIÉTÉ ET DE RELIGION ; Malines, 1760, in-12. — PANÉGYRIQUE DE SAINTE THÉRÈSE ; 1770, in-12.

20° **LA TOUR DU PIN**. — LETTRES SPIRITUELLES SUR LES OUVRAGES DE PIÉTÉ ; 1756.

21° **ARGENTZÉ** (Duplessis d'). — INSTRUCTION PASTORALE SUR LA JURIDICTION QUI APPARTIENT A LA HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE.—1731, in-4°.

22° **SÉGUY** (l'abbé Joseph). — ORAISON FUNÈBRE D'ÉLISABETH-THÉRÈSE DE LORRAINE, REINE DE SARDAIGNE ; Paris, 1741, in-4°.

23° **PÉRUSSEAU**. — PANÉGYRIQUE DE SAINT LOUIS ; 1737, in-4°.

24° **DE L'ÉCLUSE DES LOGES**.—UN PANÉGYRIQUE DE SAINT LOUIS.

25° LES SERMONS d'Ingoult.

JOURNAL LE MEILLEUR

7 fr. PAR AN } POUR PARIS. 8 fr. PAR AN } DE

COURS GÉNÉRAL DES ACTION

DES MINES, USINES, ASSURANCES, CRÉDIT FON

Fondé et publié p

PARAISSA

Contenant des détails statistiques et raisonnés sur toutes les Sociétés par
Obligations à rembourser, les Recettes des Chemins de Fer, le Comp
Canaux, Mines, Assurances, Créd

NOTA. MM. les Abonnés ont la faculté de demander PAR CORRESPONDANCE des Renseigne
manière prompte et sati

Les Abonnements doivent partir du 1er du moi

BUREAUX, ADMINISTRATION ET RÉD

Sommaires d

Jeudi 27 avril 1854. — Cours des Actions. — Chronique Industrielle. — Fusion du min de Strasbourg à Bâle avec le Chemin de l'Est. — Fusion du Chemin de Dijon à Bes avec le Chemin de Lyon. — Chemins de Fer Étrangers. — Chemin de Fer Grand-Luxem (Belgique). — Emprunt de 250 millions. — Assemblées d'Actionnaires qui doivent avo du 27 août au 4 mai. — Versement à effectuer sur les Obligations du Crédit Foncier de F — Compte-rendu de l'Assemblée générale des Actionnaires du Crédit Foncier de Fran — Compte-rendu de l'Assemblée des Actionnaires du Chemin de Lyon. — Compte-ren l'Assemblée générale des Actionnaires du Chemin de Fer de l'Est. — Annonces Industri — Tirage officiel des Obligations des Mines de la Grand'-Combe. — Recettes hebdoma des Chemins de Fer.

Jeudi 4 mai 1854. — Cours des Actions. — Chronique Industrielle. — Crédit Fonci France. — Compte-rendu de l'Assemblée des Actionnaires de la Société générale de Mobilier. — Compte-rendu de l'Assemblée des Actionnaires du Chemin de Fer de P Caen et Cherbourg. — Compte-rendu de l'Assemblée des Actionnaires du Chemin de F Saint-Rambert à Grenoble. — Chemin de Fer central Suisse. — Société de la Vieille-Mont Versement sur les Actions nouvelles de l'Est. — Convocations d'Assemblées. — Tira Obligations de Piémont, Emprunt de 1834. — Tirage de l'Emprunt municipal de 18 — Recettes hebdomadaires des Chemins de Fer.

Jeudi 11 mai 1854. — Cours des Actions. — Chronique Industrielle. — Inaugurat la Section du Chemin de Fer de Lyon à Avignon, comprise entre Valence et Montélim Inauguration de la Section comprise entre Châteauroux et Argenton. — Assemblée d tionnaires du Chemin de Lyon à Genève. — Assemblée d'Actionnaires qui auront lieu au 18 mai. — Assemblée des Actionnaires du Chemin de Fer d'Anvers à Rotterdam. - semblée des Actionnaires des Mines de la Grand'-Combe. — Société Bretonne de coloni en Algérie. — Convocation d'Actionnaires. — Appels de Fonds. — Payements d'int dividendes. — Tirage officiel des Obligations de la Nouvelle-Montagne. — Tirage offic Obligations du Chemin de Strasbourg. — Tirage officiel des Obligations de l'ancienne pagnie du Chemin de Montereau. — Recettes hebdomadaires des Chemins de Fer.

Le COURS-GAZETTE DES CHEMINS DE FER est un des Journaux le dique ; c'est à la fois un Journal et un Livre : un Journal, par la rapidit nications, de ses documents puisés à des sources authentiques. C'est un Numéros de l'année reçoivent une pagination suivie, et qu'au 31 décemb d'Archives financières et industrielles. C'est ainsi que l'ont apprécié les

MM. LANGLOIS et **LECLERCQ** ont l'honneur de prévenir leurs correspondants qu'à partir du 1er juillet prochain, ils affranchiront toutes les lettres qu'ils auront à leur adresser, et porteront au débit de leur compte le port de toute lettre non affranchie, qui ne couvrirait pas une demande d'au moins vingt francs.

Arrêté ministériel concernant la **GAZETTE HEBDOMADAIRE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE**, publiée à la Librairie **Victor Masson** :

En vertu d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 28 juin, la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie* prend le titre de *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie, Bulletin de l'Enseignement médical, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des cultes.*

La *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie* est divisée en deux parties : l'une officielle, et l'autre non officielle.

La partie officielle comprend les décrets, arrêtés, circulaires et instructions concernant l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie. La partie non officielle continue l'ancien cadre du journal.

Il est établi près le journal un Comité de cinq professeurs de la Faculté de médecine de Paris, nommé par le Ministre, sur la présentation du doyen de la Faculté, qui en fait partie de droit.

Les membres du Comité sont :

MM. Dubois (Paul), doyen de la Faculté ;
Bérard, professeur de physiologie ;
Griselle, professeur de matière médicale ;
Nélaton, professeur de clinique externe ;
Soubeiran, professeur de pharmacie.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. LAWSON et Ce, fabricants d'encre d'impression, à la Gare de Saint-Ouen, seuls et exclusifs fournisseurs de l'*Imprimerie impériale*, du journal l'*Illustration* et du *Magasin pittoresque*, ont l'honneur d'informer MM. les Imprimeurs qu'ils viennent de transférer leurs **BUREAUX** de la rue *Mazagran*, 9, à la rue *Bergère*, 18.

AVIS.

M. DUMAINE prévient ses correspondants que pour se conformer à la nouvelle loi sur la taxe des lettres, qui accorde sur le port de celles affranchies une différence notable, affranchira, à partir du 1er juillet, toutes les lettres, factures et circulaires qui partiront de sa maison.

Il compte sur la réciprocité de cette mesure, et fait toutes réserves de porter en comptes les ports des lettres qu'il recevrait sans franchise.

AVIS.

M. S. DUFOUR, libraire de la Cour impériale, à Saint-Pétersbourg, a l'honneur de prévenir MM. les Libraires-Editeurs de Paris, avec lesquels il est en compte, que **M. EMILE MELLIER**, libraire-commissionnaire, 13, rue du Jardinet, vient d'être chargé de ses affaires à Paris. Il les prie donc de vouloir bien, à partir du 1er juillet, faire remettre chez lui les continuations d'ouvrages et de périodiques qu'ils sont dans l'habitude de fournir à M. Dufour, de même que leurs nouveautés, prospectus, comptes, etc.

Ce changement ne porte aucune atteinte aux rapports de bonne amitié qui existent depuis vingt ans entre M. Dufour et MM. P. Barthès et Ce, précédemment chargés de ses commissions.

AVIS.

La maison **LANGLOIS** et **LECLERCQ** a l'honneur de prévenir ses correspondants, qu'à partir du 5 juillet courant, elle ne recevra plus que des lettres affranchies, mais portera au crédit de leur compte le port des lettres qui couvriront une demande d'au moins vingt francs.

AVIS.

A partir du 1er juillet, les bureaux du journal l'*Echo de la Sorbonne* seront transférés à la librarie, passage du Commerce, 3.

A Monsieur le gérant du *Journal de la Librairie.*

Rouen, 22 juin 1854.

Monsieur le Gérant (1),

Votre journal publiait dans son numéro du 17 courant une lettre de M. Bergamin, de Marseille, contenant des réclamations relatives à la nouvelle taxe des lettres, et que nous ne saurions trop appuyer. Nous nous rallions complétement au mode proposé par notre honorable confrère, mode qui consiste à nous créditer sur chaque facture des affranchissements déboursés. Nous y ajouterons que si une demande était inexacte et ne donnait lieu à aucun envoi, dans ce cas, l'affranchissement déboursé resterait à notre charge.

La librairie de province déjà grevée des frais de port et d'emballage, entravée dans son développement par la concurrence directe qui lui est faite par certains éditeurs, ne doit pas supporter les nouvelles conditions dont elle est menacée. Elle a besoin d'être encouragée et même provoquée par les éditeurs à entretenir et à renouveler son assortiment, et la nouvelle mesure, au contraire, ne tendrait à rien moins qu'à rendre plus rare la correspondance et à refroidir les relations réciproques de Paris et de la province.

En résumé, les éditeurs en gardant, comme par le passé, les frais de port de lettres à leur charge, profitent seuls des bénéfices de la nouvelle mesure, et nous ne doutons pas qu'après un sérieux examen, ils n'accueillent favorablement notre juste réclamation.

Nous vous serons très-reconnaissants, Monsieur le Gérant, de vouloir bien insérer cette lettre dans le feuilleton de votre prochain numéro, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre parfaite considération,

LE BRUMENT, HERPIN, CH. DUBUST, FLEURY, successeur de M. FRANÇOIS, LANCTIN, libraires à Rouen.

(1) Cette lettre nous est parvenue le vendredi 23 juin, mais trop tard pour être insérée dans notre dernier numéro.

ERRATUM.

Feuilleton du 24 juin, page 320, ann. G. BARBA: *La Russie et l'Europe*, au lieu de 1 fr. 50 c., lisez : 1 fr. 30 c.

On annonce, comme devant paraître prochainement, une publication qui, dans les circonstances actuelles, ne peut manquer d'exciter vivement l'attention publique. Il s'agit des ***Mémoires ou Souvenirs de M. le marquis de Jouffroy.***

Le nom de cet écrivain distingué est assez connu, soit comme littérateur, soit comme homme politique, soit comme publiciste, pour être certain de l'intérêt et du piquant qu'offriront ses révélations, surtout si, comme on l'assure, M. de Jouffroy n'a fait usage ni de précautions allégoriques, ni même de la ressource des initiales. Des autographes plus ou moins précieux de personnages distingués, avec lesquels il a été en communication intime dans les conférences de Troppau, de Laybach et de Vérone, feront partie des pièces justificatives annexées à l'ouvrage.

Imprimerie de Pillet fils aîné rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 27). 8 JUILLET 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie française et anglaise de J. H. TRUCHY,
Boulevard des Italiens, n° 26.

Ouvrages sur la langue anglaise, par P. SADLER.

L'ART DE LA CORRESPONDANCE
Française et Anglaise

Ou Recueil de Lettres familières en anglais et en français, par P. SADLER

Suivies de lettres des meilleurs écrivains d'Angleterre, ***Addison***, ***Sterne***, ***Chesterfield***, lady ***Montague***, etc., etc.; de modèles de ***lettres commerciales***, traites, mandats, billets, factures, procurations, et d'un ample vocabulaire de termes de commerce.

Le tout accompagné de nombreuses notes grammaticales, soit en ***anglais***, soit en *français*, mises au bas de chaque page.

Quatrième édition, considérablement augmentée et améliorée par SADLER pour la partie anglaise, et par LUPIN pour la partie française.

2 volumes in-12, imprimés en caractères neufs. Prix.............. 6—00

LE MÊME OUVRAGE, la partie anglaise seulement, avec les notes grammaticales anglaises au bas de chaque page. 1 vol. in-12............ 3—50

Mise en vente de la 11e édition, corrigée et augmentée.

GRAMMAIRE PRATIQUE DE LA LANGUE ANGLAISE

Contenant une dissertation sur les auxiliaires *Shall* et *Will*, et un *Appendice* renfermant des additions importantes, accompagnée d'une *planche coloriée* indiquant la valeur figurative des principales prépositions anglaises, *To*, *At*, *On*, *Over*, *From*, *In*, *Upon*, etc., par P. SADLER. 1 fort vol. in-12 (432 pages), cartonné.............................. 2—50

10e *édition* des **EXERCICES ANGLAIS**, ou **COURS DE THÈMES, GRADUÉS**, pour servir de développements aux règles de la *Grammaire pratique de la langue anglaise*, par P. SADLER. 1 fort vol. in-12, cart.. 3—00

Cette édition contient de nouvelles améliorations fort importantes dans le *texte* et dans les *notes*, et se rapporte entièrement à la dernière édition de la *Grammaire anglaise* du même auteur.

Le **CORRIGÉ DES EXERCICES ANGLAIS**, ou traduction exacte (*en anglais*) de 102 Thèmes contenus dans les exercices du même auteur.
1 volume in-12, cartonné.............................. 2—50

☞ Ce corrigé a été mis en concordance avec la dernière édition de la *Grammaire anglaise* et la deuxième édition des *Exercices anglais*.

Le succès toujours croissant des divers ouvrages sur l'étude de la langue anglaise, par M. P. SADLER, nous a engagés à apporter encore plus de soins aux nouvelles éditions qu'a données cet auteur toujours désireux d'améliorer ses ouvrages et d'en rendre l'usage plus facile et à la portée de toutes les intelligences.

AVIS

J. H. TRUCHY a l'honneur de prévenir ses Correspondants qu'il ne recevra plus que des lettres affranchies, mais il portera à leur *crédit* le port des lettres qui couvriront une demande d'au moins *vingt francs*.

Etudes de Me FRÉMYN, notaire à Paris, rue de Lille, 11
Et de **Me BONNEL DE LONGCHAMP, avoué à Paris,**
Rue de l'Arbre-Sec, 48.

VENTE SUR FOLLE-ENCHÈRE

En l'étude et par le ministère de **Me FRÉMYN**, notaire à Paris, y demeurant, rue de Lille, 11

EN DEUX LOTS

Des Droits Incorporels et Objets Mobiliers Accessoires qui seront ci-après désignés,

DÉPENDANT

D'UN FONDS

DE COMMERCE

DE LIBRAIRE-ÉDITEUR

Exploité à PARIS, quai Malaquais, No 15.

L'Adjudication aura lieu le Jeudi 13 juillet 1854, heure de midi.

DÉSIGNATION

Contenue au procès-verbal d'adjudication du 8 octobre 1853.

PREMIER LOT.

Le Fonds de Commerce de Libraire-Éditeur, tel que l'exploitait le défunt sieur Mathias, à Paris, quai Malaquais, nº 15,

Comprenant :

1º La clientèle et l'achalandage dudit fonds tels qu'ils se poursuivent et comportent sans en rien excepter et réserver ;

2º Le droit à la location verbale des lieux occupés pour l'exploitation dudit fonds sis à Paris, quai Malaquais, nº 15, pour tout le temps qui en reste à courir à partir du 1er octobre prochain jusqu'au 1er juillet 1858, moyennant un loyer annuel de 3,500 francs ;

3º Egalement le droit à la location verbale des lieux occupés par le magasin, rue de Furstemberg, nº 8, à raison d'un loyer annuel de 175 fr., pour tout le temps qui en reste à courir ;

4º Le mobilier industriel servant à l'exploitation du fonds et se composant de bureaux et comptoirs, des rayons et de tous les agencements intérieurs, le tout ainsi qu'il sera plus amplement détaillé en un état nº 1er, qui sera annexé au cahier des charges et déposé cinq jours au moins avant l'adjudication ;

5º Et tous les livres, cuivres, papiers et marchandises analogues dépendant dudit fonds de librairie, et pouvant se diviser en cinq catégories ;

Livres de fonds ou édités par la maison Mathias et qui appartiennent en totalité à la succession bénéficiaire.

Livres en participation édités soit par la maison Mathias, soit par les auteurs, et sur lesquels la succession n'a que des droits partiels en commun avec les auteurs, droits quelquefois profitables, mais souvent onéreux, les cuivres des planches de ces deux espèces d'ouvrages en sont le complément nécessaire.

Livres d'assortiment achetés à d'autres éditeurs par la maison Mathias pour compléter l'assortiment des livres mis en vente dans la boutique ;

l'administration de la succession a eu soin d'entretenir cette partie de la librairie, par des achats proportionnés aux ventes opérées chaque jour.

Livres en dépôt ou déposés par les auteurs ou les éditeurs, et sur lesquels la succession n'a de droit qu'en raison des ventes effectuées et tant que les dépôts ne sont pas retirés.

Enfin quelques vieux livres maculés, incomplets, dépareillés ou hors de commerce, et ne pouvant être considérés que comme vieux papiers.

Ces cinq natures de marchandises sont plus complétement détaillées en un état n° 2, qui est annexé avec l'estimation en regard, telle qu'elle a été faite part MM. Labitte, Potier et Corréard; lequel état est annexé à la minute du cahier des charges.

L'adjudicataire sera tenu de prendre lesdites marchandises pour le montant de l'estimation portée audit état, et ce, en sus du prix auquel sera porté le fonds par les enchères.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot se composera de créances bonnes, mauvaises et douteuses, telles qu'elles ont été inventoriées, et telles, au surplus, qu'elles sont détaillées en un état n° 3.

Il est ici observé que depuis le décès toutes les dettes liquides ont été recouvrées par l'administration, et que parmi celles restées en souffrance, un grand nombre sont contestées par les prétendus débiteurs, qui opposent en compensation des comptes non apurés.

Dans la vente des créances figureront et entreront :

1° Une action de 500 fr., n° 117, du Comptoir national d'escompte, dûment timbrée au timbre de 25 cent., avec les dividendes afférents depuis 1852;

2° Un coupon au porteur dudit Comptoir, d'un dixième de 500 fr., n° 336, avec les dividendes afférents depuis 1852 ;

3° Une part de 200 fr. du fonds social du cercle de la librairie et de l'imprimerie, n° 13.

4° Dix-neuf actions de 100 fr. chacune du Sous-Comptoir de la librairie, dont les titres dûment timbrés au timbre de 5 c., portent les n°s 18, 19, 51. 52, 167, 168, 169, 170, 171, 318, 368, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 376;

5° Un bon de liquidation n° 200 de la compagnie Aymard ;

6° Enfin, deux contrats d'assurances de la société tontinière la *Prévoyance*, le premier de 1,000 fr., n° 67,167, séries de 1854, au nom de Louis-Augustin Mathias, et le deuxième de 2,000 fr., n° 167,168, série de 1854, au nom de Ferdinand-Louis Mathias.

MISE A PRIX.

Ladite revente sur folle-enchère se fera aux clauses et conditions de l'adjudication du 8 octobre 1853, prononcée au profit du sieur Ferdinand-Louis Mathias, et en outre, à la charge des frais de folle-enchère, et sur la mise à prix, savoir :

Pour le premier lot, à cinq cents francs, ci........ **500 fr.**
Pour le deuxième lot, à mille francs, ci........... **1,000**

Fait et rédigé par l'avoué soussigné. Paris, le 17 juin 1854.

Signé : BONNEL DE LONGCHAMP.

S'adresser pour les renseignements :

1° **A Me FRÉMYN**, notaire, dépositaire du procès-verbal d'adjudication du 8 octobre 1853, demeurant à Paris, rue de Lille, n° 2.

2° A **Me BONNEL DE LONGCHAMP**, avoué à Paris, rue de l'Arbre-Sec, n° 48.

3° **A M. ADOLPHE SERQUET**, agent du contentieux et imprimeur, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5.

La nouvelle mesure adoptée par le gouvernement, qui réduit à 20 centimes le port des lettres affranchies offre un avantage trop réel à notre commerce pour n'être pas accueillie par chacun avec empressement. Nous avons donc, à partir du 1er juillet, affranchi toutes nos lettres, et nous voyons avec plaisir cette mesure adoptée réciproquement par le plus grand nombre de nos correspondants.

En Angleterre, un semblable usage est général, et nous croyons que du moment où il le sera également dans notre pays, MM. les Libraires des départements n'en seront point lésés, puisqu'ils ne recevront plus que des lettres affranchies de la part de leur clientèle.

Nous avons donc l'honneur de prévenir MM. nos Correspondants qu'à partir du 15 octobre nous porterons à leur compte toutes les lettres qui nous parviendront non affranchies.

MM. les Libraires des départements peuvent d'ailleurs, conformément à l'usage adopté en Allemagne et en Belgique, réunir en une seule lettre affranchie, adressée à leur correspondant à Paris, plusieurs demandes inscrites sur des bulletins imprimés sur papier fin. Ces demandes, portées à domicile par les soins de leurs commissionnaires, ne seraient confiées à la poste que lorsque les distances seraient trop grandes. L'affranchissement dans Paris, qui coûte seulement 10 centimes, serait peu onéreux pour les libraires des départements, puisqu'en compensation ils recevront affranchies toutes les lettres venant de Paris.

FIRMIN DIDOT FRÈRES et Ce.

Paris, le 6 juillet 1854.

Propriété littéraire en Angleterre.

W. JEFFS, libraire à Londres, a l'honneur d'informer MM. les Éditeurs de Paris qu'il se charge de déposer au *Stationer's Hall* (Direction de la librairie). les ouvrages dont ils désireraient se conserver la propriété littéraire en Angleterre. Il croit devoir rappeler à MM. les Editeurs que le délai fixé pour ce dépôt est de trois mois du jour de la mise en vente, et que la formule exigée par la loi anglaise « l'Editeur se réserve le droit de traduction » doit être imprimée sur le titre même de l'ouvrage, et non point au verso du faux titre, autrement elle est de nul effet.

S'adresser, pour les conditions et renseignements, à son commissionnaire, **M. A. FRANCK**, 67, rue Richelieu.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. LAWSON et Cr, fabricants d'encre d'impression, à la Gare de Saint-Ouen, seuls et exclusifs fournisseurs de l'*Imprimerie impériale*, du journal l'*Illustration* et du *Magasin pittoresque*, ont l'honneur d'informer MM. les Imprimeurs qu'ils viennent de transférer leurs **BUREAUX** de la rue *Mazagran*, 9, à la rue *Bergère*, 18.

ERRATUM.

Dans le *Feuilleton* du 1er juillet, deux *avis* de la *Maison Langlois et Leclercq* ont été insérés par erreur. C'est celui qu'on lit en tête de la page 336, qui doit être considéré comme bon.

Librairie de PILLET aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE

Par M. le Marquis de CHAMBRAY.

Troisième édition, augmentée de plus de cent lettres inédites de Napoléon, 3 volumes in-8°, avec un atlas et une vue du passage du Niémen, de la bataille de la Moskowa et du passage de la Bérézina. Prix......... 18—00

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Tribunal correctionnel de la Seine (7e Ch.).

Audiences des 19, 26 et 1er février.

DURÉE DE LA PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES MUSICALES. — JOUISSANCE VIAGÈRE DE LA VEUVE.

Les articles 39 *et* 40 *du décret du* 5 *février* 1810, *qui accordent la jouissance viagère de la propriété littéraire à la veuve de l'auteur et la garantissent à ses enfants pendant vingt ans, s'appliquent également aux œuvres musicales publiées par la voie de la gravure ou de l'impression.*

Ces expressions de l'article 39, lorsque ses conventions matrimoniales lui en donnent le droit, *ne doivent pas être entendues en ce sens que la veuve doit justifier d'une attribution spéciale du droit de propriété, résultat de son contrat de mariage; il suffit que la femme de l'auteur soit mariée sous le régime de la communauté pour avoir droit à la jouissance viagère.*

Ces deux questions d'un grand intérêt n'avaient encore été l'objet d'aucune décision judiciaire; elles ont été discutées et soumises à l'appréciation du tribunal par suite d'une réimpression faite par M. Schonenberger, de partitions d'opéras de M. Hérold, dont MM. Brandus et Meissonnier sont propriétaires et dont le droit de propriété existe encore par suite de la jouissance viagère de la veuve du célèbre compositeur.

Voici le texte du jugement intervenu :

« Le tribunal,

« En droit,

« Attendu que la propriété des œuvres musicales a les mêmes titres que la propriété des œuvres littéraires au respect de tous et à la protection de la justice;

« Attendu qu'aucune disposition de loi n'a dérogé à ce principe d'égalité;

« Attendu qu'aux termes de l'article 39 du décret du 5 février 1810, le droit de propriété est garanti à l'auteur et à sa veuve pendant leur vie et à leurs enfants pendant vingt ans, et que, suivant l'art. 40 du même décret, les auteurs, soit nationaux, soit étrangers, de tout ouvrage imprimé ou gravé peuvent céder leurs droits aux imprimeurs ou libraires ou à toute autre personne qui est alors subtituée en leur lieu et place; qu'on soutient à la vérité que ce décret, ayant pour but de réglementer l'imprimerie et la librairie, ne saurait s'appliquer aux compositions de musique, placées en dehors de l'objet qu'il se proposait, mais que cette interprétation restrictive doit être repoussée; que d'abord les articles précités se trouvent sous la rubrique *De la propriété et de sa garantie*, dans un titre complétement étranger à la police de la librairie;

« Qu'ensuite l'art. 39 se sert du mot *auteur* d'une manière générale sans établir aucune distinction entre les diverses manifestations de l'art ou de la pensée; qu'enfin les termes *imprimés ou gravés* qu'emploie l'art. 40 embrassent dans leur sens le plus usuel non-seulement les livres, mais aussi l'œuvre du musicien;

« Qu'on oppose encore l'avis du conseil d'état du 23 août 1840, mais que cet avis n'est relatif qu'aux droits de représentation sur les théâtres; qu'il ne concerne aucunement le droit de publication par voie d'impression ou de gravure soit des paroles d'un drame, soit de la musique d'un opéra; qu'il suffit pour s'en convaincre, de rapprocher de cet avis lui-même le projet de décret proposé par le ministre de l'intérieur et le rapport qui l'a précédé;

« Que le conseil d'Etat n'était saisi que de la question de savoir si le décret de 1810 s'appliquait aux ouvrages dramatiques; que les lois constitutionnelles, sous l'empire desquelles il fonctionnait, ne lui permettaient pas de décider une autre question que celle qui lui était posée, et qu'il n'a parlé de composition musicale qu'autant qu'elle constituait une œuvre dramatique; qu'ainsi le décret du 5 février 1810 attribue aux auteurs un droit de propriété plus étendu

que celui dont ils jouissaient d'après la loi du 19 juillet 1793, mais s'en réfère à cette loi quant à ceux qui doivent profiter du bénéfice nouveau qu'elle accorde, et comprend dès lors les auteurs d'écrits imprimés, les compositeurs de musique, les dessinateurs et les peintres ;

« Attendu qu'on prétend en tout état de cause qu'il faut au moins une disposition spéciale du contrat de mariage concernant le droit de la veuve à la proprtété des œuvres du mari ; mais que tel n'est pas le sens dans lequel doit être entendue la dernière partie de l'art. 39 qu'on invoque à l'appui de ce système ; que les expressions de cet article : « Si les conventions matrimoniales lui en donnent le droit, » doivent se traduire de la manière suivante : « Si les conventions matrimoniales le comportent ; » qu'autrement le décret ne recevrait presque jamais d'application réelle et pratique, et que la situatiotn de la veuve deviendrait plus défavorable qu'elle ne l'était antérieuremen ; qu'en effet il n'existe et ne peut exister qu'un très-petit nombre de cont ats où se rencontrent des stipulations expresses relatives à la propriété littéraire ou artistique ;

« Qu'il suffit donc, pour que la veuve jouisse de l'avantage dont parle ce décret, qu'elle soit mariée sous le régime de la communauté, soit légale, soit conventionnelle ; qu'alors, aux termes des principes généraux du droit, l'œuvre du mari, essentiellement mobilière, tombe dans la communauté et profite à la société conjugale, non-seulement dans ses produits mais encore dans la valeur capitale ; que c'est l'ouvrage même qui lui appartient, et qu'une pareille propriété n'étant pas susceptible de division, ne pouvant pas surtout se partager avec le domaine public, la veuve est appelée à en recueillir viagèrement les fruits ;

« En fait ;

« Attendu que Hérold, au mois de mai 1831, a vendu à Meissonnier ou à son père la propriété de la partition de *Zampa* ; qu'en 1833 il a cédé à Troupenas, au droit duquel se trouve aujourd'hui Brandus, la partition du *Pré-aux-Clercs*, et que ces partitions ont été successivement éditées, soit par l'un, soit par l'autre, sous différentes formes ;

« Attendu que, le 19 janvier 1833, Hérold est décédé laissant une femme commune en biens, laquelle a accepté la communauté ;

« Attendu que le privilége des acquéreurs doit durer jusqu'à la mort de la veuve Hérold et même pendant les vingt années qui suivront sa mort, si elle a des enfants qui lui survivent ; qu'il n'est donc pas établi que les partitions dont il s'agit soient tombées dans le domaine public et que nul ne saurait être admis à les publier au préjudice des droits légitimement achetés ;

« Attendu cependant que Schonenberger a cru pouvoir les éditer de nouveau en 1853, sans titre ni autorisation, qu'il a dès lors commis le délit prévu et puni par les art. 425 et 427 du code pénal :

« Condamne Schonenberger à 25 fr. d'amende ;

« Et statuant sur les conclusions des parties civiles ;

« Attendu qu'ils ont éprouvé un préjudice que le tribunal peut apprécier, le condamne à payer à chacun des plaignants la somme de 200 fr. à titre de dommages-intérêts ;

« Ordonne la confiscation des exemplaires saisis ;

« Ordonne qu'ils seront remis aux plaignants comme supplément de dommages-intérêts. »

ÉTAT DES VENTES.

Rue Serpente, 37. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de feu M. François Arago. (Voyez n° 3070.)

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de M. P. de La Jarrie. (Voyez n° 3639.)

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 28). 15 JUILLET 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Baisse de Mise à Prix.

ADJUDICATION

EN VERTU D'UNE SENTENCE ARBITRALE

En l'étude et par le ministère de Me WASSELIN-DESFOSSES, notaire à Paris,

Le Mercredi 26 Juillet 1854, heure de midi,

1° DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'OUVRAGE AYANT POUR TITRE :

DICTIONNAIRE DE CONVERSATION

A L'USAGE DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES

10 volumes grand in-18 jésus;

2° *ET DES EXEMPLAIRES DE CET OUVRAGE*

EXISTANTS AUJOURD'HUI, SOIT :

2,470 Exemplaires complets;
120 Exemplaires des tomes 2 à 10 inclusivement;
300 Volumes détachés;
Et 800 Vignettes sur bois gravées spécialement pour le livre.

Mise à prix du tout, réduite à 20,000 fr.

En vertu de la sentence arbitrale, la mise à prix sera, à défaut d'enchérisseur, baissée, séance tenante, à quelque somme que ce soit.

S'adresser, pour tous renseignements :

A Me WASSELIN-DESFOSSES, notaire à Paris, parvis Notre-Dame.

PARIS : AMYOT, 8, rue de la Paix.

Pour paraître Mardi, 18 *Juillet :*

LA

RUSSIE DE CUSTINE

In-4°. Prix : 2 francs 70 centimes.

En vente, chez DELION, quai des Augustins.

EXTRAITS DE LETTRES DE MADAME DE GRIGNAN, DE SON FRÈRE ET D'AUTRES, qui n'ont point été comprises dans les éditions de Mme DE SÉVIGNÉ, suivis d'un fragment d'une lettre inédite de cette dernière. Brochure in-8°, tirée à 100 exemplaires. Prix........................ 3—00

EN VENTE

Chez J. CHERBULIEZ, libraire, 10, rue de la Monnaie.

F. BREMER. — LA VIE DE FAMILLE DANS LE NOUVEAU-MONDE. Lettres écrites pendant un séjour de deux années dans l'Amérique du Nord et à Cuba, traduit du suédois par Mlle R. du Puget, *avec approbation de l'Auteur*. Tome 1er, 1 v. in-16. Prix. 3—50

Et chez le Traducteur-Editeur, 13, rue de Sèze.

8me partie de la **FRANCE PROTESTANTE**, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, par MM. E. et E. Haag. 1 vol. in-8°. Prix.......... 4—00

F. BUNGENER. — HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE, 2me édition, revue et augmentée d'une table analytique des matières. 2 volumes in-12. Prix.......... 6—00

J.-H. MERLE D'AUBIGNÉ. — DÉPENDANCE ET INDÉPENDANCE OU FOI ET CRITIQUE (discours). Brochure de 52 pages in-8°. Prix.......... 1—10

A. COQUEREL FILS. — VIE ET MORT DE WOLFGANG SCHUCH, martyr, brûlé à Nancy, le 21 juin 1525. In-8°. Prix. 0—40

CHRISTIAN BARTHOLMÈS. — LE GRAND BEAUSOBRE ET SES AMIS, ou la Société française à Berlin, entre 1685 et 1740. In-8°. Prix.......... 0—60

A. SCHAEFFER. — MADAME DUPLESSIS-MORNAY, née Cil. Arbaleste. In-8°. Prix.......... 0—60

Librairie de Charles DOUNIOL, éditeur du Correspondant,

RUE DE TOURNON, 29.

1° **EXPOSITION APOLOGÉTIQUE DU SYMBOLE DES APOTRES**, ou Précis des conférences religieuses au lycée Saint-Louis, durant les années 1853 et 1854, par l'abbé Clerc, premier aumônier. 1 joli vol. in-8°. Prix.......... 4—00

2° **RÈGLEMENT DE VIE RAISONNÉ, OU MOYEN DE PERSÉVÉRANCE** dans la voie du salut, par l'abbé A. Roux, du clergé de la paroisse de la Trinité à Paris, auteur du *Souvenir de Mission*, ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Mende. 1 joli volume in-18. Prix.......... 1—00

En vente, chez M. GACHE, 66, rue de la Victoire.

LA TURQUIE

Mœurs et usages des Orientaux, Scènes de leur vie intérieure et publique, Harems, Bazars, Cafés, Bains, Danses, Musique, Costumes, etc., etc., au dix-neuvième siècle. 50 lithographies d'après nature, par Camille Rogier.

Prix fort de l'ouvrage colorié, en feuillés.......... 75—00

— — cartonné.......... 85—00

MATÉRIAUX POUR LA POTICHOMANIE

Plusieurs feuilles nouvelles, coloriées et vernies, composées d'une multitude de sujets variés et destinés à orner les Potiches.

GALERIE ROYALE DE COSTUMES

Composée de 240 Costumes..........

Digitized by Google

JULIEN LANIER et Cie, éditeurs, rue de Bucy, 4.

PUBLICATIONS NOUVELLES

CLÉMENT XIII ET CLÉMENT XIV

Par le R. P. de RAVIGNAN.

Un fort volume in-8°. Prix.......................... **6 francs.**

BIBLIOTHÈQUE
DES ÉCRIVAINS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

OU NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

1° De tous les ouvrages publiés par les Membres de la Compagnie depuis sa fondation jusqu'à nos jours ;

2° Des apologies, controverses, critiques, etc., suscitées à leur sujet.

Par Aug. et Al. de BACKER,

Prêtre de cette Compagnie.

PREMIÈRE SÉRIE : Un fort vol. grand in-8° jésus, à 2 colonnes..... 12—00

Le deuxième volume sera en vente fin juillet.

LA QUESTION RELIGIEUSE EN ORIENT (Extrait de la *Civilta Cattolica*), réfutation d'un écrit russe intitulé : *Parole de l'Orthodoxie catholique (russe) au Catholicisme romain.* In-8°.......................... 2—50

LA FRANC-MAÇONNERIE, sa véritable signification, son organisation, son but, son HISTOIRE, par ECKERT, traduit et considérablement augmenté de documents nouveaux et authentiques, par l'abbé GYR, du diocèse de Liége. 2 vol. in-8°.......................... 9—00

LES QUARANTE MARTYRS, ou vie de **B. IGNACE D'AZEVEDO**, de la Compagnie de Jésus, de son martyre et de celui de ses 39 compagnons, par le R. P. DE BEAUVAIS. 1 vol. in-12.......................... 2—00

CASUS CONSCIENTIÆ P. Lambertini, deinde Benedicti XIV, papæ, propositi ac resoluti. 3 vol. in-12.......................... 10—00

MÉLANGES THÉOLOGIQUES. Série d'articles sur les questions les plus intéressantes de **THÉOLOGIE MORALE** et de **DROIT CANON.** Nouvelle édition revue et corrigée. 6 vol. in-8° compactes. Chaque vol. 7—50

NATURE ET VIRGINITÉ. Considérations physiologiques sur le célibat religieux, par le Dr DUFFIEUX. 1 vol. in-8°.......................... 7—50

VOYAGES ET MISSIONS DU P. DE RHODES, EN LA CHINE ET AUTRES CONTRÉES DE L'ORIENT. Nouvelle édition. 1 v. in-8°. 4—00

SACRORUM RITUUM CONGREGATIONIS DECRETA AUTHENTICA, ab anno 1588 ad annum 1848, alphabetice collecta. 3e édit. In-8° à deux colonnes, compacte.......................... 4—00

NOTICE HISTORIQUE SUR LE B. ANDRÉ BOBOLA, par le P. OLIVAINT, de la Compagnie de Jésus. In-18 jésus.......................... 0—75

PRINCIPES DE THÉOLOGIE MORALE, par le Dr HENRI KLÉE, traduit de l'allemand par un prêtre de Liége. Vol. in-8°.......................... 2—00

SCUTUM FIDEI ad usus quotidianos sacerdotum. 12 vol. in-12. — 6 vol. sont en vente. Prix de chaque.......................... 1—50

LOUISE. Correspondance d'une religieuse avec une jeune personne qui désire entrer en religion. Approuvé par Mgr l'Archevêque d'Aix. 1 volume in-12.......................... 1—50

Digitized by Google

AVIS.

LABÉ, libraire-éditeur, a l'honneur d'informer ses correspondants qu'à partir de ce jour il affranchira toutes ses lettres ; celles qui lui seront adressées devront lui parvenir *franco*, à moins que la demande de ses livres ne soit pas au-dessous de 20 francs.

AVIS.

M. GUSTAVE **BARBA** a l'honneur d'informer MM. les libraires de province, avec lesquels il est en rapport d'affaires, qu'à dater du 15 courant, il adressera ses lettres à ses correspondants franc de port. Par contre, M. G. BARBA, les invite à affranchir toutes les lettres qu'ils auront à lui faire parvenir. Le port de celles non affranchies sera porté au débit des correspondants.

ERRATUM.

Il s'est glissé une erreur importante dans notre avis inséré dans le *Feuilleton* du 8 courant.

Ce n'est pas à partir du 15 OCTOBRE *que nous porterons au compte de MM. nos Correspondants toutes les lettres qui nous parviendront non affranchies*, mais à partir du 15 COURANT.

FIRMIN-DIDOT FRÈRES et Cie.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Cour de cassation (chambre civile).

Audience du 21 juin.

LE Journal pour Rire. — EXEMPTION DU DROIT DE TIMBRE.

Le décret du 28 mars 1852, qui exempte du droit de timbre les écrits périodiques exclusivement consacrés aux lettres, aux sciences, aux arts et à l'agriculture, ne faisant pas de distinction sur le genre de littérature adopté par ces écrits, l'exemption s'applique même aux écrits qui, comme le Journal pour Rire, *ne traitent que des sujets facétieux et burlesques, lors même que ces écrits ont un but de spéculation.*

Cassation, sur le pourvoi de MM. Philippon et Plon, d'un jugement du Tribunal civil de la Seine, du 6 janvier 1853, rendu au profit de l'Administration du timbre.

Tribunal civil de la Seine (1re Chambre).

Audiences des 29 juin et 6 juillet.

PRESSE. — OEUVRE POSTHUME. — PROPRIÉTÉ. — PUBLICATION SÉPARÉE. — JONCTION. — PUBLICATION DE SAN FRANCESCO A RÊPA. — OEUVRE POSTHUME DE F. STENDAHL. — MM. LÉVY FRÈRES CONTRE M. BARBA.

Le décret du 1er germinal an XIII n'a accordé aux éditeurs d'œuvres posthumes la qualité de propriétaires exclusifs de ces œuvres qu'à la condition expresse de les imprimer séparément et sans les joindre à une nouvelle édition des œuvres du même auteur tombées dans le domaine public. Cette prohibition est absolue et s'étend non-seulement à la première publication que peut faire l'éditeur d'une œuvre posthume, mais à toutes les publications subséquentes. Par suite, l'éditeur devenu propriétaire d'une œuvre posthume est présumé avoir renoncé à sa propriété s'il a joint l'œuvre posthume à une œuvre tombée dans le domaine public, même après une première publication faite séparément, et il est non-recevable à réclamer des dommages-intérêts contre tout éditeur qui aurait fait une publication pareille.

Cette question entièrement neuve et du plus haut intérêt pour la librairie, était soumise au Tribunal qui a rendu le jugement suivant :

« Attendu que Lévy, après avoir publié une première fois séparément la nouvelle inédite et posthume de Stendahl, intulée *San Francesco a Rèpa*, a publié ensuite cette même nouvelle dans un recueil d'œuvres de Stendahl, comprenant les œuvres de cet auteur tombées dans le domaine public ; que postérieurement à cette seconde publication, Barba a, de son côté, publié une édition d'une œuvre de Stendahl, intitulée *le Rouge et le Noir*, tombée dans le domaine public, à la suite de laquelle il a inséré la nouvelle *San Francesco a Rèpa*;

« Attendu que Lévy, prétendant que la publication de Barba portait atteinte à ses droits comme seul propriétaire de ladite nouvelle, a fait opérer, à la date des 21 et 22 avril 1854, une saisie de l'édition Barba, et demande aujourd'hui la validité de cette saisie, ainsi que des dommages-intérêts, tandis que Barba soutient au contraire avoir eu le droit, aussi bien que tout éditeur, de publier cette nouvelle comme étant tombée dans le domaine public par le fait de sa publication dans une collection d'œuvres du même auteur appartenant déjà au domaine public, et demande lui-même des dommages intérêts contre Lévy.

« Attendu, en droit, que le décret du 1er germinal an XIII n'a accordé aux éditeurs d'œuvres posthumes la qualité de propriétaires exclusifs de ces œuvres qu'à la condition expresse de les imprimer séparément et sans les joindre à une nouvelle édition des œuvres du même auteur tombées dans le domaine public ;

« Attendu que cette prohibition est absolue ; qu'elle s'applique, d'après le texte de la loi, non-seulement à la première publication que peut faire l'éditeur d'une œuvre posthume, mais à toutes les publications subséquentes, en telle sorte que, pendant toute la durée légale de sa propriété, il lui est interdit, sous peine d'être présumé y avoir renoncé, de réunir l'œuvre posthume dans une même publication avec les autres œuvres du même auteur tombées dans le domaine public ; et que si cette condition cesse d'être observée par lui, sa propriété exclusive cesse d'exister de plein droit ;

« Attendu que cette interprétation est conforme à l'esprit de la loi, aussi bien qu'à son texte ; qu'en effet, si l'on remonte à l'intention du législateur, intention clairement exprimée dans le préambule du décret du 1er germinal an XIII, on voit que son but a été d'empêcher l'abus que les éditeurs d'œuvres posthumes pourraient faire de leur privilége, en publiant ces œuvres avec celles du même auteur tombées dans le domaine public, et en se créant ainsi, au préjudice des autres éditeurs, un avantage qui eût constitué à leur profit une sorte de monopole ;

« Que c'est pour éviter cet inconvénient, que le législateur a cru devoir apporter au privilége du publicateur d'œuvres posthumes une restriction par la défense qu'il lui a faite de réunir ces œuvres à celles qui étaient la propriété du public ; qu'il est évident que cette défense serait illusoire, et que le but de la loi serait manqué, si, après avoir fait une première publication séparée, l'éditeur pouvait, tout en conservant son privilége, imprimer les œuvres réunies, puisque la première publication ne l'empêcherait pas de profiter plus tard de tous les avantages et de l'espèce de monopole que le législateur a voulu lui refuser ;

« Attendu que, de ce qui précède, il résulte que Lévy, en publiant la nouvelle de Stendahl, intitulée : *San Francesco a Rèpa*, dans une édition d'œuvres du même auteur, appartenant déjà au domaine public, a, par ce seul fait renoncé à s'en prétendre propriétaire exclusif ; que dès ce moment, tout éditeur a eu le droit de la publier, et que par conséquent la saisie opérée à la requête de Lévy doit être déclarée nulle ;

« En ce qui touche les dommages-intérêts ;

« Attendu que la saisie faite par Lévy, n'ayant frappé que sur trois exemplaires de l'ouvrage saisi, n'a pas été un obstacle à ce que Barba usât du droit qu'il avait de continuer, à ses risques et périls, l'entreprise de publication qu'il avait conmmencée ;

« Attendu néanmoins que, soit en jetant du discrédit sur cette entreprise, soit en forçant Barba à comparaître en justice pour combattre une prétention mal à propos élevée, Lévy lui a causé un préjudice que le Tribunal peut apprecier ;

« Le Tribunal dit que Barba a eu le droit de publier la nouvelle de Stendahl, intitulée : *San Francesco a Rèpa*, comme étant dans le domaine public ;

« Déclare nulle la saisie opérée les 21 et 22 février 1854, à la requête de Lévy ;

« Condamne Lévy à payer à Barba, à titre de dommages-intérets, la somme de 300 francs ;

« Condamne Lévy aux dépens. »

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de M. P. de La Jarrie. (Voyez n° 3630.)

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de J.-B. CLAREY, 26, rue Serpente-Saint-André.

ORNITHOLOGIE DE LA SAVOIE, ou Histoire des oiseaux qui vivent en Savoie à l'état sauvage, soit constamment, soit passagèrement, par M. J.-B. Bailly, conservateur d'ornithologie au Muséum de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. 4 vol. in-8°. Atlas. Tomes 1, 2 et 3 sont en vente. Prix. . . . . 15—00

Le tome 4 paraîtra le 10 janvier 1855.

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES ÉTATS SARDES, par J. Depoisier, membre correspondant de l'Académie de Dijon. 1 beau vol. in-8° de 316 pages. Prix . . . . 5—00

DES INTÉRÊTS POLITIQUES ET MATÉRIELS DE LA SAVOIE, par J. Depoisier. 1 vol. in-12. Prix. . . . . 1—00

FABULISTE DES ALPES, par M. A. de Juge, président de l'Académie royale de Savoie. 1 beau volume, format charpentier. Prix. . . . . 4—00

Librairie de GAUME et Ce, rue Cassette, 4, à Paris.

EN VENTE

L'EMPIRE CHINOIS

FAISANT SUITE A L'OUVRAGE INTITULÉ :

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LA TARTARIE ET LE THIBET

PAR M. HUC

Ancien missionnaire apostolique en Chine.

Deux volumes in-8°, grand papier, imprimés à l'Imprimerie impériale, et par autorisation de l'Empereur. — **Prix : 15 fr.**

HECTOR BOSSANGE et fils, libraires-commissionnaires pour l'étranger

25, QUAI VOLTAIRE.

Nouvelles publications pour le compte d'Étrangers.

OKSANA, ou L'ORGUEIL VILLAGEOIS et ses ravages, ou l'histoire grave et véridique des 35 Kopecks.

ANCIENNE CHRONIQUE DE L'UKRAINE, par Kwitka, traduit du russe, par Mme Charlotte Moreau de la Meltière, traducteur des *Niebelungen*, auteur des *Contes variés*.

1 vol. in-12, format charpentier. Prix : 3 fr.

L'INEFFICACITÉ DES QUARANTAINES contre le **CHOLÉRA-MORBUS ASIATIQUE** est-il un fait tellement démontré qu'on puisse l'admettre sans réplique? par M. le docteur A. Pezzoni, à Constantinople.

Brochure in-8°. Prix : 1 fr. 25 cent.

, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 14.

ENT

[R]

RRE ET L'AUTRICHE

à la levée du siége de Silistrie

GUR

S PAR DES OFFICIERS DU GÉNIE ET DE L'ÉTAT-MAJOR

nise : 15/10.

ÈME et dernier volume de :

PROSTITUTION

S DU MONDE

Sociétés savantes françaises et étrangères

ise : 15/10.

R

DES MŒURS **PROSTITUTION**

E LA

UITIÈME SIÈCLES

Sociétés savantes françaises et étrangères.

ise : 15/10.

D'UN

DE PARIS

. VÉRON

RCHIE DE JUILLET, ET LA RÉPUBLIQUE
DE L'EMPIRE.

t : 4 fr. 25 c. et 13c.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par arrêt rendu le 12 janvier dernier, la Cour impériale de Paris (Chambre des appels de police correctionnelle), a confirmé le jugement rendu le 27 août 1853 par le Tribunal de police correctionnelle de Paris, au profit de M. Peigné contre M. Poilleux, et a, néanmoins, réduit les dommages-intérêts à payer par M. Poilleux de 300 francs à 100 francs.

(*Voir*, pour les faits du procès et le dispositif du jugement confirmé, *le feuilleton du 8 octobre* 1853.)

EXERCICE DE LA LIBRAIRIE SANS BREVET. — Le sieur Adolphe Dutot, marchand d'estampes, rue de Rivoli, 36, vendait en même temps certains ouvrages, tels que le *Guide des voyageurs*, le *Dictionnaire anglais-français*, le *Guide de la Conversation, anglais-français.*

Cité devant la sixième Chambre, comme ayant exercé la librairie sans brevet, il a été condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

Le Tribunal a ordonné, en outre, la fermeture de l'établissement.

Le nommé Sylvain Decagny, au domicile duquel, rue du Faubourg-Saint-Martin, 42, on a trouvé deux presses lithographiques fonctionnant, bien qu'il ne fût muni ni d'une autorisation, ni d'un brevet, était traduit aujourd'hui devant la 6e chambre. Le tribunal par application des articles 11 et 13 de la loi du 21 décembre 1814, l'a condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres composant la bibliothèque de M. P. de La Jarrie. (Voyez n° 3630.)

28 juillet, rue du Faubourg-St-Martin, 119. Vente de livres composant la bibliothèque de feu M. l'abbé Salacroux. (Voyez n° 4136.)

Les abonnés des départements et de l'étranger recevront avec ce numéro, un prospectus de la librairie GARNIER frères.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 30). 29 JUILLET 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Nouvelles Publications de BRISSART-BINET, libraire à Reims (Marne);
A Paris, chez M. A. DELAHAYS, libraire, 5, rue Voltaire.

MESSE DES SANS-CULOTTES, chantée à la Belle-Tour de Reims. — Précis historique, par LOUIS PARIS. In-12 de 3 feuilles. — La Messe est imprimée en lettres rouges. Papier de luxe.................... 3—00
Papier vergé.................... 5—00
Papier de couleur.................... 7—50

ART DE PLUMER LA POULE SANS CRIER. Une feuille in-12.
Papier vergé.................... 2—50
Papier de couleur.................... 5—00

LES JUMEAUX DE SAINT-LIÉ, nouvelle rémoise, par M. E. GALERON. 1 v. In-12.... 2—00

MAUCROIX, SA VIE ET SES OUVRAGES, publiés par LOUIS PARIS, sur le manuscrit de la Bibliothèque de Reims. 2 v. in-12. 7-00

EPISTRE DE MONSIEUR DE ST-ESTIENNE, chantée en son église de Reims.
Papier de couleur.................... 2—50

REIMS, SES MONUMENTS, SACRE DES ROIS DE FRANCE, par le baron TAYLOR, membre de l'Institut. 1 vol. in-folio, orné de 24 pl. paraissant par livr. à 2 fr. 50 c. Prix de l'ouvrage complet. 60—00
LE MÊME OUVRAGE, orné d'un plan de la ville, d'une vue de la cathédrale et de l'église de St-Remi. 1 vol. in-12.................... 2—50

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE REIMS, par FLODOARD, traduite, avec le concours de l'Académie, par M. LEJEUNE. vol. in-8°.................... 10—00

EN VENTE

Aux Librairies de MM. JULES DELALAIN et MALLET-BACHELIER :

TABLEAU ET CAHIER DE CHIMIE, concordant avec le programme officiel pour l'admission aux Ecoles impériales du gouvernement et au grade de bachelier ès sciences, par M. CHARLES FRANÇOIS-FRANCK, professeur de sciences mathématiques et physiques; premier cahier, Métalloïdes; in-4°, broché.................... 2—50

Librairie NOLET, 3, passage du Commerce.

LE CHOLÉRA: Moyens de le prévenir et de le guérir. In-18. Prix..... 40 c.
DE LA FOLIE ET DU DÉLIRE. In-12. Prix.................... 1 fr.

J. DEMICHELIS, rue St-André-des-Arts, 33, à Paris.

Nova bibliotheca Patrum. Ed. Ang. MAI. Romæ. 1852. 6 vol. in-4°. 150 f.
Doctrina numorum vet. Aut. ECKHEL. Vindob. 1792. 9 vol. in-4°... 115 f.

quent que la lecture en sera profitable et attrayante pour toute personne qui aime les chevaux.

Tacite. *Annales*, livres XI, XII et XIII; traduction juxtalinéaire, par M. Materne, censeur du lycée Saint-Louis. 1 vol. in-12. Prix, br. 4—00

Homère. *Odyssée*, chants IX, X, XI et XII; traduction juxtalinéaire, par M. Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres. 1 volume in-12. Prix, broché.. 4—00

2e BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER.

Guide itinéraire de Paris au centre de la France, contenant : 1° de Paris à Corbeil et à Orléans, par M. Moléri ; 2° d'Orléans au centre, par M. A. Achard. 1 volume contenant 2 cartes et 90 vignettes dessinées d'après nature. Prix.. 2—00

Aventures de Robert-Fortune dans ses Voyages en Chine, à la recherche des fleurs et du thé; traduit de l'anglais (1843-1850). Prix.. 2—00

Voyages dans les glaces du Pôle Arctique, à la recherche du passage nord-ouest ; extrait des relations des navigateurs célèbres, par MM. A. Hervé et F. de Lanoye. Prix.. 2—50

La Nouvelle-Calédonie, par M. Ch. Brainne (1774-1854).. 2—00

Geneviève, histoire d'une servante, par M. de Lamartine. Prix. 3—00

Le Lion Amoureux, suivi de l'*Orage* et des *Deux Aveugles*, par Frédéric Soulié. Prix.. 1—50

Le Jardinage, ou l'Art de créer et de bien tenir un jardin, par M. A. Ysabeau. Prix.. 1—50

Le Sport à Paris, ouvrage contenant: Le turf. — La chasse. — Le tir au pistolet et à la carabine. — Les salles d'armes. — La boxe, le bâton et la canne. — La lutte. — Le jeu de paume. — Le billard. — Le jeu de boule. — L'équitation. — La natation. — Le canotage. — La pêche. — Le patin. — La danse. — La gymnastique. — Les échecs. — Le whist, etc., par M. Eugène Chapus. Prix.. 2—50

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE

De COSSE, place Dauphine, 27.

EN VENTE :

COURS DE DROIT FRANÇAIS ou Recueil des Lois, Décrets, etc., par Galisset, **année 1853**. Un vol. in-8°.. **6 fr.**

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR 1854 :

Paris......... **6** f. **50** c. | Départements.. **7** f. **50** c.

TRAITÉ DE LA PROCÉDURE DES TRIBUNAUX CRIMINELS, suite de l'Instruction criminelle préjudiciaire, par Ch. Berriat St-Prix.

2e partie : **TRIBUNAUX CORRECTIONNELS**. Tome 1er. Un vol. in-8°.. 7—50

Le 2e volume paraîtra fin novembre prochain.

Sous presse, pour paraître le 15 août prochain :

3e volume de l'ENCYCLOPÉDIE DES HUISSIERS, de Marc-Deffaux. Un volume in-8°.

Nota. — **M. COSSE** a l'honneur de prévenir MM. ses Correspondants de province qu'à dater de ce jour il affranchira toutes ses lettres, et portera à leur compte le port de celles qu'ils n'affranchiraient pas.

RS, 45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS.

et Dernier

E, PAR M. H. MARTIN

ancs.

ir du Bulletin qui se trouve placé
XVIII^e.

brairie, en date du 7 mai 1853, dans laquelle on lisait :

mise en vente du Tome XIX^e.
élivré gratis, et le prix en sera fixé à 5 francs.

Commissionnaire, à moins qu'ils ne préfèrent nous adresser les BONS levrons les leur faire parvenir.

SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par VOLTAIRE

Un beau volume in-8° cavalier, orné d'un Portrait. **6 francs**.

8° cavalier, à laquelle nous apportons les soins les plus scrupuleux pour iques, mais encore les chefs-d'œuvre de la littérature moderne.

PARUS :

ons, 1 portrait.....	6–00	**Voltaire.**	Siècle de Louis xiv, 1 vol., 1 port....	6–00
one, etc. Chefs-		**Augustin Thierry.**	Œuvres complètes, 5 vol., 1 portr.	35–00
res, 1 vol.........	5–00	—	Essai sur l'histoire du tiers état, 1 v.	7–00
ld (Caractères et		**Michaud.**	Histoire des croisades, 4 vol., 4 vig..	24–00
....	5–00	**Mary Lafon.**	Rome ancienne, 1 vol., 1 plan.......	6–00
ol., 1 portrait.....	6–00	—	— moderne, 1 vol., une vue......	6–00
portrait, 12 vign..	7–00	**Walter Scott.**	Œuvres, 25 vol., 50 vign.........	112–50

Société pour la défense de la propriété littéraire et artistique.

Le Conseil d'administration de la Société rappelle à MM. les Sociétaires que le délai fixé par la Convention franco belge pour le dépôt d'exemplaires des ouvrages publiés antérieurement au 12 mai 1854, expire le samedi 12 août prochain.

Aux termes de l'article 2 de la Convention, le dépôt d'un exemplaire de chaque publication est obligatoire pour que MM. les Auteurs et Editeurs français jouissent en Belgique des avantages de ladite Convention, et puissent garantir leurs publications contre la contrefaçon.

Le dépôt de cet exemplaire peut se faire, soit à Paris, à la chancellerie de la légation belge, rue de la Pépinière, 97, de midi à deux heures, soit à Bruxelles, au ministère de l'intérieur. Chaque exemplaire doit être accompagné d'une déclaration de dépôt.

La Société a fait imprimer pour l'usage de ses membres des formules de déclaration qu'ils n'ont plus qu'à remplir. Ils en trouveront au prix de 2 fr. le cent et 1 fr. le demi-cent, chez **M. VICTOR MASSON**, secrétaire de la Société, place de l'Ecole-de-Médecine.

Siége de la Société, rue Bonaparte, 5.

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro un catalogue de la librairie Adolphe Delahays ;

Ceux de Paris et des départements recevront de plus un prospectus de la librairie Lefort de Lille ;

Enfin ceux de l'étranger seulement, recevront un prospectus de la librairie Houssiaux.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 31). 5 AOUT 1854.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Digitized by Google

Propriété littéraire en Angleterre.

W. JEFFS, libraire à Londres, a l'honneur d'informer MM. les Editeurs de Paris qu'il se charge de déposer au *Stationer's Hall* (Direction de la librairie), les ouvrages dont ils désireraient se conserver la propriété littéraire en Angleterre. Il croit devoir rappeler à MM. les Editeurs que le délai fixé pour ce dépôt est de trois mois du jour de la mise en vente, et que la formule exigée par la loi anglaise « l'Editeur se réserve le droit de traduction » doit être imprimée sur le titre même de l'ouvrage, et non point au verso du faux titre, autrement elle est de nul effet.

S'adresser, pour les conditions et renseignements, à son commissionnaire, **M. A. FRANCK**, 67, rue Richelieu.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1er septembre prochain, la *Librairie Européenne de BAUDRY*, quai Malaquais, n° 3, sera transférée rue Bonaparte, n° 12, près le Palais des Beaux-Arts.

ERRATUM.

Feuilleton du 29 juillet, annonce BRISSART-BINET. C'est par erreur que nous avons omis de dire que l'**Histoire de l'Eglise de Reims**, par FLODOARD, forme 2 vol. in-8°.

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro un catalogue de la librairie ADOLPHE DELAHAYS;

Ceux de l'étranger seulement, recevront un catalogue de la librairie VICTOR LECOU.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

L'administration de Cercle de la Librairie vient d'adresser à toutes les industries qu'il représente la circulaire suivante :

Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, &.

Paris, le 9 août 1854.

Monsieur et cher Collègue,

Toutes les branches de l'industrie française seront représentées à l'Exposition universelle de 1855. Nos industries spéciales doivent faire tous leurs efforts pour conserver le rang honorable qu'elles ont acquis dans les Expositions précédentes.

Nous nous empressons de vous rappeler que les demandes d'admission à cette Exposition seront reçues à la Préfecture de la Seine jusqu'au 16 août courant.

Agréez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos sentiments affectueux et dévoués.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le Secrétaire, A. GRATIOT.

Le Président, PAGNERRE.

Chez BORRANI et DROZ, rue des Sts-Pères, 9, à Paris.

DÉPOT CENTRAL DES PUBLICATIONS BELGES.

Ouvrages nouveaux :

ANTIQUITÉS ARCHITECTURALES DE LA NORMANDIE, CONTENANT LES MONUMENTS LES PLUS REMARQUABLES DE CETTE CONTRÉE SUR L'ARCHITECTURE BYZANTINE ET OGIVALE, et présentées en plans, élévations, coupes, détails, vues perspectives intérieures et extérieures, par AUGUSTE PUGIN, architecte archéologue. — Le texte historique et descriptif, par JOHN BRITTON, membre de la société des antiquaires de Normandie, etc. — Traduit de l'anglais, avec approbation par L. DELOBEL, lieutenant-colonel d'artillerie. Livraisons 1 à 12, grand in-4°. — Liège, 1854. Prix de chaque livraison .... 2—00

L'ouvrage formera 1 vol. grand in-4°, comprenant 80 planches avec texte. — Il est publié en vingt livraisons.

D'ANVERS A GÊNES, PAR LES PAYS RHÉNANS, LA SUISSE, LA SAVOIE ET LE PIÉMONT, et retour par Marseille et le sud-est de la France. Etudes diverses, par L. JOTTRAND. 1 vol. petit in-8° de 430 pages. — Bruxelles, 1854 .... 5—00

DE L'ÉDUCATION DES ABEILLES OU APICULTURE, par P. JOIGNEAUX, auteur de *La chimie du cultivateur*, de *Les champs et les prés*, *Des vignes et des vins en Belgique*, de *La culture des arbres fruitiers*, etc. 1 vol. in-12 de 144 pages. — Bruxelles, 1854 .... 1—20

EXPOSÉ HISTORIQUE ET RAISONNÉ DU CONFLIT ENTRE L'ÉPISCOPAT ET LES GOUVERNEMENTS des territoires composant la province ecclésiastique du Haut-Rhin ; par M. L. A. WARNKOENIG, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Tubingen, membre correspondant de l'Institut de France, etc. Brochure in-8° de 140 pages. — Bruxelles, 1854... 1—75

LOIS SUR LES BREVETS D'INVENTION. 24 mai 1854. In-32 de 12 pages. — Bruxelles, 1854 .... 0—30

ESQUISSE DE PHILOSOPHIE MORALE, précédée d'une INTRODUCTION A LA MÉTAPHYSIQUE, par G. TIBERGHIEN, professeur à l'Université de Bruxelles. 1 vol. in-8° de 400 pages. — Bruxelles, 1854 .... 5—00

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE MÉDECINE OCULAIRE, comprenant l'historique de l'ophtalmologie, l'anatomie descriptive, la physiologie, la physique, l'hygiène, l'ophtalmoscopie, la pathologie et la thérapie des parties constituantes de l'œil, par P. J. VALLEZ, docteur en médecine et en chirurgie de l'Université de Louvain. 1 vol. in-8° de 600 pages. — Bruxelles, 1853 .... 7—50

LE DUC DE WELLINGTON. Essai sur l'histoire et sur la biographie du duc de Wellington, par JULES MAUREL (ancien rédacteur du *Journal des Débats*). 1 vol. grand in-18 de 180 pages. — Bruxelles, 1853 .... 2—00

CODE DES LOIS POLITIQUES ET SPÉCIALES DE LA BELGIQUE, 4e édition. 1 vol. in-32 de 900 pages. — Bruxelles, 1852.... 3—50

BIANCA CAPELLO OU VENISE ET FLORENCE AU XVIe SIÈCLE, par ANQUETIL, avec une préface par ALEXANDRE DUMAS. 6 volumes grand in-32. — Bruxelles, 1853 .... 3—00

COLLECTION DES STATUTS DE TOUTES LES SOCIÉTÉS ANONYMES ET EN COMMANDITES DE LA BELGIQUE, recueillis et mis en ordre d'après les documents officiels, par M. TRIOEN, avocat. 2 vol. grand in-8°, d'ensemble plus de 900 pages à deux colonnes. — Bruxelles, 1839. Prix .... 10—00

A. FLORKIN ET PH. HEN.

LIBRAIRIE CENTRALE : Comptoir des Éditeurs belges et des Éditeurs français,

22, RUE DE L'EMPEREUR, A BRUXELLES.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Nous avons l'honneur, Messieurs et chers Collègues, de vous informer que nous venons de donner une extension nouvelle à la *Maison de Librairie* que nous avons fondée il y a quelque temps.

Attachés, durant de longues années, à la maison MELINE, CANS ET Cie de cette ville, nous avons puisé, dans les habitudes commerciales de ce grand établissement de librairie, des éléments d'exactitude et des connaissances pratiques que nous cherchons constammemt à faire tourner au profit de nos clients.

Nos relations prenant chaque jour plus d'étendue, il en résulte tout naturellement que Messieurs les Editeurs de Belgique et de France nous font des avantages qui nous permettent d'offrir, à tous nos clients, des conditions tout à fait exceptionnelles.

Honorés de votre correspondance et de vos ordres, nous pourrions aisément, Messieurs et chers Collègues, vous faire partager ces avantages, et vous montrer, par notre exactitude et notre empressement, le désir que nous avons de vous satisfaire.

Du reste, si, à titre d'essai seulement, vous vouliez bien nous transmettre quelques ordres, nous sommes convaincus d'avance que vous nous conserveriez votre clientèle tout entière : nous la sollicitons franchement, et vous prions de croire que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour rendre nos rapports également agréables et profitables à nos deux maisons.

Dans cet espoir, veuillez agréer, Messieurs et chers Collègues, nos bien amicales civilités. A. FLORKIN ET PH. HEN.

NOTA. — « C'est dans un double but que MM. FLORKIN ET PH. HEN nous ont chargé d'insérer la circulaire ci-dessus : le *premier*, pour le cas où quelques confrères n'auraient pas reçu leur circulaire ; le *deuxième*, pour fixer l'attention de MM. les Éditeurs de France qui ne seraient pas encore en rapport avec MM. FLORKIN ET HEN, et qui auraient intérêt à établir des relations avec eux. »

AVIS.

Mme Ve CAMOIN, libraire à Marseille, prévient MM. les Editeurs, qui exigent que les lettres de demandes qui leur sont adressées, *soient affranchies*, que de son côté elle portera à leur compte le port de toute *facture*, avis de traite et compte, qui lui parviendraient par l'entremise de ses commissionnaires : **MM. ALLOUARD** et **KAEPPELIN**.

Avis au commerce de la librairie.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur croit devoir rappeler au commerce de la librairie et à toutes les personnes que cet avis peut intéresser que le délai fixé par la convention littéraire franco-belge pour le dépôt des publications antérieures à ladite convention expire le 12 du présent mois.

En conséquence, les auteurs ou éditeurs qui n'auraient point encore accompli les formalités propres à garantir en Belgique la propriété des ouvrages publiés avant le 12 mai 1854, peuvent se présenter à la légation belge, rue de la Pépinière, nº 97, jusqu'à samedi prochain, tous les jours, de midi à trois heures, pour y effectuer le dépôt prescrit par l'art. 2 de l'acte international du 22 août 1852.

D'un autre côté, le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur prévient les correspondants des libraires anglais et belges que les taxes conventionnelles seront perçues à l'avenir au bureau de la librairie, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 99.

VARIÉTÉS.

L'Académie française, après un examen qui a duré plusieurs mois, vient d'arrêter son choix sur les ouvrages suivants, entre lesquels seront distribués les fonds légués par M. de Montyon pour les œuvres littéraires les plus utiles aux mœurs :

1° En première ligne, *la Connaissance de Dieu*, par M. l'abbé Gratry; *le Devoir*, par M. Jules Simon;

2° *Louis XVII*, par M. de Beauchesne;

3° *Les Rapports de saint Paul et de Sénèque*, par M. Fleury; *Savonarole*, par M. Perrens; *la Traduction de Dante*, par M. Ratisbonne; *Jacques Cœur*, par M. Pierre Clément; *Essai sur Henri Estienne et sur Scévole de Sainte-Marthe*, par M. Léon Feugère.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 33). 19 AOUT 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Librairie Française et Anglaise de J. H. TRUCHY,
26, *boulevard des Italiens.*

NOUVEAU DICTIONNAIRE PORTATIF ANGLAIS-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-ANGLAIS

Renfermant, outre un très-grand nombre de mots qui ne se trouvent pas dans les autres Dictionnaires,

1° Les Termes de *Marine*, de *Sciences* et d'*Arts;*
2° Des Vocabulaires spéciaux de *Rail-ways*, de *Machines à vapeur*, de *Mécanique*, etc., entièrement inédits;
3° Une liste des principaux Noms patronymiques;
4° Un Vocabulaire géographique, etc, etc.

PAR PERCY SADLER,

Auteur de la *Grammaire Pratique* de la langue anglaise, des *Exercices Anglais*, ou Cours de Thèmes, du Cours de *Versions anglaises*, de l'*Art de la Correspondance* anglaise et française, du *Manuel de Phrases* françaises et anglaises, du *Manuel Classique* de Conversations françaises et anglaises, du *Cours gradué* de la langue anglaise, 3 parties.

Paris, 1854. — Un fort volume in-12 de 1,340 pages.

Prix : 6 francs.

Cette NOUVELLE ÉDITION, qui vient d'être mise en vente, a été entièrement refondue et considérablement augmentée dans la *nomenclature* des mots, ainsi que dans les *vocabulaires spéciaux* de mécanique, de chemins de fer et de machines à vapeur. De plus, on y a ajouté, à la suite de chaque mot anglais, la *prononciation anglaise figurée par des sons français.*

HECTOR BOSSANGE et Fils, commissionnaires pour l'étranger
25, *quai Voltaire.*

NOUVELLE PUBLICATION POUR LE COMPTE DE L'ÉTRANGER.

RÉSUMÉ DES RECHERCHES CLINIQUES sur la fièvre continue, la dyssenterie, la pleurésie chronique, etc., par AUSTIN FLINT, m. d., professeur de médecine théorique et pratique à l'Université de Louisville (Etats-Unis). Brochure in-8°. Prix .... 2—50

NON, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 14.

D'UN

DE PARIS

L. VÉRON

RCHIE DE JUILLET, ET LA RÉPUBLIQUE

DE L'EMPIRE.

t : 4 fr. 25 c. et 13e.

R VOLUME DE :

PROSTITUTION

ES DU MONDE

et Sociétés savantes françaises et étrangères

se : 15/10.

SUR

E DES MŒURS

T DE LA

PROSTITUTION

HUITIÈME SIÈCLES

et Sociétés savantes françaises et étrangères

mise : 15/10.

OMESTIQUE

, contenant des conseils de conduite et des instructions claires et précises sur tout
aisons; la manière de servir à table et de mettre le couvert pour les déjeuners et
age de l'argenterie, des cristaux, des meubles, des habits, etc.; avec dix planches
— 2e édition. — Prix : 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 cent. — *Remise* 15/10.

es cartes du théâtre de la guerre et les nouveautés.
pédiées dans la même journée.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1er septembre prochain, la *Librairie Européenne de BAUDRY*, quai Malaquais, n° 3, sera transférée rue Bonaparte, n° 12, près le Palais des Beaux-Arts.

ERRATA.

Dans le numéro 25 du *Journal de la Librairie*, du 24 juin dernier, et sous le numéro d'ordre 3,567, nous avons annoncé un ouvrage ayant pour titre : OKSANA, dont le tirage a été indiqué à 1,600 exemplaires. Il y a dans cette annonce une erreur qui n'est pas de notre fait, mais qu'à la demande de MM. Plon frères, imprimeurs, et H. Bossange, éditeur, nous nous empressons de rectifier, en déclarant, en leur nom, que ce livre n'a été tiré qu'à 600 exemplaires.

Feuilleton n° 32, du 12 août, annonce COURCIER : *La Désolation de Marie*, prix : 80 cent., et non 80 fr., comme nous l'avons annoncé par erreur.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 34). 26 AOUT 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de J.-B. DUMOULIN, 13, quai des Augustins.

HISTOIRE DU CHATEAU ET DU BOURG DE BLANDY-EN-BRIE, par A. H. TAILLANDIER. Paris, 1854. 1 vol. grand in-8°. Prix. 7—50

Cet ouvrage, orné de gravures, d'écussons et de sceaux, a obtenu une mention très-honorable dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, du 18 août 1854. (Voir aussi le *Constitutionnel* du 8 août 1854.)

AVIS. Dans le *Feuilleton* du 12 août courant, page 389, c'est par erreur que l'on a annoncé l'*Héroïne d'Orléans*, par D'ATTEL LATANGE, c'est LUTANGE qu'il faut lire.

M. J. VERMOT, quai des Augustins, 33, a l'honneur d'informer les Libraires qu'ils trouveront chez lui la **Vie de la B. Germaine Cousin,** par Louis VEUILLOT, dans tous les formats et aux mêmes conditions que chez l'éditeur.

J. DEMICHELIS, rue St-André-des-Arts, 33, à Paris.

Nova bibliotheca Patrum. Ed. Ang. MAI. Romæ. 1854. 6 vol. in-4°. 150 f.

Doctrina numorum vet. Aut. ECKHEL. Vindob. 1792. 9 vol. in-4°... 115 f.

AVIS.

Mise en vente de la neuvième et de la dixième livraison du tome X de la **NOUVELLE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE,** depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiée par MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES, sous la direction de M. HOEFER.

Ces livraisons terminent le tome X de cet ouvrage, qui fait suite à notre Encyclopédie.

La première livraison du tome XI paraîtra samedi prochain.

Bien que le titre de *Biographie universelle*, consacré par un usage général, ait été depuis plus de vingt ans déclaré appartenir au domaine public, en vertu de l'arrêt de la cour royale de Paris, du 8 décembre 1833, cependant, pour que la nouvelle Biographie que nous publions n'offre aucun point de ressemblance avec les nombreuses Biographies (celle de Feller, publiée chez Chalandre ; celle de M. Weiss, publiée chez Furne ; celle du général Beauvais, chez Gosselin ; celle de MM. Michaud frères, réimprimée avec le supplément, chez M. Thoisnier Desplaces, etc., etc.), qui toutes ont paru sous le titre de *Biographie universelle*, nous donnons à notre ouvrage le titre de NOUVELLE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* : titre dont jusqu'à présent personne n'a fait usage en France.

FIRMIN DIDOT FRÈRES.

26 août 1854.

Adjudication en l'étude de Me LINDET, notaire à Paris, rue de la Harpe, n° 49, le SAMEDI, 2 SEPTEMBRE 1854, à midi, en un lot, des **OEUVRES LITTÉRAIRES DE M. ROUGEBIEF**, dont : *Histoire de la Franche-Comté, un Fleuron de la France, la Marseillaise turque*, et les manuscrits des ouvrages ci-après : *Cœur, Tête et Bras ; Camille, le mauvais drôle*, et *une Reine déchue ;* sur la mise à prix de 50 fr. en sus de l'estimation faite en l'inventaire des volumes, feuilles, gravures et planches desdits ouvrages, et s'élevant à 829 fr. 70 c.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1er septembre prochain, la *Librairie Européenne de BAUDRY*, quai Malaquais, n° 3, sera transférée rue Bonaparte, n° 12, près le Palais des Beaux-Arts.

VARIÉTÉS.

Nous trouvons dans le *Siècle* la note suivante, que nous croyons devoir reproduire dans l'intérêt des auteurs et des libraires.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Nous recevons de M. Godefroy, agent central de la société des gens de lettres, la note suivante, que nous nous empressons de porter à la connaissance des intéressés :

« Les traités conclus entre la France et les pays étrangers, dans le but de protéger les œuvres des écrivains français contre la contrefaçon, la reproduction et la traduction assujettissent ces écrivains à l'accomplissement de certaines formalités peu nombreuses et faciles à remplir, surtout en ce qui concerne la reproduction, dans les journaux étrangers, des articles, nouvelles, feuilletons ou romans publiés pour la première fois dans les journaux ou recueils périodi- de France.

« En effet, tous les traités disent : « Il suffit pour que les articles extraits

« des journaux ou recueils périodiques (autres que les articles de discussion « politique) ne puissent être reproduits, que les auteurs aient formellement « déclaré, dans le journal ou le recueil même où ils les auront fait paraître, « qu'ils en interdisent la reproduction. »

Il s'agit donc simplement de faire précéder toute publication scientifique ou littéraire d'une mention d'interdiction. Cette mention d'interdiction peut être ainsi conçue :

« La reproduction et la traduction sont interdites en France et dans les pays « étrangers à tous les journaux qui n'auraient pas traité avec l'auteur ou ses « représentants. »

« Malgré les traités, la contrefaçon s'exerce aujourd'hui, dans les journaux étrangers et notamment en Belgique, plus largement que par le passé. Les directeurs de ces journaux guettent au passage les articles dépourvus de l'interdiction, et, retranchés derrière le texte des conventions, s'approprient tranquillement tout ce que l'oubli ou le défaut de pratique leur livre impunément.

« Nous devons, à ce sujet, prier instamment MM. les directeurs des journaux et recueils scientifiques et littéraires publiés à Paris de vouloir faire stéréotyper en tête de leurs journaux la mention d'interdiction qui précède. Les écrivains français, souvent oublieux de ce qui touche à leurs intérêts matériels, leur seront redevables de la conservation de leurs droits de propriété littéraire.

« La convention belge est la seule de toutes les conventions qui offre les avantages d'un effet rétroactif. Elle porte (§ 4 de l'article 2) :

« Le dépôt et l'enregistrement devront être accomplis, dans les trois mois « qui suivront la publication de l'ouvrage dans l'autre pays, pour les ouvrages « publiés postérieurement à la mise en vigueur de la présente convention, *et,* « *dans les trois mois qui suivront cette mise en vigueur, pour les ouvrages* « *publiés antérieurement.* »

« Il est donc essentiel de rappeler que la mise en vigueur de la convention belge date du *douze mai* dernier, et que par conséquent le délai de trois mois dans lequel doit être fait le dépôt des ouvrages publiés antérieurement à la convention, et dont l'auteur désire conserver le droit de propriété en Belgique, expire le *douze août* prochain.

« Les dépôts peuvent être faits à la chancellerie de la légation belge en France, à Paris, rue de la Pépinière.

« Quant aux dépôts des ouvrages publiés postérieurement à la mise en vigueur, tant de la convention belge que des autres conventions faites avec la Sardaigne, l'Angleterre, l'Espagne, etc., etc., ils doivent être effectués dans les *trois mois* de la date de la publication de l'ouvrage, c'est-à-dire de la date du dépôt effectué par l'imprimeur au bureau de la librairie en France, et les exemplaires doivent être envoyés dans chaque pays, aux endroits spécialement désignés par les traités.

« Enfin, en ce qui concerne la traduction, les écrivains doivent déclarer, lors du dépôt qu'ils effectuent dans les pays étrangers, qu'ils entendent se réserver le droit de traduction ; mention du dépôt et de l'enregistrement, ainsi que de la réserve du droit de traduction, doit être faite sur chaque exemplaire de l'ouvrage déposé. L'auteur doit avoir exercé, à peine de déchéance, le droit de traduction dans l'année du dépôt et de l'enregistrement. Ce droit, ainsi réservé et maintenu, n'est conservé que pendant cinq annés, après lesquelles le droit de traduire tombe dans le domaine public.

« Telles sont, Monsieur le directeur, les principales formalités à l'aide desquellesMM. les écrivains français peuvent se mettre à l'abri de la contrefaçon, de lareproduction et de la traduction dans les pays étrangers. GODEFROY.

Tous nos abonnés recevront, avec ce numéro, un prospectus de la librairie LENEVEU Ceux des départements et de l'étranger recevront, de plus, un prospectus de la librairie PAGNERRE.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 35). 2 SEPTEMBRE 1854

Feuilleton
du
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie française et anglaise de J.-H. TRUCHY,

26 (ANCIEN 18), BOULEVARD DES ITALIENS.

On vient de mettre en vente la nouvelle édition de :

CORRIGÉ DES EXERCICES ANECDOTIQUES, ou *Thèmes italiens*, contenant la traduction exacte italienne des Anecdotes, du Proverbe et du Choix de fables, suivi du *Corrigé des Exercices de la Grammaire italienne*, par L. SFORZOSI; entièrement revue, corrigée et mise en rapport avec la *Grammaire* et les *Exercices italiens* du même auteur. Paris, 1855, un vol. in-18 cartonné, dos en toile.............................. 2—25

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

EXERCICES ANECDOTIQUES, ou *Thèmes italiens*, gradués sur toutes les règles de la grammaire, en une série d'*anecdotes françaises*, soit avec traduction *interlinéaire*, *vocabulaire* des mots difficiles ou *notes grammaticales*. Un vol. in-18, cartonné.............................. 2—50

Le plan de cet ouvrage est entièrement neuf; on a réuni, en une série progressive de petites anecdotes et bons mots piquants, un choix de thèmes italiens dont les tournures de phrases ont été façonnées de manière à pouvoir faire les applications à toutes les règles de la grammaire italienne; ces anecdotes sont suivies d'un *proverbe* de Th. Leclercq, en forme de *grand exercice général*, d'un choix *de fables* de la Fontaine, avec de nombreuses notes, pour aider à leur traduction en bon italien, et d'un recueil de *proverbes* italiens avec leur valeur donnée par une traduction française interlinéaire. (*Ces thèmes peuvent servir pour toutes les grammaires.*)

SFORZOSI. — ÉLÉMENTS DE LA LANGUE ITALIENNE, suivis d'*exercices* ou *thèmes italiens* sur les règles de la grammaire. 2e édition, *très-améliorée*. Un fort vol. in-18, cartonné, de 450 pages......... 2—50

4me édition de **L. SFORZOSI**. Manuel de *Conversations françaises et italiennes*, contenant des vocabulaires de mots usuels suivis chacun de leur exercice.—Des petites phrases élémentaires. — Trente dialogues sur divers sujets. On y a joint une série de vocabulaires préparatoires, avec leurs exercices, en *traduction interlinéaire*. Un volume in-18, cartonné (avec nombreuses améliorations). Paris, 1854.............................. 2—00

SFORZOSI. — TESORETTO DELLO STUDENTE DELLA LINQUA ITALIANA, O RACCOLTA DI BREVI E DILETTEVOLI ANEDDOTI. Avec des notes explicatives en français au bas de chaque page et l'accent prosodique, placé au-dessus de chaque mot, pour *faciliter la prononciation* (texte en gros caractères). Un volume in-18, broché.............................. 2—50

Cette troisième édition a été entièrement revue et améliorée par l'auteur, tant pour le choix des anecdotes que pour les notes explicatives qui accompagnent le texte.

COMPENDIO DELLA STORIA D'ITALIA, divisa in 4 epoche, dalla fondazione di Roma al principio de l'anno 1831. Composta da L. SFORZOSI; un fort vol. grand in-22, cavalier vélin, de 600 pages............ 6—00

Cette seconde édition a été améliorée et considérablement augmentée par l'auteur, dans la partie moderne.

Il Narratore italiano, raccolta di novelle tratte da autori moderni : *Il matrimonio disignale Fortuna e esfortuna, I Truffatori del gran mondo, I confederati di Libionski*, etc. Un fort vol. in-12.................. 4—50

Paris : **50** cent.
Franco par la poste : **75** c.

On peut se procurer les Almanachs de 1851 à 1855, *séparément* ou *réunis en collection*, formant une jolie brochure qui contiendra tous les *Almanachs* déjà parus, ou le nombre désigné par les acheteurs, au prix de **50 cent.** chacun et **75 cent.** par la poste, avec estampille ou sans estampille.

Libraires des départements et de l'étranger, 15 10, soit 33 0/0

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES

OU

CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES

Depuis les temps les plus éloignés jusqu'au 19e siècle

AVEC BIOGRAPHIES, NOTES ET INDICATIONS ICONOGRAPHIQUES

Par M. Ed. CHARTON

Rédacteur en chef du MAGASIN PITTORESQUE.

Prix du volume broché.	6—00
Id., franco par la poste.	7—50
Id., du vol. rel. à l'angl.	7—50

La Remise pour les Libraires des départements et de l'étranger est de 7,5 ou 14/10, soit 28 0/0

Le Tome premier (VOYAGEURS ANCIENS) est en vente.

Il contient les voyageurs anciens, depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère, et se compose de 400 pages, format grand in-8°, et de 400 gravures environ mêlées au texte.

ON PEUT AUSSI SE PROCURER L'OUVRAGE PAR LIVRAISON DE 100 PAGES, AU PRIX DE **1** FR. **50** C. LA LIVRAISON.

Le Tome IIe (VOYAGEURS DU MOYEN AGE) est en publication, il paraîtra le 1er décembre prochain

La première livraison, formant le quart du volume, est en vente. — Prix : **1 fr. 50 cent.**

CONDITIONS POUR LES CORRESPONDANTS :

Pour jouir des remises indiquées ci-dessus, les Libraires doivent avoir un compte ouvert au *Magasin Pittoresque*, ou bien toute demande doit être accompagnée d'un mandat sur Paris à six semaines de date. Toute demande d'un compte courant doit être *affranchie* et avoir pour objet la fourniture de 14/10 abonnements à l'année courante.

30, RUE JACOB, A PARIS.

En vente chez Jules RENOUARD et C^ie, rue de Tournon, 6.

LA CLEF DE LA SCIENCE, ou les *Phénomènes de la nature*, expliqués par le docteur BREWER. Un fort. vol. in-18, jésus, avec planches. 3—50

Le livre du docteur Brewer, publié récemment à Londres, était déjà répandu en Angleterre et en Amérique au nombre de plus de *cent mille* exemplaires, lorsque le hasard a fait passer ce précieux volume sous nos yeux. — Nous croyons faire une œuvre utile, et contribuer à développer parmi nous le goût des connaissances positives, en publiant pour la France une édition de la *Clef de la science*, traduite par l'auteur lui-même, avec les modifications et augmentations qui peuvent intéresser notre pays.

ÉCONOMIE POLITIQUE, ou *Principes de la science des richesses*, par JOSEPH DROZ, de l'Académie française. Troisième édition, précédée d'une introduction inédite par M. MICHEL CHEVALIER. Un beau volume in-18, jésus (semblable à l'*Art d'être heureux*, récemment publié)............ 3—50

L'ouvrage dont ces lignes précèdent une édition nouvelle a eu un beau succès. Il a été traduit dans la plupart des langues. Il méritait tous les honneurs qu'il a eus, parce qu'il est éminemment propre à propager la science économique. C'est sous un fort petit volume un *Traité complet*, en ce sens que toutes les questions de quelque importance y sont abordées et approfondies, je veux dire pénétrées à fond. Il est de la lecture la plus facile, car dans sa brièveté et sa concision, l'auteur a eu le talent de rester parfaitement clair. — MICHEL CHEVALIER.

LES MONDES NOUVEAUX, voyage anecdotique dans l'océan Pacifique, (le Chili, le Pérou, l'Océanie, les îles Sandwich et la Californie), par M. Paulin NIBOYET, auteur de *la Chimère*, d'*Elim*, etc. Un vol. in-18, jésus. 3—50

Parti jeune et malgré lui pour des pays lointains, où l'attendait une position, l'auteur a souffert de cette longue absence qui ressemblait à un exil, et souvent l'ironie sous sa plume étouffe la douleur du souvenir. Ce n'est pas cependant un romancier lugubre; on l'aime pour sa gaieté vive, pour ses larmes cachées, pour la maturité de son esprit; c'est un conteur charmant qui vous promène de ville en ville, non pour y voir des maisons, mais pour en connaître les habitants, et mieux les habitantes... — Cet ouvrage amusant, plein d'observations et d'originalité, paraîtra en même temps, dans quelques jours, chez M. Alph. Dürr (librairie Twietmeyer), à Leipzig, et chez MM. Jules Renouard et C^e à Paris.

MÉLANGES DE MORALE, d'Économie et de Politique, extraits des ouvrages de Benjamin FRANKLIN, et précédés d'une notice sur sa vie, par M. A. Ch. RENOUARD. Un beau volume in-18, jésus........................ 3—50

MANUEL DES HONNÊTES GENS, philosophie pratique de Montaigne, par Étienne CATALAN. Un volume in-18, jésus, avec portrait de Montaigne.. 3—50

FABLES ET FABLIAUX, par le même. Un vol. in-18, jésus... 3—50

L'ÉCONOMIE remède au paupérisme, par MÉZIÈRES; ouvrage couronné par l'Académie. Un vol. in-18, jésus........................ 2—50

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE de GUIBERT, avec cartes et plans. Nouveau tirage, revu et corrigé. Sixième livraison, grand in-8°.. 0—90

HISTOIRE DES PEINTRES de toutes les écoles. Dernières livraisons publiées : WILKIE, par M. Philarète Chasles; DOMINIQUIN, par M. H. de La Borde; MIGNARD, par M. Ch. Blanc. Sous presse : TITIEN. Prix de la livraison, grand in-4°, avec 4 ou 5 gravures.................................. 1—00

On désire un emploi en librairie, soit pour la commission, le détail ou la comptabilité, ou pour gérer un établissement de librairie; on possède un brevet. — S'adresser, *franco*, au bureau du Journal.

UN JEUNE HOMME de 28 ans, capable et présentant des garanties, désire tenir un Dépôt de librairie ou un Cabinet de lecture à Paris, en province ou à l'étranger. S'adresser à M. E. M., rue Monsieur-le-Prince, 56.

ÉTAT DES VENTES.

11 septembre, rue des Bons-Enfants, 28, vente de livres provenant de la bibliothèque de M. Ad. Del....

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 36). 9 SEPTEMBRE 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

ÉTRENNES POUR 1855

Bibliothèque récréative et morale.

Chaque ouvrage est orné de 9 gravures à deux teintes et de vignettes sur bois, richement cartonné, avec une splendide couverture imprimée en six couleurs différentes et spéciale pour chaque volume, format petit in-4°.

LE PÈRE CONTE-TOUJOURS, charmante édition illustrée, etc. 1 vol. in-4°.......................... 3—50

LA POUDRE MERVEILLEUSE DE PERLINPINPIN, fort belle édition illustrée, etc. 1 vol. in-4°............ 3—50

LA FÉE SUCRÉE, ou LA NUIT DE NOEL, très-jolie édition illustrée, etc. 1 vol. in-4°.......................... 3—50

M. DE SIMILOR EN CALIFORNIE, superbe édition illustrée, etc., 1 vol. in-4°.......................... 3—50

Remise avantageuse et 13/12, *ouvrages assortis.*

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

Tous les ouvrages sont illustrés de charmantes gravures coloriées et vignettes sur bois, et richement cartonnés avec une très-jolie couverture imprimée en cinq couleurs différentes.

RÉCRÉATIONS DU JEUNE AGE, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......................... 1—50

MIRLITON 1er, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......... 1—50

L'ILE DU PLAISIR, illustré et colorié. 1 vol. in-18...... 1—50

M. GUIGNOL, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......... 1—50

CONTES DES FÉES, illustré et colorié. 1 vol. in-18..... 1—50

CHOIX DE FABLES, illustré et colorié. 1 vol. in-18..... 1—50

CRIS DE PARIS, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......... 1—50

PETITE HISTOIRE DE FRANCE, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......................... 1—50

JEUX ET EXERCICES, illustré et colorié. 1 vol. in-18. 1—50

ROBINSON SUISSE, illustré et colorié. 1 vol. in-18..... 1—50

PETIT BERQUIN DES ENFANTS, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......................... 1—50

PETITE GÉOGRAPHIE VIVANTE, illustré et colorié. 1 vol in-18.......................... 1—50

LIVRE DES PETITES FILLES, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......................... 1—50

LIVRE DES PETITS GARÇONS, illustré et colorié. 1 vol. in-18.......................... 1—50

LES MÊMES OUVRAGES, *coloriés et glacés avec soin.* 1—75

Remise avantageuse et 13/12, *ouvrages assortis.*

Librairie de A. COURCIER, éditeur, rue Hautefeuille, 9.

AVIS A MM. LES LIBRAIRES

Concernant la nouvelle Biographie générale publiée par MM. FIRMIN DIDOT frères.

Par déférence pour l'arrêt de la cour d'Orléans, en date du 10 juillet 1854, contre lequel nous nous sommes pourvus en cassation (arrêt contraire au jugement du tribunal de première instance et à celui de la cour impériale de Paris), nous avions annoncé et même publié plusieurs livraisons de notre nouvelle Biographie, sous le titre de **BIOGRAPHIE GÉNÉRALE**, mots remplaçant ceux de *Biographie universelle*

C'est au mépris de l'arrêt de la cour impériale de Paris, en date du 8 décembre 1853, déclarant, dès cette époque, que le titre de **BIOGRAPHIE UNIVERSELLE** est une *expression générique consacrée par l'usage pour ce genre d'écrits*, titre dont se sont généralement servis tous les éditeurs de Biographies, que Mme Thoisnier Desplaces vient d'exercer, à ses risques et périls, une saisie dans nos magasins des tomes 2 à 10, portant ces mots : *Nouvelle Biographie universelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Nous intentons une action contre Mme Thoisnier Desplaces, en dommages et intérêts qui résulteront de cet acte, dont les tribunaux feront justice, mais qui entrave momentanément notre publication et nous oblige à des dépenses considérables pour réimprimer les volumes publiés jusqu'à ce jour.

Toutes nos mesures sont prises pour que l'impression s'exécute rapidement. Chaque mois il paraîtra régulièrement deux volumes.

FIRMIN DIDOT FRÈRES.

Charles DOUNIOL, libraire, rue de Tournon, 29, à Paris

Pour paraître, du 15 au 20 octobre prochain, en un volume in-18 :

LA CHARITÉ POUR LES MORTS ET LA CONSOLATION DES VIVANTS, par M. GERGERÈS, ancien magistrat, auteur du *Culte de Marie*, de la *Conversion du pianiste Hermann*, etc.

Après les ravages récents et terribles du choléra, quelle famille ne demandera pas à son libraire un guide dans les devoirs à rendre aux morts, mais surtout aussi un livre qui console? *La Charité pour les morts et la Consolation des vivants*, voilà un volume qui s'adresse à tous les libraires sans exception.

A VENDRE

Un exemplaire complet de la **REVUE DES DEUX-MONDES**, depuis l'origine (août 1829 à décembre 1853 inclus), 25 années, en 564 livraisons.. 750—00

Bel exemplaire bien complet, emballage gratuit, chez Delaroque aîné, libraire, 21, quai Voltaire.

L'ALGÉRIE EN 1854

ITINÉRAIRE GÉNÉRAL DE TUNIS A TANGER

Colonisation. — Paysages. — Monuments. — Culte. — Agriculture. — Statistique. — Hygiène. — Industrie. — Commerce. — Avenir. — Avec la vue du *minaret* d'Oran ; par le chevalier JOSEPH BARD. 1 v. in-8° : 5 f. 50.

Paris : Librairie de ***L. MAISON***, *éditeur des* ITINÉRAIRES EUROPÉENS *de Richard, Ad. Joanne, A. J. Du Pays, etc.*

EN VENTE CHEZ FURNE

NOUVELLE CARTE

DE LA

CRIMÉE

AVEC LE PLAN

DE

SÉBASTOPOL

DRESSÉE

PAR VUILLEMIN

GRAVÉE SUR ACIER PAR JACOBS

Une feuille demi-colombier coloriée avec soin

1 FRANC

REMISES :

4/3 — 14/10 — 30/20 — 40/25 — 50/30

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

***Rapport à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes sur les travaux du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France pendant l'année* 1852-1853.**

Monsieur le ministre,

Le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France a l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence un résumé des travaux qui ont occupé ses séances pendant la durée de sa première session. Ce compte rendu vous mettra à même d'apprécier facilement, dans leur ensemble, les résultats qu'a produits la nouvelle organisation donnée par vous aux comités historiques.

Le comité s'est réuni pour la première fois sous votre présidence, monsieur le ministre, le 8 novembre 1852, et il est entré en vacances le 13 août 1853. Durant cet espace de neuf mois, il a été convoqué dix fois en séance générale; la section de philologie s'est assemblée le même nombre de fois, et les sections d'histoire et d'archéologie ont eu chacune neuf réunions.

L'attention des diverses sections s'est concentrée d'une manière toute particulière sur les deux objets essentiels qui constituent la partie la plus importante des attributions du comité : la direction des publications commencées, et l'examen de nouveaux ouvrages proposés pour faire partie de la collection des documents inédits. L'exposé qui va suivre se divisera donc nécessairement aussi en deux grandes séries : *Degré d'avancement des publications en voie d'exécution*; *nouveaux projets auxquels le comité a donné son adhésion.*

I. — Ouvrages en cours d'exécution.

Lorsque le comité a commencé à se réunir, douze volumes étaient sous presse, savoir :

1° *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, publié par M. Augustin Thierry, tome II;

2° *Cartulaire du monastère de Saint-Victor de Marseille*, publié par M. Guérard, tome Ier;

3° *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, tome VI;

4° *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel, tome Ier;

5° *Négociations de la France dans le Levant*, publiées par M. Charrière, tome III;

6° *Archives législatives et administratives de la ville de Reims* (volume de tables);

7° *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, etc., publié par M. Aug. Bernard (un volume en deux parties);

8° *Histoire de la guerre de Navarre de 1276 et 1277, par Guillaume Anelier*, publiée par M. Francisque Michel;

9° *Correspondance et négociations de la reine Catherine de Médicis*, publiées par M. Busoni, tome Ier.

10° *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, par M. le général Pelet, tome IX;

11° *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, publiés sous la direction de M. Ch, Weiss, tome X;

12° *Architecture monastique*, par M. Alb. Lenoir, tome II.

Les sept premiers volumes ont été terminés dans le courant de l'année 1853, et deux autres auraient pu l'être sans le retard que les éditeurs ont apporté à la remise de leurs introductions. L'impression du texte de l'*Histoire de la guerre de Navarre*, et de celui du premier volume de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, est en effet achevée depuis longtemps. M. Francisque Michel a, du reste, envoyé récemment les notes et l'introduction de l'*Histoire de la guerre de Navarre*, et M. Busoni fera droit sans doute prochainement aux réclamations du comité.

Les sept volumes terminés appartenant presque tous à des collections qui sont encore loin d'être complètes, des suites sont venues nécessairement prendre le tour d'impression qu'elles attendaient. Cependant, l'achèvement du *Cartulaire de Savigny* et du volume des tables des *Archives de Reims* permettra de commencer la publication de deux nouveaux ouvrages parmi ceux dont les manuscrits ont été adoptés par le comité. Vous voudrez, sans doute, monsieur le ministre, en désignant ces ouvrages, réserver une part aux travaux qui rentrent dans les attributions de la section de philologie.

Aux volumes de texte dont il vient d'être parlé, il convient encore d'ajouter :

La cinquième livraison de la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. Lassus et Amaury Duval;

La trentième livraison de la *Statistique monumentale de Paris*, par M. Albert Lenoir.

Ces deux livraisons ont paru pendant l'année 1853.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ÉTAT DES VENTES.

11 septembre, rue des Bons-Enfants, 28, vente de livres provenant de la bibliothèque de M. Ad. Del.... (Voyez n° 4594.)

Nos abonnés des départements et de l'étranger recevront avec ce numéro un prospectus de la librairie Pagnerre;

Ceux des départements seulement recevront de plus : 1° Un Catalogue de la librairie Hector Bossange; 2° un Catalogue de la librairie Passard.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 37). 16 SEPTEMBRE 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

donnances, Avis du Conseil-d'Etat, Circulaires qui expliquent, complètent, modifient ou abrogent certaines dispositions des Codes, les Lois de la Presse, les Tarifs en matière civile et criminelle, les *Lois sur l'organisation et la discip'e judiciaire*, l'Enregistrement, le Timbre, les Hypothèques, les Droits de greffe, etc., etc.

Nouvelle édition entièrement refondue et mise au courant de la législation jusqu'à ce jour, par **M. Royer-Collard,** professeur à la Faculté de droit de Paris, avec la collaboration de M. MOURLON, docteur en droit, auteur des Répétitions écrites sur le Code Napoléon.

Un beau volume grand in-8° raisin collé. Prix, broché.......... 12—00

Demi-reliure élégante. Prix .... 2 francs.

LES MÊMES CODES, édition in 18, contenant les matières de Thèses, à à l'usage des élèves des Facultés.............................. 4—00

LES MÊMES, édition elzévirienne, format de poche................ 4—00

Reliure de l'in-18 et de l'in-32........... 1 fr.

On vend séparément :

CONSTITUTION et Code Napoléon............................ 1—00

CODE DE PROCÉDURE civile et tarifs......................... 1—00

CODE DE COMMERCE... 0—75

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE et Code pénal.............. 1—00

LIVRES A PRIX RÉDUITS, pour quelque temps seulement, A PRIX NET et *sans aucune remise*, en vente chez M. **G. GANCIA**, à Brighton (Angleterre). — *Toute demande doit être faite directement et franco.* — Les livres pesant moins d'un kilogramme seront expédiés *franco* à Paris. — Plusieurs autres belles et importantes publications de M. PICKERING se trouveront portées dans le nouveau catalogue des livres rares qui se publie dans ce moment, et sera envoyé *franco* aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie. Le haut prix de ces publications empêchait les bibliothèques publiques de se les procurer, et cette réduction leur en facilitera le moyen.

ARIOSTO E BOJARDO Orlando Innamorato e Orlando Furioso, with an Essay on the romantic narrative poetry of the Italians. Memoirs and notes by Panizzi. 9 vols in-8°. (Publié à L. 5. 8. — 134 fr.) London, W. Pickering, 1830....... 37—50

ARIOSTO, Rinaldo ardito, di Lod. Ariosto, framenti inediti, pubblicati sul manoscritto originale da I. Giamperi G. Ajazzi, 8vo. (Pub. à 7 fr. 50, Firenze, 1846............. 2—00

Ce poëme chevaleresque a été publié pour la première fois dans cette édition d'après un manuscrit inédit. On trouve dans ce volume un fac-simile de l'écriture de l'auteur.

BOCCACIO, il Decamerone, con un discorso critico da Ugo Foscolo, 3 vol. in-8° cartonnés (Pub. à 40 fr. sans gravures). Londres, G. Pickering, 1825................ 15—00

— Le même, en grand papier cartonné.................... 18—00

Cette édition, quoique publiée en Angleterre, est une des meilleures, et a été publiée par Ugo Foscolo.

BRULLIOT, Dictionnaire des monogrammes, etc. 3 vol. in-4° brochés, (dernière et meilleure édition) Munich, 1832................ 39—00

CALDERON, Comedias escogidas de Don Calderon de la Barca. El Magico Prodigioso, La Vida es Sueno, y el Principe Constante. In-12 cartonné. London, 1838............. 5—00

CATULLUS, Propertius et Tibullus, 48mo, avec vignette (pub. à 7 fr. 50), joli cartonnage. London, Pickering, 1824.............. 2—50

DA GUBBIO BUSONE, Fortunatus Siculus, ossia l'avventuros ciciliano di Busone da Gubbio, romanzo storico scritto nel 1311 ed ora per la prima volta publicato da G. F. Nott, in-8° broché. Fierenze, 1832. 5—00

DANTE, Divina Commedia, port., 2 vols in-48, joli cartonnage (publ. à 12 fr. 50 cartonné). Londres, Pickering, 1823.............. 5—00

Cette belle édition de la Divina Commedia a été soignée par Ugo Foscolo. C'est tout ce qu'il y a de plus mignon, de plus élégant; les caractères en sont très-clairs et lisibles. M. G. ayant acheté le reste de l'édition, en a réduit le prix d'un tiers. (Bibliotica Dantesca, vol. 1, p. 156.)

DANTE, Petri Aligherii super, Dantis ipsius genitoris Comœdiam commentarium nunc primum in lucem editum Barone Vernon, grand in 8° de plus de 900 pages, broché, tiré à très-petit nombre. Florentiæ, 1846. 20—00

DELEPIERRE, Macaroneana, ou Melanges de Littérature Macaronique des différents peuples —Histoire de la Poésie Macaronique, etc., avec notes, extraits, etc. In-8°. Brighton, Paris, G. Gancia 1851............ 8—00

Livre d'une haute importance sur un sujet traité pour la première fois par un auteur distingué. Il est publié à petit nombre aux frais de M. Gancia, libraire à Brighton. La plus grande partie du tirage ayant été retenue à l'avance par des amateurs anglais, il n'en est mis en vente que très-peu d'exemplaires.

DURER (ALBERT), Celebrated woodcuts of the Passion of Christ, petit in-8° avec 37 fig. sur bois, avec texte explicatif, tiré à petit nombre et rare. London, W. Pickering, 1844. 12—50

HOLBEIN, The Dance of Death, exhibited in fifty-five elegant engravings on wood, etc. In 8° (publ. à 26 fr. 50). London, W. Pickering, 1833................ 15—00

Suite des publications de M. Gancia.

HOLBEIN, Illustration of the Bible; being fac-similes of the celebrated *Icones Historiarum veteris Testamenti*. In-8° avec 90 fig. (publié à 26 fr. 50). London, W. Pickering, 1834.................... 12—50

HOMERI Ilias et Odissea (Greek), 2 vols 48mo (publ. à 15 fr.). Joli cartonnage. London, Pickering. 5—00

— Le même, en grand papier tiré à petit nombre............ 7—50

HORATII OPERA, 48mo. Joli cartonnage, vignette (publ. à 7 fr. 50). London, W. Pickering, 1824. 3-00

— Le même, en grand papier, tiré à petit nombre............ 5—00

MASKELL, W. Monumenta Ritualia ecclesiæ anglicanæ, etc. 3 vols in-8°, cartonnés (publ. à 60 fr.). London, W. Pickering, 1846. 30—00

— The ancient Liturgy of the church of England, etc. In-8°, cartonné (pub. à 19 fr.). London, W. Pickering, 1846..................... 12—50

MONTAIGNE (Michel). Lettre inédite, avec quelques Recherches à son sujet, par Jubinal, in-8°, avec fac-similes, broché. Paris, 1850. 1—25

NOVUM TESTAMENTUM Græcum editio Hellenistica edidit Grinfield, Scholia Hellenistica in novum Testamentum, etc. 4 vols in-8°, cartonnés (publ. à 115 fr.). London, W. Pickering, 1848....... 30—00

Livre très-important contenant plus de 30,000 notes.

PETRARCA, Le Rime, in 48mo, joli cartonnage (publ. à 7 fr. 50). London, Pickering, 1822........ 2—50

Questa é certamente l'edizione della piu piccola forma nella quale sia stato stampato il Canzoniere del Petrarca. (Marsand, Bibliotheca Petrarchesca, etc. p. 135.)

ROMANCERO Castellano, o Colleccion de antiguos Romances populares de los Españoles, publicada con una introduccion y notas por G. B. Depping, Rosa de Romances de Juan Timoneda por Don Fernando José Wolf, 1 vol.; ensemble 3 vol. in-12, broché. Leipzique, 1844-46.. 16—00

SHAKESPEARE, Plays in one pocket volume beautifully printed by Corral in diamond type, in-18, joli cartonnage (publ. à 26 fr. 50). London, W. Pickering, 1831....... 6—00

TASSO, Gerusalemme Liberata, 2 vol. in-48mo, joli cartonnage (publ. à 12 fr. 50). London, Pickering, 1821.................. 5—00

TERENTIUS, 48mo, joli cartonnage (publ. à 7 fr. 50). London, Pickering, 1822........... 2—50

VALLE, Viaggi di Pietro della Valle, il pellegrino, descriti da lui medesimo in lettere familiari all' erudito suo amico Mario Schipano, divisi in tre parti, cioè : la Turchia, la Persia e l'India, colla vita e ritratto dell' autore, 2 vol. petit in-8° avec portr., broché. Brigthon (Torino), G. Gancia, 1843.................... 8-00

Cette édition très-soignée et dont les journaux ont fait des éloges, a été publiée aux frais de l'éditeur de ce catalogue. (Voir Brunet, vol. iv, page 561. Museo Pittorico, Torino Fontana, 1844.)

N. B. Tous les livres mentionnés, cartonnés en toile, sont faits avec un goût supérieur, et sont des exemplaires choisis.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

A dater du 15 octobre prochain, le **SIEGE DE TOUTES LES SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES, HORTICOLES**, résidant, depuis 40 ans, rue Taranne, n° 12, sera transféré **QUAI MALAQUAIS, N° 3**, dans l'ancien et vaste local de la **Librairie Européenne de BAUDRY**.

CHARLES MALO,
Propriétaire-administrateur dudit établissement.

COTILLON, éditeur, libraire du Conseil-d'État

n° 6, rue Ste-Hyacinthe-St-Michel, touchant le n° 23, rue Soufflot, à Paris.

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

Explication du Titre XVIII, Livre III

DU

CODE NAPOLÉON

OU

COMMENTAIRE-TRAITÉ, THÉORIQUE ET PRATIQUE

DES PRIVILÉGES ET HYPOTHÈQUES

PAR

V. MARCADÉ

Ancien avocat au conseil-d'État et à la Cour de cassation, etc., etc.

EN VENTE

Les Tomes I à VI. In-8°. Prix........... 48 fr., net : 42 fr. »»
Le titre de la prescription. In-8°. Prix.. 5 — 4 40

NOTA. — La publication du *Titre des hypothèques* et celle du tome VII[e] formeront le complément de l'ouvrage, en tout, 8 tomes en 9 volumes in-8°; le tome VIII[e] et dernier étant divisé en *deux parties*.

AVIS

L'importance du manuscrit du commentaire des **PRIVILÉGES ET HYPOTHÈQUES** ne permet point d'en déterminer le prix avant l'impression définitive. Ce prix sera fixé au moment de la mise en vente.

Dans la prévision de sa fin prochaine, M. Marcadé a légué à **M. Paul Pont**, président du tribunal civil de Corbeil, auteur du *Traité du Contrat de Mariage*, et l'un des *rédacteurs-fondateurs* de la *Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, le soin de réunir les nombreux matériaux qu'il a laissés sur son septième volume, *le dernier dans l'ordre de la publication*, et d'en coordonner le travail. Ce volume qui renfermera le commentaire des articles 1832 à 2091 (*Articles communément désignés sous le titre de Petits Contrats*), sera mis sous presse prochainement, et sera publié au plus tard dans le courant de l'année 1855.

Dans la prévision d'une *sixième édition* assez prochaine, M. Marcadé a revu avec soin et mis au courant de la législation et de la jurisprudence, *ses six premiers volumes*. Les éditions subséquentes seront toujours, d'après la désignation de l'auteur, revues et mises au courant de la jurisprudence par le savant et honorable **M. Paul Pont**.

COTILLON et C[e].

crit unique, par M. Francisque-Michel. 1 vol.................... 3—00

LES CARACTÈRES DE THEOPHRASTE ET DE LA BRUYÈRE, publiés par M. Destailleur. 2 vol.................................. 10—00

OEUVRES DE FRANÇOIS VILLON, publiées par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol.. 5—00

OEUVRES COMPLÈTES DE SAINT-AMAND, revues et annotées par Ch. L. Livet. 2 volumes.. 10—00

LE ROMAN BOURGEOIS, par Furetière. Edition revue et annotée par MM. Edouard Fournier et Ch. Asselineau. 1 vol................ 5—00

RECUEIL GÉNÉRAL DU CAQUET DE L'ACCOUCHÉE, 1 vol.

LES AVENTURES DU BARON DE FÆNESTE, par d'Aubigné. Edition revue et annotée par M. Prosper Mérimée, de l'Académie française.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE CORNEILLE, par M. J. Taschereau. 1 vol.. 5—00

LA RUSSIE ANCIENNE ET MODERNE PAR SCHNITZLER

Paraîtra le 25 septembre prochain.

DIVISIONS GÉNÉRALES DE L'OUVRAGE :

Histoire primitive, antiquité.

1re *période*. Origine de la puissance russe et morcellement : Depuis la fondation de la grande-principauté, par les Varèghes ou Normands, jusqu'à l'invasion des Mongols (862-1238).

2e *période*. Abaissement : Depuis l'invasion des différentes Russies par les Mongols, jusqu'à la prédominance de la Russie de Moscou, sous Ioann III Vassiliévitch le Superbe (1238-1462).

3e *période*. Grandeur et isolement : Depuis la prédominance de la Russie de Moscou et le déclin de la puissance des Mongols, jusqu'à l'entrée du pays dans le système européen, et sa transformation par Pierre le Grand (1462-1689).

4e *période*. Tendance a la prépondérance en Europe : Depuis l'entrée de la Russie dans le système européen, et sa transformation par Pierre le Grand, jusqu'à son apogée sous Alexandre et sous Nicolas (1689-1854).

La **RUSSIE** forme 64 pages in 4°, à deux colonnes, illustrées de magnifiques gravures. Prix, broché : **1 franc** ; remise : **13/10** exemplaires.

Chez H. LEBRUN, rue de Lille, 3.

Librairie de REY et BELHATTE.

MÉMOIRE DE L'OFFICIER DU GÉNIE

Tome 16. 1 vol. in-8° de 19 feuilles, 15 planches

EN VENTE

Chez M. AUG. AUBRY, libraire, 16, rue Dauphine, à Paris.

Et chez M. E. VANACKERE, éditeur, à Lille (Nord).

DE LA RELIGION DU NORD DE LA FRANCE avant le Christianisme, par Louis de Baecker. Lille, 1854. 1 vol. in-8° de 380 pag. 5—00

HISTOIRE DU JUBILÉ SÉCULAIRE DE NOTRE-DAME DE LA TREILLE, par Ch. de Franciosi. 1254-1854. Lille, 1854. 1 vol. in-4° avec gravures *fac simile* et autographes. 2e édition.................. 7—00

PUBLICATIONS NOUVELLES.

ANTISTHÈNE, par Ch. Chappuis, prof., in-8°.............. 3—00

DE ANTIOCHI ASCALONITÆ VITA ET DOCTRINA, par Ch. Chappuis, prof.. 1—50

DANTE et les origines de la langue et de la littérature italiennes (Cours fait à la Faculté des lettres de Paris), par Fauriel, 2 vol. in-8°..... 14—00

PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIQUE, rédigé conformément aux programmes de l'enseignement dans les classes de troisième et de seconde (section des sciences), par Archambault, prof. agrégé au Lycée Charlemagne. 1re partie comprenant la Pesanteur, l'Hydrostatique, et la Chaleur, avec 93 gravures intercalées dans le texte, in-12................. 3—00

Chez A. DURAND, libraire, rue des Grès, n° 7, à Paris.

Les actionnaires de la **BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES ET DES ARTS** sont convoqués en assemblée générale, au samedi 23 courant, midi, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, pour la liquidation de la Société dont la durée est expirée.

AVIS A MM. LES LIBRAIRES DES DÉPARTEMENTS.

Un grand nombre de libraires des départements, avertis par la publicité donnée à la réponse de M. Hachette, réclament chaque jour l'envoi de la Note publiée par M. Napoléon Chaix, *sur le droit exclusif accordé à M. Hachette de vendre ses livres dans toutes les gares et stations des chemins de fer.*

En conséquence, et quoique cette Note n'ait pas été destinée à être répandue dans le public, M. Napoléon Chaix ne pouvant aujourd'hui refuser ce document, dont l'unique but est de défendre les véritables intérêts de la librairie, prévient MM. les libraires des départements qu'ils pourront faire prendre ce travail, ainsi que la deuxième Note qui réfute les arguments de la réponse de M. Hachette, par leurs correspondants à Paris, à l'imprimerie et librairie centrales des chemins de fer, rue Bergère, 20.

On demande un associé pour une imprimerie de chef-lieu de département. S'adresser à MM. Renault et Robcis, fondeurs en caractères, rue de Vaugirard, 151, à Paris.

ACTES OFFICIELS.

***Rapport à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes sur les travaux du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France pendant l'année* 1852-1853.**

(*Suite, voir notre dernier numéro.*)

Les continuations des ouvrages suivants, actuellement sous presse ou qui ne sont pas encore entièrement terminés, n'ont été l'objet d'aucune observation. Ces ouvrages sont au nombre de huit :

Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat, par M. Aug. Thierry;

Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, par M. Mignet;

Mémoires militaires, etc., par M. le général Pelet;

Recueil des lettres missives de Henri IV, par M. Berger de Xivrey;

Cartulaire du monastère de Saint-Victor de Marseille, par M. Guérard;

Correspondance et négociations de la reine Marie de Médicis, par M. Busoni;

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, par M. Avenel.

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, par M. Depping.

Les *Papiers du cardinal de Granvelle*, qui appartiennent à la même catégorie d'ouvrages que les précédents, ont paru au comité pouvoir sans inconvénient, subir une réduction dans le nombre des volumes qui leur avaient été primitivement attribués. Ce nombre a été limité à onze au lieu de treize, et l'éditeur a été invité à ne donner *in extenso* que les pièces qui intéressent directement et réellement l'histoire nationale. Il devra se borner, pour les autres à l'indication sommaire de leur contenu, de façon à faire entrer dans le onzième volume la matière des trois qui restaient à imprimer.

Pareille invitation avait été adressée à M. Charrière, afin que le quatrième volume des *Négociations dans le Levant* pût comprendre toutes les dépêches des ambassadeurs jusqu'en 1640, époque fixée par l'éditeur comme étant celle où devait s'arrêter l'ouvrage. Mais M. Charrière ayant réclamé avec insistance contre cette mesure et objecté l'impossibilité absolue de faire entrer dans un seul volume des documents qui embrassent une période de plus de soixante années, le comité a modifié sa première décision. Après avoir consulté de nouveau les commissaires a l'examen desquels il avait renvoyé la réclamation de M. Charrière, il a autorisé ce dernier à publier un quatrième volume dans les mêmes conditions de distribution de matières que les précédents. Seulement, le comité a décidé en même temps que la publication s'arrêterait, avec ce volume, au commencement du XVII^e siècle, et laisserait, par conséquent, en dehors, la correspondance de Philippe de Harlay, comte de Cézy.

Ouvrages dont la publication avait été projetée par les anciens comités.

Conformément à vos intentions, monsieur le ministre, le comité s'est livré à un nouvel examen des ouvrages adoptés par ses devanciers et qui n'avaient pas encore reçu un commencement d'exécution. Ces ouvrages étaient au nombre de vingt-huit. Les décisions primitives ont été maintenues à l'égard de vingt et un d'entre eux. En voici l'indication suivant l'ordre des sections auxquelles en revenait la révision.

SECTION DE PHILOLOGIE.

1° *Œuvres de Chrestien de Troyes*, par M. Michelant. Cette publication a été maintenue dans les limites d'un volume qui ne comprendra que les poésies bien authentiquement reconnues pour être l'œuvre du célèbre trouvère. Le comité a décidé, en même temps, que l'éditeur joindrait à ce volume une table des mots employés par Chrestien de Troyes qui ne se rencontrent pas dans les dictionnaires usuels.

2° *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, par M. Mary-La-

fon. Le comité, sans prendre quant à présent de décision définitive relativement au recueil dans son entier, a été d'avis cependant qu'il fallait commencer immédiatement la publication par le roman de *Girart de Roussillon*. Le comité a écarté la proposition de joindre à ce roman une traduction en français moderne ; mais il a reconnu qu'il y aurait un véritable intérêt dans la comparaison du texte provençal du poëme avec le texte en français du Nord. Il a décidé, en conséquence, que ces deux textes seraient imprimés en regard l'un de l'autre. Le volume sera complété par le roman de *Ferabras*, imprimé également dans les deux dialectes du nord et du midi de la France.

3° *Trésor de Brunetto Latini*, par MM. J. Desnoyers et Chabaille. Le comité a décidé qu'un volume de la collection des documeuts inédits serait consacré à cet ouvrage, que recommande à un haut degré la popularité dont il a joui du milieu du treizième siècle à la fin du quinzième. Un bien plus grand développement aurait été nécessaire, si l'on avait voulu tenir compte de toutes les leçons fournies par les nombreux manuscrits du *Trésor* qui nous sont parvenus ; mais le comité a pensé qu'il importait seulement de relever les variantes de rédaction, et que celles de dialecte n'offraient qu'un intérêt secondaire pour cette publication.

SECTION D'HISTOIRE.

1° *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble*. M. Guérard commencera la publication de ce volume aussitôt que le cartulaire de Saint-Victor de Marseille sera terminé (1).

2° *Extraits des chroniques de Jean de Waurin*, par Mlle Dupont. Cette publication formera un volume.

3° *Cartulaire de Redon*, par M. de Courson, 1 volume. L'impression de ce cartulaire avait été ajournée pendant longtemps par suite de la difficulté de faire la collation sur le manuscrit original ; mais le comité ayant été informé de la possibilité d'obtenir maintenant, au moins sur place, la communication du cartulaire, vous a fait une nouvelle proposition, à la suite de laquelle vous avez bien voulu charger M. de Laborderie, archiviste paléographe, de vérifier l'exactitude de la copie. Aussitôt que ce travail aura pu être exécuté, rien ne s'opposera plus à ce que le cartulaire de Redon soit mis sous presse.

4° *Inventaire du Trésor des chartes*. Le comité a vivement insisté sur l'utilité qu'il y aurait à publier cet inventaire, et l'examen du plan à adopter a été confié à une commission spéciale. Le comité eût préféré l'impression intégrale des pièces mêmes dont se compose le *Trésor* des Chartes ; mais l'étendue de cette publication permettrait difficilement de l'entreprendre.

5° *Histoire des familles d'outre-mer*, de du Cange. Cet ouvrage a également été maintenu par le comité ; mais M. de Mas-Latrie, l'un des éditeurs précédemment désignés, ayant fait connaître, dans le courant de l'année, qu'il lui était impossible de continuer à s'occuper de la préparation du volume, M. Taranne est resté seul chargé de la publication.

6° *Recueil de documents pour servir à l'histoire des établissemente français dans l'Amérique du Nord*, par M. Margry. L'intérêt des documents que doit renfermer le premier volume de ce recueil n'a pas paru douteux au comité ; seulement le nombre et l'étendue de ces documents dépassant les limites ordinaires d'un volume de la collection, le manuscrit a dû être remis à M. Margry, pour qu'il en détachât les pièces qui offrent le moins d'importance.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Le rapport étant du mois de novembre 1853, le comité n'avait pas alors à regretter la perte de M. Guérard.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 38). 23 SEPTEMBRE 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

PAGNERRE, libraire-éditeur, rue de Seine, 18.

EN VENTE

COLLECTION DES AUTEURS CONTEMPORAINS A 3 FR. 50 ET 4 FR. LE VOLUME.

HEURES DE TRAVAIL

PAR M. EUGÈNE PELLETAN

2 volumes in-8. Prix.. 7—00

LA TURQUIE CONTEMPORAINE

HOMMES ET CHOSES

PAR M. CH. ROLLAND, ancien représentant

1 volume in-8. Prix.. 3—50

PROFESSION DE FOI DU XIX^E^ SIÈCLE

PAR M. EUGÈNE PELLETAN

2e édition. 1 vol. in-8 Prix.. 3—50

DISCOURS

SUR L'HISTOIRE MODERNE DES DEUX MONDES

PAR M. AUGUSTIN HÉLIE

2 volumes in-8. Prix.. 10—00

LES

MYSTÈRES DE LA RUSSIE

TABLEAU POLITIQUE ET MORAL DE L'EMPIRE RUSSE

Par M. Frédéric Lacroix.

2e *édition*, entièrement refondue. — Chapitres inédits. — Documents nouveaux.

1 vol. in-18 grand jésus. — Prix : 3 fr. 50 cent.

HISTOIRE DE LA TURQUIE

Par M. de Lamartine.

Six volumes in-8° (format des *Girondins*).

EN VENTE, **les Tomes Ier et IIe**. — Prix : **5 fr.** le volume.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56.

COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE
DE
LANGUE FRANÇAISE

RÉDIGÉ SUR UN PLAN ENTIÈREMENT NEUF

PAR M. P. POITEVIN

Ancien professeur au collége Rollin

(Ouvrage adopté et recommandé par le Conseil supérieur de l'instruction publique).

COURS COMPLET

PARTIE DE L'ÉLÈVE.

Ire ANNÉE.

GRAMMAIRE DU PREMIER AGE	0—60
GRAMMAIRE DU PREMIER AGE avec EXERCICES	1—25

IIe ANNÉE.

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE avec exercices en regard	1—50
Traité d'Analyse grammaticale, avec exercices en regard	1—50
Traité de la conjugaison des verbes, avec exercices en regard	1—50
Exercices de la Conjugaison des verbes	1—25
Cours gradué de dictées	1—50

IIIe ANNÉE.

GRAMMAIRE COMPLÈTE, avec exercices en regard	3—00
Syntaxe théorique et pratique.	2—50
Traité d'Analyse logique, avec exercices en regard	2—00
Traité des Participes, avec exercices en regard	2—00
Cours complet de Dictées.	2—60

PARTIE DU MAITRE.

Ire ANNÉE.

Des modèles de devoirs placés à la suite de la GRAMMAIRE DU PREMIER AGE tiennent lieu de CORRIGÉ	0—00

IIe ANNÉE.

Corrigé de la Grammaire élémentaire	2—00
Corrigé de l'Analyse grammaticale	3—00
Corrigé de la Conjugaison.	2—00
Corrigé des Exercices raisonnés sur la Conjugaison	1—50
Corrigé du cours gradué de dictées	2—00

IIIe ANNÉE.

Corrigé de la Grammaire complète	4—00
Corrigé de la Syntaxe.	3—00
Corrigé de l'Analyse logique	4—00
Corrigé des Participes.	2—50
Corrigé du Cours complet des dictées.	3—00

SÉPARÉ :

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE. — THÉORIE...	0—90
GRAMMAIRE COMPLÈTE. — THÉORIE........	1—80
LE PREMIER LIVRE DE L'ENFANCE.........	0—50
PREMIÈRES LECTURES.....................	0—50

Ce *Cours*, que les professeurs les plus éminents ont jugé supérieur à tous les traités de grammaire, antérieurement suivis dans les lycées et les écoles, est aujourd'hui le seul autorisé dans les athénées de Belgique. Cette distinction spéciale, conséquence de l'honorable *adoption du Conseil de l'instruction publique*, est une nouvelle preuve de la supériorité de la méthode théorique et pratique introduite par l'auteur dans l'étude de la Grammaire. Dans ce cours, rien n'est arbitraire, aucune règle grammaticale n'est en désaccord avec la lan-

gue écrite : les grands écrivains des deux derniers siècles, ceux dont le nôtre s'honore à si juste titre, et l'Académie, le seul corps dont les opinions puissent faire autorité en matière de langage, ont fourni à **M. P. Poitevin** les faits d'après lesquels il a été établi les principes dont il donne toujours la raison et la preuve. Rédigé sans aucune préoccupation des anciennes grammaires, ce *Cours* ne renferme aucune des formules abstraites qu'on a trop longtemps fait apprendre par cœur sans les expliquer ni les faire comprendre ; il n'expose rien qui ne soit exact et vrai, et chacun peut immédiatement se rendre compte de la raison des principes au moyen des exemples placés en regard qui les expliquent et les justifient.

LHOMOND, Grammaire française théorique et pratique, rédigée conformément au nouveau programme du Conseil supérieur de l'instruction publique par M. Poitevin. 1 vol. in-12, cartonné........................ 0—75

Dans cet ouvrage, M. Poitevin a conservé presque sans changement le travail du maître ; toutefois, il l'a augmenté et complété en lui donnant la forme pratique de son propre cours. Ainsi, aux principes de Lhomond il a rattaché des exercices et des devoirs nombreux. Il a placé à la suite de chaque chapitre des récapitulations qui en rappellent toutes les règles et des modèles d'analyse graduée, qui, de l'étude des mots, conduisent pas à pas et sans peine les élèves à l'étude des phrases.

A. GOIN, ÉDITEUR, QUAI DES AUGUSTINS, 41.

Sous presse, pour paraître en octobre prochain :

LE PORC, SA CONSERVATION, SES RACES, SON AMÉLIORATION, SON ENGRAISSEMENT, SES MALADIES ET LEUR TRAITEMENT, par J. M. J. De Saive. 1 vol. in-8°, avec de *nombreuses gravures* dans le texte.

PORCHERIES. LEUR ÉTABLISSEMENT, DISPOSITIONS DIVERSES, CONSTRUCTIONS, par J. Grandvoinnet, *professeur à Grignon*, 1 vol. in-18, avec *gravures dans le texte.*

MÉCANIQUE AGRICOLE. Traité complet, par J. Grandvoinnet, *professeur à Grignon.* 1 fort vol. in-18 jésus, orné d'un *très-grand nombre de gravures représentant* **tous les instruments d'agriculture**. — Cet ouvrage sera divisé en trois séries de deux livraisons. Chaque série se vendra 3 fr. 50 cent.

CHAMPIGNONS COMESTIBLES ET VÉNÉNEUX. TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE, par A. Dupuis, *professeur à Grignon.* 1 vol. in-18 et 8 planches coloriées. Prix.. 1—75

DINDONS ET PINTADES. GUIDE DE L'ÉLEVEUR, par Mariot-Didieux. 1 volume in-18. Prix.. 0—75

PETIT TRAITÉ DES IRRIGATIONS, par J. Donald, traduit par *A. de Frarière.* — In-18 avec gravures. Prix.. 0—50

J. DEMICHELIS, rue St-André-des-Arts, 33, à Paris.

Nova bibliotheca Patrum. Ed. Ang. Mai. Romæ. 1854. 6 vol. in-4°. 150 f.

Doctrina numorum vet. Aut. Eckhel. Vindob. 1792. 9 vol. in-4°... 115

MONITEUR UNIVERSEL. On achète et on vend des collections complètes, des années, des mois et des numéros séparés de ce journal, depuis sa création jusqu'à ce jour, ainsi que toutes les tables, chez CORBY, 13, rue des Maçons-Sorbonne.

LECTURES CHOISIES SUR LES SCIENCES, extraites des ouvrages scientifiques de Descartes, Pascal, Buffon, Lagrange, Bailly, Laplace, Cuvier, etc., par M. ACHILLE COMTE. 1 fort vol. in-8°, *br*............ 4—50

MANUEL DE LOGIQUE, rédigé d'après le programme officiel, par M. C. MALLET. 1 vol. in-12, *br*.............................. 3—00

ÉLÉMENTS DE GRAMMAIRE ALLEMANDE, avec exercices pratiques, par M. W. SUCKAU, ancien professeur de langue allemande au lycée Saint-Louis; 1 vol. in-12, *cart*........................... 2—25

FABLES DE LESSING, avec notes explicatives, par M. W. SUCKAU; in-12, *cart* .... 0—90

ÉLÉMENTS DE GRAMMAIRE ANGLAISE, avec exercices pratiques par SIRET; nouvelle édition revue et simplifiée, par M. ELWALL; 1 vol in-12, *cart*.. 2—00

FABLES CHOISIES DE DODSLEY, WALPOLE, L'ESTRANGE, etc. avec notes explicatives par M. A. ELWALL; in-12 *br.* ou *cart*....... 0—90

MANUEL DES ASPIRANTS AU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES, rédigé d'après le programme de 1852. par M. EMILE LEFRANC, avec la collaboration de plusieurs professeurs de l'Université; 27ᵉ édition. 1 gros vol. gr. in 18 de 1,350 pages, divisé en cinq parties, avec 5 cartes et 200 gravures intercalées dans le texte, *br*................................ 10—00

Chaque Partie se vend séparément.

MANUEL DES ASPIRANTS AU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES, rédigé d'après le programme de 1852, par MM. J. LANGLEBERT et E. CATALAN; 2ᵉ édition. 2 forts vol. grand in-18 de 1,600 pages, divisés en sept parties, avec 2 cartes, 4 planches et 900 gravures intercalées dans le texte, *br*.. 16—00

Chaque Partie se vend séparément.

RECUEIL DE SUJETS DE COMPOSITIONS françaises et latines, données aux examens des facultés des lettres, avec les développements, par M. D. MARIE; 1 vol. grand in-18, *br*.......................... 2—00

RECUEIL DE SUJETS DE COMPOSITIONS de mathématiques et de physique, donnés aux examens des facultés, avec les développements, par M. F. FRANCK; 1 vol. grand in-18, avec gravures, *br*.............. 2—00

LOIS SUR L'ENSEIGNEMENT des 15 mars 1850, 9 mars 1852 et 14 juin 1854, suivies des principaux règlements rendus pour leur exécution; in-18, *br*.. 0—60

LOIS SUR L'ENSEIGNEMENT des 15 mars 1850, 9 mars 1852 et 14 juin 1854, combinées entre elles et accompagnées de notes explicatives, par M. J. DELALAIN; nouvelle édition, in-12, *br*.................... 0—60

EN VENTE

A la librairie de JULES LAISNÉ, passage Véro-Dodat

LES

MARTYRS DE LA FRANC-MAÇONNERIE

EN ESPAGNE, EN 1853

Avec un Précis historique des Persécutions exercées contre les Francs-Maçons dans toute la Péninsule, depuis le règne de Philippe V jusqu'à ce jour,

Par AURÈLE-EYBERT

Principale victime et vénérable de la loge de Saint-Jean-d'Espagne, à l'O∴ de Gracia, près Barcelonne.

Brochure in-8°. — Prix: **1 franc**; net, **75 centimes.**

OUVRAGES DE M. D. LÉVI (ALVARÈS),

Chevalier de la Légion d'honneur, professeur d'histoire et de littérature, fondateur des Cours d'éducation maternelle, etc.

LANGUE FRANÇAISE.

NOMENCLATEUR ORTHOGRAPHIQUE, ou premiers exercices d'orthographe. 1 v. in-18, br. 2—00

OMNIBUS DU LANGAGE. In-18, br. . . . . 2—00

QUESTIONNAIRE GRAMMATICAL ET LITTÉRAIRE. Grand in-18, br. 1-50

GRAMMAIRE NORMALE DES EXAMENS, 1 vol. in-12. . . 1—75

DICTÉES NORMALES DES EXAMENS, 1 vol. in 12. . . 2—00

GÉOGRAPHIE.

GÉORAPHIE GÉNÉRALE ET PITTORESQUE RACONTÉE A LA JEUNESSE. 2 vol. in-18, réunis, br. . . . . 3—50

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE. Une grande feuille. . . . . 0—75

ATLAS ANCIEN ET MODERNE, in-8°, cart. . . . . 9—00

HISTOIRE.

HISTOIRE CLASSIQUE DES REINES DE FRANCE. 1 vol in-18, broché 2-50

Avec figures. . . . . 3—50

ESQUISSES HISTORIQUES, ou Cours méthodique d'histoire. 1 vol. grand in-18, br. . . . . 2—50

NOUVEAUX ÉLÉMENTS D'HISTOIRE GÉNÉRALE. 1 gr. vol. in-12, br. . . . . 4—50

ÉCHELLE DES PEUPLES, depuis la création jusqu'à nos jours. Un grand tableau. . . . . 1—50

PETIT MUSÉE CLASSIQUE, ou Enigmes historiques, géographiques, iconologiques, in-18, cartonné. Prix. . . . . 1—50

LITTÉRATURE.

ESQUISSES LITTÉRAIRES, ou Précis méthodique de l'histoire ancienne et moderne des littératures européennes et orientales. 1 gr. vol. in-12, br . . . . 4—50

PRÉCIS MÉTHODIQUE DE LA LITTÉRATUTE FRANÇAISE. Grand in-18, br. . . 1—50

MNÉMOSYNE CLASSIQUE, ou nouvelle couronne littéraire. 1 vol. in-18. . . . . 2—50

Lectures progressives et choisies, ou petit Panthéon littéraire et moral :

L'ANACHARSIS DE BARTHÉLEMY. 1 v. in-12, br. 2—50

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS DU MOYEN AGE : *Geoffroy de Ville-Hardouin, — le sire de Joinville, — maître Jehan Froissard, — Christine de Pisan.* 1 vol. in-12, broché. . . . . 3—50

LES POËTES ITALIENS : *Dante, — Pétrarque, — l'Arioste, — le Tasse*, — 1 vol. in-12, br. 2—50

PHYSIQUE, HISTOIRE NATURELLE.

LA PHYSIQUE POPULARISÉE, ou les Pourquoi et les Parce que, in-18, br. . . . . 2—50

COSMOGRAPHIE RACONTÉE, in-18, br. . . . . 0—75

RECUEIL MÉTHODIQUE DES TABLEAUX DE GRAMMAIRE, DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE, servant à la méthode de M. Lévi et aux ouvrages historiques de M. Lamé-Fleury, pour l'enseignement élémentaire. Petit in-fol. cartonné. . . . . 5—00

MANUEL DE LA MÉTHODE DE M. LÉVI. Broch. in-18. 1—00

NOUVELLE CALLIGRAPHIE, méthode Soret, in-8° oblong. 1—00

NOUVEAUX ÉLÉMENTS MÉTHODIQUES DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES. 1 vol. in-18, br . . . . 2—50

NOUVEAUX ÉLÉMENTS MÉTHODIQUES D'ARITHMÉTIQUE, in-18, br. . . . . 0—75

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES SCIENCES ET LES ARTS, 1 vol. in-8°, br. . . . . 3—50

Tous ces ouvrages se trouvent aussi cartonnés.

MM. les libraires qui nous adresseront **directement** leurs demandes, jouiront d'une remise **toute particulière**.

, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 14.

faites directement sont expédiées dans la même journée.

HS 1855

	cent.		cent.
moiselles.	50	des Enfants.	50
itaires français	50	de la Physique.	50
que.	50	de la Chimie.	50
eurs.	50	du Magasin Pittoresque.	50
oléon.	50	Alphabet.	50
jérie.	50	Lunatique.	25
du Jardinage.	50	de la Fille laborieuse.	50
Catholique.	25	des Annales impériales.	50
nagères.	50	des Eglises.	50
nt.	50	des Foires et Marchés.	75

UIDE DU DOMESTIQUE du simple domestique, du valet de , de la femme de chambre et de la cui- — 2e édition. — Prix : 2 fr. 25 c., 3 fr. 13/12.

RASPAIL MANUEL ANNUAIRE DE LA SANTÉ. 1 (1854). — Prix : 1 fr. 25 c. — Net : 3/12.

)IRE DE LA PROSTITUTION s les peuples du monde, depuis l'anti- plus reculée jusqu'à nos jours, par)UFOUR, 10 forts volumes in-8°, ornés elles gravures sur acier : 7 vol. ont - L'ouvrage complet : 50 fr. — Re- 5/00.

ENT défendu par la FRANCE, l'ANGLETERRE et l'AUTRICHE, complète de la guerre d'Orient, par GUR. — Prix : 1 f. 50 c. Remise : 15/10.

'OIRE DE NAPOLÉON, VINS. — 25 livraisons. — 400 gravures, le RAFFET, à 20 c. — Remise : 15/10.

DIRE DE L'EMPIRE OTTO- par THÉOPHILE LAVALLÉE. — 60 livraisons à 30 c. — Remise : 15/10.

HOMMES DE LA GUERRE ENT. Prix : 50 c. — Remise : 14/10.

LE DANUBE, LA MER NOIRE et LA MER BALTIQUE. Prix : 1 fr. — Remise : 15/10.

CHANTS ET CHANSONS (poésie et musique) de PIERRE DUPONT, illustrés de gravures sur acier. — Prix : 15 cent. — Les chants politiques se payeront 20 cent. Afin que le texte ne soit pas maculé, le timbre sera apposé sur la couverture. — Remise : 15/10.

LE MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE, par ACHILLE COMTE. 1 fort vol. gr. in-8°, illustré de 50 grav. color. — 5 l v. à 50 c., 25 fr. complet. — Remise : 15/10.

PETITS ALBUMS POUR RIRE à 20 cent. — Remise : 15/10.

MAGASIN PITTORESQUE. 22 vol. parus à 6 fr. — Net : 4 fr. 75 c.

HISTOIRE DE PARIS, par LAVALLÉE, 66 livraisons, 107 gravures à 20 c. — Remise : 15/10.

MUSÉE DES FAMILLES. 21 vol. parus à 6 fr. — Net : 5 fr.

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS DE PARIS. 4 vol. ont paru à 5 fr.

LE MÊME, en livraisons. — 86 liv. ont paru à 30 c. — Remise : 14/10

LIBRAIRIE L. CURMER,
47, rue de Richelieu, au premier.

LES
TROIS RÈGNES
DE LA NATURE

La publication des TROIS RÈGNES DE LA NATURE comprendra 12 volumes, qui se vendront ensemble ou séparément, à 21 fr. le volume.

LES VOLUMES PARUS SONT :

LA BOTANIQUE
Par M. Emm. LE MAOUT. 1 vol.

L'HISTOIRE NATURELLE DES OISEAUX
Par *le même*. — 1 volume.

LE MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE
Par A. P. CAP
Et une Société de savants et d'aides naturalistes. — 1 volume.

L'HISTOIRE DES MAMMIFÈRES
Par M. P. GERVAIS,
Professeur de zoologie et d'anatomie comparée à la Faculté de Montpellier.
1 volume.

L'histoire des Mammifères formera deux volumes; le premier est terminé et complet. Il a été publié aussi en deux parties : la première contenant les *Primates,* la deuxième les *Chéiroptères insectivores et rongeurs*.

La publication se fait aussi en livraisons à 50 centimes quand la gravure est coloriée; — à 30 centimes quand elle est noire. — La 14e est en vente.

Le second volume sera publié d'ici à quatre mois.

Le premier volume des Mammifères, qui vient de paraître, est complétement inédit; le texte est entièrement fait à nouveau; les gravures sur acier sont inédites, ainsi que les gravures sur bois. Quant aux figures anatomiques, elles sont publiées pour la première fois d'après les pièces originales du Muséum.

Digitized by Google

Garnier frères, rue des Saints-Pères, 6.

PIERRE DUPONT, CHANTS ET POÉSIES, 4me édition, augmentée de quarante trois chants nouveaux. 1 gros vol. in-18. Prix : 2 fr. 50 ; net 1 fr. 80.

Le Trésor de la Cuisinière et de la Maîtresse de maison, dictionnaire complet de *Cuisine, de Patisserie et d Office*, par DE PÉRIGORD, auteur de l'*Almanach des gourmands*, du *Guide de la ménagère*, etc. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. ; net 1 fr. 75.

Propriété littéraire en Portugal.

J.-A. DA SILVA, libraire-éditeur à Lisbonne, *agent et délégué en Portugal, de la Société pour la défense de la propriété littéraire et artistique* ; a l'honneur d'informer MM. les Editeurs de Paris, qu'il se charge de déposer à la Bibliothèque Nationale de Lisbonne, les ouvrages dont ils désireraient se conserver la propriété littéraire et artistique en Portugal. Il croit devoir rappeler à MM. les éditeurs que le délai fixé pour ce dépôt est de trois mois du jour de la mise en vente.

N. B. Adresser les ouvrages destinés à ce dépôt, chez MM. REY et BELHATTE, ses commissionnaires à Paris, 45, quai des Augustins.

IMPRIMERIE A CÉDER pour cause de santé, dans un chef-lieu d'arrondissement important, sur un chemin de fer et à proximité de Paris.

La clientèle se compose d'administrations, du tribunal, avoués, notaires, etc.; journal comptant près de deux mille abonnés et paraissant deux fois par semaine, ouvrages de ville et labeurs. Son matériel est moderne et très-complet. Revenu, 8,000 fr. Prix.................................. 40,000 fr.

Facilités pour payer. — S'adresser, pour les renseignements, à MM. LORILLEUX, père et fils, fabricant d'encres typographiques, rue Suger, n° 16, à Paris.

A céder, UN FONDS DE LIBRAIRIE, dans un chef-lieu de département, traversé par un chemin de fer et ayant une population de vingt mille âmes.

Pour de plus amples informations, s'adresser à M. ANTOINE, librairie de MM. L. Hachette et Ce, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE

Par M. le Marquis de CHAMBRAY.

Troisième édition, augmentée de plus de cent lettres inédites de Napoléon. 3 volumes in-8°, avec un atlas et une vue du passage du Niémen, de la bataille de la Moskowa et du passage de la Bérézina. Prix......... 18—00

ERRATUM.

Feuilleton n° 37, du 16 septembre, page 445, annonce REY et BELHATTE : Au lieu de *Mémoire* de l'Officier du génie, lisez : MÉMORIAL.

ÉTAT DES VENTES.

9 octobre, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres en grande partie sur la Révolution. (Voyez n° 5399.)

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro : 1° un catalogue de la librairie CHAMEROT ; 2° un prospectus de la librairie TANERA ;

Ceux des départements et de l'étranger recevront de plus un prospectus de la librairie GIRAUD, de Nîmes ;

Ceux de l'étranger seulement recevront : 1° un catalogue de la librairie PASSARD 2° un catalogue de M. ALEXANDRE CADOT, éditeur.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 39.) 30 SEPTEMBRE 1854.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

EN VENTE

ALMANACHS POUR 1855

PUBLIÉS

PAR PAGNERRE, ÉDITEUR

ALMANACH de la Littérature, du Théâtre et des Beaux-Arts, avec une Histoire littéraire de l'année, par M. JULES JANIN, 1 volume		0—75
— —	**de l'Illustration**, in-4° doré sur tranche..	0—75
— —	**Comique**, illustré de 150 vignettes comiques par CHAM	0—50
— —	**du Jardinier**. In-32	0—50
— —	**du Cultivateur**. In-32	0—50
— —	**Prophétique**. In-32	0—50
— —	**Pour Rire**, illustré par CHAM	0—50
— —	**Astrologique**. In-16	0—50
— —	**La Mère Gigogne**, almanach des enfants.	0—50
— —	**Des Dames et des Demoiselles**	0—50
— —	**Lunatique**, avec 90 gravures	0—25
— —	**de France**	0—50

Remises pour MM. les libraires :

14/10 pour 5 fr. — 145/100 pour 50 fr. 440/300 pour 150 fr. — 735/500 pour 250 fr. — 1500/1000 pour 500 fr.

ALMANACHS LIÉGEOIS POUR 1855

à 5 fr., — 7 fr., — 10 fr., — 12 fr. 50 cent., — 15 fr., — 20 fr., et 25 fr. le cent.

Tous ces Almanachs sont en vente, les expéditions sont faites dans l'ordre de la réception des demandes.

Librairie classique de F. CHAMEROT, 13, rue du Jardinet.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, glossaire expliqué de la langue écrite et parlée, par M. P. POITEVIN, ancien professeur au collége Rollin, auteur du *Cours théorique et pratique de langue française*, adopté par le conseil de l'Université. 1 vol. grand in-8° de 1,056 pages. Prix, br. 9—00

Cart. en toile............. 10—50 | Rel. bas................. 11—00

Conditions pour MM. les libraires :

7/6 à 7 fr. 50 c. net. — 60/50 à 7 fr. 50 c. net.

DICTIONNAIRE-MANUEL DE LA LANGUE FRANÇAISE, suivi d'un sommaire des principales difficultés grammaticales, par M. P. POITEVIN, ancien professeur au collége Rollin. 1 vol. in-32 jésus de 700 pages.

Prix, br................... 1—50 | Cart. en toile dorée........ 2—50
Demi-reliure chagrin....... 2—75 | Cart. classique............ 2—00

Conditions pour MM. les libraires :

25 0/0 et 13e par douzaine. — 30 0/0 et 13e par cent.

ATLAS HISTORIQUE DE LA FRANCE, accompagné d'un volume de texte renfermant des remarques explicatives et une chronologie politique, religieuse, littéraire et scientifique, par V. DURUY. — Atlas, 1 vol. in-4° de 15 cartes coloriés. — Texte, 1 vol. in-8° de 36 feuilles. Prix de l'ouvrage complet.. 12—00

On vend séparément :

L'Atlas................... 7—00 | La Chronologie............. 6—00

Chaque carte.................... 60 c.

GUIDE POUR LE CHOIX D'UN ÉTAT, ou dictionnaire des professions, indiquant les conditions de temps et d'argent pour parvenir à chaque profession, les études à suivre, les programmes des écoles spéciales, les *examens* à subir, les aptitudes et les facultés nécessaires pour réussir, les moyens d'établissement, les chances d'avancement ou de fortune, les devoirs, rédigé sous la direction de M. Edouard CHARTON, rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*. 2e édition. 1 vol. in-8° de 580 pages.............................. 6—50

ESSAI D'UNE RÉFORME DANS L'ENSEIGNEMENT GRAMMATICAL, présenté à l'Académie française et à S. E. M. le ministre de l'instruction publique, par F. PERRON, professeur de Faculté. 1 vol. in-12... 0—60

NOUVEAUX PRINCIPES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE, à l'usage des colléges, des institutions et des écoles primaires, par F. PERRON, professeur de Faculté. 1 vol. in-12 cartonné...................... 1—50

Conditions pour MM. les libraires :

25 0/0 et 13e par douzaine. — 33 0/0 et 13e par cent.

HISTOIRE UNIVERSELLE, par MM. DUMONT, BURETTE, GAILLARDIN, professeurs d'histoire à l'Académie de Paris, et MAGIN, conseiller de l'Université. Nouvelle et belle édition de bibliothèque. 13 vol. grand in-18, format anglais, à... 3—50

L'Histoire universelle est divisée en *cinq parties, savoir :*

HISTOIRE ANCIENNE, 3 vol. | HISTOIRE DU MOYEN AGE, 3 vol.
HISTOIRE ROMAINE, 3 vol. | HISTOIRE MODERNE, 2 vol.

HISTOIRE DE FRANCE, 2 vol.

NOTA. Comme il reste un très-petit nombre d'exemplaires des Histoires *romaine* et du *moyen âge*, nous ne vendons plus séparément de la collection que les Histoires *ancienne*, *moderne* et de *France*.

HISTOIRE DE FRANCE SOUS LOUIS XIII et sous le ministère du cardinal de Mazarin, par M. A. BAZIN. Ouvrage qui a obtenu de l'Académie le second des prix Gobert. Seconde édition, revue par l'auteur et augmentée d'une table analytique. 4 vol. gr. in-18, format anglais.............. 14—00

ANNÉE SCO

Tous les livres élémentaires, ad

CHEZ **MARESCQ** ET D

LES CODE

Conformes aux textes officiels avec la conférence des articles entre eux, conte d'Etat, Circulaires qui expliquent, complètent, modifient ou abrogent certaines d *l'organisation et la discipline judiciaire*, l'Enregistrement, le Timbre, les Hypot *Nouvelle édition* entièrement refondue et mise au courant de la législation jus collaboration de M. **Mourlon,** docteur en droit, auteur des Répétitions écrites

Un beau volume grand in-8° raisin collé. Prix, broché.........

LES MÊMES CODES, édition in-18, contenant les matières de Thèses, à l'usage des élèves des Facultés. 4—00

LES MÊMES, édition elzévirienne, format de poche. 4—00

Reliure de l'in-18 et de l'in-32....... 1 fr.

On vend séparément :

CONSTITUTION et Code Napoléon............ 1—00

CODE DE PROCEDURE civile et tarifs....... 1—00

CODE DE COMMERCE...................... 0—75

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE et Code pénal.................................... 1—00

MOURLON, pel de Paris.—Ré mens du Code N pes généraux, le théoriques, 5e éd

Chaque exam

L. CABANT d'Aix. — RÉPÉT TRATIF, contena motifs et la solut lume in-8°... .

EXTRAIT

JEANNIN. — FORMULAIRE COMPLET DE PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE, comprenant tous les actes judiciaires, extra-judiciaires et procès-verbaux du ministère des huissiers, prévus par le Code Napoléon, le Code de procédure civile et commerciale, le Code de commerce, suivi de la loi du 20 mai 1854, modifiant l'article 3 de celle du 25 mai 1838, sur la compétence des juges de paix. 1 vol. in-8°. Prix...................... 6—00

— TARIF DES FRAIS ET ÉMOLUMENTS DES AVOUÉS de première instance et des Cours impériales. 1 volume in-8°. Prix.................................... 3—50

DOUBLET et ***PERRÈVE***. — GUIDE UNIVERSEL, OU L'ART DE FAIRE SES AFFAIRES SOI MÊME. Ouvrage nécessaire à tous les Commerçants, aux Propriétaires, Manufacturiers, Industriels, Fermiers, Locataires, Ouvriers en bâtiments, etc., etc. 6e édition, considérablement augmentée, 1 vol. in-8°. Prix........ 3—50

MONNIER. — MANUEL DU CONTENTIEUX COMMERCIAL OU GUIDE PRATIQUE DU COMMERÇANT, avec les formules d'actes et les droits de timbre et d'enregistrement, ouvrage usuel mis à la portée de tout le monde. 1 vol.

in-18, de plus de

LOUIS DE CIVILES à l'usage toire, législation mat anglais.....

GOUJET, sub NAIRE DE DROIT in 8°.........

CHABOT, COMMENTAIRE D in-8°.........

— QUESTIONS TR in-8°.........

CURASSON. DE PAIX, 3e éditi 2 vol. in-8°, 18

— TRAITÉ DES ACT

— CODE FORESTIE

DUMAY, bâto MINS VICINAUX,

E 1854-1855.

r les Facultés de droit, se trouvent

DIN, 17, RUE SOUFFLOT.

FRANCAIS

n de la Législation intermédiaire, les Lois, Décrets, Ordonnances, Avis du Conseil
Codes, les Lois de la Presse, les Tarifs en matière civile et criminelle, les *Lois sur*
ils de greffe, etc., etc.
r **M. ROYER-COLLARD**, professeur à la Faculté de droit de Paris, avec la
poléon.

i-reliure élégante. Prix.............................. 2 fr.

, avocat à la Cour d'ap-
ES sur les 1er, 2e et 3e exa-
ant l'exposé des princi-
a solution des questions
°............ 27—00

ément..... 9 fr.

ur à la Faculté de droit
SUR LE DROIT ADMINIS-
principes généraux, leurs
ns théoriques. 1 fort vo-
.... 9—00

H.-F. RIVIÈRE, avocat docteur en droit. — RÉPÉTITIONS ÉCRITES SUR LE CODE DE COMMERCE contenant l'exposé des principes généraux ; leurs motifs, les opinions de plusieurs professeurs et auteurs sur les questions controversées, la solution de ces questions, et un résumé à la fin de chaque matière. 1 vol. in-8. 8—00

L. MINIER, professeur suppléant à la Faculté de droit de Poitiers. — PRÉCIS HISTORIQUE DU DROIT FRANÇAIS. Introduction à l'étude du Droit. 1 fort volume in-8°.. 9—00

DELVINCOURT.—COURS COMPLET DE CODE CIVIL, 3 vol. in-4°............................ 20—00

ATALOGUE.

it Charpentier). 5—00

.— CODE DES PENSIONS
tionnaires publics : his-
, 1789-1853 ; 1 vol. for-
.... 2—50

RGER. — DICTION-
2e édit., 4 gros volumes
.... 30—00

JOLIMONT. —
SUCCESSIONS, 2 volumes
.... 12—00
velle édition, 3 volumes
.... 12—00

A COMPÉTENCE DES JUGES
oux-Lagier et P. Pialat.
.... 17—00
ES, 1 vol. in-8°. 7—50
.... 12—00

NTAIRES SUR LES CHE-
.... 14—00

PROUDHON. — TRAITÉ SUR L'ÉTAT DES PERSONNES, 3e édit., revue par Valette, 2 vol. in-8°. 16—00

— TRAITÉ DU DOMAINE PUBLIC. 5 vol. in-8°..... 37—50

— TRAITÉ DU DOMAINE PRIVÉ, 3 vol in-8°...... 21—00

— TRAITÉ DES DROITS D'USUFRUIT ET D'USAGE, 3e édition, 7 vol. in-8°.............................. 60—00

— LE TRAITÉ DE DROIT D'USAGE, 3e édition, 2 vol., se vend séparément.............................. 16—00

CARDON et ***PÉCHARD.*** — FORMULAIRE DE PROCÉDURE, 2 vol. in-8°.................... 7—00

LEPAGE. — LOIS DES BATIMENTS OU LE NOUVEAU DESGODETS, 2 vol. in-8°.................... 8—00

RIVOIRE, avoué. — DICTIONNAIRE RAISONNÉ DU TARIF, 1 vol in-8°.................... 7—00

PONCET.—TRAITÉ DES JUGEMENTS, 2 v. in-8. 12—00

— TRAITÉ DES ACTIONS, 1 vol. in-8°............ 4—00

DEBRAY. — MANUEL DE L'EXPROPRIATION, 1 vol. in-8°.. 4—00

DE LACUISINE, conseiller. — TRAITÉ DU POUVOIR JUDICIAIRE, 1 vol. in-8°.................... 7—50

Librairie GARNIER FRÈRES, rue des Saints-Pères, 6.

CARTES DU THÉATRE DE LA GUERRE

Dressées par LAPIE, BERTHE, RAMÉE et autres géographes

LA CRIMÉE, — LA MER NOIRE.
LA MER BALTIQUE, — LA TURQUIE D'EUROPE ET D'ASIE
LA RUSSIE, — LA SUÈDE, — LA NORWÈGE
ET LE DANEMARCK
PLAN DE SÉBASTOPOL ET DE CRONSTADT, etc., etc.

LE TRÉSOR DE LA CUISINIÈRE. 1 vol. in-12. Prix net : 75 cent. au lieu de 2 fr.

C'est par erreur que le prix net est porté 1 fr. 75 c. dans le *Journal de la Librairie* du 23 septembre.

Librairie de E. DENTU, Palais-Royal.

EN VENTE :

DES

TABLES TOURNANTES

DU SURNATUREL EN GÉNÉRAL

ET DES ESPRITS

PAR LE COMTE AGÉNOR DE GASPARIN

2 forts volumes grand in-18 jésus

PRIX : 8 FR.

En vente, au Comptoir des Imprimeurs-Unis,
15, QUAI MALAQUAIS.

GUIDE

DE

L'ASPIRANT A L'ÉTAT MILITAIRE

Par M. le Bon DIJOLS

Ancien officier, élève de l'école militaire de Saint-Cyr.

1 volume in-12. Prix. . . . 3 francs.

M. MAX KORNICKER, libraire de la cour à ANVERS (Belgique), désire acheter plusieurs exemplaires du THUILLEUR DES 33 DEGRÉS DE L'ECOSSISME.

On est prié de lui faire parvenir les offres par MM. BORRANI et DROZ.

AVIS.

M. B. AY, libraire, à Perpignan, prie MM. les éditeurs qui exigent que les lettres de demandes qui leur sont adressées soient affranchies, de vouloir bien à leur tour lui envoyer *par la poste et affranchis* toute facture, avis de traite et compte que d'ordinaire ils lui font parvenir par l'entremise de son commissionnaire.

BORRANI et DROZ, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères, 9, à Paris.

COURS D'HISTOIRE RACONTÉE AUX ENFANTS ET A LA JEUNESSE

PAR M. LAMÉ FLEURY.

L'HISTOIRE SAINTE. 1 vol. in-18, broché.................. 2—00

L'HISTOIRE DU NOUVEAU-TESTAMENT. 1 vol. in-18, br... 2—00

L'HISTOIRE ANCIENNE. 1 vol. in-18, br.................... 2—00

L'HISTOIRE GRECQUE, 1 vol. in-18, br.................... 2—00

L'HISTOIRE ROMAINE. Ire partie, la *République*. 1 v. in-18, br. 2—00

L'HISTOIRE ROMAINE, IIe partie, l'*Empire*. 1 vol. in-18, br. 2-00

CARTE GÉOGRAPHIQUE et chronologique de l'Ancien-Monde. 1—50

L'HISTOIRE DU MOYEN AGE, 2 vol. in-18, br................ 4—00

L'HISTOIRE MODERNE, 2 vol. in-18, br.................... 4—00

L'HISTOIRE DE FRANCE, 2 vol. in-18, br................ 4—00

L'HISTOITE D'ANGLETERRE, 2 vol. in-18, br.............. 4—00

L'HISTOIRE D'AMÉRIQUE, 1 vol. in-18, br................ 2—00

LA MYTHOLOGIE, 1 vol. in-18, fig. br.................... 3—00
Cartonné................ 3-25

L'HISTOIRE DES MOEURS ET COUTUMES DES FRANÇAIS, 1 fort vol. in-18, br................ 2—50
Cartonné................ 2—75

BIOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE, 2e édition, 1 fort vol. in-18 jésus, à 2 col., br................ 5—00
Cartonné................ 5-40

Tous ces ouvrages se trouvent cartonnés à 20 cent. le volume, à l'exception des trois derniers, dont le prix est marqué.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE CIVILE et politique des Français, par le même, pour l'enseignement élémentaire, 1 vol. in-8°, br......... 5—00

LA GÉOMÉTRIE enseignée aux enfants, par le même, avec figures imprimées dans le texte, in-18, broché................ 1—00

TRADUCTIONS ANGLAISES

Par M. FLEMING, ex-professeur au lycée Bonaparte et à l'École Polytechnique.

THE HISTORY of France related to Youth, 2 vol. in-18, br... 4—00
Le même ouvrage, cart..... 4—60

THE HISTORY of England related to Youth, 2 vol. in-18, br... 4—00
Cart................ 4—60

OUVRAGES DE M. D. LÉVI-ALVARÈS

ÉDITÉS PAR LES MÊMES LIBRAIRES.

GRAMMAIRE NORMALE des examens, ou solutions raisonnées de toutes les questions proposées dans les examens; in-12, cart..... 1—75

DICTÉES NORMALES des examens, recueillies et choisies dans les examens, et accompagnées de notes; 2e édit., in-12, br........ 2—00

Tous les autres ouvrages de M. le Professeur LÉVI, se trouvent à la librairie BORRANI et DROZ, *brochés et cartonnés,* aux conditions les plus avantageuses.

Le soussigné, désirant éviter les frais considérables de ports occasionnés par les ENVOIS D'OFFICE, dont la plus grande partie est retournée : les ouvrages y contenus ne convenant ni à son genre de vente ni à la localité, prie MM. les Editeurs de vouloir bien s'abstenir d'en faire à son nom.

ALFRED BOUCHARD, *libraire à Caen.*

En vente, chez tous les Éditeurs d'Almanachs :

ALMANACH-MANUEL

DES

FOIRES ET MARCHÉS DE FRANCE

Pour 1855

D'après les Documents officiels les plus récents.

Un volume in-16 de 288 pages. — Prix............. **75 centimes.**

Remises pour MM. les Libraires : 14/10 — 14[illegible]/100.

En vente, chez H. LEBRUN, libr., rue de Lille, 3.

LA RUSSIE ANCIENNE et MODERNE, Histoire, Description, Mœurs, par J. H. **SCHNITZLER**

Prix, broché : 1 fr. — Remise : 15/10, 160/100, 835/500.

LA MÊME, accompagnée d'une Carte de la Crimée, sur grande échelle (27 cent. sur 40), dressée par A. VUILLEMIN, gravée sur acier, coloriée 1 fr. 50 c. Cette carte se vend séparément........................ 1 franc.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

A dater du 15 octobre prochain, le **SIEGE DE TOUTES LES SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES, HORTICOLES**, résidant, depuis 40 ans, rue Taranne, n° 12, sera transféré **QUAI MALAQUAIS, N° 3**, dans l'ancien et vaste local de la **Librairie Européenne de BAUDRY**.

CHARLES MALO,
Propriétaire-administrateur dudit établissement.

Bulletin judiciaire.

Par jugement du tribunal correctionnel de Montauban, en date du 5 août 1854, MM. Forestié et Bousquet, libraires à Montauban, ont été reconnus coupables du délit de débit de contrefaçons d'ouvrages classiques de MM. Chapsal et autres, et ont été condamnés par application des articles 427 et 429 du code pénal, savoir : M. Forestié à 50 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts envers MM. Chapsal et Delalain, et M. Bousquet à 25 fr. d'amende et à 50 fr. de dommages-intérêts.

On demande un associé pour une imprimerie de chef lieu de département.
S'adresser à MM. RENAULT et ROBCIS, fondeurs en caractères, rue de Vaugirard, 151, à Paris.

A céder de suite, pour cause de santé, **UNE LIBRAIRIE** dans une des plus jolies sous-préfectures de l'ouest.
S'adresser à M. **Henoc**, 1, rue Saint-Sauveur, à Paris.

Un jeune homme, sortant du service, connaissant l'anglais et la comptabilité, désirerait trouver une place dans la librairie où il a été antérieurement.
(*S'adresser chez M.* A. Fauconnier, *relieur*, 33 *rue Serpente.*)

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 40.) 7 OCTOBRE 1854

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Guilmin, professeur de mathématiques. — **COURS COMPLET D'ARITHMÉTIQUE**, à l'usage des colléges et de tous les établissements d'instruction publique. *Ouvrage autorisé*, entièrement conforme au programme du 30 août 1852, et complété par de nombreuses applications aux sciences au commerce et à la banque; 5e édit., 1854, in-8°. . . . . 4—00

— **COURS COMPLET D'ALGÈBRE ÉLÉMENTAIRE** à l'usage des lycées et colléges; 2e édition, entièrement conforme au programme. 1853, in-8°. . . . . 4—00

— **LEÇONS DE COSMOGRAPHIE**, à l'usage des lycées, colléges et autres, conforme au programme; 2e édition, refondue. 1854, in-8°, avec figures dans le texte. . . . . 4—00

— **COURS DE GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE**, conforme au programme, 1854, in-8°, avec figures dans le texte . . . . 4—00

Egger, membre de l'Institut, professeur suppléant à la Faculté des lettres, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. — *Apolonius Dyscole.* **ESSAI SUR L'HISTOIRE DES THÉORIES GRAMMATICALES DANS L'ANTIQUITÉ.** 1854, in-8°. . . . . 6—00

— **NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE GRAMMAIRE COMPARÉE**, pour servir à l'étude des trois langues classiques grecque, latine et française, ouvrage rédigé sur l'invitation du Ministre de l'instruction publique, conformément au nouveau programme officiel. 4e édition. 1854, 1 v. in-12. . 2—00

Gavet, professeur au lycée Bonaparte. — **GRAMMAIRE FRANÇAISE**, à l'usage des établissements d'enseignement secondaire, 2e édition. 1854, in-12, cart. . . . . 1—25

— **HENRI IV ET LE MINISTRE DANIEL CHAMIER**, d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour en 1607, fragment d'histoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques le 25 mars 1854. (*Extrait des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.*) In-8°. . . . . 2—00

ÉTUDES SUR TROIS TRAGÉDIES DE SÉNÈQUE, IMITÉES D'EURIPIDES, par A. Vidal, professeur suppléant à la faculté des lettres d'Aix, in-18. . . . . 3—00

Pour paraître le 15 courant :

Grammaire simplifiée et méthodique de la langue anglaise, pour arriver à la connaissance prompte et complète de cette langue, par Lucien Leclair, agrégé de l'Université, in-12, cart. . . . . 1—50

Chez Aug. DURAND, libraire, rue des Grès, 27, à Paris.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE DE LA JEUNESSE.

LE PALAIS DE L'INDUSTRIE

Un Prospectus fera connaître le but, l'importance et les conditions de vente.

Chez MM. **Renault** et **Robcis**, rue de Vaugirard, n° 151.

EN VENTE

Chez Friedrich KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à Paris.

ALMANACH DE GOTHA POUR 1855

Cartonné. Prix. . . . . 6 fr.

En vente, chez H. LEBRUN, libr., rue de Lille, 3.

LA RUSSIE ANCIENNE et MODERNE, Histoire, Description, Mœurs, par J. H. **SCHNITZLER** auteur de l'*Histoire intime* et de la *Statistique de la Russie*, de la *Statistique générale de la France*; membre correspondant de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg; chevalier de la Légion-d'honneur.

64 pages grand in-4°, à deux colonnes (contenant la matière d'un très-fort volume in-8°), illustrées de 16 magnifiques gravures exécutées par les graveurs du *Musée des Familles*.

Prix, broché : 1 fr. — Remise : 15/10, 160/100, 835/500.

LA MÊME, accompagnée d'une Carte de la Crimée, sur grande échelle, (27 cent. sur 40), dressée par A. VUILLEMIN, gravée sur acier, coloriée : 1 fr. 50 c. Cette carte se vend séparément...................... 1 franc.

La même perfection dans l'exécution qui distingue les GRAVURES du *Musée des Familles*, propriété de l'éditeur, a été apportée aux gravures de la *Russie ancienne et moderne*.

CRIMÉE (N[lle] CARTE G[ale] DE LA) et PLAN DE **Sévastopol**, par la méthode PROMPT-TROUVEUR, sur grand raisin, coloriée, net............. 40 c.

La même, avec *Notices biographiques* et *Portraits* des principaux personnages de la guerre d'Orient, et *Cartes* des théâtres des opérations militaires, net.. **60 c.**

BOUQUILLARD, ÉDITEUR, *rue Saint-Martin*, 294, *à Paris*.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU DES JOURNAUX

C'est le COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS

GAZETTE DES CHEMINS DE FER

Par **JACQUES BRESSON**, paraissant tous les jeudis, indiquant les payements d'intérêts, dividendes, le compte-rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, Crédit foncier, Crédit mobilier, etc., 31, place de la Bourse, à Paris. — **7 fr.** par an; départements, **8 fr.**; étranger, **10 fr.**

J. DEMICHELIS, rue St-André-des-Arts, 33, à Paris.

Nova bibliotheca Patrum. Ed. Ang. MAI. Romæ. 1854. 6 vol. in-4°. 150 f.

Doctrina numorum vet. Aut. ECKHEL. Vindob. 1792. 9 vol. in-4°... 115

Chez L. POTIER, libraire, quai Malaquais, 9,

Et à la librairie **Jules Renouard et C[e]**, rue de Tournon, 6.

CATALOGUE d'une précieuse Collection de Livres, Manuscrits, Autographes, Dessins et Gravures, composant la **BIBLIOTHÈQUE** de feu **M. ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD**, ancien libraire, ancien maire du 11e arrondissement, dont la vente aura lieu le *Lundi* 20 *novembre et les trente jours suivants*, à 7 heures précises du soir, RUE DES BONS-ENFANTS, 28, MAISON SILVESTRE.

L'ALMANACH DES ASSOCIATIONS POUR LE REPOS DU DIMANCHE, 1re année, paraîtra lundi, rue de Sèvres, 37, à Paris. Prix ort: 50 c.; net, aux libraires : 175 fr. le mille, 20 fr. le cent, 30 cent. l'unité.

POTICHOMANIE

ALBUM DU POTICHEUR

COMPOSÉ DE VINGT FEUILLES D'OISEAUX, FLEURS, VASES ET ORNEMENTS CHINOIS

MATÉRIAUX POUR LA POTICHOMANIE

ASSORTIMENT D'UN GRAND NOMBRE DE FEUILLES DE SUJETS CHINOIS, ÉTRUSQUES, PAPILLONS, FLEURS, FRUITS, BORDURES, ORNEMENTS ET SUJETS DE GENRE

NOTA. — L'art d'orner les potiches est, non-seulement un amusement, mais encore une école de goût, car il habitue les jeunes personnes à faire de jolies compositions, et leur facilite l'étude du dessin.

Chez H. GACHE, Éditeur d'Estampes, 66, rue de la Victoire.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

La librairie vient de faire une grande perte : M. Pagnerre (Ant.-Laurent), libraire-éditeur, fondateur du Comptoir national, président du Cercle de la librairie, ancien maire du 10e arrondissement, secrétaire général, en 1848, du gouvernement provisoire et de la commission exécutive, est mort le vendredi, 29 septembre, à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise), âgé de quarante-neuf ans seulement.

M. Pagnerre, dans une carrière bien courte, mais noblement remplie, avait su se concilier l'amitié, l'estime, la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. Aussi, une foule considérable de confrères et d'amis, parmi lesquels on remarquait les membres du conseil d'administration du Comptoir national et du Cercle de la librairie, a-t-elle tenu à honneur de lui rendre, sur sa tombe, un triste mais éclatant témoignage.

Le Cercle de la librairie, qui lui doit tant, avait chargé l'un de ses membres de rappeler, sur cette tombe, les nombreux services que M. Pagnerre lui a rendus; mais des considérations de famille s'étant opposées à ce qu'aucun discours fût prononcé, le Cercle de la librairie consacrera prochainement une assemblée générale à la lecture d'une notice nécrologique sur l'habile et dévoué président qu'il a si prématurément perdu.

Le secrétaire du Cercle de la librairie,
AMÉDÉE GRATIOT.

4 octobre 1854.

ACTES OFFICIELS.

Rapport à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes sur les travaux du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France pendant l'année 1852-1853.

(*Suite, voir nos numéros des* 9 *et* 16 *août.*)

7° *Mémoires de Claude Haton*, par M. F. Bourquelot, 1 volume. Le nouvel examen dont cette publication a été l'objet a montré au comité que l'éditeur s'était renfermé rigoureusement dans les conditions de son programme ; qu'il

avait mis en première ligne, comme on le lui avait recommandé, les faits propres à présenter le tableau complet des mœurs, des habitudes et des institutions d'une province au XVI[e] siècle.

8° *Correspondance des princes de la maison de Lorraine*, par M. de Croze, 1 volume. Cette correspondance devait, dans l'origine, former deux volumes; mais, en dernier lieu, un seul a été jugé suffisant. Le comité a recommandé en conséquence à l'éditeur d'user du mode de publication par extraits et analyses adopté pour le dernier volume des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*.

9° *Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. Chéruel, 2 volumes. Le comité, en confirmant la décision précédemment prise à l'égard de cette publication, a suffisamment fait voir qu'il lui reconnaissait l'importance qui avait déterminé l'ancien comité des monuments écrits à l'adopter.

10° *Dépêches des ambassadeurs florentins*, par MM Abel Desjardins et Canestrini. Ce projet de publication a été, comme l'*Inventaire du trésor des Chartes*, l'objet d'une approbation toute spéciale. Le comité a placé les deux ouvrages en première ligne et exprimé le vœu de les voir entreprendre de préférence à toute autre publication nouvelle, lorsque les manuscrits en auront été déposés. M. Abel Desjardins, professeur d'histoire à la Faculté de Dijon, et M. Canestrini ont été désignés pour être les éditeurs de ce recueil; mais rien n'a encore été décidé quant au nombre de volumes qui devront être consacrés à cette publication. M. Desjardins en avait d'abord proposé trois; depuis, il a restreint cette demande à deux volumes. L'examen des diverses questions qui se rattachent à l'exécution du recueil des dépêches des ambassadeurs de la république de Florence a été renvoyé à une commission dont le comité n'a pas encore entendu le rapport.

Le comité a pareillement maintenu dans la catégorie des ouvrages en projet dont l'adoption définitive est subordonnée à la remise des manuscrits :

11° Les *Actes relatifs à la conférence de Loudun*, par M. Bouchitté, 1 volume.

12° Les *Etats généraux de la première moitié du 14[e] siècle*, par M. Eug. de Stadler, 1 volume.

13° Les *Etats généraux de la seconde moitié du 14[e] siècle*, par M. Aug. Bernard, 1 volume.

Projets de publication qui ont subi des modifications.

Quelques ouvrages n'ont pas semblé à la section justifier parfaitement les décisions dont ils avaient été l'objet; d'autres n'offraient pas une étendue suffisante pour former des volumes à eux seuls; en conséquence, la section a proposé au comité, qui a émis un avis conforme, de renvoyer aux *Mélanges*, pour y être insérés, soit en entier, soit par extraits seulement :

1° Les *Documents relatifs à la captivité des enfants de François I[er]*;

2° Les *Actes du concile schismatique tenu à Perpignan en 1408, par Benoît XIII*;

3° Les *Documents relatifs à l'ambassade de Siam.*

La publication d'une nouvelle série de *Mélanges* faisait partie des projets auxquels l'ancien comité des monuments écrits avait donné son adhésion; mais les importantes modifications qui ont été apportées au plan de cet ouvrage en font une publication nouvelle, qui doit être rangée parmi les travaux propres au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

Projets de publication abandonnés.

Le comité a adhéré à la proposition faite par la section d'histoire d'abandonner la publication :

1° Des *Documents tirés des archives de Venise.*

2° De la *Chronique de Martin de Colignies* : il ne s'est présenté aucun éditeur pour remplacer M. Yanoski, à qui la préparation de ce dernier ouvrage avait été confiée, et qui est mort au commencement de 1851;

3° Des *Lettres de Calvin* : sur la proposition du comité, vous avez bien voulu,

monsieur le ministre, autoriser M. Jules Bonnet à publier ces lettres par les voies de la librairie ordinaire;

4° Enfin, le *Journal du marquis de Dangeau*, à l'égard duquel le comité avait différé de prendre une décision définitive, ne figurera pas non plus dans la collection des documents inédits, une importante maison de librairie ayant entrepris pour son compte la publication de cet ouvrage (1).

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Sur la proposition de la section d'archéologie, le comité a maintenu au nombre des publications à exécuter :

1° *Instructions sur l'iconographie du moyen âge*, par M. Didron, 1 volume, ouvrage faisant suite à l'*Histoire de Dieu*, et comprenant l'iconographie des anges et des démons, les représentations de la création, des signes du zodiaque, des arts et métiers, des travaux de la campagne, des vertus et des vices. Le comité vous a demandé, monsieur le ministre, de vouloir bien faire mettre ce volume sous presse aussitôt après l'achèvement du deuxième volume de l'*Architecture monastique* de M. Albert Lenoir.

D'autres instructions, dont la préparation est confiée à divers membres de la section d'archéologie, ont également été maintenues au nombre des publications adoptées par le comité.

2° *Instructions sur la numismatique française*, par MM. de la Grange, de Saulcy et de la Saussaye.

3° *Instructions sur les armoiries et le blason*, par M. de la Grange.

4° *Instructions sur l'intérieur et l'ameublement des églises*, par M. Lassus.

5° *Instructions sur la recherche des inscriptions*, par MM. Mérimée et de Saulcy,

La section d'archéologie a, au contraire, proposé de différer la publication d'un *Recueil de documents inédits sur les anciens artistes franvais*. Elle a surtout été déterminée à cet ajournement par le désir de rendre le recueil plus complet, en se réservant la possibilité de l'enrichir de toutes les indications qui sont fournies journellement par les correspondants.

II.

Nouvelles publications adoptées par le comité.

Publications communes aux trois sections.

1° Les anciens mélanges publiés sous le titre de *Documents historiques tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, formaient un recueil exclusivement réservé au comité des monuments écrits. A l'avenir, les trois sections dont se compose le comité seront appelées à concourir chacune pour leur part, à la formation des volumes de la nouvelle série. Il a été décidé, en même temps, que les rapports sur des archives départementales ou étrangères seraient exclus de ces volumes, qui demeureront uniquement consacrés à l'insertion de documents originaux.

Les sections de philologie, d'histoire et d'archéologie, invitées à présenter les matériaux qu'elles jugeraient de nature à faire partie du premier volume des *Nouveaux Mélanges*, ont apporté leurs contingents respectifs : le manuscrit de ce volume se prépare pour l'impression sous la direction des commissaires désignés par chaque section.

2° *Recueil d'inscriptions trouvées sur le sol de la Gaule.* — Il en est de ce recueil comme des *Mélanges* : les décisions dont il a été l'objet en ont fait un projet nouveau, bien que la pensée première en remontât à l'année 1839. L'espèce de conflit qui s'était élevé alors entre le comité des chartes et le co-

(1) La publication est faite par MM. Didot, sous la direction de M. Dussieux, professeur d'histoire à Saint-Cyr, correspondant pour les travaux historiques, en collaboration de MM. Feuillet de Conches, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon.

mité des arts avait empêché jusqu'ici tout commencement d'exécution. L'organisation actuelle du comité, en imprimant une direction unique aux travaux, a permis d'arrêter enfin un plan définitif pour cette publication qui exige, dans sa préparation, le concours simultané des trois sections.

Le recueil qui embrassera les limites de la Gaule ancienne présentera deux divisions principales:

La première comprendra les inscriptions de la période gallo-romaine;

La seconde s'étendra depuis l'établissement de la monarchie des Francs jusqu'à l'an 1328, date de l'avènement de Philippe de Valois. On admettra dans chaque division, pour le classement des inscriptions, des subdivisions analogues à celles des grands recueils déjà publiés, mais en réduisant le nombre de ces subdivisions et faisant surtout prédominer la classification topographique.

Les volumes pour lesquels le comité a adopté le format in-4° des autres ouvrages de la collection des documents inédits, se publieront à mesure que l'on aura réuni les matériaux nécessaires à leur composition. Ils devront être accompagnés de *fac-simile* toutes les fois que les inscriptions offriront un intérêt paléographique suffisant pour motiver cette dépense.

Telles sont, monsieur le ministre, les basses essentielles du plan de publication adopté pour un *Recueil d'inscriptions*. Il serait superflu d'exposer ici ce plan dans tous ses détails; mais rien n'a été négligé par la commission qui l'a préparé pour le rendre aussi complet et aussi parfait que possible.

SECTION DE PHILOLOGIE.

1° Les importantes modifications introduites dans les plans des trois publications que la section de philolog e se trouve désormais appelée à diriger, ne constituent qu'une faible part de ses travaux. Dès sa première réunion, la section s'est occupée de la préparation du *Recueil général des poésies populaires de la France* prescrit par le décret du 14 septembre 1852, et dont l'art. 3 de ce décret a confié l'exécution au comité.

Afin d'obtenir un utile concours de la part des correspondants et des personnes étrangères au comité dont on pouvait attendre des communications pour le recueil projeté, il importait, avant tout, de bien déterminer les divers caractères auxquelles se reconnaissent les véritables poésies populaires. La section a longuement et mûrement étudié les questions qui se rattachent à une semblable publication, et elle a chargé l'un de ses membres les plus compétents en pareille matière, de rédiger des instructions spéciales destinées à servir de guide dans les recherches. Sous la plume de M. Ampère, ces instructions, accompagnées de nombreux exemples pris parmi les morceaux qui jouissent de la plus incontestable popularité, sont devenues un véritable ouvrage, aussi remarquable par le goût que par le savoir, et qui a permis de mieux apprécier encore l'importance du monument littéraire décrété sur votre rapport.

La section s'est occupée pareillement de classer les nombreux envois qui lui ont été faits dans le but d'enrichir le recueil des poésies populaires. Elle se félicite de pouvoir constater l'empressement que l'on a mis à répondre à votre appel, et à adresser de tous les points de la France, des matériaux pour cette œuvre si nationale.

SECTION D'HISTOIRE.

1° De toutes les publications nouvelles sur lesquelles la section d'histoire a été appelée à donner un avis, il n'en était assurément aucune qui présentât autant d'importance que le projet d'un recueil des *Œuvres complètes de l'empereur Napoléon Ier*, dont vous aviez saisi le comité. Publier ses œuvres, c'était rendre un hommage mérité au plus grand génie des temps modernes. Une commission, présidée par M. le vice-président du comité lui-même, s'est activement occupée de la préparation du plan de cette publication; mais elle a rencontré des difficultés qu'il lui était impossible de résoudre. Vous avez bien voulu à sa prière, monsieur le ministre, en référer à Sa Majesté l'Empereur lui-même.

2° A l'époque où l'ancien comité des monuments écrits cessa de se réunir, il se trouvait chargé de l'examen d'un *Recueil de pièces relatives à l'ancienne Université de Paris*, etc. La section d'histoire a repris ce projet : adoptant les conclusions d'un très-remarquable rapport fait à son sujet par M. le Clerc, elle a autorisé M. Taranne à continuer de préparer, pour la publication dont il demandait à être chargé, les copies des pièces inédites sur l'université de Paris conservées dans les archives du ministère de l'instruction publique, et à y joindre les actes du même genre que pourraient contenir les autres dépôts. Ce recueil, qui formera un volume dans lequel les pièces seront rangées suivant leur ordre chronologique, peut, à juste titre être considéré comme un complément nécessaire de l'*Historia Universitatis parisiensis* de du Boulay.

3° Le comité, sur la proposition de la section d'histoire, a ajouté un nouveau cartulaire à ceux dont la publication avait été antérieurement adoptée. Le *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Beaulieu, en Bas-Limousin*, abbaye fondée vers l'an 845, a été jugé digne de faire partie de la collection des documents inédits, en raison de l'ancienneté et de l'importance des actes dont il se compose. Près des deux cinquièmes des chartes, en effet, appartiennent au IXe siècle, et, réunies aux pièces du Xe siècle, leur nombre s'élève à 134 environ, sur un chiffre total de 197. Quant à la valeur du cartulaire, au point de vue des différentes sortes d'éclaircissements qu'on recherche dans les recueils de cette nature, la section s'est assurée que le cartulaire de Beaulieu présentait un intérêt tout particulier pour l'histoire de la société carlovingienne et féodale dans le centre de la France. M. Deloche, ancien secrétaire général de la province de Constantine, a été chargé de cette publication, qui se renfermera dans les limites d'un volume de 70 à 80 feuilles.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Indépendamment des divers inventaires dont il a fait choix pour être insérés dans le premier volume des *Mélanges*, le comité, sur la proposition de la section d'archéologie, a confié à M. le comte Léon de Laborde la publication des *Inventaires des meubles et joyaux de Charles V et Charles VI*. Ces inventaires formeront un volume accompagné de gravures sur bois qui offriront les types des principaux objets mentionnés dans le texte. Un dictionnaire des anciens termes latins et français usités dans les comptes et inventaires complètera la publication.

2° La section a pensé qu'elle devait aussi se préoccuper de la préparation du texte de la *Monographie de la cathédrale de Chartres* ; et, sur sa proposition, le comité a chargé :

Monseigneur Pie, évêque de Poitiers, de la rédaction de la partie historique ;

M. Lassus, de la description de l'architecture ;

M. Dideron, de la description de la statuaire et des vitraux.

Le format in-4° a été adopté ainsi qu'il l'avait été pour le texte de la *Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon*.

Projets de publication écartés ou sur lesquels il n'a pas encore été statué définitivement.

Deux propositions de publications de cartulaires ont encore été présentées à la section d'histoire. L'une, adressée par M. Édouard de Barthélemy, avait pour objet un *Cartulaire général des établissements religieux dont les fonds existent dans le dépôt des archives de la Marne*. Ce projet de publication n'a pas semblé à la section ni au comité avoir été encore assez complétement étudié pour pouvoir être le sujet d'une discussion approfondie.

Le second cartulaire à l'égard duquel la section ne s'est pas non plus considérée comme étant suffisamment éclairée pour prendre une décision, est le *Cartulaire de l'ancienne abbaye d'Elnon ou Saint-Amand*, dont le manuscrit, en deux volumes in-folio, de la fin du XIIIe siècle, est déposé aux archives du département du Nord. M. le Glay, auteur de la proposition, a été invité à joindre de nouveaux renseignements à ceux qu'il avait déjà fournis sur

une première demande du comité. Diverses observations lui ont été transmises relativement au plan qu'il avait cru devoir adopter, et, en même temps, il il a été prié d'adresser, comme specimen, les copies d'une douzaine de pièces inédites choisies parmi les actes les plus intéressants du cartulaire de Saint-Amand.

Avant de résumer en quelques lignes l'exposé des travaux du comité pendant l'année 1853, il conviendra peut-être de faire remarquer qu'au nombre des volumes déjà terminés, il faut ajouter deux forts cahiers in 8°, formant les tomes IV et complétant la double série (*Histoire* et *Archéologie*) de l'ancien *Bulletin des comités historiques*.

Quant au *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, le premier volume, comprenant le compte-rendu des travaux du comité pendant sa premiere session, ne tardera pas à être entièrement terminé. Cinq numéros formant 28 feuilles, donnent les procès-verbaux jusques et y compris le mois de juin, ainsi qu'un choix des documents fournis par les correspondants. Deux autres numéros, qui compléteront le volume, sont en composition à l'Imprimerie impériale.

Résumé des travaux du comité pendant l'année 1852-1853.

Publications faites dans l'année.

Volumes in-4°	7	11 vol. ou livraisons.
Livraisons in folio	2	
Volumes in-8°	2	

Ouvrages en cours d'exécution.

Au 1er janvier 1854, 12 ouvrages.

Projets de publication adoptés par les anciens comités et maintenus après révision.

Section de philologie	3	21 ouvrages.
— d'histoire	13	
— d'archéologie	5	

Projets de publication modifiés ou abandonnés.

Renvoyés aux *Mélanges*	3	7 ouvrages.
Abandonnés	4	

Nouvelles publications adoptées.

Publications communes aux trois sections	2	8 ouvrages
Publications dans les attributions de la section de philologie	1	
de la section d'histoire	3	
de la section d'archéologie	2	

Projets de publication écartés ou sur lesquels il n'a pas encore été statué définitivement

Section d'histoire .... 2 ouvrages.

La fin à un prochain numéro.

ÉTAT DES VENTES.

9 octobre, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres en grande partie sur la Révolution. (Voyez n° 5399.)

11 octobre, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres de théologie, jurisprudence, etc., etc, (Voyez n° 5940.)

Nos abonnés des départements et de l'étranger seulement recevront avec ce numéro: 1° un catalogue de la librairie Mallet-Bachelier; 2° un catalogue de la librairie Adolphe Delahays.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 41.) 14 OCTOBRE 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

EN VENTE

Chez **Ernest BOURDIN**, 51, r. de Seine, à Paris

Éditeur du VOYAGE DANS LA RUSSIE MÉRIDIONALE ET LA CRIMÉE, par le Prince DE DÉMIDOFF, illustré par RAFFET. Un très-beau vol. Prix : 20 fr.

CARTE DE LA CRIMÉE

Cette excellente et magnifique CARTE DE LA CRIMÉE, la seule complète et sur une aussi grande échelle, est gravée sur acier et coloriée avec le plus grand soin

[SUR LA MÊME FEUILLE SONT GRAVÉS

UNE CARTE DE LA MER NOIRE

ET UN

PLAN DÉTAILLÉ DE SEVASTOPOL

Destinés, ainsi que la Carte de la Crimée, à faciliter l'intelligence des Opérations de la Guerre.

Prix : 5 fr. Papier grand Aigle.
(106 SUR 93 CENTIMÈTRES)

La même. Prix : 3 fr. Papier gr. Colombier.
(90 SUR 73 CENTIMÈTRES).

Chez tous les Libraires et Marchands de Cartes de la France et de l'Etranger.

Digitized by Google

NOUVELLES PUBLICATIONS DE JULES DELALAIN,

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ, RUES DE SORBONNE ET DES MATHURINS.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'HISTOIRE DE FRANCE, précédé de Notions générales d'histoire et de géographie anciennes, rédigé conformément aux nouveaux programmes d'histoire, avec résumés, développements oraux et questionnaires, par M. H. CHEVALLIER, professeur agrégé d'histoire au lycée de Saint-Omer; 3 vol. in-12.

Première Partie, Cours de Sixième, Notions d'histoire et de géographie anciennes, Histoire des Gaulois et des Francs jusqu'à la fin de la première race; 1 vol. in-12, *br.* ou *cart*........................ 3—50

Ce volume est publié en 3 cahiers. Le premier cahier est en vente, *br*.... 1—25

Deuxième Partie, Cours de Cinquième, Histoire de France, depuis l'avénement de la seconde race jusqu'à François Ier; 1 vol. in-12, *br.* ou *cart*.. 3—50

Ce volume est complet et en vente.

Troisième Partie, Cours de Quatrième, Histoire de France, depuis l'avénement de François Ier jusqu'en 1815; 1 vol. in-12, *br.* ou *cart.* 3—50

Ce volume est publié en 2 cahiers. Le premier cahier est en vente, *br*.... 1—75

COURS D'HISTOIRE ANCIENNE, rédigé conformément au nouveau programme d'histoire de la classe de troisième, avec sommaires analytiques, par M. E. DOTTAIN, professeur agrégé d'histoire au lycée de Rennes; 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage est publié en deux parties. La première partie est en vente, *br.* 3—00

COURS D'HISTOIRE DE MOYEN AGE, rédigé conformément au nouveau programme d'histoire de la classe de seconde, avec sommaires analytiques, par M. H. CHEVALLIER, professeur agrégé d'histoire au lycée de Saint-Omer; 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage est publié en deux parties. La première partie est sous presse.

COURS D'HISTOIRE DES TEMPS MODERNES, rédigé conformément au nouveau programme d'histoire de la classe de rhétorique, par M. L. TODIÈRE, professeur agrégé d'histoire au lycée de Dijon; 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage est publié en deux parties. La première partie est en vente, *br.* 3—00

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LES TEMPS MODERNES, rédigé conformément au programme d'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, par M. BROUTTA, professeur à l'Ecole spéciale militaire; 1 fort vol. in-8° de 650 pages, avec un cahier de tracés géographiques, *br*.. 7—50

RECUEIL (NOUVEAU) DE SUJETS DE COMPOSITIONS FRANÇAISES ET LATINES, donnés aux examens des facultés des lettres de Paris et des départements, avec des modèles de développements, à l'usage des aspirants au Baccalauréat ès lettres, par M. D. MARIE, ancien professeur au lycée Saint-Louis; 1 vol. grand in-18, *br*........................ 2—00

RECUEIL (NOUVEAU) DE SUJETS DE COMPOSITIONS DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE, donnés aux examens des facultés des sciences de Paris et des départements, avec des modèles de solutions, à l'usage des aspirants au baccalauréat ès sciences, par M. F. FRANCK, professeur de mathématiques à Paris; 1 vol in-12, *avec gravures*, *br*...... 2—00

LOIS SUR L'ENSEIGNEMENT DES 15 MARS 1850, 9 MARS 1852 ET 14 JUIN 1854, combinées entre elles et accompagnées de notes explicatives par J. DELALAIN, imprim. de l'Université; in-12, *br.* 0—60

LÉGISLATION FRANÇAISE ET BELGE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, suivie de la Convention conclue entre la France et la Belgique, et accompagnée de notes explicatives, par J. DELALAIN, imprimeur de l'Université; in-12, *br*........................ 0—75

AVIS A MM. LES ÉDITEURS.

A vendre le titre et la propriété des ouvrages dont se compose l'**ENCYCLOPÉDIE PORTATIVE** et telle qu'elle résulte des traités passés avec les auteurs. Les principaux de ces ouvrages sont : l'*Astronomie et la Minéralogie*, par M. Bailly de Merlieux. — L'*Archéologie et la chronologie*, par M. Champollion-Figeac. — L'*Economie politique*, par feu M. Blanqui, de l'Institut. — La *Botanique et l'histoire des plantes*, par M. Lamouroux — L'*Industrie et la Minéralogie*, par M. Odolant Desnos. — Le *Monde enchanté et les sciences occultes*, par M. Ferd. Denis. — Les *Etudes historiques et l'histoire universelle*, par MM. de Brotonne et Laugiers, etc., etc.

S'adresser pour les conditions à M. **Fourier**, rue du Bouloi, 24
à l'entresol.

AVIS. Une personne qui, depuis 23 ans, s'occupe à compulser des ouvrages propres à préserver les deux sexes d'une infinité d'inquiétudes, d'afflictions et de déboires, en a extrait et coordonné ce qui lui a paru solide et lumineux. Elle offre à un éditeur un aperçu de ce travail sans aucune espèce de rétribution. Ecrire *franco* à **H. P.**, poste restante, à Paris.

En vente, chez tous les Éditeurs d'Almanachs :

ALMANACH-MANUEL

DES

FOIRES ET MARCHÉS DE FRANCE

Pour 1855

D'après les Documents officiels les plus récents.

Un volume in-16 de 288 pages. — Prix............. **75 centimes.**
Remises pour MM. les Libraires : 14/10 — 145/100.

SOCIÉTÉ POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Siége de la Société : rue Bonaparte, 5, au Cercle de la Librairie
et de l'Imprimerie.

Le Conseil d'administration de la Société s'empresse de faire connaître à MM. les membres de la Société les résultats d'une mission importante qu'il avait confiée à M. Amand Tardieu, agent général de la Société à Bruxelles.

Par suite du décret-loi français du 28 mars 1852 et du principe de réciprocité inscrit dans la loi saxonne du 22 février 1844, les droits de propriété sont actuellement acquis sur leurs œuvres et publications aux auteurs et éditeurs français en Saxe et notamment à Leipzig, ce grand centre du commerce de la librairie allemande. Il s'agissait de faire reconnaître ces droits et de montrer que MM. les auteurs et éditeurs français entendent en user. M. Amand Tardieu, muni des pouvoirs des principaux auteurs et éditeurs de Paris, s'est rendu à Leipzig, et conformément au titre III de l'ordonnance saxonne du

27 février 1844, il a demandé au nom des auteurs et éditeurs français, d'être admis à faire le dépôt de plusieurs ouvrages. Les droits qu'il réclamait ont été reconnus, et un premier dépôt a été effectué au Cercle administratif (*Kreise direction*) de Leipzig. D'autres dépôts vont être faits après l'accomplissement de formalités réclamées.

Ces dépôts effectués, le Conseil de la Société se réserve de faire respecter les droits de ses sociétaires et de faire opérer à cet effet toute saisie nécessaire, si MM. les libraires de Leipzig et de la Saxe méconnaissaient la situation nouvelle faite à la librairie française dans le royaume de Saxe depuis le décret-loi français du 28 mars 1852.

Le Conseil de la Société aime à penser que la librairie de Leipzig qui tient un rang si élevé, non-seulement dans l'industrie allemande, mais en Europe, sera la première à reconnaître dans la pratique les droits des auteurs et éditeurs français, en s'abstenant d'importer et de vendre les réimpressions faites en Allemagne et en Belgique d'ouvrages d'origine française, et il en puise la juste confiance dans l'article suivant qui vient de paraître dans le *Boersenblatt* de Leipzig, journal officiel de la librairie allemande :

« Le premier paragraphe du décret français du 28 mars 1852 déclare que « la réimpression et le débit de réimpressions de tous ouvrages publiés à l'étran- « ger sont défendus en France au même titre que la réimpression ou le débit « de réimpressions d'ouvrages publiés en France même. Il résulte de là que « la propriété des auteurs allemands est protégée en France comme la pro- « priété des auteurs français.

« Or, on sait que les lois sur la propriété littéraire en vigueur en Prusse, en « Bavière, dans les duchés de Brunswick, de Weimar, de Baden, de Hesse, « d'Altenbourg, etc., contiennent la déclaration que la protection assurée dans « tous ces pays à la propriété littéraire est également garantie aux œuvres « émanant de tous les états qui admettent la réciprocité.

« Il résulte de là que toutes les réimpressions d'ouvrages français, faites de- « puis 1852 (1), soit en Allemagne, soit en Belgique, doivent être considérées « comme des contrefaçons et que leur débit tombe sous le coup de la loi.

« Cette importante question n'a jamais été soulevée dans le *Bœrsenblatt*, il « paraît utile d'appeler sur elle l'attention de la librairie. »

Le Conseil de la Société est heureux de saisir cette occasion pour remercier l'honorable directeur de ce journal, M. Remmelmann, de l'appui qu'il n'a cessé de donner à la grande cause de la propriété littéraire et artistique.

Dans sa séance du mercredi 4 octobre, le Conseil d'administration a constitué un représentant spécial de ses intérêts à Leipzig.

Le vice-président de la Société,

Paris, le 10 octobre 1854. JULES DELALAIN.

(1) Le rédacteur de l'article du *Bœrsenblatt* fait ici une distinction qui ne peut être admise. Dans l'état actuel de la législation française et saxonne, l'importation et le débit d'ouvrages, publiés avant comme après le décret-loi français du 28 mars 1852, sont également prohibés.

ÉTAT DES VENTES.

17 octobre, rue Gît-le-Cœur, 5. Vente de livres provenant de la librairie de M. Guilbert. (Voyez n° 6029.)

23 octobre, rue des Beaux-Arts, 8. Vente de livres provenant des bibliothèques de M. l'abbé de M***, de M. de M*** et de M. Hazard, (Voyez n° 6100.)

Les abonnés des départements et de l'étranger seulement recevront avec ce numéro : 1° un catalogue de la librairie JULES RENOUARD ; 2° un catalogue de la librairie MANDEVILLE.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 42.) 21 OCTOBRE 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

SOCIÉTÉ POUR LA DEFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Le Conseil d'administration rappelle à MM. les membres de la Société que les registres d'inventaires des réimpressions belges d'ouvrages d'origine française sont arrivés à Paris. Ils peuvent en prendre communication, de dix heures à trois heures, dans les bureaux de la direction de l'imprimerie et de la librairie, au ministère de l'Intérieur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 99.

Ces registres sont au nombre de cinq :

1° Inventaire général des réimpressions d'ouvrages français existants dans les magasins des éditeurs belges au 12 mai 1854 (éditeurs de Bruxelles) ;

2° Inventaire général des réimpressions d'ouvrages français existants dans les magasins des éditeurs belges au 12 mai 1854 (éditeurs de province) ;

3° Inventaire général des clichés typographiques ;

4° Inventaire général des bois, planches gravées et pierres lithographiées (estampes et cartes) ;

5° Inventaire général des planches gravées et pierres lithographiées (musique).

Une copie de l'inventaire des clichés typographiques est déposée au Cercle de la librairie et de l'imprimerie, rue Bonaparte, 5, et est à la disposition des membres de la Société.

Le vice-président de la Société,
JULES DELALAIN.

Paris, le 20 octobre, 1854.

LA MAISON AUBIN, d'Aix, a l'honneur de prévenir MM. les Libraires de Paris qu'à dater de ce jour elle n'affranchira plus ses lettres, et que de son côté elle les recevra non affranchies.

VENTE A L'AMIABLE, après décès de Mme Blosse, de deux établissements : d'une **LIBRAIRIE** et d'un **CABINET DE LECTURE**, sis passage du Commerce n^os 7, 8 et 9.
S'adresser de suite aux héritiers, même adresse.

Librairie de PILLET aîné, rue des Grands-Augustins 5.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE

Par M. le Marquis de CHAMBRAY.

Troisième édition, augmentée de plus de cent lettres inédites de Napoléon. 3 volumes in-8°, avec un atlas et une vue du passage du Niémen, de la bataille de la Moskowa et du passage de la Bérézina. Prix......... 18—00

CERCLE

de la Librairie, de l'Imprimerie, de la Papeterie, etc.

Dans la réunion des membres du Cercle, qui a eu lieu le 17 de ce mois, et après l'admission de nouveaux sociétaires, il a été donné lecture à l'assemblée, par MM. J. B. Baillière et Gratiot, des notices suivantes relatives à la perte récente que vient de faire le Cercle dans la personne de deux de ses membres, MM. Pagnerre et Carilian.

M. J. B. Baillière, l'un des vice-présidents du Cercle, s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Après les pertes si regrettables de nos excellents confrères, Jules Renouard et Pagnerre, nous venons vous dire quelques mots d'un autre collègue dont le souvenir vivra longtemps parmi ceux qui l'ont connu, et ont pu apprécier la droiture de son caractère et la sûreté de ses relations. M. Carilian (Michel-Antoine), libraire des corps impériaux des ponts et chaussées et des mines, est né à Bousson, petit village du Piémont sur la frontière de France, le 4 octobre 1785. Après avoir reçu de ses père et mère de bons principes de moralité et l'amour du travail, il vint à Paris en 1799, âgé seulement de quatorze ans et demi. Accueilli par notre ancien confrère, M. Fantin, il entra chez lui en qualité de commis, puis chez ses successeurs, MM. Rey et Gravier. Mais en 1817, M. Fantin formant une nouvelle maison, Carilian en fit partie et eut un intérêt dans ses affaires.

En février 1820, Carilian épousa la fille d'un respectable libraire, M. Gœury, puis lui succéda et devint le chef de la maison de librairie Carilian-Gœury. Mais d'un caractère timide, un peu réservé, Carilian ne donna pas de suite à ses affaires tout le développement dont sa librairie spéciale était susceptible; ce n'est qu'en 1837 que veuf et sans enfants, il s'associa avec un jeune homme actif et intelligent. Alors la librairie Carilian-Gœury et V. Dalmont prit un grand accroissement, elle publia ces grands et importants ouvrages sur les mathématiques, la mécanique, les ponts et chaussées, l'architecture, les mines,

les chemins de fer, la marine, etc., publications qui leur assignèrent un rang très-honorable parmi les bonnes maisons de la librairie parisienne.

M. Carilian est décédé le 20 août 1854. La maison qu'il avait fondée sera continuée dignement par M. V. Dalmont, son associé.

J. B. BAILLIÈRE.

Ensuite, M. Amédée Gratiot, secrétaire du Cercle, a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

La mort est impitoyable. Nos amis les plus fidèles, nos cœurs les plus aimants, nos dévouements les plus purs, nos travailleurs les plus infatigables, la mort nous les emporte sans pitié, sans relâche ; et chaque heure de notre vie qui s'écoule nous force à nous demander avec découragement : Mais qui donc va pouvoir remplir toutes ces places vides?

Un deuil nouveau s'ajoute aujourd'hui pour nous à des deuils biens récents encore. Nous venons de perdre l'un de nos confrères, Messieurs, l'un des meilleurs, notre bien regrettable et bien regretté président Pagnerre.

Désigné par votre Conseil d'administration (et c'est un honneur dont je le remercie), désigné par votre Conseil pour rendre à la mémoire de Pagnerre un dernier et pieux hommage, je vous avoue que mon cœur s'est douloureusement serré, en entrant dans le local ordinaire de nos réunions, lorsque je n'ai pas revu ce sourire fin et spirituel, ce regard bienveillant, ce geste cordial, avec lesquels il avait l'habitude de nous accueillir tous.

Pardonnez donc la vive émotion que j'éprouve, en pensant que la voix de l'habile Président que vous aimiez à entendre à cette même place, ne retentira plus ici, et que les paroles que je lui adresse en votre nom sont des paroles suprêmes, des paroles d'adieu!

Je sais peu de choses de la vie de Pagnerre. Cette notice serait donc bien courte, si je me bornais à vous faire le simple récit des faits. Mais je sais beaucoup de choses de son cœur, de son intelligence, de sa loyauté, et je ne craindrai pas de les redire trop longuement à ceux qui ont pu, comme moi, apprécier les solides et nobles qualités de cet excellent confrère, qui fut notre ami à tous.

Pagnerre est né à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise), le 25 octobre 1805. Il aurait eu quarante-neuf ans dans quelques jours. C'est à Saint-Ouen-l'Aumône aussi qu'il est revenu mourir, sans même avoir eu le temps de nous serrer la main une dernière fois.

Bien des déceptions avaient déchiré son cœur depuis quelques années ; bien des découragements avaient dû déposer en lui le germe fatal du mal qui l'a emporté si vite ; mais il était si jeune et si plein de vie encore que sa famille, que ses enfants, que nous tous qui l'aimions, nous ne pouvions nous persuader que Dieu nous le reprendrait si tôt.

Pagnerre a été l'enfant de ses œuvres. Fils d'un cultivateur, après quelques études hâtives et précipitées, il avait été, tour à tour, clerc de notaire, clerc d'avoué, laboureur même un peu, lorsqu'à dix-neuf ans, ayant déjà fait tant de choses, il entra dans la librairie. C'est donc par trente ans de luttes ardentes, de difficultés vaincues, de tentatives obstinées, que Pagnerre a conquis la position digne et élevée qu'il s'est faite dans la librairie française.

Pour arriver à cette position, Pagnerre n'avait pas suivi les voies ordinaires. Ce n'était pas l'amour du lucre, ce n'était pas le goût du commerce qui l'avait fait négociant, c'était la passion de la lutte. Sous l'influence de certaines idées, il s'était créé une spécialité originale, brillante un instant, aujourd'hui perdue : la librairie politique.

Au service de quelle opinion, de quel espoir, de quelle forme de gouvernement, Pagnerre avait mis sa jeunesse, son intelligence, son habileté commerciale, il ne m'appartient pas de le dire. Le cadre de cette notice, plutôt bibliographique que biographique, ne comporte pas de semblables détails. Mais

ce que je puis dire hautement, sans crainte qu'on me démente, c'est que jamais cœur plus loyal ne battit pour des convictions plus pures; c'est que jamais une ambition vulgaire ne fit éclore chez lui aucune de ses aspirations, qu'on peut ne pas partager, mais qu'il est impossible qu'on ne respecte pas.

En février 1848, déjà célèbre par les pamphlets politiques qu'il avait édités, mêlé d'ailleurs, il faut le dire, de la façon la plus ardente et la plus personnelle à cette opposition de dix-huit ans qui mina le trône du roi Louis-Philippe, Pagnerre se trouva tout naturellement appelé à faire partie du nouveau gouvernement qui s'installa à l'Hôtel-de-Ville. Il fut successivement secrétaire général du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive, membre de l'Assemblée constituante et l'un de ses Vice-Présidents, maire du 10e arrondissement, directeur du Comptoir national! Ce sont bien des honneurs. Mais que Pagnerre me le pardonne! Tous ces titres s'effacent à mes yeux, et ne me semblent pas valoir pour lui ces deux autres titres de noblesse qu'il a su attacher à son nom et par lesquels sa mémoire vivra :

CRÉATION DU COMPTOIR NATIONAL,

ABOLITION DE LA CONTREFAÇON.

Je ne sais si je me trompe, moi qui ne reçus jamais ses confidences politiques, mais il me semble que Pagnerre, intelligence pratique, esprit chercheur et avancé, homme de bon sens avant tout, à cette époque où le bon sens était si rare, — il me semble que Pagnerre, une fois arrivé au pouvoir, dut bientôt ressentir, dans le fond de son cœur, le dégoût et le découragement, et que si quelque chose put le consoler de cet avortement de ses plus chères espérances, ce fut le bien immense qu'il fit par la création du Comptoir national, ce fut la victoire qu'il remporta par l'abolition de la contrefaçon étrangère.

Vous l'avez tous vu à l'œuvre, Messieurs. Le 29 février, la fortune publique croulait; la banqueroute allait fermer la porte de toutes nos usines, de toutes nos maisons de commerce En trois jours, une souscription fut remplie; le Comptoir national, cette admirable et populaire institution de crédit, fut créé, et, les sous-comptoirs aidant, la France entière échappa, presque saine et sauve, à l'effroyable catastrophe commerciale qui la menaçait.

Vigueur de résolution, exécution rapide, expérience consommée des affaires, intelligence des matières de finance et d'économie politique, il fallut que Pagnerre, à une heure donnée, trouvât en lui toutes ces qualités réunies, pour fonder, mettre au jour et faire vivre, avec l'aide de quelques amis seulement, ce merveilleux instrument de crédit qui manquait à la France, et dont le commerce, l'industrie, l'agriculture de la France ne pourraient plus aujourd'hui se passer.

Cependant, les événements politiques s'accumulaient. Gouvernement provisoire, Commission exécutive, Assemblée constituante, Assemblée nationale, accomplirent leur destinée.

Pagnerre rentra dans la vie privée, découragé peut-être, mais toujours énergique, toujours dévoué aux intérêts généraux, au détriment souvent de ses intérêts particuliers. L'abolition de la contrefaçon, la reconnaissance par l'Europe entière de la propriété littéraire, remplaçant pour lui la politique, vinrent servir d'aliment à cette passion du mieux qui le poussait toujours en avant. Quelle abnégation, quel dévouement, quelle intelligence, quelle activité il déploya pour seconder vos efforts, Messieurs, et remporter avec vous cette victoire littéraire et ce triomphe commercial, vous le savez tous; et ce dut être un des bonheurs de sa vie de pouvoir se dire, avant de nous quitter pour toujours : Au moins, la contrefaçon n'existe plus!

Dès février 1848, Pagnerre avait compris que son rôle d'éditeur militant touchait à sa fin. Les idées qu'il défendait avec ses livres venant à triompher, ses livres n'avaient plus l'intérêt de la bataille, et devaient, sinon disparaître, au moins s'oublier un peu, dans la victoire qu'ils avaient amenée. Plein de philosophie et de ressources, Pagnerre, continuant du reste ainsi, sous une

autre forme, la mission qu'il s'était donnée, concentra dès lors toute son intelligence sur la création de petits livres destinés au peuple, et, la spécialité politique lui manquant, il sut se refaire une spécialité dans la publication des almanachs. Là encore il fut utile, nouveau, progressif; car, si ses almanachs ne sont pas l'expression d'une littérature bien élevée, il faut avouer cependant qu'il a fait faire un grand pas à ce genre de littérature populaire, et qu'en répendant ses almanachs par milliers dans toute la France, Pagnerre a créé, pour la librairie, des milliers de consommateurs, et donné, à bien des intelligences en retard, le goût de la lecture. Ce besoin nouveau, qu'il a fait naître dans les masses, portera ses fruits, et ce que Pagnerre a semé avec ses almanachs, ses successeurs le récolteront avec leurs livres.

Que la librairie tout entière, que l'imprimerie, que la papeterie, que la gravure, que ce cercle en particulier, dont il fut l'âme et dont il restera l'honneur, payent donc à Pagnerre, par ma voix, le juste tribut de reconnaissance qu'il a si bien mérité. Si le dévouement politique fut stérile pour lui, que, du moins, le dévouement commercial ne trouve pas ici un ingrat.

Ami sûr, confrère bienveillant, causeur spirituel, négociant habile, cœur droit, loyal, conciliant, rempli d'instincts généreux, Pagnerre doit laisser parmi nous d'universels regrets.

Ces regrets seront, dans leur affliction profonde, la consolation de ses enfants et de ses amis; car ceux-là sont heureux que l'on regrette quand ils partent; ceux-là sont heureux qui méritent, lorsque l'heure suprême a sonné pour eux, qu'une voix reconnaissante s'écrie sur leur tombe, comme nous avons entendu toutes les voix le répéter sur la tombe de Pagnerre :

Il a fait le bien, et ce fut un honnête homme! Amédée GRATIOT.

Octobre 1854.

ACTES OFFICIELS.

***Rapport à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes sur les travaux du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France pendant l'année* 1852-1853.**

(*Fin, voir nos numéros des* 9 *et* 16 *septembre et du* 7 *octobre.*)

III.

Travaux divers.

Le comité ne s'est pas contenté d'examiner avec un soin scrupuleux les projets de publications qui ont été soumis à son examen : il a cherché à rendre plus efficace encore la surveillance prescrite par votre arrêté du 13 décembre 1852. A cet effet, il a généralisé l'application d'une mesure adoptée par l'ancien comité, mais qui n'avait été réellement mise à exécution que pour un petit nombre d'ouvrages de la collection. Dorénavant, des commissaires pris dans le sein du comité, et nommés pour chaque ouvrage lors de l'adoption définitive du manuscrit, seront placés près de chacun des éditeurs, qu'ils suivront dans leur travail jusqu'à l'entier achèvement de l'impression des documents, et qu'ils maintiendront dans la stricte observation des conditions qui leur auront été imposées. La mission dont ces sortes de commissaires responsables auront à s'acquitter sera donc d'une nature toute spéciale et entièrement distincte du contrôle matériel exercé par l'administration.

Le comité n'a d'ailleurs négligé aucune des occasions qui se sont offertes de rappeler aux éditeurs eux-mêmes les devoirs qu'ils ont à remplir. Il leur a constamment recommandé d'apporter la plus grande réserve dans les appréciations générales qu'ils pourraient se proposer de développer dans leurs introductions. Enfin, il a insisté sur l'obligation commune à toutes les person-

nes chargées de faire des publications sous le patronage du Gouvernement, de s'attacher, avant tout, à la correction des textes, et de se borner aux notes absolument nécessaires à l'intelligence des documents.

Dans son désir de se conformer sur tous les points au programme que vous lui aviez tracé en l'installant, le comité, monsieur le ministre, s'est occupé depuis le commencement de sa session des nouvelles instructions dont vous aviez reconnu l'utilité. Plusieurs séances ont été consacrées dans chaque section à la préparation de ces instructions, destinées à bien faire connaître aux correspondants le genre de concours que le comité réclame de leur dévouement pour la science. La section de philologie, appelée d'abord à tracer la voie pour la recherche des poésies populaires, n'a pu, en raison de ce travail, mettre la dernière main aux instructions étendues que nécessite la diversité de ses attributions. Les sections d'histoire et d'archéologie sont arrivées un peu plus tôt au but que vous aviez indiqué. Les instructions adoptées par ces deux sections exposent d'une façon claire et précise la nature de la mission particulière qui est échue à chacune, indiquent les sources qui promettent d'être explorées fructueusement, et énumèrent les matières variées qui peuvent être l'objet des communications des correspondants. Les instructions de la section d'histoire ont été rédigées par M. Chéruel, et celles de la section d'archéologie par M. de la Villegille.

Le comité, bien que la recherche et la description des monuments d'art soient en réalité, avec la publication des textes inédits, le seul objet de son institution, a pensé cependant que vous lui permettriez, dans quelques rares circonstances, d'étendre la limite de ses attributions. Il a cru, par exemple, y être autorisé lorsqu'il s'est agi de sauver un monument intéressant qui se trouvait menacé dans son existence. A diverses reprises, vous avez bien voulu, monsieur le ministre, vous charger de transmettre aux autorités compétentes les vœux émis par le comité, les recommandations qu'il adressait dans l'intérêt de ces monuments. Toutefois, le comité apportera toujours la plus extrême réserve dans les démarches de cette sorte.

Tels sont, monsieur le ministre, les principaux travaux qui ont été accomplis par le comité depuis que vous l'avez reconstitué sur d'autres bases. L'importance des résultats obtenus, en même temps qu'elle témoigne des avantages de la nouvelle organisation, vous donnera lieu, nous l'espérons du moins, de reconnaître que le comité s'est efforcé de vous seconder de tout son pouvoir, et qu'il a su répondre à la confiance que vous aviez mise dans son zèle et dans son ardeur pour les bonnes et fécondes études.

Le vice-président,
PASTORET.

Le secrétaire,
DE LA VILLEGILLE.

ÉTAT DES VENTES.

23 octobre, rue des Beaux-Arts, 8. Vente de livres provenant des bibliothèques de M. l'abbé de M***, de M. de M*** et de M. Hazard, (Voyez n° 6100.)

30 octobre, rue des Beaux-Arts, 8. Vente de la bibliothèque musicale de M. Hazard.

Les abonnés des départements et de l'étranger seulement recevront avec ce numéro un catalogue de la librairie DIDIER ;

Ceux des départements seulement, recevront de plus un catalogue de la librairie PASSARD.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 43.) 28 OCTOBRE 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

EN VENTE, CE JOUR,

Chez AUG. VATON, éditeur des ÉTUDES PHILOSOPHIQUES, d'AUG. NICOLAS, etc.,

RUE DU BAC, 50, A PARIS.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Mgr **Gerbet**. — **ALBUM DE SAINTE-THEUDOSIE**, publié sous les auspices de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens. 1 vol. in-4° illustré, cartonné, 9 fr.; br. .... 8—00

L'abbé **Combalot**. — **LA CONNAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST**, ou le dogme de l'Incarnation. 1 vol. in-18, 4e édit., br. .... 3—50

Le P. **Ventura**. — **HOMÉLIES SUR LES FEMMES DE L'ÉVANGILE**. 1 vol. in-8° br., fig. .... 7—50

— **LA FEMME CATHOLIQUE.** 2 vol. in-8°, br. .... 12—00

M. Bautain, vicaire-général, promoteur du diocèse. — **MORALE DE L'ÉVANGILE**, comparée aux divers systèmes de morale. 1 v. in-8°, br. 6—00

L'abbé **Krick**, de la Société des missions étrangères. — **RELATION D'UN VOYAGE AU THIBET**, etc. 1 vol, in-18, br., fig. .... 1—80

Poujoulat. — **LETTRES SUR BOSSUET ADRESSÉES A UN HOMME D'ÉTAT.** 1 vol. in-8°, br .... 6—00

Le même ouvrage, 2e édition .... 3—50

A. Nicolas. — **DU PROTESTANTISME ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES**, dans leur rapport avec le socialisme. 2 vol. in-18, br.. 7—00

L'abbé **Jager**. — **HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII**, traduite de l'allemand de VOIGT. 4e édition. 2 vol. in-18, br .... 6—00

Nicolas. — **ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SUR LE CHRISTIANISME.** 4 vol. in-18, br .... 14—00

J. De Maistre. — **LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS.** 2 vol. in-8°, portrait .... 12—00

Les mêmes, 2 vol. grand in-18, br .... 7—00

— **SOUVENIRS DE CONFÉRENCES, PRONES ET INSTRUCTIONS** entendus à Sainte-Valère. 5e édition. 2 vol. in-18, br...... 4—00

Jacq. Balmès. — **ART D'ARRIVER AU VRAI**, philosophie pratique. 1 vol., 3e édit .... 5—00

— **PHILOSOPHIE FONDAMENTALE.** 3 vol. in-18, br..... 10—00

Le même ouvrage, in-8°, 3 vol .... 15—00

— **PROTESTANTISME** (le) **COMPARÉ AU CATHOLICISME**, dans ses rapports avec la civilisation européenne. 3 vol. in-18, br........ 10—00

Tous ces ouvrages se trouvent aussi : à BRESLAU (Silésie), chez M. **HIRT**, libraire; — à BRUXELLES, chez M. **DECQ**, libraire; — à ROME, chez M. **MERLE**, libraire, — à SAINT-PÉTERSBOURG, chez M. **DUFOUR**, libraire; à VIENNE (Autriche), chez M. **GÉROLD**.

LIBRAIRIE DE VICTOR LECOU

RUE DU BOULOI, 1.

EN VENTE AUJOURD'HUI

LE PREMIER VOLUME DE

L'HISTOIRE

DE

MA VIE

PAR

GEORGE SAND

In-8°. — Prix : 7 francs 50 cent.; net : 5 francs.

Les volumes suivants paraîtront de 15 jours en 15 jours.

NOUVELLES PUBLICATIONS

FORMAT IN-18 ANGLAIS

A 3 fr. 50 c.; net : 2 fr. 40 c. le volume.

L'ALCHIMIE ET LES ALCHIMISTES ou Essai historique et critique sur la Philosophie hermétique, par Louis Figuier, auteur de l'*Histoire des principales Découvertes scientifiques modernes* .... 1 vol.

SCÈNES DE LA VIE MEXICAINE, par Gabriel Ferry, auteur du *Coureur des Bois* et de *Costal l'Indien*.. 1 vol.

PHILOSOPHES ET COMÉDIENNES, par Arsène Houssaye. 4e édition...... 1 vol.

LE DESSOUS DES CARTES, par Edouard Lemoine... 1 vol.

BEAUDOUIN IX, premier empereur latin de Constantinople, précédé de considérations historiques, politiques et littéraires, par Julien Le Rousseau....................................... 1 vol.

AVIS.

Le Directeur du sous-comptoir de la librairie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, que par décision du 24 de ce mois, M. le ministre des finances a autorisé la distribution d'un dividende de 6 0/0 voté par le conseil d'administration dans sa séance du 6 courant pour l'exercice de 1852-1853.

MM. les actionnaires pourront donc faire toucher ce dividende au siége social, contre la présentation des actions, *de midi à quatre heures, à compter du 30 courant.*

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie de E. DENTU, Palais-Royal.

EN VENTE :

LES CINQ LANGUES

OU LE FRANÇAIS, L'ANGLAIS, L'ALLEMAND, L'ESPAGNOL ET L'ITALIEN

VÉRITABLEMENT PARLÉS EN 60 LEÇONS

Méthode naturelle et infaillible à l'aide de laquelle, sans le secours de toute espèce de Grammaires, de Dictionnaires et des Guides, on peut parler, écrire et prononcer le FRANÇAIS, l'ANGLAIS, l'ALLEMAND, l'ESPAGNOL et l'ITALIEN aussi bien que les Français, les Anglais, les Espagnols et les Italiens eux-mêmes, par **BESCHERELLE** jeune, auteur de la *Grammaire nationale*, du *Dictionnaire des Verbes*, du *Cours complet de langue française*, etc., etc. 4 vol. in-12 à deux colonnes. Prix........... 24—00

Chaque vol. qui forme un cours de langue complet, se vend séparément.

En vente au COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, librairie COMON,

Quai Malaquais, 15, à Paris.

A ORLÉANS, CHEZ **COIGNET-DARNAULT**, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

ANNUAIRE HYGIÉNIQUE

DE FRANCE POUR 1855

CONTENANT TOUS LES RENSEIGNEMENTS THÉORIQUES ET PRATIQUES NÉCESSAIRES POUR

CONSERVER LA SANTÉ

Préparer et administrer les premiers secours en attendant l'arrivée du médecin;

PAR HALMAGRAND

Docteur en médecine, ancien professeur à l'Ecole pratique de Paris.

1 vol. in-18. — Prix : 50 centimes.

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU DES JOURNAUX

C'est le COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS !

GAZETTE DES CHEMINS DE FER

Par **JACQUES BRESSON**, paraissant tous les jeudis, indiquant les payements d'intérêts, dividendes, le compte-rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances. Crédit foncier, Crédit mobilier, etc., 31, place de la Bourse, à Paris. — **7 fr.** par an ; départements, **8 fr.**; étranger, **10 fr.**

des musées, des plaisirs et des établissements divers de cette ville. 1 vol. avec un plan .... 2—00

LA GRÈCE CONTEMPORAINE, par M. E. About. 1 vol .... 3—50

VOYAGE D'UNE FEMME AU SPITZBERG, par Mme Léonie d'Aunet. 1 vol .... 3—00

LES ILES D'ALAND, par M. Léouzon Le Duc. 1 vol. contenant 1 carte et 2 vignettes .... 1—50

ATALA, RENÉ, LES NATCHEZ, par Chateaubriand .... 3—50

LES MARTYRS ET LE DERNIER DES ABENCERRAGES, par Chateaubriand .... 3—50

LES CARTES A JOUER ET LA CARTOMANCIE, par M. P. Boiteau d'Ambly. 1 vol. contenant 40 vignettes .... 3—50

EN VENTE, AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

Librairie LACROIX-COMON.

LES VIERGES SAGES

PAR

ALPHONSE ESQUIROS

Troisième Édition.

Un volume in-32. — ***Prix*** .... ***UN franc.***

EN DISTRIBUTION

A Rouen, chez A. LE BRUMENT, libraire, 55, quai Napoléon. | A Paris, chez A. DURAND, libraire, 5, rue des Grès (Sorbonne).

CATALOGUE de la Bibliothèque de feu M. le général LEVAVASSEUR, composée de livres de sciences, de littérature, histoire des religions, des hérésies, etc., parmi lesquels on remarque quelques éditions des Aldes, des Rt Estienne, des Elzevirs, etc., etc., dont la vente aura lieu à Rouen le lundi 13 novembre et jours suivants.

Mise en vente

A TOULOUSE, Chez GINET, libraire-éditeur. | A PARIS, Chez tous les Libraires de médecine.

FLORE TOULOUSAINE ou Catalogue des plantes qui croissent spontanément ou qui sont cultivées en grand aux environs de Toulouse, disposées suivant la nouvelle classification de M. Brongniart, accompagné de la description abrégée des familles et des genres, et de tableaux dichotomiques qui conduisent aisément au nom du genre et de l'espèce; comprenant en outre la description détaillée des espèces nouvelles ou peu connues, par **E.-T. ARRONDEAU**, agrégé des sciences, membre de l'Institut des Provinces, correspondant de la Société linnéenne de Bordeaux, ancien professeur au Lycée de Toulouse. 1 vol. gr. in-18.. 3—00

L'INGÉNIEUR, *journal scientifique et administratif*, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois avec planches et gravures dans le texte. — 3e année. — Prix : 12 fr. pour la France, 16 fr. pour l'étranger. — (Paris, rue de l'Ecole-de-Médecine, 2.)

Au Rédacteur du *Journal de la Librairie*.

MONSIEUR LE RÉDATEUR,

Le *Feuilleton* du *Journal de la Librairie* contient, sous la date du 28 octobre (page 522), un article dont le contexte est, sans nul doute, échappé à votre attention.

M. A. Poilleux, annonçant qu'il édite une grammaire de Lhomond, revue, annotée et expliquée, ajoute :

*Cette grammaire remplace très-avantageusement celle éditée par l'*EX-LIBRAIRE PESRON.

De quel droit M. A. Poilleux vient-il mêler mon nom à des réclames auxquelles je suis et veux rester étranger?

De quel droit jette-t-il le soupçon sur un nom honorable?

J'ai quitté les affaires volontairement; mais j'ai conservé mon brevet de libraire et j'espère bien qu'il me servira encore. J'ai pris des arrangements avec M. Fouraut pour la publication des ouvrages de ma librairie, et j'ai réservé mes droits. Dans tous les cas, j'ai su conserver la sympathie et l'estime de toutes les personnes avec lesquelles j'ai été en relation ; je puis le dire hautement à mon honneur.

Que M. Poilleux, éditeur d'une grammaire, fasse une concurrence, je n'ai rien à dire. Je lui demande de ne pas parler de moi à l'avenir, et surtout de ne pas ajouter à mon nom une qualification dont le moindre défaut est de blesser le bon goût et les convenances.

Je tiens aussi à ce qu'il soit bien entendu que je ne suis pour rien dans cette annonce malencontreuse.

Je compte, Monsieur, sur votre impartialité pour donner place à ma réclamation dans votre prochain numéro.

Agréez, monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées,

ISIDORE PESRON,
18, rue des Mathurins.

Paris, le 2 novembre 1851.

AVIS.

Par suite des conventions internationales, des certificats d'origine doivent être joints aux livres expédiés de France pour la Belgique, le Piémont et le Portugal. Nous prions, en conséquence, ceux de nos confrères qui ont à déposer chez nous des remises pour l'un de ces trois pays, de vouloir bien, ainsi que nous le faisons nous-mêmes à leur égard, ne pas manquer d'accompagner ces remises des certificats d'origine exigés. Autrement le départ de ces remises pourrait être retardé.

L. HACHETTE ET C[ie].

SOCIÉTÉ POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Le *Bœrsenblatt* de Leipzig, journal officiel de la librairie allemande, a reproduit, dans son numéro du 30 octobre, la déclaration publiée par le Conseil d'administration de la Société dans le *Journal de la Librairie* du 14 octobre, et la Rédaction l'a fait précéder des réflexions suivantes :

« Après avoir proclamé, dans le décret du 28 mars 1852, la reconnaissance sans conditions du droit des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques et avoir placé ces œuvres sous la protection de la loi sans distinction d'origine, le gouvernement français a travaillé sans relâche à assurer aussi cette propriété à l'étranger. Toute une série de traités a été le résultat de ces efforts, et la propriété littéraire et artistique jouit aujourd'hui, dans tous les Etats de l'Europe, d'une protection égale à celle assurée aux régnicoles. La Bavière, la Grèce, l'Autriche, la Prusse, la Russie et la Saxe, ont déjà inscrit dans leurs lois le principe d'une réciprocité absolue de protection ; des Conventions particulières ont été conclues dans le même but avec tous les autres Etats, les seuls Pays-Bas exceptés. Mais la meilleure loi est lettre-morte aussi longtemps qu'elle n'est point mise en pratique, et c'est en utilisant les droits conquis à leur profit que les peuples doivent seconder les vues et les institutions utiles des gouvernements, sous peine de voir ces efforts ne point aboutir. Cette nécessité, nulle nation ne la comprend mieux que la nation française, qui suit pas à pas et avec une remarquable ardeur son gouvernement dans la voie du progrès, quand il ne lui a pas été permis de l'y précéder.

« A peine le gouvernement eut-il donné carrière à l'activité privée par ces traités nouveaux et par l'admission à la jouissance des lois existantes, qu'il s'est formé à Paris une Société pour la défense de la propriété littéraire et artistique en France et à l'étranger, résolue à faire valoir ces droits partout où ils existent. Elle exerce pour le compte commun, contre la réimpression ouverte ou cachée, de pénibles poursuites, devant les frais et les difficultés desquelles se découragent si facilement les intérêts privés. Partout où se manifeste la contrefaçon des œuvres françaises, cette Société envoie des fondés de pouvoir chargés de la défense de ses intérêts.

« Le conseil de la Société vient de publier une déclaration que nous nous faisons un devoir de reproduire avec autant d'empressement qu'on y témoigne au commerce de la librairie de Leipzig en particulier, une honorable confiance que nous partageons pleinement. Les éditeurs français ne veulent pas douter qu'il ne suffise de leur appel à l'exécution de la loi pour que toute maison honorable de librairie de l'Allemagne recule à l'avenir devant une atteinte à une propriété étrangère, même quand il s'agirait d'œuvres déjà contrefaites avant ce jour.

« La sûreté de la propriété est la première condition d'affaires lucratives, et il est évident que des plaintes contre le prix trop élevé de la librairie française perdront toute raison de se faire entendre quand ce commerce, garanti contre la piraterie littéraire, pourra faire entrer dans ses comptes les avantages de l'exploitation du marché du monde qui lui est aujourd'hui ouvert.

« Puissent ces lignes contribuer à garantir de tous conflits la librairie française et la librairie allemande ! »

Avis à MM. les Éditeurs. Ils sont priés d'envoyer directement et *franco* leurs Catalogues à **M. LE PROUST DES AGEUX**, imprimeur à Tlemcen (Algérie), et à **M. LEON VERDIÉ**, sous-directeur de la *Paternelle*, à Lavit (Tarn-et-Garonne). Ils voudront bien avoir égard aussi à l'article inséré au bas de la page 527 de ce *Feuilleton* (nº 43, 28 octobre 1854), surtout pour les *Ouvrages d'Etrennes* et *de Littérature.*

AVIS A MM. LES ÉDITEURS.

A vendre le titre et la propriété des ouvrages dont se compose l'**ENCYCLOPÉDIE PORTATIVE** et telle qu'elle résulte des traités passés avec les auteurs. Les principaux de ces ouvrages sont : l'*Astronomie et la Minéralogie*, par M. Bailly de Merlieux. — L'*Archéologie et la Chronologie*, par M. Champollion-Figeac. — L'*Economie politique*, par feu M. Blanqui, de l'Institut. — La *Botanique et l'histoire des plantes*, par M. Lamouroux — L'*Industrie et la Minéralogie*, par M Odolant Desnos. — Le *Monde enchanté et les sciences occultes*, par M. Ferd. Denis. — Les *Etudes historiques et l'histoire universelle*, par MM. de Brotonne et Laugiers, etc., etc.

S'adresser pour les conditions à M. **Fournier**, rue du Bouloi, 24, à l'entre-sol.

Librairie de PILLET aîné, rue des Grands-Augustins 5.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE

Par M. le Marquis de CHAMBRAY.

Troisième édition, augmentée de plus de cent lettres inédites de Napoléon. 3 volumes in-8°, avec un atlas et une vue du passage du Niémen, de la bataille de la Moskowa et du passage de la Bérézina. Prix......... 18—00

Des Questions et Problèmes

D'ARITHMÉTIQUE

ET DE

GÉOMÉTRIE USUELLE

PROPOSÉS DANS LES EXAMENS DE L'HOTEL-DE-VILLE ET DE LA SORBONNE;

Comprenant le Questionnaire le plus complet sur toutes les parties de l'arithmétique.

PAR H. L. D. RIVAIL,

Membre de l'Institut historique, de l'Académie nationale d'Arras, de la Société des Sciences naturelles de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Un vol. in-12, 1846. Prix. 1—20

HERMITE DE BELLEVILLE, ou choix d'opuscules politiques, littéraires et satiriques, de Charles Colnet, précédées d'une notice sur sa vie. Nouvelle édition, 2 vol. in-8°. Au lieu de 15 fr. . . . . 8—0.

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. 6 novembre. vente de livres composant la bibliothèque de M. N. M. S. Séguier, marquis de St-Brisson, (Voyez n° 6028.)

Rue des Bons-Enfants, 28. 6 novembre, vente de livres provenant de la bibliothèque de feu M. F. C. P***. (Voyez n° 6327.)

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro un prospectus de l'*Histoire de la Turquie*;

Ceux des départements et de l'étranger recevront de plus un catalogue de la librairie Adolphe Delahays.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Charlemagne. Première partie comprenant la Pesanteur, l'Hydrostatique et la chaleur. 1 joli vol. grand in-18 jésus, avec 93 gravures............ 3—00

ÉTUDE DE L'APPAREIL REPRODUCTEUR DANS LES CINQ CLASSES D'ANIMAUX VERTÉBRÉS, au point de vue anatomique, physiologique et zoologique, par le docteur G. J. MARTIN SAINT-ANGE, mémoire couronné par l'Institut (Académie des sciences). Grand in-4° de 234 pages, plus 17 planches gravées, dont une coloriée.................... 25—00

PARIS. J. CHERBULIEZ, éditeur, GENÈVE.
10, RUE DE LA MONNAIE, 10.

DU DROIT ET DU DEVOIR, par CH. MONNARD, professeur à l'Université de Bonn. (Ouvrage couronné par la Société genevoise d'utilité publique.) 1 vol. in-12.. 1—80

LE PROTESTANTISME EN FRANCE : Lettres au *Journal de Genève*, par un Mondain. In-12.............................. 1—25

LA CONFESSION, essai historique dogmatique, trad. de l'italien de LOUIS DESANCTIS, auteur de *Papisme et Jésuitisme*, par M. MAUBERT, avocat. In-8°.. 1—50

LA DAME AUX CHEVEUX GRIS, par HENRIETTE CABRIÈRES. 1 vol. in-12.. 2—50

LA FAMILLE H., par Mlle F. BREMER, traduit par Mlle DU PUGET. 2e édition. 1 vol. in-16.. 3—00

RIMES D'UN VOYAGEUR, par AMI COMTE. 1 vol. in-12........ 2—50

LE MIROIR DES PAYSANS, par J. GOTTHELF, auteur d'*Ulrich, le valet de ferme*, etc. 1 vol. in-12.............................. 4—00

SERMON, prononcé jusqu'à la péroraison, par ED. VERNY, pasteur de l'Eglise de Paris, et interrompu par la mort de l'orateur, en chaire, à l'église Saint-Thomas, de Strasbourg. Brochure in-8°.................... 1—00

STATISTIQUE DE LA SUISSE, par FRANCINI (6e livraison).... 1—50

Sous presse :

LE PEUPLE PRIMITIF, par FR. DE ROUGEMONT. 2 forts vol. in-12.

HOMÉLIES, par ATH. COQUEREL fils, pasteur. 1 vol. in-12.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE GENÈVE, par J. GABEREL. Tome II.

CONFÉRENCES DE MM. TOURNIER ET MUNIER, pasteurs de l'Eglise de Genève. 1 vol. in-12.

VOYAGES DANS LES ALPES, partie pittoresque des ouvrages de DE SAUSSURE, publiée par M. A. SAYOUS. 1 vol. in-12.

9e partie de la **FRANCE PROTESTANTE**, par MM. HAAG. 1 v. in-8°.

LA VIE DE FAMILLE DANS LE NOUVEAU-MONDE, de Mlle F. BREMER, traduite par Mlle DU PUGET. Tome II. 1 vol. in-16.

CHARLES DOUNIOL, libr., rue de Tournon, 29, près le palais du Luxembourg. | JACQUES LECOFFRE et Cie, libraires, rue du Vieux-Colombier, 29.

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU, par le R. P. A. GRATRY, prêtre de l'Oratoire de l'immaculée Conception. Ouvrage enrichi d'un bref du Souverain-Pontife à l'auteur; approuvé par Mgr l'archevêque de Paris et couronné par l'Académie française. **DEUXIÈME ÉDITION**. 2 vol. in-8°. 12—00

Le même, 2 vol. in-18 anglais.............................. 7—50

LA CHARITÉ POUR LES MORTS ET LA CONSOLATION DES VIVANTS, par J. B. GERGÈRES, ancien magistrat, auteur du *Culte de Marie*, etc. Ouvrage approuvé par S. E. Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux. 1 beau vol. in-18.. 2—00

Rectifications au prix courant de A. LENÈGRE,

Reliures en NOMBRE pour le commerce.

		in-12 Mame	Charpentier	in-8° carré	in-8° raisin	in-8° jésus
Emboitage.	Toile à froid, tr. jaspée	» 50	» 90	1,30	2 »	2,75
	— dorée, tr. dorée	1,00	1,10	2,00	2,75	3,75
	— mosaïque — volumes minces	1,25	1,60	2,25	3,25	4,50
	— — — — gros	» »	» »	2,75	3,75	5,50

Ce genre de travail variant à l'infini d'après la grosseur des volumes, le nombre des planches et la richesse de la dorure, les prix ne peuvent se déterminer, d'une manière précise, que sur la vue des ouvrages et le choix de la reliure.

PARIS. — LIBRAIRIE D'ALPHONSE TARIDE

GALERIE DE L'ODÉON, 7.

CONSCIENCE

DRAME EN CINQ ACTES

ET EN SIX TABLAUX

PAR

ALEXANDRE DUMAS

Un beau volume in-12. — Prix : 2 fr.; net : 1 fr. 50 cent.

Librairie LAMARCHE et DROUELLE, place Saint-Étienne, à Dijon (Côte-d'Or).

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE DE LA COTE-D'OR accompagnée d'une description sur la constitution physique de ce département, avec trois cartes coloriées, par J. CARLET. 1 vol. in-8°, br......... 5—00

ORIGINES DIJONNAISES dégagées des fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour, suivies d'une dissertation particulière sur les actes et la mission de saint Benigne, avec une triple carte et un tableau généalogique, par ROGET DE BELLOGUET. 1 vol. in-8°.. 4—00

HISTOIRE DE LA BOURGOGNE pendant la période monarchique, après la mort de Charles-le-Téméraire, 1476-1483, par ROSSIGNOL. 1 vol. in-8°............ 7—00

Ce vol est la continuation de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante. — Il se trouve aussi à Paris, chez **VICTOR LECOU**, rue du Bouloi, 10, et chez **AUG. DURAND**, rue des Grès, 5.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 46.) 18 NOVEMBRE 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Bois. — A la Grâce de Dieu. — Nouveau Livre des petits Garçons: — Les jeux de la Poupée. — L'Oncle Tom raconté aux enfants. — Le Livre de la Jeunesse.

LECTURES ILLUSTRÉES.

8 vol. grand in-18. Cart. noir, **1** fr. **40** c.; color., **2** fr.

Le Robinson des Enfants. — Le Don Quichotte des Enfants. — Le Gulliver des Enfants. — Le Magasin des Enfants. — Les Jeux de l'Enfance. — Caractère des animaux. — Soldats et Marins. — Les Cris de Paris.

BIBLIOTHÈQUE DU PREMIER AGE.

11 vol. in-16. Cartonnés en noir, **1** fr. **20** c.; color., **1** fr. **60** c.

Petit Bazar en Images. — Jeux de la Poupée. — Livre des Petits Garçons. — Contes des Fées. — Les premières Leçons. — Fredaines d'un Singe. — Aventures de Dame Trotte. — Tribulations de la mère Goody. — Choix de Fables de La Fontaine. — Les Animaux industrieux. — Fridolin, historiette.

Nouvelle Géographie en Estampes. Texte par M. Castillon, professeur au collége Sainte-Barbe; fig. par M. Leloir. 1 beau vol. grand in-8°. — **Plaisir et Savoir.** 1 vol. in-8°. — **Le Génie de l'Industrie.** 1 vol. in-8°. — **Le Génie des Arts.** 1 vol. in-8°. — **Les Récits de la Veillée.** 1 vol. in-8°. — **L'École des Vertus.** 1 vol. in-8°. — **Les Contes des Fées.** 1 vol. in-8°. — **Les douze Étoiles.** 1 vol. in-8°, etc., etc.

Collections d'Alphabets illustrés de divers formats et de differents prix.

La librairie VICTOR MASSON a mis en vente :

Le TOME I^er^ de la *sixième édition* du **TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE DE PATHOLOGIE INTERNE**, par A. Grisolle, professeur de thérapeutique à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie impériale de médecine. 1 vol. in-8° de 816 pages.

Le tome second paraîtra le 18 décembre. Prix des deux volumes... 18—00

TRAITÉ DE GYMNASTIQUE RAISONNÉE, au point de vue orthopédique, hygiénique et médical; ou Cours d'exercices appropriés à l'éducation physique des deux sexes, et applicables à tous les âges. Ouvrage dédié aux médecins, aux familles, aux établissements; par Ch. Heiser, professeur de gymnastique médicale à l'hôpital civil et aux écoles communales de Strasbourg. 1 vol. in-8° de 216 pages, avec 113 figures. Prix.................... 5—00

ÉTAT ACTUEL DE LA VACCINE, considérée au point de vue pratique et théorique, et dans ses rapports avec la maladie et la longévité. Mémoire couronné par l'Académie royale de chirurgie de Madrid, dans sa séance du 26 novembre 1853, augmenté de recherches statistiques, par le docteur Ambroise Mordret fils. In-8° de 156 pages. Prix.................... 2—00

QUARANTE ANNÉES DE PRATIQUE CHIRURGICALE, par Ph.-J. Roux. Tome I^er^, *Chirurgie réparatrice.* 1 vol. in-8° de 490 p. 6—00

TRAITÉ D'ANATOMIE GÉNÉRALE, théorie de la structure, embrassant les substances organiques et les éléments, les tissus, les membranes et les parenchymes; par le docteur L.-A. Segond, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-8° de 400 pages.................... 7—00

MONITEUR UNIVERSEL. On achète et on vend des collections complètes, des années, des mois et des numéros séparés de ce journal, depuis sa création jusqu'à ce jour, ainsi que toutes les tables, chez CORBY, 13, rue des Maçons-Sorbonne.

ERRATUM.

Les OEUVRES COMPLÈTES DE E. SCRIBE, 17 vol. grand in-8°, figures, ont été annoncées par erreur, page 556, dans notre dernier numéro, à **60** fr.; c'est **68** fr. qu'il faut lire. A la librairie E. LEBIGRE-DUQUESNE, 44, rue de la Harpe, à Paris.

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. 20 novembre, vente de livres, manuscrits, etc., composant la bibliothèque de feu M. A. Aug. Renouard. (Voyez n° 6329).

Rue des Bons-Enfants, 28. 20 novembre, vente de livres provenant de la bibliotèque de M***. (Voyez n° 6472).

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro un catalogue de la librairie Plon frères;

Ceux de Paris et des départements un prospectus de la librairie Dumaine.

Ceux des départements et de l'étranger : 1° un catalogue de la librairie Eucène Didier; 2° un catalogue de la librairie Vermot;

Ceux des départements seulement, un catalogue de la librairie Passard.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton

DU

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Le Numéro 8 a pa

Préférence est offerte à MM. les Libraires de France e

PAR AN

Prix : 5 fr.

POUR

TOUTE LA FRANCE

BUREAUX :

Rue Furstemberg, 7

Paris.

L'UTILE ET

JOURNAL UNIV

ÉCONOMIQUE,

GUIDE PRATIQUE ET USUEL DE

Rédigé par une Société de S

SOUS LA DIRECTION

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Secrétaire général de l

rustique du XIXe siècle, de l'Enc

Ce Recueil remplit exactement le but de l'ancien *Journal des Connaissances* util qui a promptement compté 120,000 **ABONNÉS**. Il est essentiellement UTILE ET PR TIQUE, et économise annuellement, à chaque abonné, **AU CENTUPLE**, le prix l'abonnement.

C'est une Revue encyclopédique des découvertes, progrès, recettes et amélioratio *positives et constatées*, en ce qui concerne les Bâtiments, — Ameublements, — La

La Combinaison à laquelle la Librairie est appelée, AF avantage. En faisant quelques démarches faciles de propa *DOUBLE* et le *PRIVILEGE EXCLUSIF* de recueillir *total du prix des Abonnements* versé immédiatement.

NOUVELLE COM

Il devient la propriété d'une Société composée d'un *Actionnaire Correspondant* pri*légié* par Canton ou Ville de 2,000 âmes et au-dessus, d'un *Correspondant princ* par Arrondissement, et d'un *Correspondant central* par Département.

Le Capital est divisé en Actions de 200 francs et en Coupures d'actions de 40 francs.

Les *Correspondants de Canton* doivent s'engager pour une Coupure, ceux d'Arro*dissement* pour deux Coupures, ceux *de Département* pour une action ou 5 coupures.

Ils peuvent s'en couvrir d'avance en prenant 10, 20 ou 50 Abonnements au *Journ l'Utile et l'Agréable* à 4 francs, et même, en réunissant immédiatement ces chiffres d'a bonnés, ils peuvent bénéficier, *avant tout versement*, de 10, 20 ou 50 francs, différen du *Prix d'Abonnement* (5 fr.) avec le *Prix de faveur* de 4 francs, réservé exclusi ment pour eux.

C'est donc un véritable *Placement avec remboursement anticipé.*

Les *Titres nominatifs* de Correspondant et d'Actionnaire, avec mention de privilé exclusif et de part dans l'entreprise, ainsi que les *dix Quittances d'Abonnement* p coupure d'Action, sont envoyés dans les trois jours. Le Journal est en même temps ser

Telle est la Combinaison pour laquell

DES PROSPECTUS ET SPECIMENS SERONT REMIS AUX CO

On s'abonne pour un an, à partir d'avril (1er N°) ou à partir d'oct

Le prix des Abonnements isolés (4 fr. 50 pour 5 fr.), ou réun

A M. l'Administrateur-Gérant de l'Uti

:0 novembre 1854.

nger, pour le TITRE et les AVANTAGES de CORRESPONDANTS

AGRÉABLE

PAR MOIS

Un Numéro

DE

64 gr. colonnes in-8°

CONTENANT LA

Matière de 300 pages ordinaires,

Avec Figures.

DES MÉNAGES

' INDUSTRIEL,

LA VILLE ET A LA CAMPAGNE.

ens, de Fabricants, de Dames,

BAILLY DE MERLIEUX

ulture de Paris; ex-Fondateur et Directeur de la *Maison* :e, du *Mémorial encyclopédique*, etc.

nique usuelle, — Les Vêtements, — Nourriture, — Boissons, — Économie domes-
jue, — Hygiène, Médecine et Pharmacie des familles, — Morale et Religion, — Jardi-
ge, — Basse-cour, — Agriculture, — Industries agricoles et usuelles, — Arts et Mé-
rs utiles à tous, — Moyens de fortune.

Suivie de : Variétés et Nouvelles curieuses et intéressantes en tout genre, — Compte
ndu des Sociétés, — Bulletin bibliographique et d'Annonces.

**'S *AUTRES*, à prendre part, est bien simple et tout à son
que Libraire peut s'assurer, non-seulement une *REMISE*
ements dans sa Circonscription, mais encore le *montant*
alement remboursé en parts de l'entreprise.**

ON DU JOURNAL.

ir les soins de l'Administration, aux adresses indiquées par les Correspondants socié-
ires, ou déposé chez leur Commissionnaire à Paris. — Quant aux Correspondants de
Étranger, pour éviter la *surcharge des frais de poste*, ils doivent indiquer la Voie d'ex-
édition ou le Commissionnaire chez lequel les numéros seront déposés mensuellement.

Quelle sera donc la position des Correspondants associés?

En réunissant 10, 20 ou 50 Abonnements dans la circonscription dont ils font choix,
s peuvent, avant tout versement, prélever un *Bénéfice anticipé* de 10 francs par Cou-
ure d'action de 40 francs.

Ils ont toujours le droit, après le versement du montant des actions, de compléter le
ombre de 10 Abonnements par chaque coupure d'action, comme aussi de recueillir un
ombre indéterminé d'*Abonnements supplémentaires* en en adressant le prix au taux de
· francs seulement.

Dans tous les cas, le versement du montant de chaque Action ou Coupure leur assure une
art dans la *Propriété du Journal*, et le *Dividende annuel* de cette part, suivant des cal-
uls rigoureux, peut être évalué à 8 francs par coupure d'Action (soit environ 20 pour cent).

ÉFÉRENCE est offerte à la Librairie.

ANTS POUR LES LIBRAIRES QUI EN FERONT LA DEMANDE.

— A moins d'indication contraire, on recevra tous les Numéros parus.

', 50, *avec titre d'action et privilége, doit être adressé* (franco) :

AGRÉABLE, 7, rue Furstemberg, à Paris.

SOCIÉTÉ POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE,

Paris, rue Bonaparte, 5.

Le sixième numéro du *Bulletin* de la Société vient de paraître; il sera distribué lundi à MM. les Sociétaires. Ce numéro contient des instructions détaillées sur les Conventions franco-anglaise et franco-portugaise, afin de faciliter à MM. les auteurs et éditeurs français l'accomplissement des formalités exigées pour assurer leurs droits de propriété en Angleterre et en Portugal.

Comme preuve de l'importance, pour MM. les Sociétaires, de remplir ces formalités, notamment pour l'Angleterre, il suffit de leur mettre sous les yeux le chiffre de l'exportation des produits de l'imprimerie belge en Angleterre pendant l'année 1853 : ce chiffre s'élève, d'après les documents officiels, à la somme de 1.290,387 francs.

Le Conseil d'administration a fait imprimer pour l'usage des membres de la Société les déclarations de dépôt légal et les certificats d'origine exigés par les Conventions conclues avec la Belgique, l'Angleterre, le Portugal et la Sardaigne.

Convention franco belge. — Déclaration de dépôt légal, la douzaine, 75 cent. — Certificats d'origine, le cent, 2 fr., le demi-cent, 1 fr.

Convention franco-anglaise. — Demande d'enregistrement du droit de propriété (en anglais et en français), la douzaine, 75 cent.

Convention franco-portugaise. — Déclaration de dépôt légal (en portugais et en français), la douzaine, 75 cent. — Certificats d'origine, le cent, 3 fr., le demi-cent, 1 fr. 50 cent.

Convention franco-sarde. — Certificat d'origine, le cent, 3 fr.; le demi-cent, 1 fr. 50 cent.

MM. les membres de la Société peuvent se procurer ces divers imprimés chez M. Victor Masson, secrétaire de la Société, place de l'Ecole-de-Médecine, qui a la complaisance d'en tenir le dépôt.

Le Conseil rappelle à MM. les Sociétaires que les certificats d'origine ont été introduits dans les Conventions conclues avec la Belgique, la Sardaigne et le Portugal, dans le but d'empêcher réciproquement l'introduction et même le transit des contrefaçons sur le territoire des pays contractants Par suite, toutes les expéditions faites en Allemagne et dans le nord de l'Europe, *par voie de Belgique*, doivent être accompagnées de certificats d'origine.

Le vice-président de la Société,

JULES DELALAIN.

Nouvelles publications de Jules DELALAIN,

Imprimeur de l'Université, à Paris.

MISE EN VENTE LE LUNDI 27 NOVEMBRE :

INSTRUCTION GÉNÉRALE sur l'exécution du plan d'études des lycées, par M. FORTOUL, ministre de l'instruction publique ; 1 volume in-12, broché.. 1—25

La même Instruction, précédée du Plan d'études des lycées et de tous les programmes annexes, et suivie des décrets et arrêtés rendus pour leur application ; 1 vol. in-12, br.. 2—50

Sous presse pour paraître prochainement :

JOURNAL DES PROFESSEURS; cahier in-4°.

CERTIFICAT D'EXAMEN DE GRAMMAIRE; feuille in-4°.

EN VENTE chez Delaroque aîné, Quai Voltaire, 19 et 21.

La 40e Livraison de la

LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

CONTINUATION DE LA

FRANCE LITTÉRAIRE

(PAGET-PEZZILLO)

La 40e Livraison termine le tome V, 2e partie.

AVIS A LA LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE PARIS.

M. MOTHON, *libraire à Lyon*, a l'honneur d'informer MM. les Libraires qu'il vient d'acquérir le fonds de MM. GUYOT frères *à Paris et à Lyon.*

Dans le fonds de Paris se trouvent les articles suivants :

325 exemplaires des **OEUVRES COMPLÈTES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES**, 5 gros volumes in-8°, et le cliché dudit ouvrage, pesant environ 2,400 kil.

455 exemplaires des **PRONES DE BILLOT**, 2 vol. in-8°, et le cliché pesant environ 600 kil.

1,160 exemplaires des **PENSÉES OU RÉFLEXIONS CHRÉTIENNES**, par le Père NEPVEU. 1 vol in-8°.

Le cliché des **OEUVRES DE BAUDRAND**. 16 vol. in-18, pesant environ 857 kil.

Le cliché de l'**ESSAI SUR L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE**, par le cardinal MAURY. 3 vol. in-12, pesant environ 475 kil.

S'adresser pour traiter de la totalité, ou d'une partie des susdits ouvrages, à M. MOTHON, rue de l'Archevêché, 2, à Lyon.

Les personnes qui désireraient acquérir le fonds de librairie de détail de la maison GUYOT frères, dont le siége était à Paris, rue Saint-Sulpice, n° 25, peuvent prendre connaissance de l'inventaire qui est déposé chez M. ALBANEL fils, libraire dépositaire de J.-B. PÉLAGAUD et Ce, 57, rue des Saints-Pères, à Paris.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE bien achalandée, sise à Paris, faubourg St-Germain, **A VENDRE A L'AMIABLE** pour cause de santé Grandes facilités.

S'adresser à MM. LORILLEUX, fabricants d'encres, 16, rue Suger.

Paris. Impr. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 48.) 2 DÉCEMBRE 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Librairie Française et Anglaise de J. H. TRUCHY,
26, *boulevard des Italiens.*

NOUVEAU DICTIONNAIRE
PORTATIF
ANGLAIS-FRANÇAIS
ET
FRANÇAIS-ANGLAIS

Renfermant, outre un très-grand nombre de mots qui ne se trouvent pas dans les autres Dictionnaires,

1° Les Termes de *Marine*, de *Sciences* et d'*Arts;*
2° Des Vocabulaires spéciaux de *Rail-ways*, de *Machines à vapeur*, de *Mécanique*, etc., entièrement inédits;
3° Une liste des principaux Noms patronymiques;
4° Un vocabulaire géographique, etc., etc.

PAR **PERCY SADLER,**

Auteur de la *Grammaire pratique* de la langue anglaise, des *Exercices Anglais*, ou Cours de Thèmes, du Cours de *Versions anglaises*, de l'*Art de la Correspondance* anglaise et française, du *Manuel de phrases* françaises et anglaises, du *Manuel Classique* de Conversations françaises et anglaises, du *Cours gradué* de la langue anglaise, 3 parties.

Paris, 1854. — Un fort vol. in-12 de 1,340 pages.

Prix : 6 francs.

Cette NOUVELLE ÉDITION, qui vient d'être mise en vente, a été entièrement refondue et considérablement augmentée dans la *nomenclature* des mots, ainsi que dans les *vocabulaires spéciaux* de mécanique, de chemins de fer et de machines à vapeur. De plus, on y a ajouté, à la suite de chaque mot anglais, la PRONONCIATION ANGLAISE FIGURÉE PAR DES SONS FRANÇAIS.

EN VENTE AUJOURD'HUI :

A PARIS	A NIMES
Chez ÉTIENNE GIRAUD, Libraire,	Chez LOUIS GIRAUD, Libraire,
16, RUE DAUPHINE.	BOULEVARD SAINT-ANTOINE.

PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

PAR L'ABBÉ AZAIS

AUMONIER AU LYCÉE-IMPÉRIAL DE NIMES,
L'un des quarante pèlerins de 1853.

1 beau vol. format Charpentier. Prix : 3 fr. 50 c.

Pour paraître le 15 décembre

Chez l'Éditeur, passage Dauphine, escalier H

LA FRANCE LITTÉRAIRE

TOME XI

LES ÉCRIVAINS PSEUDONYMES ET AUTRES MYSTIFICATEURS DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE PENDANT LES QUATRE DERNIERS SIÈCLES, RESTITUÉS A LEURS VÉRITABLES NOMS, par J.-M. QUÉRARD. 5e livraison. POL-PY. In-8°.......... 4—00

Je profite de l'annonce de cette livraison pour relever une fausse assertion que la malveillance s'évertue à propager au sujet de mes *Ecrivains pseudonymes*, que l'on présente comme ne faisant qu'un avec le tome V des *Supercheries littéraires* ou Table.

Les huit premières feuilles de la table des *Supercheries* étaient déjà imprimées lorsque je reconnus que la composition, très-coûteuse, en rendait l'achèvement impossible, l'ouvrage n'ayant été tiré qu'à trop petit nombre pour supporter ces frais. Pour arriver pourtant à l'achever, je rêvai à une combinaison. C'est alors que j'arrêtai l'impression d'un nouveau volume, dont j'extrairais, en me servant de la même composition, ce qui devait constituer le 5e volume des *Supercheries*. Je m'y pris trop tard. J'ai donc été obligé de transformer entièrement les premières feuilles de mon volume de table (*les Astéronymes*) en autant de feuilles de dictionnaire, et de réimprimer pour le nouveau volume les cinq premières feuilles de la table proprement dite ; mais en y faisant de si nombreuses additions, que ces cinq feuilles, jointes aux astéronymes remplacés, ont formé neuf feuilles et demie du nouveau volume. Les feuilles 11 à 18 étant imprimées, j'ai dû m'en servir pour l'un et l'autre ouvrage ; mais à partir de la 19e la composition est si différente, que c'est à peine si j'en puis extraire pour la table des *Supercheries* deux pages sur seize. Ceci est une franche explication. Les souscripteurs au tome XI de **LA FRANCE LITTERAIRE** savent d'ailleurs à quoi s'en tenir sur cette prétendue similitude : la malveillance seule était intéressée à propager une assertion erronée.

L'avertissement de mon nouveau livre, exclusivement consacré aux auteurs qui ont écrit des ouvrages sous le voile de l'anonyme, ou sous des pseudonymes, est un volume à ajouter : 1° à la *France littéraire* ; 2° aux *Supercheries littéraires*, comme suite ; et pourquoi ne le dirais-je pas, à la *Littérature française contemporaine*, dont il forme le complément, commencé par les *Omissions et Bévues* de ce dernier ouvrage, publiées en 1848, continué dans les *Supercheries littéraires*, et acheté dans les *Ecrivains pseudonymes*, et cela sans sortir du sujet restreint que j'ai embrassé, les écrivains anonymes et pseudonymes, afin de me renfermer en un volume. Les sources et leur *utilisation* sont présentées d'une façon assez différente pour ne pas faire double emploi, ainsi que l'on pourra s'en convaincre en comparant la prochaine livraison à paraître des deux ouvrages.

Les principaux articles bio-bibliographiques de la livraison annoncée aujourd'hui sont les suivants : Les frères *Polain*, de Liége ; l'abbé *Pollin* ; *S. Poltoratzky*, bibliophile russe ; les *Pommier* (trois) ; *Arth. Ponroy* ; les frères *Pontas du Méril* ; *Arm. de Pontmartin* ; *J.-J. Porchat*, littérateur suisse ; *De Potter*, publiciste belge ; *Ch. Poitvin*, littérateur belge ; le P. *Pourcelet*, bibliothécaire des jésuites de Paris ; *Van Praet*, bibliographe ; le colonel *Préaux-Locré* ; *J.-L. Prel* ; le général *Préval* ; *Fr. Priem*, savant belge ; *Ed. Primard* ; les *Proust* (d'Angers) ; le docteur *Priou* ; l'abbé *Prompsault* ; *P.-J. Proudhon* : ses ouvrages et leurs critiques ; le général *Prouvy*, Belge ; le prince *Puckler-Muscau* ; *A.-W. Pugin* ; les *Puibusque* ; le comte *Pujol de*

Montry; les *Putton* (des Vosges); *M.-A. Puvis*; *Théod. Puymaigre*; *Fél. Pyat*; *Léon Pycke*, jurisconsulte belge.

Qu'un *camarade* ou un *éreinteur* systématique, à qui la bibliographie est totalement étrangère, se charge la conscience d'émettre, dans le journal d'une coterie, l'opinion que ma manière de faire est moins bonne que telle autre, il ne persuadera personne de ce dont il n'est pas persuadé lui-même. Aux Souscripteurs seuls appartient le droit de juger du mérite des livres qu'ils se procurent, comme beaucoup plus compétents qu'un critique. N'a-t-on pas dit que si nous avions individuellement de l'esprit, tout le monde en avait plus que nous?

J.-M. Quérard.

Paris, ce 2 décembre 1854.

SOCIÉTÉ POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE,

Siége à Paris, rue Bonaparte, 5.

Avis à MM. les Libraires du royaume de Saxe.

Par une note insérée dans le *Journal de la Librairie* du 14 octobre 1854 et dans le *Bœrsenblatt* du 30 octobre 1854, le Conseil d'administration de la Société représentant les intérêts des principaux libraires et éditeurs de musique et d'estampes de Paris, a déjà appelé l'attention de MM. les libraires du royaume de Saxe, et particulièrement de la ville de Leipzig, sur la protection acquise en Saxe aux publications françaises, depuis le décret français du 28 mars 1852. Le Conseil croit devoir renouveler à MM. les libraires de Saxe la déclaration qu'il est décidé à faire respecter et à faire valoir les droits de ses sociétaires, et qu'il est résolu, à partir du 1er janvier 1855, à faire saisir toute contrefaçon qui serait exposée, mise en vente ou annoncée à Leipzig et dans toute autre ville du royaume de Saxe.

Depuis la promulgation du décret français du 28 mars 1852, et les avertissements déjà donnés au commerce de la librairie du royaume de Saxe, MM. les libraires de ce pays ont pu écouler les réimpressions belges ou allemandes non autorisées d'ouvrages d'origine française, qui se trouvaient à cette époque dans leurs magasins; l'excuse de bonne foi ne saurait donc être admise en cas de saisies et de poursuites.

En conséquence, le Conseil de la Société engage amiablement MM. les libraires du royaume de Saxe à s'abstenir à l'avenir de vendre des contrefaçons d'ouvrages français; autrement il serait dans la pénible nécessité d'en requérir la saisie et d'en poursuivre la répression, conformément à la législation saxonne (Loi du 22 février 1844, art. XI et XIII).

M. le docteur Schleswitz, de Leipzig, agent-général de la Société pour l'Allemagne, recevra les communications que MM. les libraires de Saxe auraient à lui faire par suite de cette déclaration.

Paris, le 1er décembre 1854.

Les membres du Conseil d'administration :

JULES DELALAIN, imprimeur-libraire. — VICTOR MASSON, libraire-éditeur. — BRETON, de la maison Hachette et Ce, libraire-éditeur. — J.-B. BAILLIÈRE, libraire-éditeur. — GOUPIL, éditeur d'estampes. — J. LECOFFRE, libraire-éditeur. — MEISSONNIER, éditeur de musique. — TARDIEU, de la maison Renouard et Ce, libraire-éditeur.

PRIX
Paris : **50** cent.
franco par la poste : **75** c.

Aucune des gravures et aucun des articles n'ont été publiés par le MAGASIN PITTORESQUE.

On peut se procurer les Almanachs de 1851 à 1855, *séparément* ou *réunis en collection*, formant une jolie brochure qui contiendra tous les *Almanachs* déjà parus, ou le nombre désigné par les acheteurs, au prix de **50 cent.** chacun et **75 cent.** par la poste, avec estampille ou sans estampille.

[illegible]
Libraires des départements
et de l'étranger,
15/10, soit 33 0/0

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES

OU

CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES

Prix du volume broché.	6—00
Id., franco par la poste.	7—50
Id., du vol. rel. à l'angl.	7—50

Depuis les temps les plus éloignés jusqu'au 19e siècle

AVEC BIOGRAPHIES, NOTES ET INDICATIONS ICONOGRAPHIQUES

Par M. Ed. CHARTON

Rédacteur en chef du MAGASIN PITTORESQUE.

La Remise pour les Libraires des départements et de l'étranger est de 7/5 ou 14/10, soit 28 0/0.

Le Tome premier (VOYAGEURS ANCIENS) est en vente.

Il contient les voyageurs anciens, depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère, et se compose de 400 pages, format grand in-8°, et de 400 gravures environ mêlées au texte.

ON PEUT AUSSI SE PROCURER L'OUVRAGE PAR LIVRAISON DE 100 PAGES, AU PRIX DE **1** FR. **50** C. LA LIVRAISON.

Le Tome IIe (VOYAGEURS DU MOYEN AGE) est en publication, il paraîtra le 1er janvier prochain

Les 2 premières livraisons, formant la moitié du volume, sont en vente. — Prix : **1 fr. 50 c.** la livraison, **3 fr.** les 2 livraisons.

CONDITIONS POUR LES CORRESPONDANTS :

Pour jouir des remises indiquées ci-dessus, les Libraires doivent avoir un compte ouvert au *Magasin Pittoresque*, ou bien toute demande doit être accompagnée d'un mandat sur Paris à six semaines de date. Toute demande d'un compte courant doit être *affranchie* et avoir pour objet la fourniture de 14/10 abonnements à l'année courante.

30, RUE JACOB, A PARIS.

AVIS.

Plusieurs de nos correspondants nous font parvenir incluses dans les lettres qu'ils nous adressent, d'autres lettres adressées à des confrères de Paris. Ils comprendront que la dispersion des destinataires dans les différents quartiers de Paris ne nous permet pas de faire remettre ces lettres à domicile, et que nous sommes obligés, en conséquence, d'avoir recours à la poste. Nous engageons, par suite, nos correspondants, s'ils veulent éviter des retards et un surcroît de frais de port qui retombent, en définitive, à leur charge, de vouloir bien, à l'avenir, apposer un timbre de 10 centimes sur chacune des lettres qu'il leur plairait d'enfermer dans celles qu'ils nous adresseront.

L. HACHETTE ET C°.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Cour impériale de Paris (2e Ch.)

Audience du 16 novembre.

BREVET D'IMPRIMEUR. — APPORT DANS UNE SOCIÉTÉ. — FAILLITE. — VENTE DU BREVET. — HOMOLOGATION.

Bien qu'un brevet d'imprimeur ne soit pas une valeur vénale, il peut néanmoins faire l'objet d'un apport dans une société commerciale. Il appartient, dès lors, à la société pour la valeur qu'il représente.

Dans ce cas, si la société est tombée en faillite, le syndic peut valablement, avec le concours du titulaire et celui de l'Administration, traiter de la transmission du brevet à un tiers, mais il ne peut abandonner au titulaire une partie du prix de cette transmission, comme condition du consentement qu'il donne à la cession; le prix entier doit revenir à la faillite.

En conséquence, si le syndic a fait un traité de cession du brevet à un tiers, mais en consentant à ce que le titulaire reçût personnellement une partie du prix comme condition de son consentement à la vente, le traité doit être homologué en ce qui concerne la cession, mais il doit être annulé, même d'office, en ce qui concerne l'abandon fait au titulaire d'une partie du prix du brevet.

Le 9 avril 1846, une société fut formée entre MM. Maistras et Wiart pour l'exploitation d'une imprimerie. Maistras, titulaire d'un brevet d'imprimeur, apportait dans la société ce brevet estimé une somme de 16,000 francs, Wiart apportait en argent et en matériel un fonds équivalant à cette somme.

Moins d'une année après, la société tombait en faillite, et Maistras, personnellement, était également déclaré en faillite.

La faillite personnelle de Maistras fut clôturée faute d'actif.

M. Maillet, syndic de la société Maistras et Wiart, s'occupa dès lors de réaliser l'actif de cette faillite. L'actif le plus important, c'était la valeur du brevet d'imprimeur apporté par Maistras en société, mais cet actif était représenté par un titre personnel au titulaire et qui ne pouvait être cédé sans son consentement.

On trouva un acquéreur qui offrit du brevet 10,000 francs, Maistras promit de donner son consentement à la vente, mais il ne le fit qu'à la condition que sur la somme de 10,000 francs il lui serait remis 3,500 francs. Le syndic de la faillite consulta le juge commissaire sur ce qu'il y avait à faire, et tous deux, craignant que les créanciers ne perdissent s'ils refusaient cette condition, résolurent de l'accepter. En conséquence, une ordonnance de M. le juge-commissaire autorisa la vente du brevet dans les termes imposés par Maistras, 6,500 francs furent versés entre les mains du syndic, et 3,500 francs furent remis à Maistras pour prix de son consentement.

Après cette vente, le syndic, voulant régulariser sa position, demanda au Tribunal de commerce de la Seine l'homologation de ce traité; mais le Tribunal rejeta cette demande.

Sur l'appel, la Cour impériale a rendu l'arrêt suivant:

« Considérant que les lois qui réglementent la délivrance et l'usage des brevets d'imprimeur ne défendent pas aux titulaires de ces brevets de faire pour leur exploitation tous traités utiles à leur intérêt, pourvu qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de l'autorité; qu'ainsi c'est en usant de son droit que Maistras a formé, le 9 avril 1846, avec Wiard, une société pour l'exploitation du brevet d'imprimeur qu'il avait obtenu et qu'il a apporté ce brevet dans la société; que, sans doute, ce brevet, malgré la valeur vénale qui lui était donnée par l'acte de société, n'aurait pu être mis en vente comme une autre valeur, ni transmis à un tiers sans la volonté du titulaire et sans l'autorisation de l'administration;

« Mais, considérant que Maistras ne pouvait, sans manquer à ses engage-

ments et sans se rendre coupable de mauvaise foi, refuser son concours et son consentement pour procurer aux créanciers de la société les moyens de réaliser la valeur de ce brevet qui leur appartenait, comme tout le reste de l'actif de la société, leur débitrice ;

« Considérant que Maistras a accompli ce devoir en donnant son concours au traité fait avec Delcambre le 31 mai 1853, en donnant sa démission, au moyen de laquelle Delcambre a obtenu un brevet d'imprimeur ;

« Considérant que l'indemnité de 10.000 francs, stipulée par le traité et payée par Delcambre, est en rapport avec les avantages qui lui ont été faits, et qu'à cet égard les intérêts des créanciers ont été respectés ;

« Mais considérant que cette somme de 10,000 francs est la propriété de Maistras et Wiart, comme le brevet qu'elle représente ; que l'attribution d'une partie de cette somme à Maistras personnellement est illicite, et qu'à ce titre, les Tribunaux, protecteurs des intérêts des créanciers en matière de faillite, doivent annuler même d'office cette stipulation ;

« Homologue pour être exécuté selon sa forme et teneur le traité fait entre Maillet, Maistras et Delcambre, le 31 mai 1853, et néanmoins annule d'office, à l'égard de Maistras et des créanciers Maistras et Wiard, la stipulation qui attribue à Maistras une somme de 3,500 francs sur celle de 10,000 francs payée par Delcambre ;

« Ordonne que la somme de 10,000 francs sera répartie entre les créanciers de la société Maistras et Wiard. »

VARIÉTÉS.

Le *Journal général de l'Instruction publique* publie un tableau statistique résumant, par chiffres, les principales indications extraites des rapports des préfets sur chacune des bibliothèques de leur ressort. Dans ce tableau ne figurent ni les bibliothèques de Paris ni celles qui, dans les départements, appartiennent à des sociétés particulières ou à des établissements spéciaux et n'admettent qu'un public restreint.

Les résultats généraux de cette statistique peuvent se formuler ainsi : les départements possèdent 338 bibliothèques publiques, offrant par semaine 1,060 séances de lecture, et fréquentées chaque jour en moyenne par 3,649 lecteurs.

On y trouve 3,733,439 volumes, dont 44,070 manuscrits et 3,689,369 imprimés.

Les allocations faites par les villes s'élèvent à 407,781 fr. 50 cent., dont 223,554 fr. pour le personnel, et 184,227 fr. 50 c. pour le matériel. Ces allocations ne sont ni fixes ni obligatoires, et peuvent être augmentées ou diminuées au gré des conseils municipaux.

Trente-huit bibliothèques prêtent exclusivement les livres au dehors ; il n'a pas été possible d'apprécier exactement le nombre de lecteurs ayant recours à ces établissements.

Quarante et une bibliothèques ont des séances du soir, dont on a pu indiquer le nombre, parce que généralement ces séances n'ont lieu que pendant une dartie de l'année et à des époques différentes.

Avis à MM. les abonnés de la Belgique.

Par suite des nouvelles conventions postales intervenues entre la France et la Belgique, les Prospectus et Catalogues, qui jusqu'à ce jour avaient circulé sous la bande du *Journal de la Librairie*, ne peuvent plus y être insérés. En conséquence, MM. les abonnés de la Belgique sont prévenus que les Prospectus et Catalogues, qui devront à l'avenir être distribués avec le journal, leur seront désormais adressés sous une bande séparée, et que, déposés ensemble à la poste, ces deux envois devront leur parvenir en même temps.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

NOTA. — Pour éviter tout retard dans la distribution du premier numéro du 1[er] janvier prochain, époque du renouvellement d'abonnement, MM. les Libraires sont priés d'adresser à l'Éditeur, avant cette époque, le nombre d'exemplaires qu'ils désirent recevoir.

l'époque actuelle, par M. DURUY. 2 vol. comprenant ensemble 1,200 pages et contenant 9 cartes, 5 plans et 13 gravures........................ 12—00

HISTOIRE DE L'ITALIE, depuis l'invasion des barbares jusqu'à nos jours, par M. ZELLER, professeur d'histoire à la Faculté des lettres d'Aix. 1 vol. contenant 4 cartes, 6 plans et 6 gravures.................... 6—00

HISTOIRE DES ÉTATS SCANDINAVES (Suède, Norvége, Danemarck), par GEFFROY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 vol. de 480 pages, contenant 3 cartes, 2 plans et 1 gravure. 5—00

HISTOIRE DES ARABES, par M. SÉDILLOT, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, membre de la Société asiatique de Paris. 1 vol. de plus de 500 pages, contenant 3 cartes et 5 gravures.................. 5—50

HISTOIRE DU PORTUGAL et de ses colonies, par M. A. BOUCHOT, professeur d'histoire au lycée Napoléon. 1 vol. de 450 pages, contenant 2 cartes et 2 plans.. 5—50

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE, par M. PIERRON, professeur au lycée Saint-Louis. 1 vol. de 470 pages.............. 5—00

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ROMAINE, par le même auteur. 1 vol. de 650 pages.. 5—50

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. DEMOGEOT, agrégé de la Faculté des lettres de Paris, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis. 1 vol. de 680 p. 5—50

Ces volumes conviennent aux jeunes gens auxquels on veut offrir une lecture tout à la fois intéressante et instructive.

4° OUVRAGES DIVERS.

Format in-12, demi-reliure en chagrin.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. DURUY. *Edition illustrée* de 117 gravures et de 16 cartes géographiques. 2 beaux vol.. 10—00

Le succès de l'édition classique de l'*Abrégé de l'histoire de France* de M. Duruy, qui est constaté par quatre éditions imprimées en deux ans, a engagé les éditeurs à publier l'édition ci-dessus, qui est destinée à se répandre en dehors des écoles et convient au grand public. Des modifications de toute nature, nécessitées par la nouvelle destination de l'ouvrage, y ont été introduites.

RÉCITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. COURGEON, agrégé d'histoire. Première période : *La Gaule indépendante et la Gaule romaine*. 1 volume.. 5—00

Deuxième période : *Les Mérovingiens*. 1 vol.................. 5—00

Cet ouvrage n'est point un livre d'enseignement, mais une suite de récits animés des principales époques de notre histoire nationale ; il est imprimé avec luxe, et est un beau cadeau à offrir aux jeunes gens.

---

e mois de janvier 1855.

ınger, pour le TITRE et les AVANTAGES de CORRESPONDANTS

AGRÉABLE

PAR MOIS

Un Numéro

DE

64 gr. colonnes in-8°

CONTENANT LA

Matière de 300 pages

ordinaires,

Avec Figures.

DES MÉNAGES

r INDUSTRIEL,

LA VILLE ET A LA CAMPAGNE,

iens, de Fabricants, de Dames,

BAILLY DE MERLIEUX

ulture de Paris; ex-Fondateur et Directeur de la *Maison*
ce, du *Mémorial encyclopédique*, etc.

nique usuelle, — Les Vêtements, — Nourriture, — Boissons, — Economie domes-
que, — Hygiène, Médecine et Pharmacie des familles, — Morale et Religion, — Jardi-
ıge, — Basse-cour, — Agriculture, — Industries agricoles et usuelles, — Arts et Mé-
ırs utiles à tous, — Moyens de fortune.

Suivie de : Variétés et Nouvelles curieuses et intéressantes en tout genre, — Compte
ndu des Sociétés, — Bulletin bibliographique et d'Annonces.

'S *AUTRES*, à prendre part, est bien simple et tout à son
que Libraire peut s'assurer, non-seulement une *REMISE*
ıements dans sa Circonscription, mais encore le *montant*
alement remboursé en parts de l'entreprise.

ON DU JOURNAL.

ar les soins de l'Administration, aux adresses indiquées par les Correspondants socié-
ıires, ou déposé chez leur Commissionnaire à Paris. — Quant aux Correspondants de
Etranger, pour éviter la *surcharge des frais de poste*, ils doivent indiquer la Voie d'ex-
édition ou le Commissionnaire chez lequel les numéros seront déposés mensuellement.

Quelle sera donc la position des Correspondants associés?

En réunissant 10, 20 ou 50 Abonnements dans la circonscription dont ils font choix,
s peuvent, avant tout versement, prélever un *Bénéfice anticipé* de 10 francs par Cou-
ure d'action de 40 francs.

Ils ont toujours le droit, après le versement du montant des actions, de compléter le
ombre de 10 Abonnements par chaque coupure d'action, comme aussi de recueillir un
ombre indéterminé d'*Abonnements supplémentaires* en en adressant le prix au taux de
francs seulement.

Dans tous les cas, le versement du montant de chaque Action ou Coupure leur assure une
art dans la *Propriété du Journal*, et le *Dividende annuel* de cette part, suivant des cal-
uls rigoureux, peut être évalué à 8 francs par coupure d'Action (soit environ 20 pour cent).

ÉFÉRENCE est offerte à la Librairie.

ANTS POUR LES LIBRAIRES QUI EN FERONT LA DEMANDE.

avec nombreuses Figures, est en vente. Prix à Paris : 4 fr. Par la poste : 5 fr.

10, 20, 50, *avec titre d'action et privilége, doit être adressé* (franco) :

AGRÉABLE, 7, rue Furstemberg, à Paris.

AVIS

Plusieurs de nos Correspondants nous adressent des lettres contenant des billets de banque, sans avoir même la précaution de faire recommander ces lettres. Nous croyons devoir leur faire remarquer que ce mode de transmission d'argent présente des dangers sérieux ; car, outre que les lettres contenant des valeurs peuvent s'égarer comme les autres, elles peuvent aussi tenter la cupidité.

Nos correspondants ne s'exposeraient à aucun de ces dangers s'ils prenaient chez un banquier des billets à ordre. Ils éviteraient ainsi toute éventualité de pertes qui retombent nécessairement à leur charge, et contre lesquelles il est impossible de se prémunir absolument. L. HACHETTE ET C^{e}.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Cour impériale de Paris (Ch. correct.)

Audience du 11 novembre.

CONTRAVENTION EN MATIÈRE DE PRESSE — PUBLICATION D'ARTICLES TRAITANT DE MATIÈRES POLITIQUES DANS UN JOURNAL NON AUTORISÉ.

Le décret du 28 mars 1852 n'a pas eu pour objet de restreindre les interdictions imposées aux journaux littéraires et scientifiques par le décret du 17 février précédent.

Ces deux décrets, en interdisant la publication, même accidentelle d'articles relatifs aux matières politiques et d'économie sociale comprennent, dans la prohibition, tout ce qui touche au Gouvernement et à l'administration publique, et notamment aux mesures d'économie politiques émanées de l'autorité.

M. Jacques Valserres, directeur du journal l'*Agriculture*, a été poursuivi pour avoir inséré dans cette feuille des articles traitant de matières politiques. Condamné, en première instance, à un mois de prison et 100 fr. d'amende, il a interjeté appel de cette décision ; mais la Cour a confirmé la sentence des premiers juges par les motifs suivants :

« Considérant que le décret du 28 mars 1852, dont l'article 1er exempte du timbre les journaux exclusivement relatifs aux lettres, aux sciences et à l'agriculture, déclare dans son article 2, que ceux de ces journaux qui, même accidentellement, s'occuperont de matières politiques ou d'économie sociale, se-

ront considérés comme étant en contravention aux dispositions du décret du 17 février 1852, et seront passibles des peines établies par les articles 5 et 11 de ce décret ;

« Qu'ainsi le décret du 28 mars, loin de modifier et restreindre le décret du 17 février, le confirme et le déclare applicable à l'infraction spéciale imputée à Valserres de s'être, dans un journal d'agriculture, occupé de matières politiques et d'économie sociale ;

« Que le décret du 17 février 1852, art. 1, 3, 5 et 11, défend d'une manière générale aux journaux non autorisés et n'ayant pas fourni le cautionnement de traiter de matières politiques et d'économie sociale ;

« Que les matières politiques comprenant ce qui touche au Gouvernement et à l'administration publique et implicitement les discussions sur les mesures d'économie sociale, d'économie politique et émanées de l'autorité ;

« Que c'est avec intention que le décret, après les mots *matières politiques*, a placé ceux *et d'économie sociale*, de préférence aux mots économie politique, pouvant s'entendre dans un sens restreint, a employé les termes plus généraux d'économie sociale qui comprennent l'économie politique ;

« Que par là le décret n'a nullement entendu permettre à tous les journaux de s'occuper librement de l'économie politique proprement dite, « la formation, la distribution et la consommation des richesses » ;

« Qu'au contraire, il a voulu interdire à tous les journaux qui ne présenteraient pas la double garantie de l'autorisation du Gouvernement et d'un cautionnement, la discussion de toutes les matières d'économie publique concernant les intérêts généraux et collectifs du pays, faire porter cette interdiction, même au dehors de l'examen des actes de l'autorité et y comprendre tant l'économie politique proprement dite que toutes les branches de l'économie sociale et tout ce qui se rattache à l'organisation de la société ;

« Que les deux articles sur le Crédit foncier en France et en Allemagne, publiés dans les numéros du journal l'*Agriculture* des 10 et 11 juillet et du 18 juillet 1854, discutant des actes du Gouvernement, s'occupant de l'institution du Crédit foncier dans un intérêt collectif et général, traitent de matières essentiellement politiques et d'économie sociale ;

« Sur la bonne foi alléguée par l'appelant :

« Que la bonne foi n'est nullement justifiée en fait ; en droit, que la bonne foi n'excuserait pas une contravention aux dispositions de police des décrets sur la presse ;

« Confirme. »

ERRATUM.

Feuilleton n° 47, du 25 novembre, page 576, **PLAN DU SIÉGE DE SÉBASTOPOL**, chez Bouquillard, rue Saint-Martin, 294, et non 94, comme nous l'avons indiqué par erreur.

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres, manuscrits, etc., composant la bibliothèque de feu M. A. Aug. Renouard. (Voyez n° 6329.)

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de lettres autographes. (Voyez n° 6766.)

18 décembre, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres qui composaient la bibliothèque de M. le vicomte L.-E.-F. Héricart de Thury. (Voyez n° 7238.)

15 décembre, rue des Bons-Enfants, 28. Vente de livres et collection de journaux parus après février 1848, composant la bibliothèque de feu M. Delacroix. (Catalogue M. A. Aubry.)

Tous nos abonnés recevront avec ce numéro : un prospectus de la librairie H. Lebrun ; ceux des départements et de l'étranger recevront de plus : un catalogue de la librairie Coulon-Pineau; ceux des départements seulement, un prospectus de la librairie Mallet-Bachelier; et ceux de l'étranger un catalogue de la librairie H. Lebrun.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 50.) 16 DÉCEMBRE 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Mme **LALANCE**, libraire à Soissons (Aisne), prévient ses correspondants que toutes ses lettres et paquets devront à l'avenir être adressés sous l'ancienne raison sociale : Mme veuve VANTAGE. — Au nom de Mme LALANCE, ou elle ne reçoit pas, ou elle reçoit beaucoup trop tard.

de 1669; et suivies d'un *Appendice* contenant plusieurs opuscules. 1 vol.

Le texte est celui des manuscrits autographes conservés à la Bibliothèque impériale; le classement des Pensées est de nous. Le volume est terminé par une table analytique qui nous appartient.

LA BRUYÈRE, sa traduction de *Théophraste*, et *les Caractères ou les Mœurs de ce siècle.* 1 vol.

C'est le texte de l'édition de 1696, la dernière que la Bruyère ait publiée. Une table analytique, par M. Woillez, termine le volume.

LA ROCHEFOUCAULD, ses *Réflexions, Sentences et Maximes morales*, avec les variantes; suivies d'un *Examen critique*, par Aimé Martin, et d'une table des matières. 1 vol.

Texte de la dernière édition (1678) publiée par l'auteur.

BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, avec les variantes, des additions et une table analytique. 1 vol.

Texte de l'édition de 1700, augmenté, d'après un manuscrit autographe, d'additions que Bossuet avait écrites pour une quatrième édition; et, pour la première fois, le volume est terminé par une table analytique.

BOSSUET, ses *Chefs-d'œuvre oratoires*, contenant ses *Oraisons funèbres*, deux *Panégyriques*, dix *Sermons* et trente-quatre *Extraits de Sermons.* 2 vol.

C'est le texte de l'édition de Versailles, corrigé d'après les notes qui nous ont été communiquées par l'abbé Caron, ancien bibliothécaire du séminaire de Saint-Sulpice.

FÉNELON, les *Aventures de Télémaque*, avec des notes géographiques et littéraires, et les passages des auteurs grecs et latins que Fénelon a imités. Les Aventures de Télémaque sont précédées de l'Eloge de Fénelon, par la Harpe; nous y avons ajouté des notes biographiques.

C'est le choix que nous avons fait pour la collection grand in-24; le texte est celui de l'édition de 1745. 1 vol.

MASSILLON, ses *Chefs-d'œuvre oratoires.* 1 vol.

Le texte est conforme aux deux manuscrits autographes que conserve la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice.

Les *Chefs-d'œuvre littéraires du dix-septième siècle* font 21 vol. in-8°, qui ne contiennent que des textes corrects, c'est-à-dire conformes aux éditions originales; ils seront accompagnés de variantes et de notes explicatives.

Le prix de chaque volume est de 3 fr. L'impression de tous les volumes de cette collection est entièrement achevée.

Nota. Les derniers ouvrages publiés sont : **MOLIÈRE**, 4 vol. — **DESCARTES**, 1 vol. — **BOSSUET**, Chefs-d'œuvre oratoires, 2 vol. — **BOSSUET**, Discours, 1 vol. — **LA ROCHEFOUCAULD**, 1 vol. — **MASSILLON**, 1 vol. — **CORNEILLE**, 2 vol.

RE DE

TINON

s du théâtre de la guerre et les Nouveautés.
ées dans la même journée.

at-Honoré, 14.

S 1855:

). 25 c.		Impérial	50 c.
. 50		du bon Catholique	25
. 50		des Ménagères	50
. 50		Chantant	50
. 50		des Enfants	50
. 50		de la Physique	50
. 50		de la Chimie	50
. 50		du Magasin Pittoresque	50
. 50		Alphabet	50
. 50		Lunatique	25
. 50		de la Fille laborieuse	50
. 50		des Annales Impériales	50
. 50		des Eglises	50
. 50		des Foires et Marchés	75

TIONNAIRE UNIVERSEL de la
UE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin.
raisons à 30 c., formant 2 vol. in-4°.

TIONNAIRE UNIVERSEL de géo-
e, par Bécherelle. 200 liv. à.. 0—25

TIONNAIRE UNIVERSEL Pan-théon
re et Encyclopédie illustrée, par Mau-
a Chatre. 200 livraisons à.... 0—25

IENT défendu par la FRANCE, l'ANGLETERRE et l'AUTRICHE,
n complète de la guerre d'Orient jusqu'à
e du siége de Silistrie, par Noël Ségur.
.... 1—50

DANUBE, la MER NOIRE et la MER BALTIQUE, la TURQUIE
NNE et MODERNE. — Prix, broché,
coloriées : 1 fr. 25 c.; noires.... 1—00

NTS ET CHANSONS (poésie et musique)
rre Dupont, illustrés de gravures sur
— 15 centimes. — Les chants politiques
eront 20 cent. — Afin que le texte ne
s maculé, le timbre sera apposé sur la
ture.

LES CONTEMPORAINS, HOMMES DE LETTRES
PUBLICISTES, etc., etc., par Eugène de Mirecourt, avec un portrait et un autographe,
à.......................... 50 cent. chaque.

HISTOIRE DE PARIS, par Lavallée, 107 gravures,
12 fr.; reliée........................ 18—00

PETITS ALBUMS POUR RIRE
à 20 centimes.

BIBLIOTHÈQUE AMUSANTE de COMMERSON

Almanach du Tintamarre. 3e année...	0—25
Pensée d'un Emballeur. 1er vol.......	1—00
Mayonaise d'Ephémérides. 1 vol......	1—00
Pensée d'un Emballeur, 2e vol.......	1—00
Almanach du Tintamarre, 1re année...	0—25
Almanach du Tintamarre, 2e année...	0—25
Petites Affiches du Tintamarre. 1 vol..	1—00
Le Code civil dévoilé. 1 vol.........	1—00
Rêveries d'un Etameur. 1 vol........	1—00
Binettes contemporaines. 5 vol.......	0—50

LES PETITS-PARIS, LISTE DES PETITS-PARIS
à.................................. 0—50

LES MÉTAMORPHOSES DU JOUR
par Grandville. Un vol. Prix : 17 fr. 50 c.;
relié.......................... 22—00

LE GUIDE DU DOMESTIQUE
à l'usage du simple Domestique, du Valet de chambre, de la Femme de chambre et de la Cuisinière. 2e édition. Prix.......... 3—00

L'ART DE FUMER ou la PIPE et le CIGARE,
suivi de Notes, par Barthélemy, illustré de 5 vignettes. 3e édition. 1 vol. in-12. Prix, 1—50

J. DE LA ROCHENOIRE

Dessin appris seul..................	1—00
Le Paysage appris seul..............	1—00
Le Pastel appris seul...............	1—00
L'Aquarelle apprise seul............	1—00
Peinture à l'huile apprise seul (1re p.).	1—00
Peinture à l'huile apprise seul (2e p.)..	1—00
Peinture à l'huile apprise seul (3e p.)..	1—00

LE LIVRE DES PATIENCES
par Mme F*****. — 1 vol. in-18...... 1—50

SCIENCE DU BIEN VIVRE ou MONOGRAPHIE DE LA CUISINE, par Paul Ben et A. Desrez.
6e édition. 1 vol. in-8°. Prix........ 4—50

es de SUE, DUMAS, G. SAND, BALZAC, SOULIÉ, FÉVAL, JACOB, etc., etc.

mplet et A TRÈS-BAS PRIX.

seront servis de suite et jouiront de toutes les Remises possibles.

SOCIÉTÉ POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Siége à Paris, rue Bonaparte, 5.

Une assemblée générale des membres de la Société aura lieu le mercredi 20 décembre, à huit heures du soir, dans les salons du Cercle de la Librairie. Il sera traité de questions importantes relatives à la protection des droits de propriété des auteurs et éditeurs français à Leipzig, en Belgique, en Sardaigne, etc.

Le conseil d'administration vient de faire imprimer deux nouveaux modèles de déclaration :

CONVENTION FRANCO-ESPAGNOLE. — Déclaration de dépôt légal à Madrid (en espagnol et en français), la douzaine, 75 cent.

LOI SAXONNE DE RÉCIPROCITÉ. — Déclaration de dépôt légal à Leipzig, la douzaine, 75 cent.

MM. les membres de la Société peuvent se procurer ces imprimés chez M. VICTOR MASSON, secrétaire de la Société, qui a la complaisance d'en tenir le dépôt.

Le vice-président, JULES DELALAIN.

Erratum. — *La Crimée*, du prince Demidoff, un très-beau volume grand in-8°, a été annoncée par erreur, page 1re de notre dernier feuilleton, comme devant paraître le mardi 12 novembre; c'est le mardi 12 décembre qu'il faut lire. A la librairie Ernest Bourdin, 51, rue de Seine, à Paris.

Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 51.) 23 DÉCEMBRE 1854

Feuilleton du JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

Librairie au rabais de EDME PICARD, 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.

ACQUISITIONS NOUVELLES.

300 fr. au lieu de 1,500 fr.

VOYAGE DE LA CORVETTE L'ASTROLABE, exécuté par ordre du roi, pendant les années 1826 à 1829, sous le commandememt de **M. J. DUMONT-D'URVILLE**, publié par ordonnance de Sa Majesté. 20 volumes gr. in-8°, papier grand-raisin superfin, avec plus de 100 vignettes en bois ou en taille-douce, tirées dans le texte, et 5 volumes d'atlas in-folio contenant 531 planches ou cartes en noir; accompagnés du portrait de l'auteur. Paris, Tastu, 1830 à 1835.

60 fr. au lieu de 335 fr.

OEUVRES COMPLÈTES D'ANDRÉ PALLADIO, nouvelle édition, contenant les quatre livres avec les planches du grand ouvrage d'Octave Scamozzi, le Traité des Thermes, le Théâtre et les Eglises, le tout rectifié et complété d'après des notes et documents fournis par les premiers architectes de l'école française, par CHAPUY, ex-officier du génie maritime, ancien élève de l'Ecole polytechnique ; Alexandre CORRÉARD, ingénieur civil, et Albert LENOIR, architecte, membre du comité des arts. Ouvrage terminé en 1842 et composé de 42 livraisons in-folio sur papier vélin, accompagnées de 368 planches, dont un grand nombre sont doubles. Paris, Mathias, 1842.

30 fr. au lieu de 200 fr.

TRAITÉ COMPLET DE LA MONOGRAPHIE des vitraux peints de la cathédrale de Bourges, au treizième siècle, par les PP. Arthur MARTIN et Charles CAHIER, de la Compagnie de Jésus. 1 superbe vol. in-folio grand-aigle renfermé dans un carton, orné d'une magnifique planche imprimée en couleur représentant le principal sujet. Paris, Poussielgue-Rusand, 1844.

30 fr. au lieu de 60 fr.

LA GAULE POÉTIQUE, par M. DE MARCHANGY. 5e édition, 8 vol. in-8°, papier vélin, avec gravures à l'eau-forte, sur chine, couverture imprimée. Paris, Hivert, 1836.

25 fr. au lieu de 48 fr.

HISTOIRE COMPLÈTE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis 1789 jusqu'à l'empire, par M P. F. TISSOT, membre de l'Académie française. 6 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. Paris, Perrotin, 1839.

20 fr. au lieu de 65 fr.

CÉLÈBRES PEINTURES ET SCULPTURES des musées étrangers, avec des notes historiques et critiques. 3 volumes in-8° ornés de 274 gravures au trait, représentant les plus belles œuvres des grands maîtres. Paris, Pillet aîné, 1836.

20 fr. au lieu de 45 fr.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE LA JEUNESSE, par Mme Eugénie FOA. 5 vol. grand in-8°, illustrés de 36 jolies gravures, couverture imprimée. Paris, Desforges.

Prix de la reliure : demi-chagrin en veau, 9 fr., demi-basane, 7 fr.

15 fr. au lieu de 30 fr.

L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par CAPEFIGUE. 4 vol. in-8°. Paris, Belin-Leprieur, 1844.

12 fr. au lieu de 28 fr.

FASTES DES GARDES NATIONALES DE FRANCE, histoire des milices citoyennes depuis leur origine jusqu'à nos jours, par ALBOISE et Charles ELIE, 2e édition. 2 beaux vol. grand in-8o, illustrés de 22 gravures dont trois coloriées, d'un frontispice et d'une planche représentant tous les portraits

des commandants supérieurs des gardes nationales de France. Paris, Goubaud, 1849 et 1850.

8 fr. au lieu de 15 fr.

LA MARINE, arsenaux, navires, équipages, navigation, atterrages, combats, par Eugène PACINI, officier de la marine royale. 1 magnifique volume grand in-8°, illustré de 32 gravures, dont 8 coloriées et de 120 vignettes dans le texte. Paris, Curmer, 1844.

6 fr. au lieu de 15 fr.

BIBLE DES FAMILLES CATHOLIQUES à l'usage des gens du monde, par M. l'abbé ORSINI, de Saint-Thomas-d'Aquin, avec une table des chapitres et une table-concordance des quatre évangiles. 1 magnifique volume in-8° de 1,000 pages à deux colonnes, beau caractère, beau papier vélin glacé et illustré de 120 gravures en tête des pages. 3e édition. Paris, Edme-Picard, 1853.

Prix de la reliure : demi-chagr. ou veau, 1 fr. 60 cent., demi-basane, 1 fr. 10 cent.

Avis. — Il est en outre accordé sur ces prix nets, à la Librairie, une remise de **10 %** sur toutes les demandes de **100 fr.** et au dessus, emballage gratis dans une caisse et franco de port dans toute la France, au comptant.

En vente, chez J.-P. RORET et Ce, 9, rue Mazarine.

LES CONTEMPORAINS

50 cent. PAR EUGÈNE DE MIRECOURT **50 cent.**

Vingt-quatre petits volumes. (Cent pages, édition diamant, grand in-32, avec un Portrait et un Autographe chacun.) **Ce sont les Biographies de :**

Méry.	Déjazet.	Scribe.	Lacordaire.
Victor Hugo.	Alfred de Musset.	Félicien David.	Rachel.
Émile de Girardin.	Guizot.	Dupin.	Samson.
George Sand.	Gérard de Nerval.	Le baron Taylor.	Jules Janin.
L'ab. de Lamennais	Lamartine.	Balzac.	Meyerbeer.
Béranger.	Pierre Dupont.	Thiers.	Paul de Kock.

Les Biographies à paraître sont indiquées sur toutes nos couvertures.

LES CONTEMPORAINS DONNÉS COMME LIVRES D'ÉTRENNES

Les vingt premiers petits volumes forment CINQ TOMES magnifiques de quatre cents pages, contenant chacun quatre Biographies, quatre Portraits et quatre Autographes.

C'est le plus joli CADEAU D'ÉTRENNES qui puisse s'offrir.

Prix des cinq Tomes, reliés avec luxe et dorés sur tranche :

12 francs pour 15 francs.

Les personnes qui auront pris les cinq premiers volumes *reliés*, pourront toujours se procurer au bureau des *Contemporains* la même reliure pour les volumes à suivre.

Librairie de Ch. DOUNIOL, éditeur, rue de Tournon, 29.

LA RELIGION, DEPUIS ADAM JUSQU'A LA FIN DU **MONDE**, ses diverses époques, sa divinité, ses dogmes, son unité, son esprit, son immutabilité, ses actes obligatoires et de conseils, le bonheur qu'elle procure à l'homme (Réflexions morales et pieuses), par l'abbé C. A. BERNARD, secrétaire général de l'évêché de Dijon. 2 vol. in-12. Prix........ 8—00

Cet ouvrage est approuvé par Monseigneur l'Evêque.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Patru, prof. à la Faculté de Grenoble. — **ESPRIT ET MÉTHODE DE BACON EN PHILOSOPHIE**, avec les citations continuelles de l'auteur. 1854, in-8° .... 3—00

Gandar, professeur. — **ÉTUDES SUR RONSARD.** RONSARD considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare. 1854, grand in-8° .. 3—50

Chappuis, professeur. — **ANTISTHÈNE**, 1854. In-8°.

Girard, professeur. — **DES CARACTÈRES DE L'ATTICISME** dans l'éloquence de Lysias. 1854, br. in-8° .... 3—00

Beaurepaire. archiviste. — **ESSAI SUR L'ASILE RELIGIEUX** dans l'empire romain et la monarchie française. 1854, in-8° .... 3—00

Réad. — **HENRI IV ET LE MINISTRE DANIEL CHARNIER,** d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour en 1607. 1854, br. in-8° .... 2—00

Fauriel. — **DANTE** et les origines de la langue et de la littérature italiennes, COURS FAIT A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. 1854. 2 vol. in-8°. Prix .... 14—00

Egger, membre de l'Institut. — **APOLONIUS DYSCOLE,** Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité. 1854, in-8° ... 7—00

Bouillier, corresp. de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres. — **HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CARTÉSIENNE.** 1854, 2 v. in-8°. 14—00

Pistoye et **Ch. Duverdy**, avocats. — **TRAITÉ DES PRISES MARITIMES,** dans lequel on a refondu celui de Valin, en l'appropriant à la législation actuelle. 2 vol. in-8° 15-00

Cet ouvrage contient un grand nombre de décisions inédites de l'ancien Code des Prises.

LOIS, décrets et règlements relatifs à l'administration des cultes, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 1er janvier 1854. par MM. Hippolyte BLANC. *chef* de bureau à l'administration des cultes, et Adolphe TARDIF, docteur en droit, avocat à la Cour impériale, sous-chef au cabinet du ministre de l'instruction publique et des cultes. Paris, 1 vol. in-8° .... 6—00

Paignon, avocat à la Cour de cassation. — **ÉLOQUENCE ET IMPROVISATION,** art de la parole oratoire. 3e tirage. 1854, in-8° ... 6—00

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE et critique du Droit français et étranger, par une société de jurisconsultes et de savants, sous la direction de M. Charles GINOULHIAC, avocat, docteur en droit; revue paraissant tous les deux mois par livraison d'une ou deux feuilles, in-8°. Prix de l'abonnement : pour Paris, 3 fr.; les départements et l'étranger .... 4—00

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT, ou recueil de toutes les décisions administratives et judiciaires sur l'enregistrement et le timbre, faisant suite au répertoire, in-4°. Prix d'abonnement ...... 7—00

Vergé. — **COMPTE-RENDU** des travaux et séances de l'Académie des sciences morales et politiques. Prix de l'abonnement pour 1855 : 20 fr.; pour les départements et l'étranger .... 25—00

Chez A. DURAND, libraire, rue des Grès, 7, à Paris.

L'Administration du Palais de l'Industrie croit utile de porter à la connaissance particulière de MM. les Imprimeurs et Editeurs, l'avis suivant, qu'elle vient de faire publier dans les journaux :

LA COMPAGNIE DU PALAIS DE L'INDUSTRIE, pour prévenir tout mécompte et toute fausse spéculation, croit devoir rappeler au public que la loi lui confère le droit d'exclusive reproduction de ce monument, et qu'en conséquence elle poursuivra toute reproduction, totale ou partielle, du Palais de l'Industrie faite sans son autorisation.

Librairie P. JANNET, rue des Bons-Enfants, 28.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE
ET ARTISTIQUE

JOURNAL MENSUEL

Prix : 12 fr. par an.

SOMMAIRE DU N° 2 (15 décembre 1854).

De la nécessité pour les divers états d'Amérique de conclure avec l'Europe un traité international de propriété littéraire, par Georges GUIFFREY. — Etat de la Législation relative à la Propriété littéraire et artistique, par P. JANNET. — § III. Des formalités à remplir pour conserver le droit de propriété. — Du mouvement international de la littérature française et anglaise pendant ces trois dernières années, par Georges GUIFFREY. — De la Société pour la défense de la propriété littéraire et artistique. — Projet d'un Nécrologe des auteurs et des artistes. — Bulletin de Bibliographie. — Chronique judiciaire, par A. de BOUVAND. — Feuilleton dramatique, par Edmond ABOUT. — Revue des Lettres et des Arts, par Léon GODARD. — Catalogue des ouvrages publiés à l'étranger et déposés en France. — Correspondance.

PARIS, AU BUREAU DU JOURNAL.

Chez P. JANNET, libraire-éditeur, rue des Bons-Enfants, 28.

AMSTERDAM, F. Müller. — ATHÈNES, Sgouta. — BERLIN, F. Schneider et C^e. — BOSTON, Hector Bossange et fils. — BRUXELLES, Decq. — FRANCFORT-s-M., J. Baer. — GENÈVE, Cherbuliez. — LA HAYE, Nijhoff. — LEIPZIG, T. O. Weigel. — LISBONNE, Silva. — LONDRES, Barthès et Lowel. — MADRID, C. Monier. — MUNICH, C. Kayser. — NAPLES, Dufrène. — NEW-YORK, H. Bossange et fils. — PHILADELPHIE, H. Bossange et fils. — ROME, Merle. — STOCKHOLM, A. Bonnier. — STUTTGART, Liesching et C^e. — TURIN, Bocca. — VENISE, Münster. — VIENNE, Braumüller.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

LES CARACTÈRES DE THÉOPHRASTE, avec les **CARACTÈRES OU LES MOEURS DE CE SIÈCLE**, par LA BRUYÈRE. Nouvelle édition, collationnée sur les éditions données par l'auteur, avec toutes les variantes, une lettre inédite de La Bruyère, et des notes littéraires et historiques, par Adrien DESTAILLEUR, 2 vol. in-16 .... 10—00

OEUVRES COMPLÈTES DE FRANÇOIS VILLON. Nouvelle édition, revue, corrigée et mise en ordre, avec des notes historiques et littéraires, par P. L. JACOB, bibliophile. 1 vol. in-16.......................... 5—00

SOCIÉTÉ POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE,

Siége à Paris, rue Bonaparte, 5, au Cercle de la Librairie.

Dans l'assemblée générale qui a eu lieu le mercredi 20 décembre, M. le vice-président de la Société a rendu compte des travaux du Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale du 8 août, et des heureux résultats obtenus en ce qui concerne nos droits de propriété en Belgique, en Sardaigne et en Saxe royale. Il a donné ensuite communication à l'assemblée des mesures prises par le Conseil pour garantir aux éditeurs français le respect de leurs droits à Leipzig et dans tout le royaume de Saxe, et il a annoncé que le Conseil avait voté, pour 1855, un appel de fonds égal à celui qui avait eu lieu en 1854, afin de satisfaire aux dépenses éventuelles nécessaires pour assurer la reconnaissance de nos droits en pays étrangers, et pour soutenir les procès qui en seront la conséquence.

La séance s'est terminée par l'élection d'un président, en remplacement de M. Pagnerre, dont la Société regrette encore la mort si prématurée, et d'un conseiller, en remplacement de M. J. Lecoffre, démissionnaire. Par suite de ces élections le Conseil de la Société se trouve constitué comme il suit :

Président : M. Jules Delalain. — Vice-président : M. J. Tardieu. — Secrétaire : M. Victor Masson. — Trésorier : M. Breton. — Conseillers : MM. Adrien Leclerc, J.-B. Baillière, Dusacq, Goupil, Meissonnier.

A VENDRE AU COMPTANT

LES NOMBRES DES OUVRAGES SUIVANTS

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

ILS SONT TOUS BROCHÉS NEUFS

3	exemplaires, Histoire de la Gaule méridionale, 2 très beaux vol. grand in 8° illustrés	4—00
5	Histoire d'Espagne, de Paquis et Dochez. 2 vol. grand in-8 jésus.	5—60
3	Magasin religieux. Un magnifique vol. in-8	4—50
5	Histoire d'Italie, Leo et Botta. 3 vol. grand in-8 jésus	8—00
3	Traité de procédure civile. 3 vol in-4°, à	4—90
6	La Mosaïque 3 vol. in-8 jésus, figures, à	2—00
8	Académie des Jeux. 1 grand in-18	0—50
7	Poésies de Châteaubriand. 1 vol. grand in-8 jésus vélin, à	1—50
5	Génie du Christianisme, tome I, II et III, les in-8, à	4—50
2	Œuvres complètes de Scribe. 24 vol. in-8, à	38—40
5	Les Martyrs. Châteaubriand, tome II et III, gr. in-8 jésus, les 2 v..	3—00
5	Itinéraire. Châteaubriand, tome I et III, gr. in 8 jésus, les 2 vol...	3—00
5	Etudes historiques, Châteaubriand, tomes II, III, IV, gr. in-8. les 3 v.	4—50
9	Cours de législations comparées, par l'Herminier. 1 vol. in-8, à...	0—65
6	Histoire de la Perse, 7 vol. in-18 figures, à	1—75
7	Histoire de l'Autriche, 6 in-18 figures, à	1—75
3	Œuvres complètes de Lemontey, 6 vol. in-8, à	4—90
4	Œuvres Cochin, 8 vol. in-8, à	7—20
3	Œuvre Barthélemy, 4 in-8, à	5—60
4	Histoire ancienne de Rollin, 30 vol. in-18, à	6—40
3	Récits historiques à la jeunesse, 1 gr. in-10 illustré, à	3—20
2	Histoire des environs de Paris, 6 vol. in 8 figures, à	9—60
3	Les Mille et une Nuits, édition Bourdin, 3 jolis vol. gr. in-8 jésus illustrés, garantis sans tache, à	12—50
2	Le monde des enfants, 1 gr. vol. in-8 illustré, à	4—00
3	La grande ville, par P. de Kock et Balzac, etc., 2 très-beaux volumes gr. in-8 illustré, à	4—80
3	Souvenirs de Jacques Laffitte. 3 vol. in-8, à	3—00
4	Révélations d'une femme de qualité. 2 vol. in-8, à	2—00
5	Napoléon en Egypte. 1 magnifique vol. gr. in-8 illustré, à	3—20
5	Leçons anciennes et modernes d'éloquence, par Berryer. 1 vol. gr. in-8 jésus illustré, à	3—60
5	Lettres à Sophie, par Mirabeau. 3 vol. in-8, à	4—50
4	Leçons de littérature sacrée, par Genoude. 1 vol. gr. in-8 illustré, à.	3—20
7	Anacharsis. 8 vol. in-18. fig., jolie édition, à	2—40
3	Traité des malades de la peau, par Alibert. 1 très-fort vol. in-folio relié, avec un grand nombre de fig. coloriées, à	52—00
3	L'Ane mort. 1 vol. gr. in-8 jésus illustré, à	2—80
4	Œuvres d'Hoffmann. 10 vol. in-8, à	9—00
4	Diable boiteux. 1 vol. gr. in-8 illustré, à	3—20
5	Histoire de Russie. 1 fort vol. in-8 illustré, à	2—50
3	Œuvres complètes de Molière, 6 vol. in-8 à	6—50
3	Œuvres de Cicéron, latin. 7 vol. grand in-8, à	5—50
3	Œuvres de Pline le naturaliste, latin. 9 vol. grand in-8, à	7—00
7	Recueillement poétique, Lamartine. 1 beau vol. in-8, à	1—50
5	Voyage d'Anténor. 3 vol. in-18, à	1—20
5	Voyage en Espagne, Anténor. 3 vol. in-18, à	1—20
3	Les Mœurs parisiennes, P de Kock. 3 vol in-8, fig., à	4—00
3	Le Théâtre de P. de Kock, 2 vol. in-8, fig., à	2—50
3	Tableau de Mœurs de P. de Kock, 1 vol. in-8, fig., à	1—25

Suite des Publications de M. LECLERC.

1	Exemplaire. Cours de Pathologie, par Broussais. 5 vol. in-8, à....	6—00
3	Histoire de Naples, par Colleta. 4 vol. in-8, à..................	4—00
2	Cours de Physiologie, Broussais. 2 vol. in-8, à..................	2—50
3	Le Cycle des jours chrétiens. 3 vol. in-8, à.....................	2—50
2	Œuvres de Lanjuinais, pair de France. 4 vol. in-8, à...........	3—00
3	Œuvres du capitaine Marryat, traduction de Defauconpret. 20 beaux vol. in-8, raisin, à..	20—00
4	Histoire de la Marine, E. Sue. 4 vol. in-8, fig., à...............	5—50
3	Histoire du Portugal. 1 très-fort vol. grand in-8, jésus, à.......	2—25
17	Martyrologe du Clergé romain. 1 vol. in-18, à...................	40—00
3	Œuvres de Jouy. 60 vol. in-12, fig., à............................	26—40
2	Cours de littérature, de Laharpe. 18 vol. in-8, à................	18—00
5	Contes pour tous, par Smith. 1 très-beau vol. in-8 jésus, illustré, à	5—50
3	Histoire de la Chine, 7 très-forts vol. in-8, par l'abbé Grosier, à...	6—50

S'adresser à Paris, à M. Leclerc, 44, rue de la Harpe.

OUVRAGES SUR LA PICARDIE.

On désire acheter d'occasion : 1° un exemplaire du **VOYAGE PITTORESQUE DE LA FRANCE**, 12 volumes in-folio avec planches ; Paris, Lamy, 1781 à 96, l'ouvrage complet, la Picardie seulement, ou les planches séparées de cet ouvrage sur la Picardie ; on achèterait les cuivres au besoin, s'ils existent encore ;

2° **LA PICARDIE**, par Taylor, ou les planches séparées de cet ouvrage ;

3° **LES OUVRAGES, GRAVURES, DESSINS, PLANS, &c.** , relatifs à la Picardie et particulièrement au département de l'Aisne.

Adresser les offres franco, à M. **Doloy**, libraire à St-Quentin.

ON DEMANDE un **COMMIS LIBRAIRE**, de 21 à 24 ans, ayant une bonne écriture et sachant faire un peu de tenue de livres et de correspondance, pour les premiers jours de janvier. — S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT, la librairie de **LE BOUCHER jeune** sera transférée, à partir du 5 janvier prochain, **12, place du Louvre**.

Librairie de PILLET aîné, rue des Grands-Augustins 5.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE

Par M. le Marquis de CHAMBRAY.

Troisième édition, augmentée de plus de cent lettres inédites de Napoléon. 3 volumes in-8°, avec un atlas et une vue du passage du Niémen, de la bataille de la Moskowa et du passage de la Bérézina. Prix......... 18—00

ÉTAT DES VENTES.

Rue des Bons-Enfants, 28. Continuation de la vente de livres qui composaient la bibliothèque de M. le vicomte L.-E.-F. Héricart de Thury. (Voyez n° 2738.)

Tous les abonnés recevront avec ce numéro : 1° un prospectus de la librairie LENEVEU ; 2° un prospectus de l'*Almanach de la Cour*.

Ceux de Paris et de l'étranger, un prospectus de la librairie TANERA ;

Ceux de l'étranger seulement, un catalogue de la librairie PICARD.

Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

SAMEDI (N° 52.) 30 DÉCEMBRE 1854

Feuilleton
DU
JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VICTOR

DÉPOT CENTRAL, RUE DE TOURNON, 16, A PARIS.

Eugène JOURDAN, Libraire de la Société.

OUVRAGES A PRIX NETS

1re Série. — Vol. in-12 à 1 fr. (39 vol.)

LES AVENTURES DE MAITRE ADAM BOREL, avec quelques autres récits du temps des Gueux, par J. COLIN DE PLANCY ; 5e édition.

LA BIBLE EN IMAGES, histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau-Testament, par M. l'abbé JORRY ; 550 p., 144 gravures.

LE CHAMPION DE LA SORCIÈRE, et quelques autres légendes de l'histoire de France, au moyen âge et dans les temps modernes, par J. COLLIN DE PLANCY ; 268 pages, 7 gravures.

LE CHEVALIER NOIR, ou l'Angleterre au douzième siècle, tiré de Walter Scott, par M. ELLIOT DE SAINT-OULPH ; 300 pages, 6 gravures.

LA CHRONIQUE DE GODEFROID DE BOUILLON et du royaume de Jérusalem, par J. COLLIN DE PLANCY ; 250 pages, 5 gravures.

LES COEURS DÉVOUÉS, récits, par M. ALFRED DES ESSARTS.

LA COUR DU ROI DAGOBERT, légendes des temps mérovingiens, suivies de la chronologie fabuleuse des rois de France qui ont précédé Pharamond, par J. COLLIN DE PLANCY; 5e édition, 272 pages, 7 grav.

LES DÉLASSEMENTS DE LA SOIRÉE, drames sacrés de Métastase, traduits par M. l'abbé PINARD ; 2e édition, 280 pages.

LA DERNIÈRE VESTALE, ou le Sérapéon, épisodes du quatrième siècle, par M. BRASSEUR DE BOURBOURG ; 2e édition, 300 pages.

LES DOUZE CONVIVES DU CHANOINE DE TOURS, légendes variées, par J. COLLIN DE PLANCY ; 300 pages, 7 gravures, nouvelle édition.

GENEVIÈVE DE BRABANT, et quelques autres aventures du temps des croisades, par le même ; 260 pages, 9 gravures.

HISTOIRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier, par M. J.-G. BORDOT ; 320 pages, 27 gravures.

HISTOIRE DE MARIE STUART, par Mme Mathilde TARWELD ; 260 pages, 7 gravures.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE ET DES PAPES, par M. l'abbé JORRY, 470 pages compactes, avec un portrait de Pie IX.

LES HOMMES DE LA TERREUR (Robespierre, Marat, Saint-Just, Danton, Camille Desmoulins, Collot d'Herbois, etc.) ; 360 pages, avec 27 portraits et gravures.

JACQUEMIN LE FRANC-MAÇON, légendes des sociétés secrètes, par JEAN DE SEPTCHÊNES ; 360 pages, 9 gravures, 4e édition.

LES JÉSUITES, entretiens des vivants et des morts à la frontière des deux mondes, par J. COLLIN DE PLANCY ; 4e édition, 264 pages, 10 gravures.

LE KHALIFE DE BAGDAD ou l'Exilée, — scènes de la vie orientale au IXe siècle, — par M. BRASSEUR DE BOURBOURG ; 350 pages.

LÉGENDES DES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, par J. COLLIN DE PLANCY ; 5e édition, 250 pages, 8 gravures.

LÉGENDES DES COMMANDEMENTS DE DIEU, par le même ; 250 pages, 11 gravures.

LÉGENDES DES PERSONNAGES qui ont eu des relations avec le diable, par le même ; 2 gravures.

LÉGENDES INTIMES, par Mme MATHILDE TARWELD ; 310 pages, avec gravures, 2e édition.

LÉGENDES INTIMES, par le même ; 2e série, 300 pages, 5 gravures.

MAC-GRÉGOR, scènes de la vie écossaise au dernier siècle, par M. ELLIOT DE SAINT-OULPH; 320 p., 6 gravures.

MÉMOIRES DU SIRE DE JOINVILLE, avec le portrait de saint Louis d'après un sceau de ce monarque, et celui de Joinville d'après la statue de M. Bra, au musée de Versailles.

LE MÉNÉTRIER D'ECHTERNACH, et quelques autres légendes d'artistes, par J. COLLIN DE PLANCY; 5e édition, 290 pages, avec gravures.

MISS WARDOUR, ou l'Antiquaire, tiré de Walter Scott, par M. ELLIOT DE SAINT-OULPH; 320 pages, 6 gravures.

NAPOLÉON EN CHAMPAGNE, Episodes de l'invasion de 1814, par M. J.-G. BORDOT; 350 pages, 2 gravures.

PENSÉES D'HUMBERT SUR LA RELIGION, appuyées de faits et d'exemples, par M. l'abbé MULLOIS; 390 pages.

LE PÈRE DES PAUVRES, vie de **M. BÉNIGNE JOLY**, fondateur des Religieuses-Hospitalières de Dijon, par DOM BEAUGENDRE, religieux bénédictin. Nouvelle édition, revue avec soin par M. l'abbé TRESVAUX, chanoine de Paris; 400 pages.

QUELQUES SCÈNES DU MOYEN AGE, légendes et petites histoires, par J. COLLIN DE PLANCY; 240 pages, figures.

LA REINE BERTHE AU GRAND PIED, et quelques autres légendes de Charlemagne, par le même; 259 pages avec 30 grav., 7e édit., 300 pages.

LE SANGLIER DES ARDENNES, suivi de quelques autres récits de la Hesbaie, par le même; 250 pages, 6 gravures.

TRAITÉ COMPLET DES INDULGENCES ET DU JUBILÉ, avec des pratiques et des prières, par M. l'abbé D. PINART; 324 pages.

TRÉSOR DES CLASSES OUVRIÈRES, entretiens piquants et variés sur leurs intérêts les plus chers, par Mme LEPRINCE DE BEAUMONT, revus, corrigés avec soin et appuyés de bonnes histoires, par M. l'abbé JORRY.

LA VIE DE JEANNE DE LA NOUE, fondatrice de la maison de la maison de la Providence et des Sœurs des Pauvres, à Saumur, par M. l'abbé MACÉ; 332 pages.

LA VIE DE SAINT ÉLOI, évêque de Noyon et de Tournay. par saint OUEN, évêque de Rouen, traduite et annotée par M. l'abbé PARENTY, chanoine d'Arras; 360 pages.

LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE PAULE, par M. DE BOIS-AUBRY; 360 pages, avec un beau portrait.

LE VIEUX BAHUT, journal d'une famille du peuple, depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours, par Mme MATHILDE TARWELD; 290 pages. avec 12 gravures.

MAGASIN CATHOLIQUE
ILLUSTRÉ

6e ANNÉE **Pour 1855** **6e ANNÉE**

Douze Livraisons. — Trois cents Gravures par an.

Prix de l'Abonnement: **Paris**: **6 fr.; Province** (*franco*): **7 fr.**

Les ouvrages annoncés ci-dessus étant à prix nets, très-réduits, il ne sera fait de remises qu'à la Librairie, et ces remises seront en nature.

MM. les Libraires auront donc 13/12 et 133/100, mais assortis à leur gré dans chaque série.

Le *Magasin Catholique Illustré* sera livré à la Librairie à 5 fr. 50 cent. pris au bureau de la Société. 16/12; 140/100; 750/500.

Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06719 3394

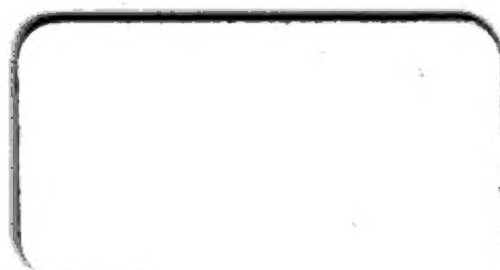

Digitized by Google